

LA RÉPUBLIQUE

BELGE

(1790)

Bruxelles. - Imprimerie de A.-N. LEBÈGUE et Cie, rue Terarken, 6.

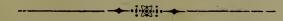
LA

RÉPUBLIQUE BELGE

(1790)

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES

LIBRAIRIE CLASSIQUE A.-N. LEBÈGUE ET Cie
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
46, RUE DE LA MADELEINE, 46



CHAPITRE PREMIER

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES BELGES

(Depuis le 18 décembre 1789 jusqu'au 20 février 1790.)

Pourquoi les révolutions de 4790 et de 4830 ont eu des résultats différents. — Vues opposées des partisans de Vonck et de Van der Noot. - Nuances du parti progressif. - Les assemblées provinciales s'emparent de l'autorité souveraine. - Réserves des États de Hainaut et de Flandre. — Les États généraux se réunissent à Bruxelles. — Traité d'union du 11 janvier 1790. — Négociations avec les cabinets de Berlin et de La Haye; politique hardie de M. de Hertzberg; circonspection de la Hollande et de l'Angleterre. — Tentatives des insurgés belges auprès de Louis XVI déférées à l'Assemblée constituante. - Convention de Berlin du 9 janvier. - Agents de la Belgique auprès des puissances étrangères; agents des puissances étrangères en Belgique. - Van der Mersch entre dans le Luxembourg; défaite de Nassogne; l'armée reprend ses positions sur la Meuse. — Plaintes adressées par Van der Mersch aux États généraux. - Capitulation de la citadelle d'Anvers. - L'Empereur accepte les propositions communiquées au général Ferraris. - Lettre du prince de Kaunitz à l'archevêque de Malines. - Tentative des gouverneurs généraux pour amener un accommodement. — Correspondance entre M. de Cobenzl et l'archevêque de Malines: bref de Pie VI. - Situation de l'Autriche; campagne de 1789 contre les Turcs; mécontentement des Hongrois; concessions de Joseph II. - Les Belges veulent conserver leur indépendance. — Commencement de la lutte entre les statistes ou conservateurs et les progressistes ou vonckistes. — Égoïsme des privilégiés. — Détails sur le parti de Vonck. - Le duc d'Ursel et les princes d'Arenberg. - Le prince de Ligne. - Pamphlets. - Les conservateurs tentent vainement de gagner Vonck. - Intervention du clergé pour assurer la domination des conservateurs. -Adresse colportée dans le Brabant en faveur des États. - Voyage de Van der Mersch à Bruxelles. - Admission de Schoenfeld, officier prussien, au service de la Belgique. - Détails sur l'organisation de l'armée. - Altercation entre Van der Noot et Van der Mersch. - Le duc d'Arenberg est élu chef des cinq serments de Bruxelles. - Mandement de l'archevêque de Malines pour le carême de 4790; il signale les novateurs comme des ennemis de la religion. — Organisation du Congrès, dépositaire du pouvoir exécutif de l'Union. — Mort de Joseph II.

L'ovation décernée au chef du comité de Breda ne fixait

pas le sort de la Belgique. Pour éviter une anarchie désastreuse il était urgent de modifier les constitutions qui régissaient les diverses provinces, de les approprier à une nouvelle forme de gouvernement, ou bien de donner immédiatement un successeur à Joseph II. Or, comme tous les partis semblaient d'accord pour établir une république provisoire, il s'agissait de décider d'abord à quelle assemblée on confierait momentanément le pouvoir suprême, et de quelle manière le peuple serait représenté. Ces graves questions, après avoir engendré de longues et violentes disputes, devaient déterminer une scission fatale entre les deux grands partis qui s'étaient déjà personnifiés dans Van der Noot et Vonck.

Quelle différence entre les hommes de 1790 et ceux de 1830! En 1830 on ne voit ni parti vainqueur ni parti opprimé; des concessions sont faites de part et d'autre, le clergé se montre progressif, les progressistes, de leur côté, unissent une grande modération à une grande énergie, et de ce système de transaction sortent des institutions sanctionnées dès l'origine par l'assentiment de la nation entière. En 1790 le clergé privilégié, dont l'influence sur la population est prépondérante, se distingue au contraire par son intolérance et par son fanatisme; les hommes déjà en possession du pouvoir refusent de le partager avec leurs adversaires et, plutôt que de leur faire quelques concessions, ne cherchent qu'à les rendre odieux au peuple. Aussi voyez où aboutirent les deux révolutions : celle de 1790, confisquéepar les privilégiés, à l'impuissance, au suicide; celle de 1830, faite au profit de tous, à la régénération de la Belgique.

Le parti féodal et théocratique, dirigé par Van der Noot et Van Eupen, ne voulait rien changer à l'édifice social; le parti démocratique, moins conséquent peut-être avec les principes qui avaient déterminé les premiers troubles, mais plus éclairé, voulait mettre les institutions de la Belgique au niveau des progrès de la civilisation. L'un manifestait la volonté de rétrograder vers le moyen âge, ou plutôt de conserver et d'accroître encore l'influence des privilégiés, c'est-à-dire des États provinciaux, des monastères, des métiers (1); l'autre, sous l'empire des idées sociales propagées par les publicistes français, désirait que la plus grande équité régnât dans l'administration des affaires publiques. Van der Noot et ses partisans, se sachant appuyés par une grande majorité, publièrent enfin que les États provinciaux, comme délégués de la nation, avaient légalement succédé à Joseph II, et que le peuple devait être satisfait, puisque les institutions qu'il venait de cimenter de son sang seraient serupuleusement maintenues. Mais Vonck et ses amis ne furent pas dupes de ces sophismes; ils prétendaient que, depuis la déchéance de Joseph II, il manquait à la Constitution un de ses principaux pouvoirs, et que, dès lors, cette Constitution devait être ou abolie ou modifiée. Il était indubitable, en effet, qu'avant la révolution l'autorité exécutive appartenait à l'Empereur, que les États ne formaient qu'un pouvoir intermédiaire chargé de prévenir les usurpations du monarque; qu'ils avaient le droit d'accorder ou de refuser les subsides, mais qu'ils ne participaient en aucune manière à

⁽¹⁾ Un journaliste progressiste ayant appelé le gouvernement imposé aux Belges par le parti de Van der Noot une *théocratie*, l'organe avoué des conservateurs répondit que cette expression pouvait être accueillie.

l'exercice de l'autorité souveraine. On pouvait aussi soutenir, avec Vonck, que le système des statistes, c'est-à-dire des partisans exclusifs des États, tendait à remplacer une monarchie limitée par une oligarchie. Pourquoi, ajoutait le chef des démocrates, pourquoi reculer devant des réformes? Les chartes qui régissent les provinces belges sont-elles donc parfaites? Il était encore évident que, dans aucune des provinces, les mandataires des trois ordres ne représentaient réellement ni la noblesse, ni le clergé, ni le peuple, et l'exclusion atteignait surtout les professions libérales, qui renfermaient les hommes les plus instruits et les plus aptes au maniement des affaires. Vonck eût désiré que toutes les classes de citoyens fussent équitablement représentées dans l'assemblée provinciale. Partant de ce principe, et s'occupant particulièrement du Brabant, il demandait : 1º que le clergé séculier concourût avec les chefs des abbayes à la représentation de l'État primaire; 2° que toute la noblesse pût choisir des députés; 3° que les petites villes, les bourgs et les villages eussent les mêmes droits que les trois grandes cités (4). Il demandait, enfin, le doublement du tiers pour rétablir l'équilibre entre les trois ordres; quant au pouvoir exécutif, il devait être exercé par quatre personnes choisies dans les quatre ordres et auxquelles on adjoindrait un membre du conseil de justice. Ce système représentatif, applicable d'ailleurs à toutes les provinces, répondait aux exigences de l'époque; et cependant Vonck, qui souleva bientôt tant de haines parmi ses adversaires, n'allait pas aussi loin que les plus sages ministres de Louis XVI, Turgot et Necker (2).

⁽¹⁾ Voy. La Révolution brabançonne, p. 34.

⁽²⁾ Vonck avait déjà tâché, mais en vain, de faire prévaloir ses vues dans le comité

Mais, il faut le dire, le parti du mouvement ne présentait pas une homogénéité complète; Vonck se trouvait déjà dépassé. Parmi les nuances du parti progressif on distinguait surtout les *intérimistes* et les *organisateurs*. Ceux-là voulaient accorder aux États un pouvoir temporaire aussi longtemps que durerait l'interrègne; ceux-ci, puisant leurs inspirations dans la fameuse brochure de Sieyès (4), voulaient consulter la nation, ou, en d'autres termes, recourir au grand moyen d'une représentation extraordinaire.

Ces derniers montrèrent d'abord le plus d'énergie dans leur opposition contre les États; leur manifeste fut aussi une brochure, qui avait pour titre : Qu'allons-nous devenir? L'auteur de ce manifeste, M. d'Outrepont, écrivain spirituel et mordant, soutenait que les anciennes constitutions de la Belgique étaient faites pour une monarchie et qu'il était question alors d'ériger les provinces en république. « Or, » disait-il, si chaque province conservait sa Constitution » particulière, nous voilà aussi divisés qu'auparavant, et ce » n'est plus qu'un jeu que de nous reconquérir, parce que » notre pays est ouvert de tous les côtés; que nous n'avons » pas, comme les Hollandais, des marais, comme les Suisses, » des montagnes, pour nous défendre contre des incursions » ennemies; et qu'il n'y a que l'union de toutes nos pro-» vinces, fondée sur l'unité de leur Constitution, qui puisse » être la protectrice efficace de notre liberté. » Suivant M. d'Outrepont, depuis la publication du manifeste du 24 octobre 1789, les États avaient consommé le dernier

de Breda; il développa ensuite son système dans les Considérations impartiales dont nous parlerons ci-après.

⁽¹⁾ Qu'est-ce que le tiers état?

acte que leur imposait leur mandat. « Les Belges, ajou-» tait-il, sont précisément dans le même cas où ils se trou-» veraient si, dans ce moment, ils sortaient des mains du » Créateur. » Il réclamait en conséquence la convocation d'une assemblée nationale, sans distinction d'ordres, pour doter la Belgique d'une nouvelle Constitution. La brochure se terminait par cet avertissement prophétique : « O vous » tous, qui que vous soyez, qui prétendez vous emparer » des pouvoirs dont Joseph II s'est dépouillé par ses fautes, » pensez-vous que ces Belges valeureux, qui n'ont pu sup-» porter le joug injuste d'un prince surchargé de couronnes, » baisseront plus aisément le front sous la verge de cin-» quante oppresseurs qui sont leurs égaux, et qui n'ont pas » plus de droit de commander aux autres que le dernier des » citoyens? Les Belges n'auraient donc pas vaincu pour » eux, mais pour vous? Écoutez le génie alarmé de la Bel-» gique qui vous parle par ma voix : il vous avertit que la » nation ne peut espérer ni union, ni gloire, ni paix, ni » bonheur, ni considération politique, à moins qu'elle ne » fasse respecter et qu'on ne respecte ses droits. Hélas! si » des divisions cruelles venaient ensanglanter le sanctuaire » de la liberté, nos ennemis en profiteraient avec adresse, et » notre perte serait inévitable. La souveraineté appartient à » la nation. Celui qui en jouissait autrefois en a perdu » l'exercice, et cet exercice, la nation ne l'a confié à per-» sonne. C'est par une convention nationale qu'elle doit » répartir les pouvoirs : empressons-nous à saisir le seul » moyen qu'il y ait de rendre légitime l'exercice de l'autorité » suprême. Ceux qui sont si avides de commander pourront » espérer alors d'obtenir un pouvoir légal, s'ils en sont » dignes, car une nation ne se trompe guère sur ses vrais » intérêts: mais, en revanche, malheur aux imbéciles qui » s'oublient! »

Ce manifeste, qui prêchait une réforme radicale, n'eut pour effet que d'exciter une colère implacable dans le parti oligarchique, sans empêcher ce que les démocrates appelaient, non sans raison, l'usurpation des États. Dans ses séances du 26, du 27, du 29 et du 30 décembre 1789, l'assemblée provinciale du Brabant, de concert avec le conseil souverain, décréta: 1° Que la souveraineté, qui était exercée par le ci-devant duc, serait désormais exercée par les trois États de Brabant; 2º que, pour le surplus, la Constitution resterait intacte dans tous ses points; 3° que le conseil souverain de Brabant conserverait toutes ses prééminences, droits et prérogatives; 4° que les magistrats et les autres membres du tiers état des trois chefs-villes seraient choisis sous l'influence des deux premiers ordres, d'après un arrangement à arrêter sur ce point par les trois ordres réunis; 5° que les membres des trois ordres, les conseillers, et tous ceux qui possédaient quelque office dans le duché, prêteraient le serment d'observer la Constitution; 6° que les trois ordres, avant de prêter serment au peuple, prêteraient aussi aux églises du Brabant, entre les mains de l'archevêque de Malines, le serment que les ci-devant ducs avaient prêté de tout temps, et qu'ils feraient la profession de foi catholique formulée par le pape Pie IV (4). Ces décrets reçurent leur exécution dès le 31, et donnèrent lieu à une cérémonie très singulière. Réunis à l'hôtel de ville de Bruxelles, les

⁽¹⁾ Cette profession de foi fut ensuite exigée de tous ceux qui étaient pourvus d'un emploi.

trois ordres se prètèrent mutuellement et alternativement le serment de fidélité; de manière que, par la déclaration qu'un des ordres faisait successivement aux deux autres, ils jouaient à la fois le rôle de souverain, de représentants de la nation et de peuple; le conseil souverain jura ensuite à son tour foi et hommage aux trois États de Brabant. Cette cérémonie avait pour témoins Van der Noot et les députés que les autres provinces avaient déjà envoyés à Bruxelles pour se concerter avec l'assemblée brabançonne. Les nouveaux souverains parurent ensuite au balcon de l'hôtel de ville et se présentèrent aux cinq serments et aux compagnies de volontaires qui, sous les armes et drapeaux déployés, les accueillirent avec des cris d'allégresse et au bruit de leur musique militaire.

L'exemple donné par les États de Brabant fut suivi dans les autres provinces. Partout les assemblées provinciales, dédaignant les protestations des démocrates, sévissant même contre les plus exaltés, s'arrogèrent l'exercice de la souveraineté, après avoir prononcé la déchéance de Joseph II. Les États de Flandre et de Hainaut, quoiqu'ils se fussent aussi emparés du pouvoir, montrèrent cependant quelques scrupules, et les réserves consignées dans leurs manifestes devaient encourager les intérimistes et les provisionalistes.

Les États de Flandre avaient présenté à l'acceptation de leurs commettants un projet d'organisation intérieure tendant à donner plus d'extension à la représentation nationale et à remplir la lacune qu'avait laissée dans la Constitution la déchéance du souverain; ils déclaraient en outre que cette organisation « n'aurait d'effet que jusqu'au moment où les

» circonstances permettraient d'assembler la représentation » la plus nombreuse de la nation, pour arrêter, selon son » vœu, son règlement intérieur sur un pied définitif. » Mais cette déclaration fut combattue avec énergie par les défenseurs de la nouvelle oligarchie, parmi lesquels on distinguait l'abbé Duvivier (1), et enfin méconnue par les États eux-mêmes. Le manifeste de l'assemblée du Hainaut contenait une restriction également importante; les députés déclaraient « qu'il serait pourvu par la nation au remplace-» ment du pouvoir exécutif dès qu'elle pourrait s'occuper de » cet important objet avec toute la tranquillité et la sûreté » qu'exigeait une opération si importante et si délicate, mais » que provisionnellement ils voulaient bien se charger du » pénible fardeau de l'exercice de ce pouvoir. » Ce manifeste, qui portait la date du 21 décembre 1789, excita aussi la colère des conservateurs lorsqu'il fut publié, vers la fin du mois de mars 1790. Les États de Namur ne publièrent pas de manifeste, croyant qu'il leur suffisait, pour remplacer légalement l'Empereur déchu, de se faire inaugurer avec pompe comme les souverains du comté. Le 7 janvier 1790, s'étant rendus à la cathédrale, les députés se rangèrent en demi-cercle autour d'un autel dressé sous la coupole, et sur lequel se trouvait le livre des Évangiles; les prélats se placèrent du côté de l'Évangile, les nobles du côté de l'épître, le magistrat avec les maîtres des métiers en face de l'autel. Derrière les prélats se trouvait le conseil de justice, qui, de provincial, était devenu souverain; une place particulière

⁽¹⁾ Établissant une distinction très subtile entre la Constitution et le Pacte inaugural, l'abbé Duvivier prétendait qu'il était faux que la Constitution dût périr par la chute du prince, et qu'il était faux que cette chute lui portât la moindre atteinte. Voy. Réflexions sur le projet d'organisation provisionnelle de la Flandre.

avait été également réservée pour le général Van der Mersch et son état-major; on remarquait encore dans l'église un grand nombre de moines de différents ordres. La messe fut célébrée par l'évêque de Namur; après l'Évangile, il vint prendre place à l'autel, dressé sous la coupole; l'abbé de Boneffe, président des États, prononça ensuite un discours sur le but de la cérémonie; la profession de foi de Pie IV fut récitée, puis les trois ordres prêtèrent à tour de rôle le serment suivant : « Nous promettons, assurons et jurons, » en mains des deux autres États, hommage et fidélité aux » trois États représentant le peuple namurois, et, de plus, » que nous maintiendrons et observerons fidèlement la » Constitution de cette province dans tous ses points. » Quoique le peuple fût parfaitement oublié dans cette prise de possession, le pensionnaire de la ville cria néanmoins à haute voix : Vive la nation namuroise, souveraine du comté de Namur! Les assistants répétèrent ce cri et un Te Deum termina cette solennité qui resta longtemps dans le souvenir des habitants.

Mais on ne pouvait se contenter d'avoir reconstitué le pouvoir dans les provinces; toutes, à l'exception du Luxembourg, étant solidaires de la révolution qui venait de s'accomplir, elles durent songer à mettre leur sort en commun. Il fallait donc établir aussi un pouvoir central au moyen d'une fédération, puisqu'on était résolu à adopter la forme républicaine. Dès le 20 décembre 1789 les États de Brabant avaient notifié aux États des autres provinces la déchéance de Joseph II, prononcée par eux, ainsi que l'union qu'ils avaient contractée avec les États de Flandre; ils les invitaient en même temps à envoyer des députés à

Bruxelles pour adhérer à cet acte. Les premières adhésions furent données par le comté de Namur, la seigneurie de Malines et le Tournaisis. Les États de Hainaut seuls semblèrent hésiter avant d'entrer dans une confédération qui ne leur paraissait pas offrir des garanties suffisantes; leurs objections étaient même si graves que Van Eupen, qui remplissait déjà le rôle de secrétaire d'État, éluda constamment d'y répondre d'une manière catégorique : ils demandaient si les Provinces-Unies seraient assez fortes, par leur coalition, pour se suffire à elles-mêmes; quel était le plan de défense en cas d'attaque; en quoi consistaient les ressources financières; quelles étaient les alliances formées ou entamées. Cependant on parut s'accorder, et, le 28 décembre, les États de Brabant envoyèrent une nouvelle circulaire à ceux des autres provinces pour les prévenir que le 7 janvier 1790 s'ouvrirait à Bruxelles une assemblée souveraine : ils étaient invités en conséquence à choisir les députés qui devaient siéger dans ces États généraux (1).

Les assemblées provinciales s'étant empressées de nommer leurs mandataires, ceux-ci se trouvèrent bientôt réunis à Bruxelles au nombre de cinquante-quatre. La députation du Brabant se composait de M. de Nélis, évêque d'Anvers, un des prélats les plus instruits et les plus capables de cette époque, de dom Godefroi Hermans, abbé de Tongerloo, excellent patriote mais doué de plus d'énergie que d'intelligence, du comte de Coloma, du duc d'Ursel, qui venait de quitter la position qu'il occupait dans l'armée autrichienne,

⁽¹⁾ Voy. les Documents politiques et diplomatiques sur la Révolution belge de 1790, publiés par M. Gachard, archiviste général du royaume.

pour servir son pays (1), enfin de trois membres obscurs du tiers état, un pour chaque chef-ville. L'abbé de Rolduc, le baron de Negri, M. de la Saulx de Sainte-Marie et le conseiller pensionnaire Wildt, qui devait bientôt servir d'agent à l'Autriche, représentaient le Limbourg; mais leurs pouvoirs n'ayant pas été trouvés suffisants, ils ne prirent place dans l'assemblée souveraine qu'à la fin du mois de janvier. La Gueldre avait pour mandataire M. Syben, bourgmestre de Ruremonde et conseiller pensionnaire des États. Les députés de la Flandre étaient : pour le clergé de Gand, l'abbé de SS. Corneille et Cyprien à Ninove et le prévôt de la cathédrale de Gand; pour le clergé de Bruges, le président du séminaire de cette ville et l'abbé d'Eeckoute; pour la noblesse, le marquis de Rodes et le comte d'Hane de Steenhuyze; pour les villes, MM. Roelants, pensionnaire de la ville de Gand, Pyl du Fayt, pensionnaire de la ville de Courtrai, et de Schietere, seigneur de Caprycke, bourgmestre de Bruges; pour les châtellenies, MM. de Smet, bailli du pays de Gavre, de Lannoy, pensionnaire de la châtellenie de Courtrai, et Van Hoobrouck, haut pointre de la châtellenie d'Audenarde, le même qui devait siéger quarante années plus tard sur les bancs du Congrès de 1830; cette nombreuse députation comprenait encore M. de Grave, l'un des conseillers pensionnaires des États. La West-Flandre avait délégué l'abbé de Saint-Jean-au-Mont, M. Van der Stichele de Maubus, avoué de la ville d'Ypres, et M. François Van der Meersch, conseiller pensionnaire de la salle et

⁽¹⁾ Le duc d'Ursel était arrivé à Bruxelles le 4 janvier 1790, le duc d'Arenberg arriva le 5, et il avait été précédé par son frère le comte de la Marck, revenu dans la capitale des Pays-Bas le même jour que Van der Noot, le 18 décembre 1789.

châtellenie d'Ypres. Le Hainaut était représenté par l'abbé de Saint-Denis en Brocqueroye, le comte Charles de Thiennes de Lombize, qui représenta plus tard le Congrès belge à Paris, le chevalier de Bousies, et enfin par M. Gendebien, greffier échevinal de la ville de Mons, que nous avons vu au Congrès de 1830 avec ses deux fils. Le comté de Namur avait pour mandataires : les abbés de Waulsort et de Floreffe, le baron de Neverlée de Baulet, le comte de Baillet, et deux échevins de Namur, MM. Fallon et de Ganhy, ce dernier suppléé par M. de Cauwer. La députation de Tournai se composait de M. de la Hamayde, grand prévôt, du mayeur des échevins, d'un juré, du premier conseiller pensionnaire de la ville, du grand doyen des métiers, du grand sous-doyen, du doyen des apothicaires, et de M. Vinchent, conseiller pensionnaire de la chambre des arts et métiers. Le Tournaisis avait délégué le doyen de la cathédrale de Tournai, M. Sourdeau de Chin, et le pensionnaire des États. Enfin, la seigneurie de Malines était représentée par l'échevin De Brouwer, le doyen du métier des brasseurs, M. de Nélis, frère de l'évêque d'Anvers, et M. Lambrechts.

Le 7 janvier 1790, jour fixé pour la réunion des États généraux, les députés assistèrent d'abord à une messe solennelle, célébrée dans l'église de Sainte-Gudule par l'archevêque de Malines, puis à un sermon que Van Eupen, imitant le grand Bossuet, prononça sur ce texte célèbre : « Et nunc, reges, intelligite! » Après la cérémonie religieuse les députés se rendirent à l'hôtel de ville, précédés de dragons à cheval et à travers une double haie de volontaires qui bordaient les rues jusqu'à la Grand'Place. Les

représentants des assemblées provinciales se réunirent dans la chambre des États de Brabant et se placèrent, sans préjudice de rang, à la table qui se trouvait au milieu de la salle. La première question débattue fut celle de savoir s'il ne convenait pas que tous les membres de l'assemblée prêtassent le serment de tenir les résolutions secrètes; mais, sur l'observation que le serment qu'ils avaient prêté dans leurs provinces respectives suffisait, il fut décidé que l'on conviendrait, à la fin de chaque séance, des objets qui pourraient être rendus publics. Une commission fut ensuite nommée (1) pour examiner le projet relatif à l'acte d'indépendance et d'union; et enfin l'on aborda la question la plus délicate, celle de savoir si l'on opinerait par tête ou par province. Le lendemain et les trois jours suivants les députés se réunirent dans l'hôtel naguère occupé par le comte de Trauttmansdorff et sur l'emplacement duquel a été bâti le palais du roi. Tous les points se rattachant à l'acte d'union furent passés en revue et successivement adoptés; les plus longues discussions furent soulevées par la question du vote: les petites provinces ne voulaient pas se laisser absorber par le Brabant et la Flandre, et celles-ci cependant, à cause de leur importance, avaient droit à certains égards. Pour maintenir une espèce d'équilibre entre les unes et les autres, on adopta la combinaison suivante, empruntée à la Constitution de la république des Provinces-Unies : on admit le vote par province, mais l'on convint d'un total de 90 voix dont 56 étaient nécessaires pour former la majorité (2). Ces voix

⁽¹⁾ Elle se composait de Van Eupen, Gendebien et le pensionnaire de Grave.

⁽²⁾ La guerre, la paix, les alliances, et les constructions de fortifications devaient être décidées par une majorité de 56 voix ; mais il suffisait de la simple pluralité pour les objets d'une moindre importance.

furent réparties ainsi qu'il suit : le Brabant en eut 20 ; la Flandre, 22; la West-Flandre et la province de Hainaut, chacune 9; Namur et Luxembourg (pour mémoire), chacune 7; le Limbourg, 6; Malines, 4; Tournai, le Tournaisis et la Gueldre, chacune 2. Après quelques débats qui étaient encore relatifs à la préséance que voulaient s'arroger les députés du Brabant, l'acte d'union fut enfin signé, le 11 janvier, à deux heures du matin. Le préambule avait pour but de démontrer la légalité de la révolution dont Joseph II était en même temps l'auteur et la victime : le pacte constitutionnel ayant été formellement rompu par le souverain, le peuple, disait-on, se servant du droit inscrit dans les constitutions nationales, avait pu opposer la force à la violence et reprendre une autorité qui n'avait été déléguée que pour le bonheur commun et sous des conditions acceptées de part et d'autre. Les droits des provinces victorieuses et leurs obligations étaient ensuite stipulés dans douze articles, dont voici le résumé:

- I. Toutes les provinces s'unissent et se confédèrent sous la dénomination d'États belgiques unis.
- II. La puissance souveraine est mise en commun, mais restreinte aux objets suivants : à celui d'une défense commune ; au pouvoir de faire la paix et la guerre, et, par conséquent, de lever une armée nationale, de faire construire et d'entretenir les fortifications nécessaires; au pouvoir de contracter des alliances, tant offensives que défensives, avec les puissances étrangères, de nommer, d'envoyer et de recevoir des résidents ou ambassadeurs.
- III. La puissance souveraine est confiée à un Congrès composé de députés de chacune des provinces et sous la

dénomination de Congrès souverain des États belgiques unis.

IV. Le Congrès doit maintenir les rapports anciennement observés avec le Saint-Siège, tant dans la présentation ou nomination de regnicoles aux archevêchés et évêchés qu'en toute autre matière, conformément aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine, aux concordats et libertés de l'Église belgique.

V. Le Congrès a seul le pouvoir de faire battre monnaie, au coin des États belgiques unis, et d'en fixer le titre et la valeur.

VI. Les provinces contribueront à la dépense nécessaire à l'exercice des pouvoirs souverains confiés au Congrès, selon la proportion observée sous le gouvernement déchu.

VII. Chaque province retient tous les autres droits de souveraineté : sa législation, sa liberté, son indépendance, tous les droits et pouvoirs ensin qui ne sont pas mis expressément en commun et délégués au Congrès souverain.

VIII. A l'égard des difficultés qui pourront naître, soit à l'occasion de la contribution commune, soit sur tout autre objet, entre une province et le Congrès, ou entre le Congrès et une province, ou de province à province, le Congrès tâchera de les terminer à l'amiable; si une composition à l'amiable ne pouvait avoir lieu, chaque province nommerait une personne, à la réquisition de l'une ou de l'autre des parties; ces arbitres instruiront sommairement la cause. Le Congrès sera chargé d'exécuter la sentence; et si elle lui est contraire, il devra s'y soumettre.

IX. Les États-Unis s'obligent à s'entr'aider; dès qu'une

province sera attaquée par un ennemi du dehors, elles feront toutes cause commune, et toutes ensemble défendront de toutes leurs forces les provinces attaquées.

X. Aucune province n'est libre de faire une alliance ou de conclure un traité quelconque avec une puissance étrangère sans le consentement du Congrès; ce consentement est également nécessaire pour que les provinces particulières puissent s'unir entre elles, s'allier, ou contracter, de quelque manière que ce puisse être.

XI. L'union sera stable, perpétuelle, irrévocable. Il ne sera permis à aucune province, ni à plusieurs, pas même à la majorité, de rompre cette union ou de s'en détacher sous aucun prétexte.

XII. Le pouvoir civil et militaire, ou une portion de l'un et de l'autre, ne sera jamais conféré à la même personne : le député ayant séance et voix au Congrès ne peut être employé dans le service militaire, et réciproquement, quiconque sera investi d'un emploi militaire ne pourra siéger au Congrès. Étaient aussi exclus du Congrès tous les employés ou pensionnés des puissances étrangères, tous ceux qui, après la ratification de l'acte d'union, accepteraient de ces puissances un ordre militaire ou une décoration (1). Enfin tous les fonctionnaires de la république devaient jurer l'observation exacte et fidèle du traité d'union.

Dès le 20 janvier l'acte d'union fut ratifié par tous les États des provinces insurgées, excepté par ceux du Limbourg, dont l'adhésion n'arriva que le 25 mars.

⁽⁴⁾ Depuis quelques jours tous les membres de l'ordre de la noblesse des États de Brabant, qui avaient des clefs de chambellan ou des titres de cour, les avaient renvoyés à Vienne.

En résumé, les États généraux devaient continuer à exercer le pouvoir constituant moyennant la ratification de leurs commettants, tandis que le pouvoir exécutif serait confié à un Congrès; mais celui-ci n'ouvrit ses séances que le 20 février, et pendant longtemps il fut composé de députés qui siégeaient aussi dans les États généraux.

Le 21 janvier l'assemblée des États généraux fut définitivement constituée; pour maintenir la plus parfaite égalité entre les provinces, il avait été résolu que chacune présiderait à tour de rôle et pendant une semaine par un de ses mandataires. Tous les députés étaient réunis sans distinction autour de la table; mais aux côtés du président siégeaient Van der Noot, nommé ministre de la République, et Van Eupen, confirmé dans ses fonctions de secrétaire d'État. Dès qu'ils se virent investis du pouvoir, les délégués des États provinciaux voulurent s'occuper avant tout de la situation de la Belgique vis-à-vis des puissances étrangères et des besoins de l'armée. Affermir l'indépendance du pays par des victoires, la faire reconnaître par l'Europe, telle était, en effet, la mission la plus urgente de l'assemblée souveraine.

A la fin du mois d'octobre 1789 le comité de Breda avait envoyé des agents à Londres, à Berlin et à La Haye pour remettre aux ministres des trois cours le manifeste de Van der Noot et demander que l'indépendance du pays fût reconnue. M. Van Leempoel, professeur à l'Université de Louvain, avait été envoyé à La Haye; le marquis de Rodes à Londres, le comte de Hoen et l'abbé O'Hearn à Berlin, siège principal des négociations relatives aux Pays-Bas. MM. de Hoen et O'Hearn s'étaient adressés d'abord à l'ambas-

sadeur de la république des Provinces-Unies, M. le baron Van Reede, pour réclamer son intervention; il leur répondit que, ne pouvant pas se compromettre en reconnaissant ouvertement la légitimité de leur mission, il se bornerait à leur ménager sous main une entrevue avec les ministres de Prusse. Les envoyés belges virent effectivement les ministres prussiens et leur remirent, avec le manifeste de Van der Noot, un mémoire dans lequel on réclamait l'intervention des puissances maritimes comme garantes du traité de la Barrière, que l'Empereur avait violé, et la protection spéciale du roi de Prusse, comme prince de l'Empire germanique, dont les Pays-Bas faisaient autrefois partie sous le nom de Cercle de Bourgogne. Pour entraîner la Prusse, les chefs de l'insurrection belge la menaçaient, si le Roi leur refusait son appui, de s'unir avec les Liégeois et les Français. En rendant compte de ce mémoire à Frédéric-Guillaume, son ministère lui disait (13 novembre): « Il nous » paraît, avec les deux ministres d'Angleterre et de Hollande, » qu'il est du plus grand intérêt des trois puissances alliées » qu'elles se concertent à présent, sans perte de temps, » pour intervenir de la manière la plus efficace dans les » affaires du Brabant... Nous sommes d'accord avec ces » deux ministres que si les Brabançons peuvent soutenir » leur indépendance hautement, ou même seulement en » balançant la fortune, les trois puissances alliées doivent » reconnaître cette indépendance et la protéger comme une » suite des usurpations de l'Empereur; et que, dans le cas » contraire, et si l'Empereur venait à renverser et à subju-» guer les Brabançons, les trois puissances alliées doivent » lui faire, en leur qualité de garants de la Constitution

» belgique, les représentations les plus fortes pour qu'il soit » obligé de rétablir l'ancienne Constitution en entier (1). » Les conclusions de ce rapport furent consignées dans une note remise deux jours après aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande. Ce n'était point par intérêt pour les Belges que le cabinet de Berlin prenaît leur défense avec tant d'énergie; M. de Hertzberg, le chef de ce cabinet, avait d'autres vues. Il voulait se servir de la révolution des Pays-Bas pour agrandir son pays; il espérait, au moyen d'une intervention armée des alliés, obliger l'Empereur à faire la paix avec la Porte et à rétrocéder la Gallicie à la Pologne, qui elle-même céderait à la Prusse les villes de Dantzig et de Thorn. Mais le cabinet de La Haye, qui ne renonçait pas au projet suggéré par Van der Noot à M. Van de Spiegel au mois de mai 1789 (2), croyait nécessaire de temporiser. Sur la proposition du grand pensionnaire, les États généraux émirent, le 31 décembre, l'avis qu'il fallait substituer au projet du ministère prussien une convention portant : 1º que les trois puissances alliées ne se mêleraient point des affaires belges, à moins d'y être appelées par l'Empereur ou forcées par l'urgence des circonstances; 2º que, dans tous les cas, les alliés garantiraient le maintien des anciens privilèges; 3º que, si la Belgique s'érigeait en État indépendant, et que tout espoir d'accommodement entre elle et l'Empereur était évanoui, les alliés feraient dépendre leur reconnaissance du nouvel État de la nature de sa Constitution et de ses relations extérieures; 4º qu'aucune autre puissance ne serait

⁽¹⁾ Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens, p. 125.

⁽²⁾ Van der Noot avait proposé de réunir la Belgique aux Provinces-Unies.

admise à s'ingérer dans ses affaires; 5° que les alliés feraient cause commune pour tout ce qui pourrait résulter des mesures à prendre en vertu de cette convention.

Le cabinet anglais, de son côté, ne voulant pas favoriser les projets ambitieux de la Prusse, montrait une circonspection extrême. Vers la fin du mois de novembre, le marquis de Rodes, ayant sollicité de M. Pitt la permission de lui présenter le manifeste du peuple brabançon, reçut pour réponse que ce ministre avait pris les ordres du Roi, et qu'il ne se trouvait pas le maître de voir ou de reconnaître l'envoyé belge dans aucune capacité politique (1). Le duc de Leeds, ministre des relations extérieures, repoussa ensuite formellement le plan de M. de Hertzberg, et autorisa l'ambassadeur anglais à Berlin, M. Ewart, à signer le projet de convention proposé par le grand pensionnaire de Hollande, mais en déclarant qu'une réconciliation des provinces belges avec l'Empereur, sous la garantie des alliés, serait la meilleure manière de terminer le diffférend.

Malgré l'antipathie que leur inspirait la France régénérée, les conservateurs belges avaient également tenté une démarche auprès de Louis XVI et de l'Assemblée nationale; elle était restée aussi sans succès. Le Roi n'était nullement

⁽i) Toutefois on assure que Pitt accorda une audience au sicur Vandamme, professeur de philosophie à l'Université de Louvain et secrétaire du marquis de Rodes. L'entretien s'engagea de la manière suivante : — « Que désire-t on de mon gouvernement? demanda Pitt. — La liberté et l'indépendance, répondit Vandamme, sous une forme gouvernementale quasi-républicaine. — Vous obtiendrez, dit Pitt, la liberté et l'indépendance, à condition de choisir pour souverain le duc de Mecklembourg-Strélitz.» — Vandamme fit observer que la révolution ayant été faite dans le but de conserver intacte et absolue la religion catholique et romaine, il était de toute impossibilité de placer sur le trône un prince luthérien. — « Dans ce cas, répliqua Pitt, vous retournerez sous la domination autrichienne. » Nous lisons dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. VIII, p. 264, que cet entretien a été recueilli de la bouche même de l'envoyé belge; nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur le projet de décerner la couronne de Belgique au duc de Mecklembourg.

disposé à se brouiller avec l'Autriche; et quant à l'Assemblée constituante, elle voulait être fixée sur la nature et la tendance de la révolution des Pays-Bas. Dans la séance du 10 décembre le président donna lecture d'une lettre de M. le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères (4); elle était conçue en ces termes : « Le sieur Van » der Noot, se disant agent plénipotentiaire des Brabançons, » vient de m'adresser pour le Roi un paquet qu'il m'annonce » renfermer le manifeste par lequel ils se déclarent indépen-» dants. S. M. a jugé qu'il n'était ni de sa justice, ni de sa » dignité, ni de sa prudence, d'accueillir une semblable » démarche. Elle a pensé que le seul parti convenable à » prendre était de renvoyer ce paquet au sieur Van der » Noot, et c'est ce que j'ai fait en exécution de ses ordres. » Le Roi, informé que la même démarche a été ou doit être » faite auprès de l'Assemblée nationale, a trouvé convenable » de lui faire connaître le parti qu'il a pris (2). » L'Assemblée suivit le conseil que lui donnait indirectement M. de Montmorin; elle ajourna la question de savoir si le paquet adressé à son président serait ouvert.

De leur côté, les trois puissances alliées avaient donné suite au projet suggéré par le grand pensionnaire de Hollande; le 9 janvier ce projet avait été converti à Berlin en une convention, qui fut ratifiée par le ministère prussien et par les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unies. Il faut cependant remarquer que M. de Hertzberg n'admettait cette convention que comme base provisoire du concert à établir; en répondant, le 4 janvier, au duc de Leeds, il

⁽¹⁾ Il avait succédé à M. de Vergennes, mort en 1787.

⁽²⁾ Moniteur universel, nes 19 et 20.

proposait de reconnaître immédiatement l'indépendance de la Belgique, sous condition que la nouvelle république s'engagerait à se donner une Constitution approuvée par les alliés et à ne point se lier avec d'autres puissances, principalement avec la nation française. Les alliés lui promettraient assistance et tiendraient à cet effet un corps d'armée en disponibilité, composé de Prussiens, de Hessois à la solde de l'Angleterre et de plusieurs régiments au service des États généraux; ce corps servirait non seulement à protéger les Pays Bas contre toute attaque de la France ou de l'Autriche, mais aussi à couvrir les frontières de la Westphalie et du pays de la Généralité, ainsi qu'à repousser toute invasion qui serait tentée en Hollande par les émigrés de 1787.

La situation de la Belgique au point de vue diplomatique était alors fort triste : l'Angleterre la traitait avec indifférence, la France lui paraissait hostile, la Hollande désirait une réunion désastreuse pour nous; enfin, la Prusse, dans des vues également intéressées, ne voulait nous offrir qu'une indépendance avilissante, car il eût fallu l'acheter par une complète sujétion aux puissances et par l'engagement de conserver tous les abus qui arrêtaient le développement de la prospérité publique.

Malgré le mauvais accueil fait au manifeste de Van der Noot, les États généraux de Belgique ne se découragèrent point. Le 21 janvier ils expédièrent de nouvelles lettres de créance et donnèrent le titre de ministre plénipotentiaire à M. Van Leempoel, à M. le baron de Rosen et M. O'Hearn (1); ils

⁽¹⁾ Le baron de Rosen avait été envoyé à Londres avec le marquis de Rodes ; et M. O'Hearn remplaçait à Berlin le comte de Hoen, revenu en Belgique.

devaient présenter aux cours de La Haye, de Londres et de Berlin l'acte d'union et demander itérativement que l'indépendance de la Belgique fût reconnue. La délivrance de Bruxelles, effectuée le 12 décembre 1789, avait interrompu les relations du gouvernement des Pays-Bas autrichiens avec les ministres accrédités près de lui. La retraite des fonctionnaires impériaux avait même été si précipitée que M. de Trauttmansdorff n'avait pu en donner avis aux membres du corps diplomatique. Il se trouvait composé à cette époque de la manière suivante : M. le chevalier de la Gravière représentait Louis XVI, avec le titre de ministre; M. Wilson était chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, en l'absence de lord Torrington, ministre plénipotentiaire; le baron de Hop représentait la république des Provinces-Unies; le baron de Wieregg était ministre plénipotentiaire de l'électeur palatin, et M. d'Otrenge chargé d'affaires du prince évêque de Liège. M. de Cobenzl fit écrire de Trèves, le 23 décembre, aux membres du corps diplomatique, une lettre qui, conçue en des termes différents pour chacun d'eux, contenait en substance, pour tous, que l'Empereur plaçait trop de confiance dans les sentiments des souverains qu'ils représentaient, pour n'être pas persuadé qu'ils ne feraient rien, dans les conjonctures actuelles, qui pût être désagréable à S. M., ou qui pût inspirer du doute ou de l'inquiétude sur leurs dispositions à son égard (1). Les ministres de France et de Hollande quittèrent alors Bruxelles, mais le premier y laissa M. Ruel, avec le titre de chargé d'affaires, quoiqu'il ne pût déployer aucun caractère

⁽¹⁾ Documents politiques et diplomatiques, p. 257.

public (4); M. d'Otrenge, intimement lié avec les chefs des progressistes, et le chargé d'affaires d'Angleterre restèrent aussi dans la capitale des Pays-Bas autrichiens : M. Wilson borna toutefois ses fonctions à expédier des passe-ports au nom de la légation britannique. Cependant les cours de Berlin, de La Have et de Londres étaient intéressées à étudier sur les lieux la marche de la révolution belge; pour ne pas se compromettre aux yeux de l'Empereur, elles envoyèrent à Bruxelles des agents qui, n'étant revêtus d'aucun caractère officiel, pouvaient être constamment désavoués par leurs cabinets. La Prusse envoya deux espions émérites : Brockhausen, personnage depuis longtemps décrié, et Éphraim, Israélite de nation, aussi rusé que cupide. La cour de La Haye envoya Mottman, avec le titre de conseiller des domaines du prince d'Orange aux Pays-Bas; il était accompagné d'un autre émissaire, Maximilien Ivoy, et M. de Cobenzl mandait au prince de Kaunitz que leur mission avait surtout pour objet de solliciter, en faveur du prince d'Orange ou de son fils, le stathoudérat de la Belgique. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les agents de Berlin et de La Haye exercèrent le plus funeste ascendant sur Van der Noot, en slattant son orgueil et en abusant de sa crédulité; c'est que, de plus, ils soutiraient à leurs dupes des sommes considérables (2). Le cabinet de Saint-James entretint à Bruxelles un agent plus honorable, le colonel Gardner; et

⁽¹⁾ M. de Montmorin écrivait de Paris à M. de la Gravière (21 novembre 4789): «... Si les chefs du gouvernement se retirent de Bruxelles, l'intention du Roi est que vous en agissiez de même en chargeant le sieur Ruel de me rendre compte de ce qui se passera dans le Brabant et de signer les certificats de vie; mais vous ne quitterez qu'en même temps que M. de Trauttmansdorff et vous vous rendrez directement ici...»

⁽²⁾ On assure que Mottman reçut en une seule fois 100,000 florins de Brabant.

le ministère français, d'accord avec les sommités du parti constitutionnel de l'Assemblée constituante, y envoya MM. de Sémonville et de la Sonde.

Les revers éprouvés récemment par l'armée de Van der Mersch augmentaient les embarras de la nouvelle république. Le vainqueur de Turnhout aurait voulu s'arrêter à la Meuse pour achever l'organisation de son armée; mais les deux dovens, qui représentaient les États auprès de lui, lui avaient ordonné de poursuivre les Autrichiens jusque dans le Luxembourg. Il fut ainsi forcé de s'avancer, au cœur de l'hiver, dans une province hostile à la révolution, avec une troupe fatiguée, manquant de tout, de chariots, de munitions de guerre et de bouche, d'habits et de souliers. Le 18 décembre Van der Mersch quitta Namur et se dirigea sur Marche, tandis que Kleinenberg, avec ses Flamands, s'avançait sur Beauraing. On ne tarda pas à s'apercevoir que les volontaires avaient perdu leur ancienne confiance; démoralisés par des privations de toute espèce et souffrant des rigueurs de la saison, ils désertaient en grand nombre. Le lendemain de son départ de Namur Van der Mersch avait établi son quartier général à Ciney, le seul endroit où l'on pût se procurer du pain; ses troupes occupaient Emptinne, Champion et les villages voisins; le capitaine Mens était envoyé à Marche, avec 400 hommes environ, Lorangeois à Rochefort avec ses chasseurs, et Kleinenberg, suivant le mouvement rétrograde de l'ennemi, se portait de Bouvignes à Mesnil-Saint-Blaise. Ce fut à Ciney que Van der Mersch regut une singulière dépêche, signée par Van Eupen au nom des États; elle lui prescrivait « de tenir Luxembourg bloqué dans le lointain, » et on lui promettait à cet

esfet : « douze canons de six et de trois livres de balle. » Quelque ridicule que fût cet ordre, Van der Mersch résolut pourtant de tenter tout ce qui était possible; il quitta Ciney, le 24 décembre, pour se rendre à Marche, en même temps qu'il ordonnait au capitaine Mens de pousser jusqu'à Roumont, et à Lorangeois d'occuper Saint-Hubert. Mais le capitaine Mens, apprenant que l'ennemi avait laissé 500 hommes à Roumont avec deux canons, se jeta dans Saint-Hubert, où il devait être rejoint par Lorangeois. Kleinenberg, avançant de son côté, occupa successivement Beauraing, Pondrome, Vonêche, et poussa enfin jusqu'à Libin, afin qu'il pût au besoin secourir la colonne de Van der Mersch. Cependant les Impériaux semblaient avoir repris toute leur assurance en pénétrant dans le Luxembourg; ils se savaient appuyés par la population ardennaise, restée fidèle à la maison d'Autriche; quand les paysans n'attaquaient pas les volontaires, ils leur refusaient des vivres ou bien leur donnaient des renseignements inexacts sur les positions et la force des troupes impériales (1). C'est ainsi que le capitaine Mens, trompé par de faux rapports, marcha sur Neufchâteau et fut repoussé avec perte par les dragons d'Arberg. Bientôt Lorangeois, resté à Saint-Hubert, s'effraya à son tour lorsqu'il eut été averti que l'ennemi s'avançait contre cette ville; il l'abandonna précipitamment, le 29 décembre, pour se réfugier à Roche-

⁽¹⁾ Toutefois quelques districts du Luxembourg s'agitaient. On lit dans une lettre adressée de Saint-Hubert au Moniteur universel, sous la date du 30 décembre : « ... Les curés du pays commencent à exciter le peuple des campagnes à prendre les armes ; ils l'animent par leur exemple, et déjà quelques jeunes gens se sont assemblés. Ces mouvements ne se sont pas encore communiqués à Neufchâteau et à Arlon. Les paysans y tiennent pour l'Empereur. Le voisinage des troupes intimide ces pauvres gens. S'il n'y avait que des dangers à courir, on pense qu'ils se déclareraient; mais la certitude d'être égorgés contient les plus braves. »

fort, sans même avertir le général de sa retraite, laissant ainsi les postes intermédiaires entre Saint-Hubert Marche exposés à une surprise. Les Impériaux, en effet, après être rentrés à Saint-Hubert le 30, se rendirent maîtres, dans la nuit du 1er janvier, du défilé de Masbourg, et ensuite de Nassogne. Van der Mersch, appréciant l'importance de cette position, marcha immédiatement 1,400 hommes sur Nassogne, espérant de reprendre aussi Saint-Hubert en cas de succès. Trouvant l'ennemi rangé en bataille dans une position défavorable, il voulut profiter de cette faute : sa colonne fut formée sur une hauteur, défendue en avant par un ravin escarpé et protégée par derrière par un bois assez vaste. Deux fois les Impériaux reculèrent, et ils auraient probablement été défaits sans la lâcheté dont les volontaires firent preuve en cette occasion : effrayés à la vue d'un piquet de cavalerie qui lâchait pied, tous commencèrent à suivre cet exemple, et, après neuf coups de canon tirés par l'ennemi sans faire beaucoup d'effet, ils abandonnèrent leur chef et se réfugièrent en désordre vers le bois. Van der Mersch restait seul sur le champ de bataille avec son palefrenier. Heureusement que les Impériaux crurent que cette déroute était une ruse et qu'ils laissèrent ainsi le temps au général belge de rallier la plus grande partie de ses volontaires derrière le pont de Blaimont. Le lendemain, cependant, les Autrichiens poussèrent de fortes patrouilles sur la gauche des patriotes jusque près de Marche, et les contraignirent enfin à évacuer cette ville le 2 janvier. Van der Mersch, jugeant qu'il était impossible de se maintenir dans le Luxembourg avec une troupe démoralisée et insuffisante, renonça à son entreprise; mais il

conserva néanmoins le territoire compris entre Natoye, Assesse et Vivier-l'Agneau, tandis que Kleinenberg, repoussé de Libin et de Longprez, gardait Beauraing.

De retour à Namur, Van der Mersch voulut justifier sa conduite; dans une lettre adressée le 7 janvier aux États généraux il se plaignit amèrement de ne pouvoir rien faire sans avis préalable, et il rejetait l'insuccès de son entreprise sur les ordres absurdes qu'il avait reçus de Bruxelles. « Si j'avais suivi ces ordres à la lettre, disait-il, je serais maintenant à gémir dans quelque casemate de Luxembourg. » Les renforts, si souvent promis à Van der Mersch arrivèrent sur ces entrefaites. Le 7 et le 8 janvier il reçut un corps de 1,500 hommes formé à Louvain, ainsi que des volontaires du Hainaut, de la Flandre et du Tournaisis. Les volontaires du Hainaut, commandés par le colonel de Braine, allèrent occuper, avec une partie de l'infanterie de Flandre, les postes de la vieille route de Luxembourg; et la légion nervienne, sous les ordres du comte de Lannoi, fut envoyée à Andenne et dans les environs. Malheureusement l'arrivée de ces renforts fournit aux Autrichiens l'occasion de remporter de nouveaux avantages; le 13 ils chassèrent les volontaires de Neupont, et le 16 ils culbutèrent les Montois, qui, malgré les ordres les plus précis de rester sur la défensive à Emptinne, avaient cédé à leur ardeur et s'étaient avancés jusqu'au delà de Pessoux. Van der Mersch, avant de quitter Namur, avait signalé tous les dangers auxquels il s'exposait en s'aventurant dans un pays hostile avec des bandes encore indisciplinées pour combattre de vieilles troupes; il n'avait cessé aussi de réclamer des renforts et de protester avec énergie contre le dénûment dans lequel on le laissait. Les

derniers revers devaient donc être imputés non au général, mais à ceux qui avaient eu la prétention de diriger les opérations militaires de Bruxelles, et dont les ordres ridicules et la coupable négligence avaient découragé l'armée. Du reste, le mouvement rétrograde des Belges n'eut-pas toutes les suites que l'on pouvait craindre. Les Impériaux ne songeaient qu'à prendre leurs quartiers d'hiver pour se réorganiser et remplir les vides que la désertion et les premières victoires des patriotes avaient faits dans leurs rangs. Ils se tinrent concentrés à Marche, Rochefort, Havelange et les villages environnants. De son côté, Van der Mersch, à mesure qu'il organisait des volontaires, distribuait ses corps dans Namur et les environs. Quatre compagnies occupèrent le château de Beauraing, pour couvrir au besoin le territoire belge, depuis Bouvignes jusqu'à la frontière de France. Pour le moment on ne devait pas redouter une attaque sérieuse de la part de l'ennemi, parce qu'on savait qu'il avait ordre de garder la défensive; aussi, pendant les premiers mois de 1790, n'y eut-il au delà de la Meuse que quelques escarmouches sans importance entre des avant-postes et des patrouilles.

Le 27 décembre les Impériaux avaient évacué le fort Lillo; et un mois après, le 29 janvier, le général-major de Gavaux, commandant de la citadelle d'Anvers, manquant de provisions et n'osant pas recourir à un bombardement, conclut avec des commissaires des États généraux une capitulation avantageuse pour les patriotes. Il s'engagea à rendre la forteresse le 29 mars, si à cette époque elle n'était pas secourue par les troupes impériales ou par des alliés du souverain de l'Autriche.

Tous les moyens étaient mis en œuvre par la cour de Vienne pour fléchir les Belges, pour leur faire oublier les actes despotiques des dix dernières années; on ne reculait plus devant aucune concession. Le prince de Kaunitz manda, le 30 décembre, à M. de Cobenzl, arrivé dans le Luxembourg; que l'Empereur acceptait les conditions communiquées au général Ferraris. « Il a seulement » observé, disait le chancelier, que ce qu'on demande en » faveur de Van der Noot ne saurait entrer dans l'acte qui » sera dressé sur l'espèce de pacification qu'il s'agit de con-» clure, quoique S. M. veuille bien accorder à cet homme » ce qu'on propose en sa faveur (1). » Une nouvelle démarche était faite en même temps auprès de l'archevêque de Malines; par l'intermédiaire du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, M. de Kaunitz lui fit parvenir une dépêche dans laquelle il était sollicité, au nom de l'Empereur, de s'employer à la pacification de la Belgique. « L'Empereur, disait » le chancelier, se flatte que tout pourra encore être réparé » si Votre Éminence y emploie tout son crédit et l'influence qu'elle a sur les esprits du clergé et de tous les ordres de la nation; et pour que vous soyez à portée de déployer, à cet effet, votre zèle et votre attachement à tout ce qui peut intéresser la religion et l'État, Sa Majesté désire que Votre Éminence se rende au plus tôt dans son diocèse, et qu'elle y mette tout en œuvre, non-seulement pour y ramener ses propres ouailles à l'obéissance due à leur souverain légitime, mais aussi pour engager les autres évêques, et tous les ministres de l'autel, à s'oc-

⁽¹⁾ Documents politiques et diplomatiques, p. 101.

» cuper de même, avec zèle, de l'accomplissement d'un » devoir aussi essentiel de leur état. Une considération » qu'à cette occasion je crois devoir communiquer à Votre Éminence, c'est que, dans l'opinion publique, le clergé est regardé comme l'auteur principal des troubles; pour détruire donc une pareille opinion, qui est sans doute injuste, il ne saurait employer de meilleurs moyens que de travailler sincèrement, et avec zèle, au rétablissement de l'ordre. Votre Éminence voudra bien, sur l'important objet dont il s'agit, se mettre en correspondance avec M. le comte de Cobenzl, de la manière qu'elle jugera la plus convenable: il pourra vous informer, dans le plus grand détail, de la condescendance de l'Empereur aux désirs de la nation; et, en attendant, je préviens Votre Éminence qu'en général l'intention de Sa Majesté est de rétablir non-seulement toutes choses, sans exception, sur l'ancien pied, et de donner, surtout au clergé, plein apaisement sur toutes ses plaintes, mais d'y ajouter même de nouvelles concessions, qui pourraient être agréables à la nation, sans blesser la dignité de Sa » Majesté. » A cette lettre si conciliante l'archevêque répondit « que les choses étaient tellement avancées, surtout » depuis la conclusion formelle de l'acte de confédéra-» tion entre les provinces, que toute tentative d'accommo-» dement serait entièrement inutile. »

M. de Cobenzl, de son côté, n'était pas resté inactif; dans l'espoir de désunir les patriotes, d'amener des défections, il faisait passer dans les provinces insurgées un grand nombre de lettres écrites de sa main et adressées à des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois influents. Puis, quand il

supposa que ces lettres étaient arrivées à leurs adresses, qu'elles avaient fait naître quelques réflexions, il se hasarda à tenter une démarche publique auprès des États. Le 10 janvier Albert et Marie-Christine adressèrent de Bonn aux assemblées provinciales une circulaire contenant des ouvertures pour la pacification du pays. Après avoir annoncé l'arrivée du comte de Cobenzl, chargé de redresser tous les griefs, les gouverneurs généraux poussaient la condescendance jusqu'à excuser la réunion illégale des États; c'était, disaient-ils, le seul remède aux maux dont le pays avait été victime. Dans leur lettre aux États de Brabant, ils les requéraient : 1º de leur dire quand ils pourraient se rendre en toute sûreté à Bruxelles, sous la seule garde de la loyauté de la nation; 2° de leur suggérer les moyens les plus prompts et les plus propres à rétablir la paix et le bon ordre, en partant du rétablissement entier et sans réserve quelconque de toutes choses sur l'ancien pied constitutionnel, conformément aux ordres précis de l'Empereur, dont le vice-chancelier de Cour et d'État était porteur.

Pour appuyer la démarche tentée auprès des États par les gouverneurs généraux, M. de Cobenzl avait adressé à l'archevêque de Malines une lettre qui peint admirablement cette époque. « La présente, disait-il, sera remise à Votre » Éminence en même temps que les États recevront une » lettre qui leur est adressée par LL. AA. RR. Voilà le » moment qui peut décider entre la paix et la guerre; l'une » et l'autre dépendront probablement de la réponse que les » États feront; jugez par là, Monseigneur, de l'importance » de cette démarche, et combien il est essentiel que les États » n'agissent pas à la légère dans une affaire aussi sérieuse.

» Après la condescendance extrême de l'Empereur, qui est » sans exemple dans l'histoire, personne au monde ne » pourra plus dire que c'est lui qui a voulu la guerre ou qui » ait forcé la nation à se porter à une telle extrémité. Les » moteurs et les soutiens de ces troubles funestes auront » tout le tort de leur côté; eux seuls seront responsables » devant Dieu et devant les hommes de tous les maux qui » s'ensuivront. Des sophismes sur la méfiance qu'on peut » avoir dans les promesses du souverain, en dépit de toutes » les nouvelles assurances qu'on donne, ne les garantiront » pas des reproches fondés de tous les peuples de la terre; » et l'appui, dont des ennemis du repos public les flattent » peut-être, étant injuste et intéressé, ne préservera pas le » pays d'une ruine bien méritée quand même il ne plairait » pas à Dieu de favoriser la bonne cause comme nous devons » l'espérer de sa justice éternelle. Tous les gens tant soit » peu raisonnables doivent sentir que les succès incroyables » qu'ont eus les faibles efforts de quelques troupes de mé-» contents ne sont dus qu'aux mauvaises dispositions des » commandants, qui avaient perdu la tête, et à la gêne dans » laquelle les mettait l'ordre sévère de l'Empereur de » ménager le sang humain et de ne point détruire les habi-» tations des citoyens. Peuvent-ils raisonnablement se flatter » encore de succès pareils si l'Empereur, poussé à bout » par une résistance criminelle et manifestement injuste, se » voit forcé à envoyer une armée, et à n'user plus d'aucun » ménagement envers un peuple qui aurait rompu sans aucun » fondement tous les liens qui subsistent entre le souverain » et ses sujets au mépris de la religion, de sa propre Con-» stitution, et des lois respectées par les nations les plus

» barbares? Quel degré d'assistance peuvent-ils attendre de
» la part d'une puissance étrangère à laquelle leur ruine
» serait fort indifférente et même utile dès qu'elle contribue
» à l'affaiblissement de la monarchie autrichienne? Des
» vérités de cette force débitées par un homme de votre
» dignité ne sauraient manquer d'émouvoir les esprits les
» plus revêches et les plus préoccupés. Vous êtes trop
» éclairé, Monseigneur, pour n'en point éprouver une pleine
» conviction, trop bon patriote pour ne point vous employer
» à persuader vos concitoyens, et trop pieux pour vous en
» laisser détourner par la crainte de quelques mauvais pro» cédés possibles de la part de quelque mécontent.

» Votre Éminence peut communiquer cette lettre à qui
» elle voudra. Je vous prie même instamment de la faire
» lire à tous nos amis communs, à toutes nos connaissances,
» pour ma propre satisfaction et à la décharge de ma con» science, afin que tout le monde soit convaincu que j'ai
» rempli tous mes devoirs jusqu'à la dernière extrémité, et
» que ce n'est pas à moi que des victimes innocentes des
» fureurs de la guerre demanderont raison du sang répandu,
» et de tant d'autres maux horribles qui en résulte» ront (1). »

Les espérances de M. de Cobenzl furent complètement déçues; le cardinal de Franckenberg daigna lui répondre, mais sa lettre était froide et désespérante. « Comme le » serment rigoureux, disait-il (2), que nous avons prêté de » tout temps sur le secret de tout ce qui se passe aux États

⁽¹⁾ Lettre autographe et inédite conservée par M. l'abbé Duvivier.

⁽²⁾ Cette lettre, datée du 21 janvier 1790, est également inédite.

» ne me permet pas d'entrer dans aucun détail au sujet de » la sensation que la lettre de Leurs Altesses Royales y a » faite, tout ce que je peux dire à Votre Excellence c'est de » me rapporter à ma dernière lettre (1), qui doit la con- » vaincre de l'impossibilité dans laquelle je me trouve de » pouvoir lui être de quelque utilité relativement aux » affaires de ce pays. » La vérité est que la lettre des gouverneurs généraux ne produisit point dans les États une sensation favorable à la cause impériale; aucune province n'accusa la réception de cette circulaire. Les États de Hainaut allèrent plus loin : ils résolurent de ne pas même ouvrir la dépêche qui leur avait été adressée.

Dans son embarras, Joseph II avait également réclamé l'intervention du vénérable Pontife qui s'était autrefois rendu à Vienne pour prévenir cette catastrophe; et Pie VI, cédant à ses sollicitations, avait envoyé, le 13 janvier, un bref pathétique à l'archevêque de Malines et à l'évêque d'Anvers pour les engager à se soumettre. « Ce que vous » avez si justement, si instamment désiré, disait le Pontife, » ce que les États ont imploré avec tant de pressantes prières, voilà que César vous l'accorde aujourd'hui : il vous l'accorde pleinement, de son propre mouvement; il prévient lui-même vos vœux. Oui, il nous a informé qu'il avait déclaré, sans restriction quelconque, qu'il laissait aux évêques l'entier et le plein exercice de leurs droits, tant par rapport aux séminaires épiscopaux qu'aux matières ecclésiastiques, de sorte que tout va » être remis dans le premier état. Il nous a en outre assuré

⁽¹⁾ Voy. La Révolution brabançonne, p. 317.

» qu'il avait déclaré, sans restriction, de laisser saufs et » intacts les droits des ordres de la noblesse et du peuple, » en rétablissant, dès ce moment, dans leur premier état, » leurs priviléges, coutumes, etc., avec promesse d'oublier » le passé, même tout ce qui a pu excéder les bornes du » dévoir. Les causes de ces grands troubles n'existant donc » plus, il semble que les troubles eux-mêmes doivent » cesser; et ce sera un jour bien heureux, bien consolant » pour nous, que celui où le plus ardent de nos vœux sera » exaucé. Vous donc, qui êtes si distingués par votre » science, qui êtes si recommandables par vos vertus, pourriez-vous ignorer que c'est l'une des obligations de » votre saint ministère de réconcilier les sujets avec leur » prince, et de les rappeler à l'obéissance? Employez donc » tout votre zèle à engager les États et les peuples de traiter » avec le ministre du souverain, pour rétablir, de la ma-» nière la plus solennelle, une paix vraie et durable dont » puissent se réjouir et l'Église et l'État. Inculquez dans » les esprits, que, pouvant obtenir, sans aucune ambiguïté, » tout ce qu'ils peuvent désirer, la paix est sans doute pré-» férable à la guerre; et puisse le Dieu tout-puissant » éloigner toujours les calamités de ces florissantes con-» trées! » Cette éloquente prière du chef de l'Église fut aussi repoussée.

Que s'était-il donc passé pour que Joseph II eût consenti à s'humilier, lui, possesseur d'une triple couronne, devant la petite Belgique, pour qu'il eût consenti à renoncer à tous les projets dont la réalisation avait été le but de sa vie? La guerre qu'il soutenait avec Catherine II contre les Turcs avait été marquée par des succès éclatants dans les derniers

mois de 1789. Gustave III, qui menagait l'Empire moscovite, s'était yu abandonné par ses officiers dans la Finlande russe et forcé d'aller défendre ses propres États attaqués par les Danois. Les Turcs avaient également éprouvé les plus grands revers. Le prince de Cobourg et le célèbre Souwaroff, ayant opéré leur jonction, battirent les Ottomans à Foksiani le 31 juin et à Rimnick, le 22 septembre. De son côté, le maréchal Loudon, admirablement secondé par deux généraux belges, le prince de Ligne et Clairfayt, s'était emparé de Berbir, dans le banat de Temeswar (9 juillet), puis, avec le corps d'armée principal, avait investi Belgrade, surnommée le rempart de l'Orient. Le siège dura depuis le 3 jusqu'au 30 septembre; les faubourgs furent emportés d'assaut, et la garnison, forte de 7,000 hommes, se rendit prisonnière (1). De nouveaux succès avaient suivi la prise de Belgrade; une noble rivalité régnait entre les généraux autrichiens et russes. Potemkin avait écrasé à Tobac, dans la Bessarabie, le conquérant de l'Égypte, le fameux Hassan-Pacha; le prince de Cobourg avait pris Bucharest; Hohenlohe, forçant les gorges de la Valachie, s'était rendu maître de Rimnick et de Crajowa, et l'héroïque Loudon, enfin, bloquait Orsova. Toutes les forteresses qui défendaient la frontière de Turquie allaient tomber au pouvoir des alliés, et il ne leur fallait plus qu'une campagne peut-être pour anéantir l'Empire ottoman en Europe (2). Vaines illusions!

⁽¹⁾ En apprenant ce glorieux succès Joseph s'arracha du lit où la maladie le clouait, pour aller entendre le *Te Deum* chanté dans l'église de Saint-Etienne à Vienne. Il détacha de son grand costume la grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, dont les diamants étaient estimés 24,000 ducats, et l'envoya à Loudon; le prince de Ligne reçut la croix de commandeur du même ordre, pour sa belle conduite pendant le siège.

⁽²⁾ Voy. Histoire de la maison d'Autriche, par W. Coxe, t. V, passim.

La Prusse, forte de son alliance avec les puissances maritimes, avait déjà réussi à détruire les espérances de Joseph; partout elle lui suscitait des embarras, partout se manifestait son influence hostile. Non content d'entretenir les espérances des révolutionnaires belges, le cabinet de Berlin fomentait aussi des troubles en Hongrie, soulevait les Polonais contre les Russes, et, ne reculant pas d'ailleurs devant la perspective d'une lutte ouverte contre l'Autriche, signait (34 janvier 1790) avec la Porte une alliance offensive qui tendait à enlever aux deux cours alliées, outre leurs conquêtes récentes, la Crimée et les dépouilles de la Pologne. Dans d'autres temps Joseph aurait pu opposer la France comme un contrepoids à la ligue anglo-prussienne; mais déjà Louis XVI, devenu monarque constitutionnel, n'était plus libre de suivre ses propres inspirations. Joseph était le premier auteur des maux qui l'accablaient : la Prusse tirait parti de ses fautes; elle se bornait à entretenir un incendie que l'Empereur lui-même avait allumé aux deux extrémités de son empire. En effet, les griefs des Belges et des Hongrois étaient à peu près les mêmes; les uns et les autres se plaignaient de la violation des anciennes constitutions du pays. Dans les derniers mois de 1789 le mécontentement des Hongrois avait augmenté par suite de la rigueur que l'on montrait dans le recrutement et des grandes ` livraisons de vivres qui étaient exigées pour la subsistance de l'armée; les fiers magnats, décidés à tirer le glaive, réclamaient impérieusement la confirmation de leurs privilèges, la permission de reprendre l'habit national et celle d'employer dans tous les actes publics la langue du pays. L'imminence même du péril semble réveiller l'infortuné monarque,

entraîné vers la tombe par un mal incurable (4). Décidé à sauver son trône, il fit d'immenses préparatifs militaires contre les ennemis de l'extérieur et s'efforça d'apaiser ses peuples en changeant de système. Ce fut alors qu'il ratifia les propositions remises au général Ferraris, qu'il révoqua quelques-uns de ses édits les plus impopulaires, et qu'il donna satisfaction entière aux Hongrois. Leur Constitution fut rétablie telle qu'elle était à son avènement; et en leur restituant le fameux diadème de saint Étienne, Joseph II promit de se faire couronner lui-même l'année suivante.

Ces concessions apaisèrent momentanément les Hongrois; mais les Belges, heureux d'avoir brisé les liens qui les attachaient à l'Autriche, n'étaient nullement disposés à sacrifier cette indépendance dont ils jouissaient à peine. Cependant les divisions qui avaient éclaté entre les conservateurs et les progressistes s'envenimaient et paralysaient déjà les forces des insurgés. Il est certain que les États auraient mieux servi les intérêts du pays en ne s'emparant pas brutalement 'du pouvoir, en transigeant avec leurs adversaires, et surtout avec l'homme probe et éclairé qui avait donné à. la révolte une impulsion victorieuse. On a vu que le comité de Breda, soit crainte, soit jalousie, s'était hâté de se débarrasser de Vonck en l'envoyant à Gand. Il se trouvait encore dans cette ville lorsque les États de Brabant contestèrent la légalité de l'assemblée patriotique qui s'était formée à Bruxelles, après l'expulsion des Autrichiens, des débris de

⁽¹⁾ Il écrivait le 24 décembre 1789 à son frère Léopold : « Je suis vraiment misérable, point de respiration, devant être assis toute la nuit, pas en état de me coucher un instant... »

l'ancienne association Pro aris et focis (1). Deux membres de ce nouveau comité, destiné à centraliser l'opinion progressive, Wemaels et Sandelin, se rendirent immédiatement auprès de Vonck pour l'engager à venir au secours de ses partisans; mais, de leur côté, les États lui envoyèrent aussi des agents pour le retenir. Ces derniers lui notifièrent qu'il ne pouvait quitter Gand sans le congé de ceux dont il tenait sa mission; mais Vonck refusa de reconnaître l'omnipotence des États et déclara que le comité général de Bruxelles remplaçait le comité de Breda. L'illégalité de l'assemblée patriotique ayant été soutenue plus vivement quand le chef des progressistes fut arrivé à Bruxelles, Vonck répondit : « Lorsqu'il s'agissait de courir les plus grands dangers pour opérer la révolution, on n'était point venu objecter à son comité secret qu'il n'était point légal; puisque la classe des citoyens instruits n'est point admise dans les assemblées provinciales, elle pourra du moins rendre service à la patrie en discutant ses intérêts dans un comité agissant de concert avec les États; si ceux-ci contestent la légalité du comité, celui-ci à son tour peut faire la même objection aux États depuis la chute du souverain; enfin, il doit être libre aux comités des diverses provinces de se concerter dans l'intérêt même de la chose publique. » Ou ces réclamations étaient légitimes, ou il fallait soutenir que la révolution n'avait pas été faite dans l'intéret de la nation entière, mais seulement dans l'intérêt de quelques privilégiés. N'était-ce pas d'ailleurs se montrer ingrat que de rejeter dans l'ombre, après la victoire, les hommes dont on

⁽I) L'assemblée patriotique avait son siège à l'hôtel du prince de Galles, près du Parc.

avait accepté le concours pendant la lutte? Van der Noot et les conservateurs prétendaient qu'ils avaient la majorité pour eux : cela était vrai. Mais pourquoi ne permettaient-ils pas à cette majorité, qu'ils disaient inféodée aux castes dominantes, de se prononcer légalement? Et puisqu'il s'agissait d'établir un nouvel ordre de choses, car la chute de Joseph II avait fait crouler l'édifice monarchique, pourquoi ne pas consulter aussi les vœux de l'élite de la population? Quel contraste, en effet! Aux masses ignorantes et fanatiques, sur lesquelles s'appuyait Van der Noot, Vonck opposait les notabilités de l'industrie et du commerce, les hommes les plus distingués dans toutes les professions libérales, les membres les plus éclairés du clergé séculier, Van der Mersch et ses meilleurs officiers, enfin les chefs de l'aristocratie, le duc d'Arenberg, le comte de la Marck, et leur beau-frère, le duc d'Ursel (4).

Ces trois seigneurs, unis par le sang et la communauté de leurs principes, s'étaient vus accueillis à Bruxelles avec de grands honneurs et un grand enthousiasme; telle était même alors leur popularité qu'elle faisait ombrage à

⁽¹⁾ M. Ruel écrivait au comte de Montmorin, de Bruxelles, 17 janvier 1790 :

[«] Il y a ici un personnage qui joue le principal rôle, mais en secret, parce qu'il n'a aucune sorte de prétentions et qu'il est sur le bord de sa fosse. C'est l'avocat Vonck. C'est lui qui est le véritable auteur de la révolution; c'est lui qui a décidé le coup, quand il a vu que la cour de Berlin remettait au printemps prochain les secours qu'elle avait prom's. C'est lui qui a choisi et décidé Van der Mersch à se mettre à la tête du petit armement qui se projetait à Breda; c'est lui qui a fait passer à Van der Noot le plein pouvoir en vertu duquel le manifeste du peuple brabançon a été publié; c'est lui enfin qui a forcé Van der Noot à agir lorsque son opinion était de s'en rapporter au conseil temporiseur du cabinet prussien.

Do ce même homme travaille en ce moment contre l'aristocratie que les prêtres voudraient introduire ici, et à faire changer la plupart des dispositions au moyen desquelles ils se flattent d'y réussir. Son intimité avec Van der Mersch, qui dispose de l'armée, son influence majeure dans le succès de la révolution, et sa probité beaucoup plus éclairée que celle de Van der Noot, qui est aujourd'hui informé des piéges qu'on tendait à sa bonne foi, ont rallié autour de lui les meilleures têtes de la noblesse et du tiers état, pour régler un meilleur ordre de choses...»

Van der Noot. Ce que les conservateurs reprochaient surtout aux ducs d'Arenberg et d'Ursel, c'était de les voir, quoique membres des États de Brabant, pactiser avec leurs adversaires. Le prince Louis d'Arenberg était depuis assez longtemps brouillé avec l'Empereur, qui l'avait privé injustement de la charge de grand bailli du Hainaut; mais la cécité dont il était affligé l'empêchait de former des projets trop ambitieux pour lui-même. Quelques-uns accusaient, au contraire, le comte de La Marck d'aspirer secrètement à la plus haute dignité de l'État, et cette supposition ne paraissait pas hasardée aux yeux de ceux qui connaissaient l'esprit insinuant, le caractère inquiet, la carrière aventureuse, les grandes liaisons de ce personnage célèbre, soldat de la liberté américaine, conseiller de la reine de France; ami de Mirabeau (4) et membre de l'Assemblée constituante; d'autres assurent que le comte de La Marck se fût contenté du second rang, et qu'il eût laissé le premier à son beau-frère, le duc d'Ursel, plus populaire que lui, si les projets qu'on attribuait à la famille d'Arenberg avaient pu se réaliser. Quoi qu'il en soit, c'était le comte de La Marck qui s'était jusqu'alors prononcé avec le plus d'énergie contre le parti théocratique. En quittant Paris pour venir en Belgique il avait écrit au président de l'Assemblée constituante : « Puissé-je trouver l'occasion d'être utile à mon pays » adoptif, à la France, et de montrer à l'Assemblée nationale » que je me ferai gloire de porter partout ses leçons, ses

^{(1) «} Le prince Auguste, dit de Pradt, était fort attaché à la Reine, dont il fut le conseil pendant deux ans. Le désir de la servir lui fit former des liaisons fort étroites avec Mirabeau, dont l'ascendant sur l'Assemblée, sur le peuple, on pourrait dire sur la France même, lui révélait tout le prix. Il fit au désir de servir la Reine le sacrifice de cette partie de considération qui alors était attachée à des relations suivies avec Mirabeau. » De la Belgique depuis 4789, p. 53.

» sentiments et ses principes. » Il avait été encore plus explicite dans une lettre adressée au comité de Gand (le 10 décembre 1789) : « Pour moi qui verserai jusqu'à la der- » nière goutte de mon sang pour recouvrer la liberté de » mon pays, et même pour en faire une heureuse répu- » blique fédérative; moi qui ne veux rien et à jamais rien » pour moi et les miens que l'honneur de servir les Belges » et de contribuer à la fondation de la république naissante, » ou à la restauration de leur Constitution antique et libre, » s'ils préfèrent cet état de choses, je déclare que je ne » consentirai jamais à donner mon pays à une autre puis- » sance, à un autre prince, et même que je m'opposerai de » toutes mes forces à une révolution qui ne tournerait » qu'au profit de quelques ambitieux subalternes et per- » fides. »

La défiance que l'on avait montrée à son égard avait irrité le comte de La Marck contre Van der Noot et sa coterie. Il avait commencé par offrir ses services au comité de Breda, et celui-ci, par l'influence de Van der Noot, les avait refusés.

Le comte espéra qu'il serait plus heureux en s'adressant aux États de Flandre; un membre de cette assemblée, à qui les premières ouvertures furent faites, demanda comment M. le comte de La Marck, officier supérieur dans les gardes de la reine de France, hasardait de présenter ses services et d'offrir un corps de troupes disciplinées et armées à des provinces insurgées contre l'Autriche, alliée de Louis XVI. L'agent du comte répondit en balbutiant que M. de La Marck agissait du su et de l'aveu de la Reine. Le lendemain M. de La Marck se présenta lui-même dans l'assemblée des

États de Flandre, et dit que, s'ils voulaient agréer ses services, il était convenable qu'on lui donnât le commandement en chef, avec voix et séance au Congrès, ainsi que la direction des négociations extérieures, parce qu'elles ne pouvaient pas être séparées des opérations militaires. Les États, après avoir délibéré sur ces propositions, firent répondre à M. de La Marck que les affaires de la guerre et de la diplomatie étant du ressort exclusif du Congrès, ils devaient se borner à remercier le comte de ses offres patriotiques, et à lui donner une lettre de recommandation pour le Congrès (4). Il n'y avait aucune nécessité de remettre le sort de la révolution entre les mains du comte de La Marck, car il n'était ni grand capitaine, ni grand homme d'État; on ne peut donc blâmer les États de Flandre d'avoir montré une extrême réserve dans leurs relations avec ce seigneur, accusé par un de ses contemporains d'aimer les rôles couverts (2). Toutefois rien n'empêchait le parti dominant d'avoir quelques ménagements pour les chefs des plus opulentes familles du pays; il eût été d'une politique habile de se servir de la grande influence dont ils jouissaient, au lieu de leur faire regretter bientôt de s'être compromis dans les rangs des insurgés.

Le comité de Breda s'était naguère adressé au célèbre prince de Ligne lui-même pour le sommer de venir défendre sa patrie; il n'avait pas répondu à cette somma-

⁽¹⁾ Ces détails ont été publiés, par M. Rapsaet, dans le Messager des sciences historiques, t. IV.

^{(2) «} Grand seigneur, homme du monde et d'affaires, ajoute de Pradt, beaucoup de distractions jointes à une santé affaiblie par une blessure grave, l'avaient empêché de donner à des études sérieuses cette suite et cette application qui seules peuvent rendre très habile à les traiter. » De la Belgique, p. 51.

tion, mais de Belgrade (décembre 1789) il avait écrit au maréchal de Lascy ce qui suit : « Ce n'est pas pour me faire » valoir, mon cher maréchal, car mon devoir ne me coûte » rien; mais je suis assommé de propositions pour me » mettre à la tête des Flamands. Je n'ai répondu qu'une » seule fois, pour dire que je ne répondrais point : je leur » ai fait entrevoir la sottise et l'impuissance de leur révolte; » et après leur avoir démontré qu'ils ne savaient pas lire le » bourguignon du bon duc, auteur de leur Joyeuse entrée, » j'ai ajouté que je les remerciais des provinces qu'ils » m'offraient, mais que je ne me révoltais jamais pendant » l'hiver. Je n'ai pas même honoré Van der Noot de cette » mauvaise plaisanterie, et n'ai pas répondu à sa sommation » de venir défendre nos priviléges, ni à ses menaces si je » ne m'y rendais pas tout de suite. Je prie Votre Excellence » de ne pas dire un mot de tout cela à l'Empereur, que je » plains d'avoir cru peut-être que je m'intéressais à la révolte » belgique; car je m'imagine que c'est pour cela que je » suis ici dans une espèce d'exil... » Mais lorsque le prince connut les succès obtenus par ses compatriotes il parut s'intéresser réellement à cette révolte qu'il avait d'abord tournée en ridicule; du moins on lui-attribua une lettre dans laquelle il parlait avec enthousiasme de Van der Mersch, déclarait qu'on n'avait jamais lu dans l'histoire ni qu'on ne verrait jamais une révolution pareille, et que, s'il n'avait craint d'être transfuge ou ingrat, il aurait peut-être quitté le service impérial (1). Plusieurs autres officiers

⁽¹⁾ Des biographes assurent que la disgrâce dans laquelle tomba le prince de Ligne fut provoquée par les soupçons que l'on eut contre lui lors de la révolte des Pays-Bas; après la mort de Joseph II il fut éloigné pour toujours du commandement.

belges, au service de l'Autriche, se trouvaient dans la même position : ils ne voulaient ou n'osaient pas trahir leur serment; quelques-uns auraient fini néanmoins par rentrer dans leur patrie sans les excès du parti vainqueur.

En attendant des actes plus graves, une guerre de pamphlets avait commencé entre les deux opinions qui divisaient la Belgique. Un écrivain du parti conservateur signalait l'écrit de M. d'Outrepont : Qu'allons-nous devenir? comme un libelle pernicieux et incendiaire, propre à faire éprouver les plus funestes illusions. L'adversaire des démocrates (4) s'appuyait sur les souvenirs nationaux pour justifier la domination des États et flétrissait en ces termes le projet d'une assemblée nationale : « S'il n'y avait qu'un seul État » national, au lieu de trois États différents qui existent » parmi nous, quelle barrière insurmontable y aurait-il » désormais contre les factieux puissants? Le cas ne pour-» rait-il pas arriver que cet État ne fût composé presque que » des membres de la noblesse ou de commerçants qui, par » leurs richesses, sont déjà comme comptés parmi cet » ordre, grâce à des brigues, au crédit de leur fortune et à » la vénalité ou à la prévention d'une multitude trop » immense pour bien user de son droit? Ces » exclus seraient alors remplacés au triple par leur » portion la moins estimable et la moins digne de con-» fiance. Ce n'est donc pas sans sujet que presque univer-» sellement les lois fondamentales ont établi des corps pour » gouverner la nation, toujours maintenus et avoués d'après » des motifs aussi solides que respectables et principa-

⁽¹⁾ Le baron Coppens, Aperçu sur le véritable état des provinces belgiques.

» lement pour le bonheur du peuple, pour l'indépendance » et la perpétuité de la nation. Si cependant de dange-» reux novateurs trouvaient crédit dans nos provinces, » s'ils parvenaient à éloigner d'un bon peuple ses » anciens représentants et ses conseillers naturels tels que » les appuis de la religion dans l'état du clergé, les pre-» miers intéressés et les protecteurs nés de l'agriculture, et de l'état militaire dans la personne des seigneurs, » enfin les interprètes des lois et de la justice, après avoir » frayé le chemin à l'iniquité et à l'usurpation, ils ne met-» traient plus de frein à leurs passions et à leur audace. » Mais déjà M. d'Outrepont, au nom de l'assemblée patriotique, avait rédigé un nouveau manifeste afin de dissiper toutes les calomnies que l'on répandait dans le public contre ce comité. « L'on débite, disait-il, que l'assemblée patrio-» tique veut faire abolir la Joyeuse entrée, et c'est précisément le contraire : elle désire que la nation rétablisse la Joyeuse entrée dans toute sa pureté et y ajoute tout ce qui sera jugé nécessaire pour assurer de plus en plus la liberté de chacun. Selon la Joyeuse entrée, les États de Brabant ont une partie des pouvoirs, le conseil de Brabant en a une autre, et le duc en avait la plus grande. Aujourd'hui cette grande part du duc est vacante, et l'assemblée patriotique voudrait que la nation, à qui la souveraineté appartient incontestablement, désignât celui ou ceux qu'elle veut investir de cette portion vacante, afin que l'on ne rassemble pas trop de pouvoir dans un seul corps, » puisque ce malheur amènerait infailliblement l'esclavage » de la nation et la ruine totale de son commerce. » Le clergé, alarmé par quelques provocations imprudentes et

aussi par des suppositions mensongères, redoutait que l'Assemblée nationale de Belgique n'agît à son égard comme l'Assemblée constituante avait agi à l'égard du clergé français; et cette crainte, propagée dans le public, avait fait beaucoup de tort au club démocratique. M. d'Outrepont crut devoir repousser ces calomnies, et il le fit avec beaucoup de tact : « Parce que l'Assemblée nationale de France, » disait-il, s'est approprié les biens du clergé, des per-» sonnes craignent qu'une Assemblée nationale de la Bel-» gique n'en fasse autant. Mais est-il possible qu'on redoute une chimère semblable? L'Assemblée nationale de la Belgique ne sera-t-elle pas composée de ces mêmes Belges qui ont toujours vu avec indignation que Joseph II s'appropriât les biens ecclésiastiques? D'ailleurs notre situation n'est nullement semblable à celle de la France. La nation française est obérée d'une dette immense, et elle a voulu rétablir son crédit en déclarant que les biens du clergé lui appartenaient. Nous ne sommes pas dans ce cas : nous n'avons pas de dettes considérables, et il est bien probable que si quelque membre d'une Assemblée nationale de la Belgique se permettait de vouloir faire discuter à qui les biens du clergé appartiennent, cette motion, odieuse pour les Belges, serait rejetée à l'unanimité. Les propriétés du clergé doivent être aussi sacrées, aussi respectées que celles de tous les autres citoyens. Telle est la profession de foi de l'assemblée patriotique de Bruxelles. Les Belges ont combattu pour le maintien » de la religion de leurs pères : c'est pour cette religion » sainte qu'ils ont pris en horreur le gouvernement autri-» chien, qui cherchait à l'avilir; ils n'auront certainement

» pas d'autre avis dans une assemblée nationale; le nombre considérable de curés qui se trouveraient naturellement dans une telle assemblée pourrait même contribuer efficacement à la rétablir dans tout son lustre. Les propriétés des nobles sont aussi inviolables que celles du clergé; et c'est un principe gravé de temps immémorial dans le cœur de tous les Belges que toutes les propriétés doivent être respectées. Ainsi tout concourt à démontrer que les calomnies qu'on débite contre l'assemblée patriotique de Bruxelles sont dénuées de tout fondement. Ces calomnies ne peuvent partir que des ennemis de la nation, qui veulent engager le peuple à accabler ses défenseurs les plus zélés pour le livrer plus aisément alors à la tyrannie de l'Autriche. Presque tous les membres de l'assemblée patriotique ont été exposés à la fureur » du gouvernement autrichien pour avoir défendu la patrie; ils n'ont certainement pas changé de sentiment depuis que leur cause a si glorieusement triomphé, et, pour preuve irréfragable de la pureté de leurs vues, ils veulent bien dans tous les temps soumettre leurs travaux à » l'examen de la nation et des personnes les plus éclairées » de l'Europe. Leurs opérations d'ailleurs n'ont pas été secrètes, elles ne le seront jamais, et chacun a pu se » rendre à leur assemblée sans le moindre obstacle et sans » distinction de rang ni d'état. » Venait ensuite un projet d'adresse à présenter à l'illustre Assemblée des États de Brabant pour la supplier de publier le plus tôt possible une déclaration portant qu'à la nation seule appartient toute la souveraineté, qu'elle n'était exercée que provisoirement par les États, et qu'une véritable Assemblée nationale, dont les

membres seraient élus par la généralité des citoyens, se réunirait pour déterminer la nouvelle forme du gouvernement; en attendant, il fallait se hâter de mettre de l'ordre dans les finances, d'organiser l'armée, d'assurer la liberté de la presse (1), et de prendre des mesures pour ranimer toutes les branches du commerce (2).

Le parti dominant, voyant son usurpation dévoilée et stigmatisée, chercha alors d'autres moyens pous se débarrasser de l'assemblée patrique. Bien que Vonck n'eût jamais donné prise à des soupçons de faiblesse, et surtout d'improbité, on chercha à le corrompre; les journaux, dévoués à Van der Noot, le ménagèrent, le flattèrent même (3); puis on vint lui offrir la présidence de la Chambre

⁽¹⁾ Les partisans des États demandaient à grands cris que les journaux qui leur étaient hostiles fussent soumis à une censure plus rigoureuse. Ce qui avait principalement indisposé le parti dominant, c'était la critique mordante du Journal général de l'Europe, publié à Herve, par Lebrun.

⁽²⁾ M. Ruel écrivait au comte de Montmorin, 22 janvier 1790 :

[«] J'ai eu la communication du mémoire qui doit être présenté le 25 aux États de Brabant'à l'effet qu'ils se désistent de leurs prétentions à la souveraineté. Il y a neuf bureaux ouverts dans Bruxelles pour recevoir la signature de tous les citoyens. On y court comme les hirondelles après les mouches; et l'on est parti pour Anvers, Louvain et toutes les autres villes du Brabant, afin de l'y faire pareillement signer. Ce mémoire conclut à ce que les États actuels déclarent sur-le-champ qu'ils n'exercent la souveraineté que par intérim et jusqu'à ce que la nation assemblée ait décidé dans quelles mains elle entend confier et distribuer ses pouvoirs; à ce qu'enfin lesdits États se rendent hautement responsables de leur gestion, et fixent l'époque la plus prochaine qu'il soit possible pour la tenue de l'Assemblée nationale. Voilà une grande affaire qui devient très sérieuse pour certaines gens. Van Eupen est assailli de pamphlets; Van der Noot perd sensiblement de son crédit dans l'esprit du peuple. Sa vieille bécasse de maîtresse (Mme de Bellem, dite la Pinaud) lui prête en outre le ridicule qu'elle s'est donné en faisant imprimer à tort et à travers des apologies sur l'état actuel des choses; mais, d'un autre côté, Van der Mersch, le duc d'Ursel et Vonck sont étroitement liés et la République sera toujours sauvée. Ce sera Vonck lui-même qui présentera la fameuse adresse. Cette nouvelle révolution va déconcerter les cabinets de Londres et de Berlin... » Le 31 janvier M. Ruel informait M. de Montmorin que la présentation de l'adresse était différée « pour cause. »

⁽³⁾ Dans son Journal historique, no du 45 février 4790, Feller s'exprimait en ces termes sur Vonck: « Un de ces projets d'innovation, qui a paru le moins déraison» nable, mais qui n'en va pas moins au bouleversement total de la Constitution belgique,
» et à amener dans ce pays les troubles et les malheurs de la France, est celui de
» l'avocat Vonck... Les bons citoyens ont été particulièrement affligés de voir se ranger

des comptes ou du conseil des finances. Mais le chef du parti démocratique répondit « que, n'ayant jamais eu à » cœur que l'intérêt général de la nation, il voulait finir » comme il avait commencé, à ne travailler que pour le » peuple. » Les meneurs du parti conservateur commirent alors la faute de faire intervenir directement le clergé dans cette querelle, et ils résolurent de se servir de son influence pour vouer à la vindicte publique leurs adversaires.

L'abbé Duvivier avait formé au palais archiépiscopal de Bruxelles un comité ecclésiastique, où siégeaient Feller, Brosius et Dedoyart, qui avait aussi appartenu à la société de Jésus. Ce comité fit colporter dans tout le Brabant, par deux hommes dévoués (Deslondes et Van Hamme), une autre adresse conçue en ces termes : « Nous soussignés... et » habitants de..., en Brabant, déclarons que notre intention » est et sera toujours que notre sainte religion ainsi que » notre Constitution restent et demeurent dans leur entier, » telles qu'elles ont été ci-devant, pour lesquelles nous » avons combattu, et que nos seigneurs des trois États » viennent de jurer de maintenir; déclarons de plus que » nous ne connaissons ni ne voulons d'autres représentants » de la nation que les trois ordres de l'État, selon la Con-» stitution; que c'est eux qui doivent exercer au nom et » pour la nation le pouvoir souverain qui appartient à la » nation et que la nation leur a confié; qu'en conséquence » nous protestons bien expressément contre tout ce qu'on

[»] parmi les novateurs un des plus ardents patriotes, qui avait tant fait pour le main-» tien de la Constitution et des antiques lois belgiques... N'est-ce pas une illusion du » mieux qui aura trompé un homme de bien? » Feller et un autre ecclésiastique, qui avait également appartenu à la compagnie de Jésus, Brosius, rédacteur du Journal philosophique et chrétien, étaient défenseurs avoués de la politique de Van der Noot et des États.

» pourrait faire ou tenter de faire de contraire à notre dite » religion ou Constitution; déclarons comme traîtres à la » patrie et perturbateurs du repos public tous ceux qui » voudraient introduire des changements ou nouveautés, » soit à la religion, soit à la Constitution; supplions les » seigneurs États de sévir ou faire sévir contre ces nova-» teurs ou perturbateurs du repos public (1). » Cette adresse fut remise, avec une recommandation particulière de l'abbé Duvivier, à tous les curés et aux chefs des maisons religieuses. Ils étaient invités à faire signer l'adresse par les bourgmestres, les échevins et les notables de leurs paroisses et à la renvoyer au palais archiépiscopal; on devait tenir note des individus qui refuseraient leur adhésion.

Le voyage de Van der Mersch à Bruxelles allait encore envenimer cette lutte désastreuse pour le pays. Les chefs du parti dominant, occupés à consolider leur pouvoir et suspectant aussi les sentiments de Van der Mersch à leur égard, avaient laissé l'armée dans une privation presque complète des objets les plus nécessaires, munitions de guerre, vivres, habits. Les rapports adressés au général en chef par ses officiers contenaient journellement les plaintes les plus amères; l'un lui écrivait que ses soldats manquaient de pain et de fourrages; un autre, que les siens étaient presque tout nus; un troisième qu'il était si las de répéter à chaque moment la même chose qu'il en avait mal à la

⁽¹⁾ Vonck affirme que l'on attribuait la rédaction de cette adresse à l'ex-jésuite Ghesquière. (Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 4) Un journal dévoué à l'opinion démocratique, le Postillon extraordinaire de tous les Pays·Bas, disait à propos de ce factum: « Nous craindrions de retracer cette adresse qui porte le caractère d'une ignorante intolérance et du fanatisme le plus dangereux. »

gorge. Les États avaient bien établi à Namur une commission pour l'approvisionnement des troupes; mais des secours envoyés à l'armée la moitié n'arrivait pas à sa destination, et il se faisait des effets militaires un trafic scandaleux. D'autre part, le président de la commission de Namur, Nicolas Van der Noot, un des frères du ministre, rebutait tout le monde par sa brutalité. Cet homme, grossier et ignare, sous prétexte de répondre aux vues des États, qui voulaient incorporer les volontaires dans les troupes régulières, avait proposé sans aucun ménagement aux premiers l'alternative de retourner dans leurs foyers ou de s'engager pour trois ans. La plupart refusèrent l'engagement, et leur départ occasionna un vide considérable dans les rangs de l'armée. Le scandale fut même poussé si loin que les États généraux s'en émurent. Van der Noot écrivit, en leur nom, au général Van der Mersch (17 janvier) : « Il nous » vient ici des plaintes sur ce qu'on renvoie ceux des » patriotes qui ne veulent pas s'engager à terme. Vous » jugerez facilement que ce système n'est pas seulement » nuisible, mais même ruineux, puisque aussi longtemps » que les troupes que les États-Unis lèvent ne sont pas » enrégimentées et formées, nous avons besoin des patriotes. » On nous rapporte aussi qu'on ferait même rendre les bas » et les souliers à ceux qui ne veulent pas s'engager à » terme; je vous prie d'y porter remède, et de dire à mon » frère qu'il doit changer de système. » Quelques jours après, le 21, deux membres des États, le comte de Limminghe et l'abbé de Tongerloo, investi des fonctions d'aumônier général des troupes belges, furent envoyés à Namur afin de remédier, disait la dépêche officielle, sinon à

tous, du moins à la plupart des griefs dont Van der Mersch s'était si souvent et si justement plaint. Les États généraux venaient aussi d'organiser un département général de la guerre, auquel devaient être subordonnées toutes les commissions militaires des provinces. La présidence de ce département, qui pouvait nommer jusqu'au grade de capitaine, fut déférée par acclamation, le 24, au duc d'Ursel, qui y siégeait comme député du Brabant. Après avoir longtemps refusé à Van der Mersch l'autorisation de venir à Bruxelles, Van der Noot et ses intimes avaient ensin dû céder aux réclamations énergiques du général et de ses officiers. Le vainqueur de Turnhout s'était rendu suspect au parti dominant à cause de ses liaisons avec les démocrates; on n'osait pas encore l'attaquer ouvertement, parce que sa popularité égalait presque celle de Van der Noot, mais on le contrariait autant qu'on le pouvait, on lui témoignait une certaine froideur, on n'attendait enfin que l'organisation d'une armée régulière pour se débarrasser de lui et des volontaires.

Van der Noot et les États auraient désiré que l'arrivée de Van der Mersch ne donnât lieu à aucune manifestation; ils voyaient en lui non pas un triomphateur, qui avait droit à des récompenses, mais un subalterne, dont ils étaient mécontents; heureusement que le peuple, dont on ne put cette fois comprimer les sentiments, s'associa aux démocrates pour honorer l'homme qui avait vaincu l'armée autrichienne. Malgré le mauvais vouloir des États, l'entrée de Van der Mersch à Bruxelles, le 25 janvier, fut presque aussi brillante que l'ovation ménagée quelques semaines auparavant à Van der Noot. Tous les volontaires composant les ser-

ments étaient allés au-devant de lui à cheval; ce fut avec ce cortège qu'il entra par la porte de Louvain et que, traversant les rues couvertes d'un peuple innombrable, il se rendit à l'église de Sainte-Gudule où Vonck lui-même, pour réparer l'oubli des États de Brabant, avait organisé un Te Deum. Après cette cérémonie, le général se rendit à la salle des États de Brabant; que l'on juge de sa surprise et de la stupéfaction de la foule : les députés avaient levé la séance pour ne pas recevoir le vainqueur de Turnhout (4)! Mais cet oubli des convenances provoqua une telle explosion de murmures que les États furent obligés de se réunir dans l'après-midi et d'accueillir Van der Mersch avec une honnêteté apparente. Van der Noot aussi, dissimulant alors sa jalousie, écrivit à Van der Mersch « qu'il se faisait une fête de le présenter lui-même le lendemain à l'auguste assemblée des États belgiques unis. » Le soir Van der Mersch se rendit au spectacle, où se pressait une foule avide de contempler le général patriote. Loin d'imiter l'exemple de Van der Noot, qui, le 18 décembre 1789, était allé s'asseoir dans la loge des gouverneurs généraux pour se mettre en évidence et provoquer les applaudissements, Van der Mersch semblait vouloir s'y dérober en prenant place dans une loge particulière. Mais son triomphe n'en fut que plus grand : on le força à s'asseoir dans la loge du duc d'Ursel; interprète des sentiments publics, un acteur vint lui adresser des vers de circonstance, puis il fut couronné de lauriers par la main de la duchesse. Le lendemain il fut introduit dans la salle des États généraux, et l'assemblée,

⁽¹⁾ Ils refusèrent plus tard de payer les frais du *Te Deum* chanté en l'honneur du général, et renvoyèrent les musiciens à Vonck et au doyen de Sainte-Gudule.

pour récompenser les importants services qu'il avait rendus à la nation, lui décerna le grade de feld-zeugmeister, auquel elle attacha un traitement annuel de 15,000 florins de Brabant; il obtint encore 10,000 florins pour sa table tant que durerait la guerre; et enfin son fils, enfant de quatre ans, fut créé capitaine, pour entrer en activité de service à seize ans. Ces marques de bienveillance touchèrent Van der Mersch; mais il ne tarda point à s'apercevoir qu'elles n'étaient pas sincères. Non seulement it ne fut pas consulté sur la capitulation de la citadelle d'Anvers, signée le 29 janvier, mais ce fut à son insu que, le même jour, M. de Schænfeld, Prussien et protestant, fut admis au service de la Belgique avec le grade de lieutenant général, un traitement annuel de 16,000 florins, dont 8,000 pour sa table, et une somme une fois donnée de 10,000 florins pour ses équipages. M. de Schænfeld avait servi honorablement sous Frédéric II, qui l'admettait même aux soupers philosophiques de Potsdam; mais le rôle équivoque qu'il accepta dans les Pays-Bas ternit sa carrière. Il était entré au service de la Belgique sous les auspices de la Hollande et de la Prusse : Mottman l'avait présenté aux chefs de l'oligarchie, et il avait été, en outre, fortement recommandé par M. de Schlieffen, commandant des troupes que Frédéric-Guillaume II avait envoyées à Liège. En nommant clandestinement cet étranger on blessait non seulement Van der Mersch, qui pouvait le considérer comme un rival, mais on faisait aussi un affront sanglant au comte de La Marck, qui avaît vainement offert ses services aux États généraux, et surtout au duc d'Ursel, qui avait également ignoré cette négociation, bien qu'il fût le chef du département de la guerre. Tel fut

son mécontentement que deux jours après il donna sa démission de président et de membre de ce département, déclarant qu'il ne voulait pas s'associer à une démarche imprudente et dont les suites pouvaient être très funestes. Van der Mersch aussi, pendant son séjour à Bruxelles, avait rompu ouvertement avec les exagérés du parti conservateur. L'adresse de Deslondes et Van Hamme avait été présentée à sa signature; si on parvenait à la surprendre, le triomphe des statistes était complet, car une grande partie de l'armée aurait suivi l'exemple de son chef. Mais Van der Mersch, indigné, répondit, en présence de Van der Noot et de Van Eupen, qu'on n'avait point secoué le joug d'un souverain pour se soumettre à soixante tyrans.

De retour à Namur, Van der Mersch adressa bientôt de nouvelles plaintes sur les désordres qui régnaient à l'armée; et les États généraux parurent alors vouloir s'occuper de son organisation. On décida, dans les premiers jours de février, que le département général de la guerre serait chargé de former pour chaque régiment un cadre d'officiers, que l'on procéderait ensuite à la recrue et à la formation des régiments (1), qu'ils ne porteraient plus des noms particuliers, mais des numéros d'ordre, que chaque province serait chargée des fournitures, enfin que les volontaires formeraient un corps séparé. Une nouvelle tentative était faite en même temps par M. de Thiennes auprès du général de Schlieffen pour négocier la venue d'un corps étranger; mais cette tentative resta sans succès : M. de Schlieffen n'était pas autorisé à mettre ses troupes à la disposition des États

⁽⁴⁾ La solde de chaque soldat d'infanterie fut fixée à 6 patars, en lui fournissant feu, lumière, pain, lit et habillements ; la cavalerie devait recevoir 2 liards en sus.

généraux. Le 8 février le ministre Van der Noot et M. Van Hoobrouck furent envoyés à Namur pour y former les nouveaux régiments et présenter le général Schœnfeld à l'armée; mission également malheureuse, car elle n'eut pour effet que d'augmenter l'irritation de part et d'autre. Dans une conféférence qui eut lieu à l'Hôtel de Hollande, en présence de l'état-major et d'un grand nombre de membres de l'assemblée provinciale, Van der Mersch se plaignit vivement, suivant son habitude, de la négligence des États généraux à pourvoir à la formation et à l'entretien de l'armée. Van der Noot ayant répondu qu'il recevrait bientôt un secours effectif des puissances alliées, le général s'emporta : « Tu n'es qu'un imposteur, lui dit-il, qui trompes et trahis la nation; » il lui jeta le défi de lui procurer quatre hommes et un bas officier de troupes étrangères.

A la même époque le chef de la maison d'Arenberg protestait aussi publiquement contre la domination des États. Malgré sa cécité, il avait été élu chef des cinq serments de Bruxelles, et on lui demandait en conséquence de reconnaître la suprématie des trois États de Brabant; mais quoiqu'il fût membre lui-même de l'assemblée provinciale, il déclara qu'il ne pouvait balancer entre ses propres intérêts et le grand intérêt du public. Le 10 février, toutes les compagnies de volontaires ayant été réunies sur la Grand'Place pour recevoir leur nouveau chef, le duc remplaça la formule de serment qu'on lui avait présentée par celle-ci : « Je jure de » maintenir et conserver les priviléges et droits du très » ancien et respectable serment de la sainte Vierge, sous la » dénomination de Grand-Serment; et, en ma qualité de haut » chef-doyen, de soutenir ses prérogatives, franchises et

» immunités, ainsi que celles des autres serments de la ville
» de Bruxelles, pour le bonheur des habitants et de la patrie,
» la conservation de la liberté, la sécurité générale et indi» viduelle, et la félicité publique. »

Mais le parti dominant surpassait ses adversaires en manifestations violentes. Quelques hommes passionnés avaient engagé l'archevêque de Malines à sanctionner, au nom de la religion, le système oligarchique; et le cardinal, dont le caractère était faible, avait eu l'impardonnable tort de céder à ces imprudentes suggestions. Aussi le mandement pour le carême de 1790, publié le 31 janvier, ne fut-il qu'un long plaidoyer en faveur des États et une protestation odieuse contre les progressistes : « N'écoutez point, disait le car-» dinal (1), n'écoutez point les conseils pernicieux de ces » gens turbulents et insidieux, qui, sous l'apparence de » vouloir soutenir vos droits sur une souveraineté que vous » ne pourriez jamais exercer par vous-mêmes, ne cherchent » qu'à semer la discorde, et qui ne vous inspirent une » injuste mésiance à l'égard des pères de la patrie que pour » amener, par des changements et des nouveautés aussi » impraticables que dangereux, une confusion générale dans » les affaires publiques. Non, non, ne craignez point que » ceux qui, depuis des siècles, ont été les représentants » nés du peuple, et qui vous ont donné souvent, aux dépens » même de leur liberté, des preuves incontestables de leur

⁽¹⁾ On assure généralement que ce mandement était l'ouvrage de l'abbé Duvivier. Le Mémoire pour Van der Mersch dit, au contraire, qu'il avait été rédigé par l'archevêque lui-même; qu'une partie de son synode lui avait conseillé de retrancher les passages les plus violents, mais qu'il n'en voulut rien faire, sous prétexte que cela lui plaisait ainsi... Au surplus, M. Duvivier a repoussé la responsabilité de l'acte que Vonck appelait le tocsin de la persécution; dans une de ses brochures il dit « qu'on trouvera dans les archives de l'archevêché tous les mandements et autres pièces de ce genre écrits de la main de l'archevéque. »

» dévouement parfait à vos intérêts, veuillent jamais s'ap-» proprier privativement et à votre préjudice les droits de » la souveraineté; mais soyez entièrement persuadés qu'en » l'exerçant en votre nom, et se chargeant de tout ce qu'elle » a de pénible et de laborieux, ils ne perdront dans aucun » temps de vue la conservation et l'accroissement de la reli-» gion de nos pères, vos avantages, votre prospérité et la » félicité publique; ce sera là toujours leur soin principal et » le but de leurs opérations, et non pas le vain étalage d'une » autorité dont ils connaissent trop bien les devoirs et les » charges pour pouvoir en être éblouis au point d'en » abuser... Regardez donc, j'ose le dire, comme les ennemis » de la religion et de l'État tous ceux qui, par des raisonne-» ments aussi frivoles que subtils, qui se ressentent de la » philosophie de ce siècle, voudraient troubler un bonheur » dont nous sommes à la veille de jouir. » Était-ce là, s'écriaient avec raison les progressistes, était-ce là le langage du christianisme? Quoi! au lieu de prêcher l'union, la concorde, la fraternité, l'oubli des injures, le primat de la Belgique envenimait les haines et prêchait la guerre civile; il dénoncait des hommes honorables comme ennemis de la religion et de l'État à une populace fanatisée; il autorisait la persécution, la proscription non pas de dissidents religieux, mais de citoyens qui, dans leurs projets de réformes politiques, étaient loin de se montrer des ennemis du clergé! Aveuglés par l'esprit de parti, par des intérêts de caste, les conseillers du cardinal compromirent la religion elle-même et durent assumer la responsabilité de tous les désordres, de toutes les scènes scandaleuses ou atroces qui signalèrent la domination de Van der Noot et des États.

Colporté dans les campagnes du Brabant, le mandement de l'archevêque était une nouvelle recommandation en fayeur de l'adresse de Deslondes et Van Hamme. Excités par leurs pasteurs, obéissant à la voix de leur chef spirituel, tous les villageois montrèrent alors une obéissance passive : car plus de 400,000 signatures, réelles ou forgées, sanctionnèrent l'usurpation des États (1). Lorsque Deslondes et Van Hamme présentèrent, le 17 février, leur adresse à l'assemblée brabanconne, ils eurent soin d'ajouter « qu'il n'était pas au pouvoir des États eux-mêmes de toucher à la Constitution ou à la forme de la représentation. » Presque en même temps on lanca dans le public une déclaration dans laquelle le peuple brabançon ordonnait à tous les comités non autorisés par les États de se dissoudre, menaçant de son courroux ceux qui refuseraient d'obéir. Le club de Bruxelles se désorganisa, en effet, devant ces menaces anonymes; mais Vonck ne tarda pas à le reconstituer sous une autre dénomination.

Les États généraux, croyant peut-être que l'organisation régulière du pouvoir suprême aurait pour résultat d'amortir l'effervescence des partis, se hâtaient de constituer le Congrès auquel le traité d'union déférait l'autorité exécutive. Il résulte des diverses résolutions consignées dans le Journal des séances des Etats généraux que le Congrès fut organisé de la manière suivante :

Il devait siéger provisoirement à Bruxelles et être com-

⁽¹⁾ Les curés représentaient à leurs paroissiens qu'en signant cette adresse ils serviraient la religion et ruineraient la domination impériale; ils disaient à ceux qui n'obéissaient pas immédiatement qu'ils seraient confondus avec les figues et les royalistes (noms donnés aux partisans de l'Autriche). Quelques curés menacèrent ceux qui refuseraient de signer de les priver du saint sacrement. On fit même signer tous les domestiques, les enfants qui fréquentaient les écoles et le catéchisme! (Naerdere onzeudige aenmerkingen, p. 5.)

posé de députés belges, âgés de trente ans, membres des assemblées provinciales et ayant leur domicile réel dans les provinces dont ils étaient les délégués. Ne pouvaient siéger ensemble les parents en ligne directe, et, en ligne collatérale, on excluait les frères, oncle, neveu et arrière-neveu. Chaque assemblée provinciale pouvait envoyer au Congrès, pour un terme qui n'excéderait pas trois ans, jusqu'à sept députés, qui étaient toujours révocables; cependant les membres du Congrès n'étaient pas obligés, comme ceux des États généraux, de soumettre leurs résolutions à la ratification des assemblées provinciales : ils devaient au contraire voter librement. La répartition des voix par provinces était également adoptée pour les résolutions du Congrès. Les députés devaient jouir d'un traitement qui ne pouvait excéder 5,000 florins. Le Congrès choisissait son président, qui ne pouvait conserver ses fonctions au delà d'un mois, ni être élu de nouveau qu'après six mois d'intervalle. Avant d'être admis dans l'assemblée chaque député prêtait le serment suivant : « Je promets et jure l'observation exacte et » fidèle du traité d'union, conclu le 11 janvier 1790, et de » tous et chacun de ses articles; que j'envisagerai toujours » et en tout le bien général de l'union, et que je ne le sacri-» fierai jamais au bien particulier de ma province ni » d'aucune autre; que je tiendrai fidèlement le secret sur » tous les points sur lesquels le Congrès l'exigera en en » délibérant, et que, dans aucun cas, je ne révélerai jamais » les opinions des membres du Congrès; que je rapporterai » fidèlement tout ce qui parviendra à ma connaissance, qui » pourrait conduire au bien de la généralité, ou lui nuire. » Ainsi m'aident Dieu et tous ses saints! » Le Congrès

devait s'assembler tous les jours, les fêtes et dimanches non exceptés, de dix heures du matin à deux heures; les États généraux, les lundis, mercredis et vendredis, de cinq heures du soir à neuf. Nous avons déjà dit que les États généraux et le Congrès furent d'abord composés des mêmes membres; cet état de choses se prolongea jusqu'au mois d'août : alors seulement on décréta la séparation des deux assemblées.

Cette organisation de la puissance souveraine était tout aussi bizarre, aussi défectueuse que l'organisation du gouvernement dans les provinces : l'anarchie était la même; aussi ne devait-on pas croire à la stabilité d'un État où les mêmes hommes étaient investis du pouvoir constituant et du pouvoir exécutif.

Le Congrès tint sa première séance le 20 février au soir; elle fut remplie par les prestations du serment imposé aux députés, et par quelques communications secrètes.

Ce même jour Joseph II expirait à Vienne. Son amour passionné pour le travail, son application continuelle aux affaires, ses soucis cuisants avaient augmenté le mal qu'il avait gagné dans les marais pestilentiels du Banat, et la révolution belge était venue lui porter le coup de grâce. Dans un des rares moments de répit que lui laissait sa maladie, il avait reçu le comte de Ségur, ambassadeur de France en Russie, qu'il avait connu en Crimée. Le comte, s'étant rendu au palais impérial, trouva l'Empereur debout, mais si cruellement changé, qu'il lui fut impossible de ne pas reconnaître que sa fin était inévitable et prochaine. Les événements qui agitaient la France et la Belgique le préoccupaient alors exclusivement : « Une folie générale, dit-il,

» semble s'être emparée de tous les peuples; ceux du » Brabant, par exemple, se révoltent parce que j'ai » voulu leur donner ce que votre nation demande à grands » cris. » Il s'arrêta, se tut et tomba dans une sombre rêverie.

Quelques jours avant de mourir il reçut aussi le prince de Ligne, qui arrivait de l'armée de Hongrie; ses plaintes contre les insurgés belges furent poignantes : « Votre pays, » s'écria-t-il, votre pays m'a tué; Gand pris a été mon » agonie, et Bruxelles abandonné, ma mort. Quelle avanie » pour moi! (Il répéta plusieurs fois ce mot.) J'en meurs : » il faudrait être de bois pour que cela ne fût pas... Je » vous remercie de votre fidélité. Allez aux Pays-Bas; » faites-les revenir à leur souverain, et si vous ne le pouvez » pas, restez-y, ne me sacrifiez pas vos intérêts; vous avez » des enfants. » En voyant approcher sa fin, Joseph montra le stoïcisme d'un philosophe et la résignation d'un chrétien. Lui-même assembla ses médecins et les questionna sur son état; ils lui avouèrent avec franchise que la science était impuissante et qu'il ne lui restait que peu de jours à vivre; il entendit cet arrêt sans s'émouvoir, et sur-le-champ il écrivit au grand-duc de Toscane, son frère et son héritier, pour l'inviter à se rendre à Vienne. Le 17 février il reçut le viatique, en présence de la cour; tous les assistants étaient consternés; on voyait des larmes dans les yeux des vieux généraux, et les sanglots de la foule des serviteurs interrompaient le silence lugubre qui régnait dans l'appartement; seul, le mourant conservait toute sa sérénité. Un dernier coup du destin, la mort imprévue de sa fille adoptive, la princesse Élisabeth de Wurtemberg, femme de l'archiduc François, hâta son agonie. Jusqu'à son dernier moment, néanmoins, ce prince, qui n'avait connu ni le repos ni l'abattement, réussit à vaincre la douleur pour songer à l'État et à ceux qui l'avaient servi; il fit ses adieux à ses ministres, à ses généraux, aux moindres serviteurs de sa maison; lui-même dicta un ordre du jour pour annoncer à-l'armée sa fin prochaine et pour la remercier de sa fidélité, de sa bravoure et de son inébranlable discipline. Le 20 février, sur les trois heures du matin, voyant s'approcher la mort, il demanda son confesseur, qui lui récita les prières des agonisants. Mais bientôt l'Empereur l'interrompit et s'écria : « Seigneur, toi qui seul as connu » mon cœur, c'est toi que je prends à témoin! Oui, toutes » mes entreprises n'ont eu d'autre but que le bien et l'avan-» tage des sujets dont tu m'avais confié le soin! Que ta » volonté soit faite! » Entre cinq et six heures il expira tranquillement, après qu'on l'eut encore entendu murmurer: « Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli » mon devoir.' » Il fut enseveli dans le couvent des capucins de Vienne, à côté de sa mère; il était âgé de quaranteneuf ans et il en avait régné dix.

La pensée que Joseph II exprimait sur son lit de mort peint son caractère et sa vie. En imposant à ses peuples des innovations violentes, en bouleversant toutes les anciennes institutions, il croyait réellement remplir un devoir, une mission. Persuadé qu'il avait raison contre ses contemporains, il appelait la force à son aide pour faire accepter ce qu'il appelait des bienfaits; comme on l'a remarqué, il appuyait ses réformes sur un sabre. C'était un théoricien, répétons-le, ce n'était pas un homme d'Etat; d'une activité

dévorante, il embrassait tout et ne finissait rien; il irritait le clergé, mécontentait la noblesse, exaspérait le peuple, puis il se plaignait d'avoir été méconnu, punissait ceux qui s'opposaient à ses volontés, et ne reculait que lorsqu'il était trop tard. Il manquait d'habileté, car il n'eut pas la patience de préparer le terrain où devaient germer les semences qu'il répandait. Quelles que soient néanmoins les erreurs de Joseph II, erreurs qu'il a si cruellement expiées, il faut aussi lui tenir compte du bien réel qu'il a fait : il eut la gloire d'être un des fondateurs de la société moderne; l'Allemagne, si complètement changée aujourd'hui, doit cette heureuse métamorphose non seulement à Frédéric II, mais surtout au fils de Marie-Thérèse.

Sur le monument que les admirateurs de Joseph II lui ont érigé à Vienne on lit :

Saluti publicæ vixit non diu sed totus.



CHAPITRE II

PROSCRIPTION DES VONCKISTES

(Depuis le 20 février jusqu'au 13 avril 1790.)

Léopoll, grand-due de Toscane, succède à Joseph II. - Le comte de Cobenzi notifie aux États des provinces belges la mort de l'Empereur. - Propositions de Léopold transmises aux États par Albert et Marie-Christine; elles sont rejetées. - Nouvelle tentative de la Prusse pour faire appuyer ses projets par le cabinet de Saint-James; dénonciation contre les intrigues de la France en Belgique. — Détails sur l'intervention du cabinet de Versailles et de Lafayette dans les troubles de la Belgique. -Propositions du ministère français brutalement repoussées par Van der Noot et Van Eupen. — Travaux des États généraux et du Congrès. — Souscriptions patriotiques. - M. Cornet de Grez. - Rétablissement de l'Université de Louvain. - Réponse du Congrès aux É ats de Gueldre qui inclinaient pour un accom nodement avec Léopold. - Le Congrès recommande l'union. - Lettre écrite de Berlin par M. de Jarry, agent des démocrates. — Société patriotique. — Les Considérations impartiales de Vonck; réponse de Feller. — Journée du 25 février à Bruxelles; complot dirigé par des emissaires françuis. — Déclaration de Van der Noot et de Van Eupen sur la souveraineté du peuple. - Les volontaires de Bruxelles soutiennent énergiquement les principes de Vonck. — Journée du 9 mars; générosité du duc d'Ursel. — Indécision des vonckistes. - Projets et manœuvres des statistes pour vaincre leurs adversaires. - Adresse présentée le 15 mars aux États de Brabant par Vonck et ses principaux partisans. — Fureur des statistes; un appel direct est fait à la populace. — Les signataires de l'adresse sont proscrits. - Pillages du 16, du 17 et du 18 mars. -Polémique entre les vonckistes et les conservateurs. - Motion de Lafayette dans l'Assemblée constituante de France. — Les événements de Bruxelles excitent l'indignation des ofliciers de l'armée de la Meuse; situation de cette armée. - Van der Mersch veut donner sa démission; opposition de ses officiers. — Les dépetés du Congrès à Namur sont arrêtés. - Vœux de l'armée. - Déclaration des États généraux. - V. nck, le duc d'Ursel et le comte de La Marck arrivent à Namur. - Le comité des officiers appuie l'adresse du 15 mars. - L'armée d'Anvers, sous Schoenfeld, se dirige vers Namur. — Indécision de Van der Mersch et de Vonck. — Les corps de Van der Mersch et de Schoenfeld en présence. — Conférence de Flawinne; convention verbale. - La populace de Namur se soulève contre Van der Mersch. -Vonck se réfugie sur le territoire français. — Van der Mersch, mandé à Bruxe'les, est arrêté et transféré à la citadelle d'Anvers.

Le prince appelé à succéder à Joseph II dans les États

héréditaires de la maison d'Autriche était son frère Pierre-Léopold, grand-duc de Toscane, alors dans la quarantetroisième année de son âge. Cette monarchie que Maric-Thérèse avait laissée si florissante à son fils aîné était transmise à Léopold dans une situation qui faisait craindre une dissolution prochaine. Les provinces les plus riches de ce vaste héritage, c'est-à-dire les Pays-Bas, étaient perdues pour la maison de Lorraine; la Bohême et la Basse-Autriche, mécontentes de l'impôt mis récemment sur les terres, protestaient aussi contre le despotisme de la maison régnante; enfin les Hongrois, excités par la Prusse, s'agitaient de nouveau, sous prétexte que les dernières concessions de Joseph lui avaient été arrachées par la force et qu'elles étaient conséquemment un leurre. Ils déclaraient, à l'exemple des Belges, que Joseph ayant violé les Constitutions du royaume, la loi de succession au trône était abrogée, et que la Hongrie pouvait d'ailleurs se passer d'un prince autrichien. L'aspect que présentait l'Europe n'était pas plus rassurant pour le successeur de Joseph II; contre la ligue anglo-prussienne, si active et si redoutable, il ne pouvait opposer que la Russie, absorbée par la guerre qu'elle soutenait contre les Turcs.

Léopold avait été le réformateur-de la Toscane, qu'il administrait depuis 1765. De même que son frère, il avait voulu restreindre la puissance ecclésiastique, corriger les abus nombreux et déplorables qui s'étaient glissés dans les monastères d'Italie, séparer le spirituel du temporel, rendre enfin son clergé plutôt national qu'ultramontain. Malheureusement, l'agent le plus actif de cette rénovation, Scipion Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, était un janséniste

fanatique; il ne se servit du plan de son maître que pour assurer le triomphe de ses doctrines, et il contraignit la cour de Rome à envelopper dans la même condamnation ses entreprises sur le dogme et les actes, souvent très sages et très opportuns, du grand-duc. Toutefois, Léopold, malgré la réprobation des catholiques fervents, imposa à la Toscane les décrets les plus hardis de l'Empereur ; en outre, il abolit la nonciature comme juridiction ecclésiastique, défendit d'excommunier ses sujets sans son approbation particulière, et abolit entièrement l'inquisition. Mais pour faire connaître le grand-duc il faut rappeler surtout ses réformes sociales, qui ont rendu son nom immortel dans la pătrie des Médicis et de Machiavel. Ce fut lui qui établit l'impôt exclusivement sur les biens-fonds, qui décréta la liberté du commercé, qui racheta aux détenteurs de fiefs les droits féodaux dont ils jouissaient encore, qui reconnut l'égalité civile de tous les citoyens, qui les soumit tous à la même loi, qui effaça de son code pénal les crimes de lèsemajesté, la torture et la peine de mort (1). En même temps il protégeait les arts, l'agriculture, le commerce; encourageait lui-même dans ses voyages les pauvres habitants des campagnes; honorait et récompensait les savants; les invitait à fréquenter sa famille comme amis, et proposait comme modèles à ses enfants ceux qui se distinguaient le plus par leur probité et leur modestie. Si Léopold mécontenta une aristocratie jusqu'alors toute-puissante, il

⁽¹⁾ Par ces réformes partielles, Léopold voulait préparer le terrain, car son ambition était de doter la Toscane d'une Constitution qui avait fait l'objet des méditations de toute sa vie, et qui eût été sans contredit la charte la plus libérale et la plus démocratique de cette époque. On trouve sur ce sujet des détails curieux dans un mémoire du sénateur Gianni, que M. de Potter a inséré dans la Vie de Scipion Ricci, t. III, p. 337.

conquit l'affection de tous ses autres sujets, et aujourd'hui encore les Toscans bénissent sa mémoire. Il faut ajouter que chez le grand-duc la circonspection du politique tempérait toujours l'impatience du novateur; que, loin d'approuver sans réserve le système de Joseph II, Léopold déplorait souvent cette fatale précipitation qui compromettait les intérêts de sa famille.

Doué de grandes et solides qualités, modéré sans faiblesse, ferme sans être entêté, Léopold ne désespéra pas de raffermir la monarchie ébranlée. La tâche qu'il acceptait était immense : il devait apaiser l'irritation qui régnait dans les États héréditaires, recouvrer les Pays Bas, conclure promptement une paix honorable avec la Porte, se réconcilier aussi avec la Prusse, enfin obtenir la couronne impériale.

Dès le 25 février le comte de Cobenzl avait écrit de Luxembourg aux États des provinces belges et aux évêques pour les avertir des dangers que courait la vie de l'empereur Joseph. « Si les décrets de la divine Providence, » disait-il, avaient disposé irrévocablement de ses jours, » puisse au moins leur durée être assez longue pour lui faire » goûter avant sa fin la douce consolation dont jouit un père » de famille qui, brouillé avec ses enfants, se réconcilie » avec eux! Quand un père tend la main, malheur à l'enfant » qui la repousse! Et qui jamais a pu méconnaître dans » Joseph II son ardeur et son activité infatigable pour le » bien-être de ses sujets, même dans quelques erreurs dans » lesquelles on l'a induit, et qu'il a la magnanimité d'avouer » en les redressant? » Trois jours après il leur notifiait la mort de l'Empereur, et leur suggérait les démarches qu'ils

devaient faire pour opérer une réconciliation avec son successeur. Il fallait: 1° retirer immédiatement les troupes qui occupaient le château de Beauraing et ses environs, sur le territoire de Luxembourg, de même que celles qui se trouvaient dans le Limbourg et la Gueldre; 2º lever le blocus de la citadelle d'Anvers; 3° arrêter tout armement ultérieur et tout préparatif de guerre; 4° remettre en liberté tous les officiers, soldats et autres individus arrêtés pour leurs opinions royalistes; 5° empêcher l'impression et la distribution de tout nouveau libelle diffamatoire ou séditieux et autres écrits capables d'entretenir plus longtemps les troubles; 6° envoyer des députés à Luxembourg pour conférer avec M. de Cobenzl sur les moyens de rétablir promptement l'ordre et la tranquillité, sur l'hommage à rendre à Léopold et sur les dispositions à faire pour son inauguration. Le comte de Cobenzl fit imprimer plusieurs milliers d'exemplaires de cette lettre et les fit répandre par trois courriers qu'il envoya dans l'intérieur du pays. Des communications plus honorables encore pour les Belges, mais aussi plus embarrassantes pour les chefs du parti oligarchique, suivirent les lettres de M. de Cobenzl. Le 2 mars les gouverneurs généraux eux-mêmes adressèrent de Bonn aux États des différentes provinces une déclaration très rassurante qui leur avait été envoyée de Florence par Léopold, et que celui-ci avait rédigée dans la prévision de la fin prochaine de l'Empereur son frère (1). « L'attachement sincère et con-

⁽¹⁾ Le 47 février le grand-duc écrivait de Florence à Marie-Christine : « ... Je pars » après-demain et me soumets à la volonté divine et à sa providence. Répondez-moi à » Vienne, mais ostensiblement, et ne m'y envoyez pas mon courrier, hors le cas que » S. M. vienne à manquer. Pour ce cas, je profite de cette occasion pour vous prévenir

[»] que si jamais S. M. venait à manquer, vous fassiez d'abord publier et envoyer aux

» stant que nous avons toujours porté à la nation belgique, » et dont il ne peut vous rester le moindre doute (ainsi » s'exprimaient Albert et Marie-Christine), doit vous faire » juger de ce que nous éprouvons en ce moment, et du bon-» heur dont nous serons comblés si, répondant, comme » nous ne saurions manquer de nous le persuader, à l'invi-» tation d'un prince dont les principes sont si justes et si » purs, vous nous mettez à même de revenir nous occuper » au milieu de vous du bien-être de ces pays. » La déclaration de Léopold pouvait être considérée comme l'apologie de la révolution; elle était conçue en ces termes : « S. A. R. l'archiduc, grand-duc de Toscane, déclare for-» mellement aux États des Pays-Bas qu'il n'a jamais été » instruit en forme, ni consulté, sur ce qui a été fait dans » les affaires relatives aux Pays-Bas, et qu'il n'a eu aucune » part, ni directement ni indirectement, dans ce qui a eu » lieu sous le règne de S. M.: l'Empereur, et qu'il n'en a » pas eu surtout aux changements de système; mais qu'au » contraire, il a constamment désapprouvé, en son particu-» lier, ceux qui ont été introduits depuis plusieurs années,

Etats des Pays-Bas le mémoire ci-joint, qui contient mes intentions à leur égard, en les assurant de toute ma bonne foi et sincérité à leur tenir parole, en tâchant de les disposer à se rapprocher de moi, ce que raisonnab'ement ils ne pourront pas me refuser sur ce mémoire. En même temps suspendez le nouveau conseil ou junte créé par le comte de Cobenzl et supprimez-le, renvoyez Cobenzl à Vienne, et traitez, vous, directement avec les États, en faisant mettre aux arrêts le général d'Alton à Luxembourg, s'il ne l'est pas déjà. Je me flatte qu'avec toutes ces démonstrations, surtout si vous agissez directement de bonne façon et bonne foi avec les États, on pourra ramener ce pays, ce qui est de la plus grande importance pour le bien-être et l'existence de la monarchie, et pour cela on peut bien même leur accorder la garantie de quelque puissance pour leur C institution, aucune garantie ne pouvant ètre dangereuse lorsque, de bonne foi, on a intention de la tenir comme il convient. Mais ce que je vous prie, c'est que si S. M. venait à manquer, vous vous serviez de cette lettre de ma part comme si c'était un ordre venu exprès alors; mais tant que S. M. vit, vous ne fassiez voir cette lettre ni le mémoire y joint à âme qui vive, pour ne pas me compromettre, quelque bon effet même qu'ils pourraient faire dans le public... »

» et particulièrement toutes les infractions faites à la » Joyeuse entrée, aux privilèges et aux Constitutions des » provinces respectives; qu'il a désapprouvé nommément » la cassation du conseil de Brabant et des États, l'établis-» sement du séminaire général, la translation de l'Univer-» sité, l'atteinte portée à l'autorité et aux droits des » évêques, la suppression des abbayes, ainsi que tous les » arrêts, enlèvements et emprisonnements arbitraires » exécutés en différents temps, et qui sont entièrement » contraires, non seulement à toutes les lois en général, » mais spécialement aux lois et priviléges du pays; qu'il a » désapprouvé également l'établissement projeté du nouveau » système des capitaines des cercles et des douanes, spécia-» lement enfin, les espionnages, violences, pillages et tous » les autres malheureux excès où l'on a armé et excité, » contre le pays, le militaire, qui ne devait servir que pour » sa défense contre les ennemis extérieurs. Le grand-duc » déclare hautement que non seulement il désapprouve » toutes ces démarches, mais qu'il considère et a considéré » toute sa vie les Pays-Bas comme une des parties les plus » respectables et les plus intéressantes des provinces de la » maison d'Autriche. Il a considéré sa constitution comme » parfaite, et pouvant servir de modèle à celle des autres » provinces de la monarchie, comme il s'en est déjà déclaré » de bouche, ou par écrit, à feu S. M. l'Impératrice-Reine » dès l'année 1779. Il sait fort bien que, par la Joyeuse » entrée, le souverain des Pays-Bas a déclaré que ses sujets » ne seront tenus de lui être obéissants en aucune chose » qu'il pourrait ou voudrait requérir d'eux, dès qu'il » n'observe pas le contrat solennellement juré à son avène-» ment au trône; mais il croit en même temps que l'infrac-» tion faite à leurs priviléges par ce souverain ne peut point » préjudicier à celui qui, étant son héritier et successeur » légitime, en vertu de tous les traités et des garanties des » autres puissances de l'Europe, n'a participé, ni contribué » d'aucune façon quelconque, ni directement, ni indirecte-» ment, aux infractions dont ils ont à se plaindre, mais les a » constamment désapprouvées, et vient réparer et redresser » ces infractions, s'en désister et y renoncer entièrement. » Après avoir reconnu ensuite que le souverain ne peut régner que par la loi, Léopold s'humiliait davantage et offrait aux Belges insurgés les conditions suivantes : confirmation de la Joyeuse entrée et de tous les privilèges particuliers de chaque province; amnistie générale, entière et sans exception, pour tout le passé; exclusion des emplois, sauf une décision contraire des États, de toutes les personnes en place sous le règne de Joseph; exclusion aussi, pour l'avenir, des étrangers et droit conféré aux États de chaque province de proposer trois personnes pour les emplois supérieurs. Le grand-duc déclarait, en outre, que les gouverneurs généraux seraient toujours choisis dans la famille du souverain ou bien nés en Belgique; que le ministre et le commandant général, Belges aussi, seraient subordonnés aux gouverneurs généraux; que l'on formerait, de concert avec les États, de nouveaux régiments, portant les noms des provinces et dont les officiers, tous nationaux, seraient nommés et avancés sur la proposition des États; que l'armée prêterait serment au souverain et aux assemblées provinciales, et servirait uniquement à la défense du pays; que, dans les affaires ecclésiastiques, tout serait réglé par les évêques, qui pourraient se réunir en synode national; que les séminaires diocésains resteraient sous l'autorité exclusive des évêques et qu'il ne serait plus question du séminaire général; que toutes les abbayes, chapitres, etc., qui subsistaient encore, seraient maintenus; que les affaires majeures du pays seraient examinées dans les États généraux, qui, composés de députés de toutes les provinces, pourraient se réunir quand ils le jugeraient à propos sans avoir besoin d'une autorisation du gouvernement; que le souverain ne pourrait décréter de nouvelles lois sans le consentement des États généraux; que toute loi ou nouvelle ordonnance, pour être rendue exécutoire, devrait être homologuée par le conseil de justice de chaque province; que, dans le cas où il y aurait quelque difficulté, la loi resterait suspendue jusqu'à décision des États généraux; que l'opposition serait permise aux États généraux chaque fois qu'ils se trouveraient lésés; qu'ils pourraient s'adresser directement au souverain, par écrit ou par députés, sans être obligés d'attendre une autorisation, et sans devoir en référer aux ministres, ni même aux gouverneurs généraux. En communiquant à M. de Cobenzl le mémoire du grand-duc de Toscane et la circulaire adressée aux États, les gouverneurs généraux ajoutaient ces explications très importantes : « S. M. veut que nous traitions directement avec les États. » Elle nous déclare qu'il est de la plus grande importance, » pour le bien-être et l'existence de la monarchie, de » ramener ces pays, et que, pour cela, on peut fort bien » accorder même la garantie de quelque autre puissance » pour leur Constitution, aucune garantie ne pouvant être » dangereuse lorsque de bonne foi on a intention de la

» leur tenir, comme il convient. Elle ajoute cependant que, » hors pour cette garantie qu'on peut leur accorder, nous » ne devons admettre aucune autre puissance à se mêler de » ce dont nous traiterions avec les États... Nous souhaitons » beaucoup que ces communications puissent faire sur tout » le pays l'effet désiré, et il n'y aurait même pas à douter » qu'après une déclaration pareille tous ses habitants ne » dussent courir à bras ouverts vers leur nouveau souve-» rain, si l'esprit de vertige qui en a saisi une grande partie » ne les empêche pas de voir leur vrai bien. » Mais, continuaient les archiducs avec beaucoup de sagacité, « l'aveu-» glement de ceux-ci et les engagements qui peuvent avoir » été contractés avec des puissances étrangères nous font » toujours craindre qu'on n'osera ou ne voudra pas répondre » d'abord d'une manière conforme à ce que les sentiments » exprimés par S. M. devaient lui faire attendre; et nous » pensons toujours que ce sera de la manière dont s'arran-» geront les intérêts politiques des autres pays et cours » que dépendra principalement la décision » affaire. »

Les gouverneurs généraux ne se trompèrent point : quelque conciliantes, quelque généreuses qu'elles fussent, les propositions du nouveau souverain ne firent pas tomber les armes des mains de ses adversaires. Le parti dominant, soit qu'il doutât réellement de la sincérité du grand-duc de Toscane, soit parce qu'il ne voulait se dessaisir à aucun prix du pouvoir, se récria vivement contre des promesses qu'il considérait comme un piège. Tous les moyens furent employés pour dépeindre Léopold comme le partisan, comme le continuateur de la politique de son frère; Feller,

par dévouement à son opinion, Linguet, pour un peu d'or, soutinrent cette thèse avec le plus d'énergie, l'un, dans son Journal historique, l'autre dans un factum ayant pour titre : Observations d'un républicain sur le mémoire du grand-duc de Toscane (1). Enfin on répandit dans le public une note confidentielle trouvée dans les papiers de M. de Trauttmansdorff, et de laquelle il résultait que le grand-duc approuvait, du vivant de son frère, toutes les innovations tentées en Belgique. Pour les conservateurs, Léopold était donc presque aussi coupable que Joseph II; on ne voyait en lui que le protecteur du fameux Scipion Ricci. Il aurait fallu ajouter, pour être juste, que si Léopold appartenait, comme son frère, à l'école progressive, il était loin toutesois d'avoir la fougue et l'entêtement de Joseph; il aurait fallu rappeler que sous son administration la Toscane avait joui d'une prospérité inconnue depuis longtemps.

Non seulement les dominateurs de la nouvelle république ne jugèrent pas convenable de faire des conditions offertes par Léopold l'objet de négociations, mais ces propositions ne furent pas même discutées; on les considéra comme non avenues. Ajoutant de mauvais procédés à cette attitude méprisante, les États de Brabant donnèrent alors à toutes les personnes attachées à la maison des gouverneurs généraux, et qui étaient restées à Bruxelles, huit jours pour quitter le pays. Les États généraux, de leur côté, requirent

^{(1) «} Toute l'Europe sait, dit Vonck, que Linguet vend sa plume à tous ceux qui peuvent le soudoyer richement. » Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 80. Si l'on doit ajouter foi au Tableau de la dilupidation des deniers royaux et publics par les ex-souverains brabançons, Linguet aurait reçu 31,350 fl. pour défendre les statistes.

les assemblées provinciales de faire arrêter indistinctement tout courrier, porteur et émissaire se disant chargé de leur remettre des lettres ou des dépêches de la part du ci-devant souverain ou de ses agents. La même circulaire (7 mars) recommandait aux États de rendre publics, par la voie de l'impression, la lettre des gouverneurs généraux et le mémoire de Léopold, pour que ces pièces, disait-on, ne fissent pas trop d'impression sur la classe la moins éclairée du peuple et qu'elles ne pussent séduire par de fausses apparences les esprits inquiets et crédules. Le clergé sanctionna cette détermination de l'assemblée souveraine. En répondant à cette époque (8 mars) au bref papal du 23 janvier, l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers disaient au père des fidèles: « Peut-il dépendre des hommes ou du crédit des » évêques de ramener à l'obéissance royale une nation forte-» ment affermie dans sa révolution et éprise des charmes » d'une liberté qu'elle a déjà goûtée? Nous ne pouvons » qu'être persuadés que tout ce qui s'est fait a pu et dû légi-» timement se faire; et Votre Sainteté en serait convaincue » comme nous si, comme nous, elle habitait la Besgique, » ou si elle était témoin du courage, des forces, des dispo-» sitions et de la forme que cette nation a déjà imprimée à » sa nouvelle république. Certainement il n'est plus permis » à aucun de nous d'obéir à d'autres lois, de se soumettre à » une autre autorité. Il ne nous reste donc plus, et ce soin » appartient surtout aux évêques, il ne nous reste plus qu'à » nous unir de cœur et d'efforts pour maintenir la religion » et la foi antiques qui ont fait jusqu'ici la gloire de la » Belgique, pour conserver la pureté des mœurs et toutes » les autres vertus propres à consolider le bonheur et

» l'existence d'un peuple sage.... Tandis que nous dé-» ployerons tout notre zèle et toutes nos forces pour » atteindre ce but, daignez plaider notre cause auprès des » souverains étrangers, auprès des républiques et dans les » cours qui nous sont déjà ou qui nous seront bientôt » alliées. »

Mais la nation tout entière ne resta pas insensible aux propositions si généreuses du successeur de l'infortuné Joseph. Un grand nombre de démocrates, voyant l'égoïsme des hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, leur aveugle confiance dans les promesses fallacieuses des cours étrangères, le fanatisme avec lequel ils défendaient tous les abus, les progressistes, disons-nous, déjà opprimés et découragés, penchaient en général pour un accommodement. Toutefois, les plus sages, et Vonck était de ce nombre, ne renonçaient pas encore à l'espoir qui les avait toujours soutenus; celui d'assurer l'indépendance du pays: mais ils croyaient aussi que le peuple devait être consulté sur le mémoire du grandduc de Toscane et qu'il fallait profiter de la publication de ce manifeste pour ouvrir une négociation. Les plus irrités, ceux qui ne supportaient qu'en frémissant le joug des statistes, auraient désiré un accommodement immédiat. Mais désirer une réconciliation, proposer de traiter avec Léopold, c'était, aux yeux du parti dominant, un crime irrémissible; pas de transaction, pas de négociation avec l'Autriche, disait-il, car nous soulèverions immédiatement contre nous les puissances qui nous protègent (4)!

^{(1) «} Les membres les plus sensés des États, dit Rapsaet, étaient d'avis d'ouvrir les conférences que Léopold proposait. Il fut même projeté un plan de négociation et d'arrangement par quelques membres des États de Flandre. Mais le parti de Van der Noot, appuyé par la populace, parvint à empêcher de répondre à ces propositions. » Messager des sciences historiques, t. IV.

Déplorables illusions! Quel homme sensé pouvait croire encore à l'intervention sincère, efficace, des signataires de la triple alliance? Jusqu'alors ils avaient spéculé sur la révolution belge, et ce système odieux devait être suivi jusqu'à la fin.

La Prusse, profitant des circonstances pour prendre à l'égard de l'Autriche une attitude hostile, s'était le plus avancée relativement aux Belges. On a vu que, le 4 janvier, le ministère de Berlin avait proposé au cabinet de Saint-James de reconnaître immédiatement l'indépendance de la Belgique, mais sous condition que la nouvelle république prendrait l'engagement de se donner une constitution approuvée par les alliés et de ne point se lier avec d'autres puissances. Cette proposition fut déclinée, le 9 février, par le duc de Leeds: « Il ne nous paraît point, disait-il, qu'il existe dans » ce moment-ci aucun motif de convenance ou de bonne » politique qui doive nous porter, soit à reconnaître l'in-» dépendance des provinces belgiques en première instance, » soit à nous y engager éventuellement, même en suppo-» sant qu'on remplît exactement les conditions énoncées » dans le mémoire de la cour de Berlin, car il est plus que » probable que les nouveaux États, sentant augmenter les » embarras de leur position, ainsi que leurs dissensions » internes, en seront d'autant plus disposés à souscrire à » toutes les conditions que les alliés voudraient leur imposer, » pour engager ces derniers, pour ainsi dire à tout prix, à » reconnaître et à soutenir leur indépendance. » Cependant, M. de Hertzberg insistait : avant même d'avoir reçu la note du 9 février, prétextant les intrigues de la démocratie française en Belgique et les préparatifs militaires de l'Empereur, il demandait de nouveau que les trois cours reconnussent l'indépendance de la nouvelle république et se missent en état de guerre. Mais le cabinet anglais, de son côté, était décidé à entraver les projets ambitieux de la Prusse : quoiqu'il eût décliné la médiation que lui offrait Joseph relativement aux troubles des Pays-Bas, il ne voulait nullement entrer en guerre avec l'Autriche; il refusa donc, le 26 février, d'adhérer aux nouvelles propositions de la cour de Berlin. Le même jour les États généraux de Hollande prirent une résolution semblable, mais avec cette différence qu'ils recommandaient la réunion d'un corps de troupes alliées, mesure à laquelle le cabinet anglais ne voulait pas même se prêter. Du reste, aucune des trois puissances, pas même la Prusse, ne voulut reconnaître officiellement les envoyés que le Congrès belge avait décorés du titre de ministres plénipotentiaires.

Le cabinet de Berlin, pour animer ses alliés, n'avait cessé de leur dénoncer que le parti constitutionnel de France intriguait à son tour afin de s'emparer de la révolution belge. Le 11 février, M. de Hertzberg disait à l'ambassadeur d'Angleterre: « Ne forçons pas les États et le peuple » à se jeter entre les bras de la France, où ils seront » toujours sûrs de trouver de l'appui de la part du parti » démocratique, qui jouit actuellement de tant d'influence. » Il signalait ensuite l'existence d'un parti français, très considérable, non seulement en Flandre, mais à Bruxelles même, parti mené par la puissante famille du duc d'Arenberg, et surtout par son frère, le comte de La Marck. Le 18 M. de Hertzberg faisait parvenir à l'ambassadeur de Hollande des renseignements plus détaillés : « On vient

» d'apprendre d'une manière indubitable, disait-il, que le
» marquis de La Fayette, qui a notoirement une influence
» prépondérante dans l'Assemblée nationale de France,
» entretient des liaisons étroites à Bruxelles avec le parti
» démocratique; qu'il fait tout son possible pour faire
» agréer aux provinces belgiques le système démocratique
» de la France, pour les lier avec la nation française sous
» le stathoudérat de l'archiduchesse d'Autriche; qu'il a
» même offert des troupes pour leur soutien, et qu'il les a
» assurées que, peut-être plus tôt qu'on ne pensait, les
» patriotes hollandais parviendraient à rétablir le système
» populaire dans leur patrie même. » Les détails qui vont
suivre démontreront si le cabinet de Berlin était bien
informé.

Dès les premiers jours du soulèvement de la Belgique contre Joseph II, le cabinet de Versailles ainsi que les membres les plus influents de l'Assemblée constituante s'étaient vivement préoccupés de cette autre révolution qui éclatait aux portes de la France. Le ministère de Louis XVI, surtout après les terribles scènes des 5 et 6 octobre 1789, désirait éloigner du royaume le duc d'Orléans, que l'on accusait d'être l'un des principaux moteurs des troubles. M. de Montmorin forma le projet de le donner au Brabant pour souverain. Mais il y avait alors à Paris un homme plus puissant que le ministre des affaires étrangères, plus puissant que le Roi lui-même : c'était le commandant de la garde nationale, La Fayette, dont l'influence s'était encore accrue depuis qu'il avait, dans la journée du 6 octobre, défendu la famille royale contre les hordes qui assiégeaient le palais de Versailles. La Fayette, se défiant du duc d'Orléans, s'opposa à l'exécution du plan conçu par M. de Montmorin et obligea le prince à partir pour l'Angleterre, malgré les menaces de Mirabeau, qui semblait vouloir le protéger. Quelque temps après, comme on l'a vu, La Fayette s'était également servi de son influence pour faire refuser par l'Assemblée constituante le manifeste de Van der Noot. Quel était donc son but ? Il l'a indiqué lui-même dans ses Mémoires: « J'aurais voulu, dit-il, que les États eussent adopté le principe d'une assemblée vraiment nationale, pour faire une Constitution à la française. Peu m'importait alors que ce fût un prince autrichien qu'on mît à la tête de ce gouvernement. » Pour réaliser ce plan il fallait s'attacher à ruiner l'influence de Van der Noot et de ses adhérents, favoriser le parti de Vonck et offrir aux Belges, en échange de la protection équivoque de la ligue anglo-prussienne, l'assistance de l'Assemblée constituante. La Fayette avait donc engagé M. de Montmorin à envoyer des agents en Belgique pour répandre les idées françaises (1), à concentrer des troupes sur les frontières, afin de s'opposer à l'intervention armée de la ligue anglo-prussienne, à favoriser, enfin, autant qu'il le pouvait, le parti progressif. La Fayette

⁽¹⁾ Dans le courant de février le général de Schlieffen écrivit de Liège à La Fayette pour s'éclairer rondement avec lui, de soldat à soldat, sur les affaires de la Belgique. Il lui demandait entre autres : « M. de La Marck agit-l ou non de l'aveu de votre nation? Veut-il sérieusement l'indépendance de la Belgique, ou voudrait il en amener la réconciliation avec ses anciens maîtres du sein de la fermentation qu'il y excite? » La Fayette répondit : « Je dois vous dire que la personne dont vous me parlez agit de son propre mouvement, comme citoyen né du Brabant, et que ses démarches dans sa patrie ne sont aucunement dirigées par notre gouvernement. » Il paraît cependant que M. de La Marck, ayant eu connaissance de cette lettre, ne fut pas très satisfait de la réponse de La Fayette. Celui ci dit à ce sujet dans une note de ses Mémoires : « M. de La Marck avait lui-même déclaré qu'il parlait comme Belge, et ne se regardait point comme instrument du gouvernement français. La réponse que fit La Fayette à son sujet était conforme à la vérité C'est avec Mirabeau que M. de La Marck faisait ses plans de Belgique. »

lui-même correspondait avec MM. de Sémonville et de la Sonde, agents du ministère français en Belgique, et il avait des entrevues très fréquentes avec M. Torfs, qui avait été d'abord envoyé en France par l'ancien comité de Breda et qui représentait maintenant le parti démocratique. M. Torfs recueillit dans ces entrevues les bases d'un plan d'accommodement; il rédigea en conséquence un projet qui obtint l'approbation d'un comité composé de MM. de Montmorin, La Fayette et de Ségur, et qui fut même communiqué à M. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Autriche à Paris. M. Torfs partit ensuite pour Bruxelles avec les propositions que le ministère français avait faites siennes; elles portaient en substance: 1º Que les Pays-Bas se choisiraient un chef constitutionnel dans la maison d'Autriche, c'est à-dire dans la famille du monarque; 2° que l'on établirait une représentation libre et élective choisie dans les trois ordres, au gré de la nation; 3° que l'armée serait nationale et qu'elle prêterait serment non seulement au chef, mais aussi aux représentants de la nation; 4º que le corps des représentants serait dispensateur des revenus de l'État. MM. de Montmorin et La Fayette promettaient de disposer la maison d'Autriche à accéder à ces arrangements avant la fin du mois de mai. On peut dire aujourd'hui que ce projet était une planche de salut pour les Belges: nous allons voir comment il fut accueilli. Quand M. Torfs revint à Bruxelles, le 16 février, il s'empressa de communiquer les propositions de MM. de Montmorin et La Fayette à Van der Noot et à Van Eupen. Or ceux-ci étaient plus que jamais persuadés de l'excellence de leur politique depuis que M. Van Leempoel avait adressé de La

Haye aux États généraux la dépêche suivante, sous la date du 7 : « Je suis non seulement autorisé, mais chargé d'as-» surer V. H. P. qu'aucune des trois cours alliées n'a la » moindre idée de nous gouverner, de nous dicter la loi ni » de nous gêner le moins du monde; que jamais non plus » elles n'exigeront le moindre sacrifice de notre part, mais » que, pour ce moment et pour ce moment-ci seulement, » leur propre sûreté ne leur permet pas de voir avec indif-» férence que notre Constitution actuelle, celle qui a fait » l'objet de toutes nos réclamations et qui est le titre de » notre insurrection, soit altérée par qui que ce soit; que » plus tard nous serons bien les maîtres de faire ce que » nous voudrons. » Fiers de cette adhésion. Van der Noot et Van Eupen rejetèrent avec mépris les propositions de MM. de Montmorin et La Fayette; ils poussèrent même l'oubli des convenances jusqu'à menacer M. Torfs, s'il osait publier le projet dont il était porteur : « Je vous conseille de ne pas en parler en public, lui dit Van Eupen, si vous ne voulez pas recevoir des coups de bâton. » Ainsi, les chefs du gouvernement, toujours aveugles, repoussaient alors, avec une légèreté incroyable, une combinaison que plus tard ils eussent été trop heureux de voir adoptée. Personne ne caractérisa mieux la situation que Van der Mersch, qui ne se targuait pas de finesse politique, mais qui avait du bon sens : « A présent, dit-il, on vous offre de l'or ; qui sait si plus tard vous obtiendrez du cuivre?»

Que devenait, au milieu de toutes ces préoccupations, l'administration intérieure du pays? Impatients d'essayer leurs forces, les délégués des assemblées provinciales, qui réunissaient dans leurs mains le pouvoir législatif et le

pouvoir exécutif, portèrent leur attention sur une foule d'objets, mais ils n'approfondirent rien; aussi leur domination ne laissa-t-elle guère de traces dans l'organisation intérieure de la Belgique.

On sait que les États généraux délibéraient sur les matières concernant la généralité des provinces; et que le Congrès statuait sur les objets qui lui étaient spécialement déférés par le traité d'union. Les États généraux se réunissaient, nous l'avons dit, trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de cinq heures de l'après-midi à neuf. Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le président communiquait les pièces relatives aux affaires soumises à l'examen de l'assemblée. L'exposé de chaque affaire était présenté par un rapporteur; la parole était donnée ensuite à ceux qui désiraient l'obtenir dans l'ordre des sièges qu'ils occupaient, en commençant par celui qui était assis à la droite du président. La discussion était close par un résumé du rapporteur ou du président, et on allait ensuite aux voix par province (1). Le Congrès s'assemblait tous les jours. Pour accélérer la marche des affaires, il ne tarda pas à se partager en trois comités : comité politique, comité de guerre, comité des finances; et tous les membres devaient nécessairement faire partie de l'un ou de l'autre de ces comités (2). Il y avait en outre un comité de vivres et un comité pour l'armement et les four-

⁽¹⁾ Ces détails sont empruntés aux Documents politiques et diplomatiques, publiés par M. Gachard. — Les États de 1750, dit M. Gachard, n'eurent ni secrétaire ni greffier; ils confièrent la rédaction des procès-verbaux de leurs séances et celle de leurs dépêches à l'avocat Rosier, garde de leurs archives.

⁽²⁾ Le comité politique fut composé de MM. Van Eupen, de Nieupert, chanoine de Tournai, le marquis de Wemmel. Petit, chanoine de Gand, et le baron d'Havers kercke.

— Le comité de guerre, de MM. H. Van der Noot, l'abbé de Tongerloo, Delattre, Hover-

nitures militaires. Les trois comités principaux statuaient sur les affaires de leur ressort respectif; mais ils ne pouvaient conférer aucune place. Tous les jours un membre de chaque comité se rendait à l'hôtel du Congrès, à neuf heures précises du matin, et ces trois membres distribuaient les affaires entre les comités dont ils étaient les délégués. A neuf heures et demie les trois comités s'assemblaient et s'occupaient pendant deux heures des affaires qui les concernaient. A onze heures et demie le Congrès se réunissait et discutait les affaires politiques, ainsi que celles sur lesquelles les comités n'avaient pas cru pouvoir statuer. A la fin de la séance il était donné lecture des résolutions tant des comités que du Congrès, et, lorsqu'elles avaient été approuvées, le président les revêtait de sa signature.

Après avoir créé un département général de la guerre, qui devait avoir la surintendance de tous les bureaux militaires établis dans les provinces, les États généraux avaient cherché les moyens de fournir des recrues à l'armée. Par une circulaire du 1^{er} février ils avaient soumis aux assemblées provinciales un projet de souscription patriotique pour subvenir aux frais de la guerre. Les États devaient inviter tous les corps ecclésiastiques et civils (les administrations provinciales et communales exceptées), ainsi que les citoyens aisés de tous les ordres et de toutes les classes, à souscrire pour la solde d'un ou de plusieurs hommes, à raison de dix sols par jour, jusqu'à ce que l'indépendance et la liberté du

lant, de la Saulx, l'abbé de Boneffe, Syben, J. F.-L. Van der Noot de Wanninck, F. Van der Mersch, le baron de Peuthy, de Bousies de Rouveroy, Lambrechts. — Le comité des finances, de MM. De Smet, Deurwaerder, l'abbé de Rolduc, Gendebien, l'abbé de Saint-Denis, Van der Stichele, Smeesters, Beckman, De Cauwer, Anthoine.

pays eussent été reconnues, ou pendant tel terme limité que chaque souscripteur voudrait fixer. Les personnes peu aisées pouvaient se réunir au nombre de deux, trois ou quatre, pour former la solde d'un homme. Les États généraux avaient voulu ne pas imposer des charges nouvelles à la classe la moins aisée et donner cependant à tous les citoyens, à ceux mêmes qui, par état, ne pouvaient pas porter les armes, la noble faculté de défendre la patrie. Quelque louable que fût ce plan, il eut peu de succès, malgré des recommandations pressantes et réitérées (4). Comme la plupart des membres de l'assemblée générale, étrangers jusque-là au gouvernement, étaient peu versés dans les matières financières et économiques, on avait fait un appel à la vieille expérience de M. le comte Cornet de Grez. Cet excellent administrateur, qui appartenait aussi à l'école progressive, avait été successivement auditeur de la chambre des comptes et membre du conseil de finances, sous Marie-Thérèse, puis membre du conseil royal du gouvernement sous Joseph II. Destitué en 1787, pour avoir désapprouvé le système de l'Empereur, il s'était retiré dans la Flandre française, où il se proposait de finir ses jours. C'était un homme instruit, intègre, modéré, et dont le crédit avait été très grand sur la magistrature et même sur la bourgeoisie; aussi, lorsque la révolution eut éclaté, les gouverneurs généraux avaient-ils cherché, mais en vain, à le ramener dans le parti impérial. Une députation fut envoyée par les insurgés à M. Cornet, et

⁽f) Dans une lettre du 4 mars, adressée à la magistrature communale d'Anvers, pour lui témoigner leur gratitude au sujet de la réception gracieuse et honorable qui leur avait été faite dans cette ville, Van der Noot et Van Eupen exhortent, au nom des États, les Anversois à se prêter avec tout le zèle dont ils sont capables au succès des inscriptions patriotiques.

il leur promit ses services; ne désirant aucune place, il se proposait seulement d'éclairer ses concitoyens sur divers objets, notamment sur les finances. En effet, M. Cornet présenta successivement à l'assemblée souveraine un plan d'organisation pour les douanes, un projet tendant à favoriser la pêche nationale et un projet d'emprunt consistant en une levée de trois millions de florins sur les biens du clergé, dont les intérêts auraient été payés par l'État et dont le capital aurait été remboursé en dix années. Mais on ne donna pas suite à la plupart des projets de M. Cornet de Grez; comme les différentes provinces, en vertu du traité d'union, devaient toujours être consultées, il résultait de cette obligation que les rivalités particulières se substituaient à l'intérêt général. C'est ainsi que le département de la guerre ayant voulu fixer à Gand, où il était établi sous le gouvernement impérial, le magasin général des fournitures militaires, les députés ne purent s'entendre, car ceux du Hainaut combattaient avec chaleur les prétentions des Flamands.

Mais un acte qui ne rencontra aucune opposition fut le rétablissement solennel de l'Université de Louvain. Dès que l'indépendance du pays eut été proclamée, les cinq facultés avaient été de nouveau réunies dans la cité de Juste-Lipse, et les professeurs, naguère persécutés par le gouvernement autrichien, avaient repris paisiblement leurs chaires. Toute-fois le corps académique n'était pas satisfait: il voulait une réhabilitation. M. Clavers, à qui les fonctions de recteur magnifique avaient été rendues, présenta, au nom des professeurs, une requête aux Etats de Brabant pour les supplier de jeter « un regard favorable sur le rétablissement des » études, » de rendre à l'Académie tous ses privilèges, et

de prendre « ce corps incontestablement brabançon » sous leur protection spéciale. Faisant droit à cette requête, les États de Brabant autorisèrent la réintégration solennelle de l'Université. Cette cérémonie eut lieu le 1^{er} mars, avec le concours du cardinal archevêque de Malines et en présence des représentants du duché, du Congrès souverain et d'une foule immense.

Le Congrès, comme pouvoir exécutif, s'était aussi occupé des négociations politiques et de l'organisation de l'armée. Il avait nommé deux nouveaux négociateurs, M. le chevalier de Bousies pour Berlin, et M. le comte de Thiennes pour Paris; il avait reçu l'offre, de la part des abbés de Tongerloo et de Saint-Bernard, de lever autant de millions qu'on pourrait sur le crédit temporel de leurs abbayes afin de pourvoir aux besoins du pays; enfin, il avait également repoussé avec énergie les propositions de Léopold. De toutes les assemblées provinciales, celle de la Gueldre seule inclinait positivement pour un accommodement; elle avait écrit en conséquence au Congrès pour appeler son attention sur les propositions avantageuses que faisait le nouveau souverain et pour émettre l'opinion qu'il fallait en profiter. Le Congrès répondit aux États de Gueldre que l'on ne pouvait guère se fier à cette sorte de promesses, et que d'ailleurs l'union précédemment jurée empêchait toute province de songer à un accommodement quelconque avec la maison d'Autriche.

La lutte engagée entre les partis qui divisaient la Belgique allait maintenant absorber l'attention du pays et de l'assemblée souveraine. Les conseils n'avaient pas manqué aux conservateurs pour prévenir ce déplorable conflit. A peine M. Cornet de Grez avait-il été introduit dans les États géné-

raux qu'il avait fortement insisté sur la nécessité de pourvoir à l'organisation intérieure de la province de Brabant de manière à obtenir une entière tranquillité. Malheureusement, le Congrès ne montra pas cette prévoyance : il intervint dans la lutte, en recommandant, il est vrai, l'union et la modération, mais de telle sorte que les novateurs semblaient seuls coupables. « L'union et le patriotisme, disait-il dans une » circulaire adressée aux États provinciaux le 5 mars, » l'union et le patriotisme sont les armes avec lesquelles » nous avons conquis notre liberté; c'est avec les mêmes » armes qu'il nous faut l'affermir. La nation belgique s'est » toujours distinguée par sa sagesse; elle n'a jamais eu » d'occasion plus importante d'en donner des preuves. Tous » les yeux sont ouverts sur elle; si elle sait conserver ce » bon esprit qui lui a fait préférer, dans tout temps, ses » maximes anciennes aux systèmes de nouveauté, elle restera » libre et indépendante; si elle l'abandonne, elle retombera » sous l'oppression. Son ennemi a désespéré de l'assujettir » par la force; il n'espère plus que dans les insinuations » qu'il emploie de toutes parts pour introduire l'esprit » de nouveauté. Plusieurs citoyens sont déjà égarés; ils » croient ne suivre que l'impulsion de leur zèle, et ils » servent en effet les vues de l'ennemi qu'ils ont aidé à » chasser... Parlez-leur au nom de la patrie qu'ils croient » servir; faites-leur sentir qu'on ne peut la sauver qu'en » réunissant tous les sentiments et tous les efforts; que toute » division, tout esprit de parti, causera nécessairement sa » perte; ils rentreront, sans doute, dans le sein de l'union... » Engagez-les surtout à cesser de répandre des écrits : il » n'est pas temps de discuter; il faut nous défendre, et c'est

» en vain qu'on examine ce qui peut convenir à un bon gou-» vernement si on se conduit de manière à se laisser rayir » la liberté. L'effet naturel de ces écrits est de ralentir le » patriotisme et de faire croire aux étrangers que notre » république naissante est en proie aux divisions. La nation, » détournée de son but véritable par toutes les brochures » dont elle est inondée, devient, pour ainsi dire, indiffé-» rente sur sa position; la souscription patriotique, dont » on avait lieu d'attendre des effets prodigieux, languit dans » plusieurs endroits; l'égoïsme semble succéder au dévoue-» ment, et, si l'on n'était pas certain d'ailleurs de l'esprit » national, on croirait que les Belges ne savent pas être » libres... » Cette circulaire contenait d'excellents conseils: il était à craindre, en effet, que la lutte des partis ne portât des coups mortels à la nouvelle république; l'union seule pouvait la sauver et la consolider.

Mais c'était à la majorité qu'il appartenait d'établir cette union; le sacrifice de quelques abus, quelques concessions au profit de toutes les classes, voilà ce que demandaient les vrais progressistes, et voilà ce que refusaient les conservateurs! Leur préoccupation habituelle, ce n'était pas le désir de réaliser les vœux des citoyens les plus éclairés, des patriotes les plus recommandables, c'était la crainte de déplaire à ces puissances, qu'ils appelaient les alliées de la Belgique, mais dont ils étaient les dupes.

Ces puissances leur recommandaient instamment de ne pas toucher aux vieilles constitutions du pays; et, en même temps, elles encouragaient les progressistes à persévérer dans leurs tentatives. Tandis que M. Van Leempoel écrivait de La Haye que les cours alliées verraient avec déplaisir le

moindre changement aux vieilles chartes, M. de Jarry, agent des principaux démocrates à Berlin, mandait tout autre chose à ses commettants (1). L'intention du roi de Prusse, disait-il, était d'envoyer M. de Schlieffen à Bruxelles, et celui-ci réunirait Van der Noot, Van Eupen, l'évêque d'Anvers, les membres les plus influents du Congrès, les ducs d'Arenberg et d'Ursel, le comte de La Marck, etc. Dans cette entrevue on s'entendrait sur un plan de conciliation et sur les moyens de constituer la République d'une manière assez solide pour ne pas mettre le Roi dans le cas de reconnaître l'existence et l'indépendance d'un fantôme. Après avoir dit que le Roi reconnaissait la nécessité de faire droit aux réclamations de ceux qui voulaient compléter la représentation nationale, M. de Jarry ajoutait que le monarque pensait que les principaux sujets de division disparaîtraient si l'on accordait aux habitants des campagnes la faculté de se faire représenter aux États. Il fallait aussi travailler sans relâche à constituer la puissance militaire sous une forme régulière et forte. Pour cela le duc d'Ursel devait reprendre, avec le titre de ministre, la présidence du département de la guerre, sous l'autorité souveraine du Congrès, Van der Mersch devait avoir le titre de généralissime de la République, le général Shænfeld le commandement de toute la cavalerie, sous les ordres de Van der Mersch et du comte de La Marck, l'infanterie devait avoir pour chef un autre ami de Vonck, le baron de Haack, et enfin M. de Jarry devait diriger l'état-major, l'artillerie et le génie. Quoique cette dépêche n'eût pas un caractère

⁽¹⁾ Pièces justificatives du mémoire pour Van der Mersch (Lille, 1791), t. II, p. 345.

officiel, elle avait été indubitablement suggérée par un homme approchant du cabinet de Berlin; et qu'on eût voulu mystifier ou tromper M. de Jarry, il n'en est pas moins vrai que sa lettre devait encourager ses amis politiques (1).

Ne voulant pas renoncer à des convictions qui leur paraissaient honorables et patriotiques, espérant de faire prévaloir un système réclamé par l'équité, excités enfin par les insinuations du dehors et par les menaces mêmes de leurs adversaires, les démocrates ne cessaient de combattre l'égoïsme des partisans de Van der Noot. La Société patriotique, qui avait succédé au comité naguère proscrit, avait recruté de nombreux affiliés dans les classes les plus éclairées (2), et Vonck en avait été élu président. Déclaré le chef de l'opinion progressive, Vonck crut devoir détruire les calomnies dont son parti était l'objet en faisant connaître nettement le but qu'il poursuivait; et ce fut dans cette intention qu'il rédigea, avec la collaboration de MM. Verlooy et Dondelberg, les Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant.

Pour rassurer immédiatement ses adversaires et ôter tout prétexte à la calomnie, Vonck commençait par déclarer, dans la deuxième édition de ce manifeste, que son but était de détourner la convocation d'une assemblée nationale, qu'il croyait aussi inutile que dangereuse dans un pays où d'excellentes lois fondamentales ne laissaient à

⁽¹⁾ Le général de Schlieffen correspondait aussi de Liège avec le duc d'Ursel; nous tenons ce fait de la personne qui servait d'intermédiaire.

⁽²⁾ Un correspondant du Moniteur universel en portait le nombre à 2,600.

désirer, pour le bonheur public, qu'un gouvernement assez bien constitué pour que ces lois n'eussent plus à craindre de nouvelles infractions. Le publiciste reconnaissait aussi l'autorité suprême du Congrès; il ne s'occupait que de l'organisation intérieure du Brabant, mais les questions qu'il soulevait intéressaient toutes les provinces. N'imitant pas M. d'Outrepont, qui voulait introduire en Belgique les comices de l'ancienne Rome et bouleverser toute l'ancienne organisation politique du pays, Vonck, après avoir démontré, en s'appuyant sur les traditions historiques, que les États de Brabant n'étaient pas appelés à succéder au dernier duc, se bornait à demander que l'on comblât la lacune laissée dans la Constitution depuis la déchéance de Joseph II et que l'on complétât aussi la représentation nationale. Quoique nous ayons déjà esquissé le plan de Vonck, ce sujet est trop important pour ne pas le traiter avec de nouveaux détails. Voici comment le chef de l'opinion démocratique proposait d'organiser les trois ordres : il maintenait dans les États les membres actuels du premier ordre, c'est-à-dire les chefs des grandes abbayes, mais il proposait de leur adjoindre un nombre égal de représentants élus par les curés et les chapitres d'hommes, et de cette manière il arrivait à une représentation équitable du clergé régulier et du clergé séculier; il conservait de même les membres actuels du second ordre, mais il proposait de leur adjoindre un nombre égal de personnes choisies par cette partie de la noblesse jusqu'alors exclue des États; enfin, il demandait le doublement du tiers état, c'est-à-dire qu'il voulait ériger dans le troisième ordre une seconde chambre, composée des délégués des petites villes et du plat pays. Il désirait, en outre,

que la première chambre du tiers état, composée des députés des chefs-villes, fût ouverte à d'autres personnes qu'aux chefs de certaines corporations : moyennant le payement d'un cens de 150 florins, il aurait voulu que les personnes exclues des deux premiers ordres pussent se faire agréger à l'une ou à l'autre corporation, à l'effet seulement d'être électeurs et éligibles lorsqu'il s'agirait de nommer les délégués des chefs-villes. Un délégué du clergé, un délégué de la noblesse, deux délégués du tiers état et un délégué du conseil souverain de Brabant composeraient un conseil d'État; la présidence de ce conseil, déférée successivement au délégué de chaque ordre, ne durerait que six mois, mais on devait décider postérieurement si les charges de conseillers seraient à vie ou temporaires. Le pouvoir exécutif devait être confié au conseil d'État, le pouvoir législatif restait aux États, et le pouvoir judiciaire aux tribunaux qui l'avaient exercé jusqu'alors. Si un conflit surgissait entre deux des trois pouvoirs, la contestation devait être décidée par le troisième; si ce troisième pouvoir était la représentation nationale et qu'il y eût partage de voix, deux ordres contre deux (car on considérait la nouvelle chambre du tiers état comme un ordre), l'affaire était portée à la connaissance du Congrès, qui jugeait en dernier ressort. Tel était le plan de Vonck, équitable, modéré, n'excluant aucune opinion, respectant les droits acquis, mais satisfaisant aussi aux réclamations légitimes du parti progressif. Du reste, Vonck présentait ce projet avec une singulière modestie. « Je serais trop heureux, disait-il, si mes Considérations » inspiraient à des personnes plus éclairées que moi le » désir de combattre mon système et d'en proposer un

» meilleur. » Comment répondit on à cet appel? Par des déclamations furibondes. « S'il fallait, s'écria Feller, opter » entre ces deux extrémités terribles, ou d'établir parmi » nous le règne de la cohue nationale française, ou de » rentrer sous le pouvoir du souverain dépossédé, la nation » n'hésiterait pas dans la détermination du choix. J'irais » moi-même rappeler d'Alton avec tout ce qu'il y a de » hourreaux dans la milice autrichienne, et nous prépare-» rions, en attendant, nos rues pour les voir joncher » comme ci-devant, des cadavres de nos citoyens (1). » Le plan de Vonck n'aurait pas dû alarmer le clergé, car, loin de lui être contraire, il tendait à lui conserver son influence; malheureusement le clergé inférieur, en faveur duquel Vonck réclamait des droits politiques, était sous la dépendance absolue des prélats, et il partagea leurs ressentiments. On ne faisait d'ailleurs aucune distinction entre les modérés et les exagérés, entre ceux qui voulaient seulement améliorer la Constitution et ceux qui voulaient la détruire, entre ceux qui réclamaient quelques réformes nécessaires et ceux qui désiraient un bouleversement. Les uns et les autres étaient enveloppés dans la même condamnation.

Bientôt il fut impossible de contenir plus longtemps l'irritation qui régnait dans les deux partis. Malgré le blâme formel de Vonck et des membres les plus sages de la *Société*

⁽¹⁾ L'auteur du Mémoire pour Van der Mersch assure que « les prêtres fanatiques du Brabant refusaient l'absolution à ceux qui lisaient les écrits de Vonck et particulièrement les Considérations impartiales. » Il parut une réfutation de cet ouvrage signée par H.-J. Van der Hoop, qui s'intitulait Avocat du peuple. Ce singulier écrivain débutait en ces termes : « Surrexit Israel quasi vir unus. Telle est l'image que nous donne » l'Écriture sainte des nations en général; tel doit être l'esprit des Belges dans ce » moment pour détruire leurs ennemis internes en chassant en même temps l'ennemi » commun. Les brochures que je réfute avec dégoût, quoique composées par des avo- » cats qui prétendent à des connaissances, contiennent le germe d'une discorde sou- » tenue par les faussetés les plus manifestes, les plus grossières, etc. »

patriotique, quelques exaltés, obéissant à des influences étrangères (1), avaient formé le dessein de secouer ouvertement le joug des États pour convoquer une assemblée nationale. Jamais complot ne fut plus mal ourdi et n'eut un résultat plus fâcheux pour ses auteurs. Le 25 février, les conjurés les plus résolus s'étaient rendus à l'église de Sainte-Gudule, et, à l'issue de la grand'messe, un cri s'éleva : Vive le peuple! Plus d'États souverains! Vive la souveraineté du peuple! La foule, qui ne comprenait pas encore de quoi il s'agissait, commença par applaudir; mais lorsqu'elle eut vu paraître les cocardes françaises, dont les conjurés s'étaient munis, elle les couvrit de huées. Un grand tumulte s'éleva; les conjurés voulurent fuir, mais ils tombèrent entre les mains des émissaires de Van der Noot, qui les maltraitèrent rudement, et qui les auraient peut-être massacrés, sans l'intervention des volontaires (2). Bientôt la ville entière fut en rumeur; les cinq serments, toutes les compagnies de volontaires prirent les armes, et sans leur vigilance et leur fermeté, on aurait peut-être eu dès lors de grands désordres à regretter. Van der Noot et Van Eupen, de leur côté, avaient fait une concession extraordinaire pour apaiser les démocrates; on avait lu dans la chaire de Sainte-Gudule et affiché partout une déclaration conçue en ces termes : « Nous, soussignés, déclarons que le manifeste du » peuple brabançon aura lieu en tous ses points, et que tout » ce qui se fait, se fait au nom du peuple, en qui la souve-

⁽¹⁾ Ce complot, croyait-on, avait été organisé par les émissaires français : Sémonville, Ruel, le comte de Proli, et le chevalier Fox, Écossais.

⁽²⁾ Feller, dans son Journal historique (no du 15 mars 1790), dit : « Il y a eu des » rossades sonores et terribles, mais pas de tueries. »

» raineté réside, et que les États n'ont jamais prétendu y » contrevenir. »

Si cette déclaration, très adroite d'ailleurs, eût été loyalement exécutée, il est probable qu'elle eût prévenu les déplorables scènes que nous allons raconter, tâche bien douloureuse, car il n'y a rien de commun entre la lutte régulière et pacifique des partis à laquelle nous sommes habitués aujourd'hui dans les États constitutionnels, et ces funestes discordes qui hâtèrent à la fin du dix-huitième siècle la chute de la Pologne et de la Belgique.

La déclaration de Van der Noot et de Van Eupen constatait la puissance du parti démocratique, et, en effet, les progressistes dominaient encore à cette époque dans Bruxelles, car ils pouvaient s'appuyer sur la milice bourgeoise. Des six compagnies qui composaient cette garde nationale, quatre étaient connues pour leur attachement aux chefs de la société patriotique; deux seulement paraissaient dévouées aux États (1). Van Eupen essaya d'abord, par l'intervention de la magistrature communale et du département général de la guerre, d'affaiblir la plus redoutable, celle qui était commandée par le vicomte de Walckiers (2). Sous prétexte que les anciennes coutumes de Bruxelles ne permettaient pas à chacun des cinq serments de former plus d'une compagnie de trois cents volontaires, le magistrat

⁽¹⁾ Les quatre compagnies dévouées au parti progressif étaient commandées par le duc d'Arenberg, le baron de Loën, le vicomte de Walckiers et Montclergeon; les deux autres par le baron d'Howes et Franquen.

⁽²⁾ Walckiers, qui se montra un des défenseurs les plus généreux et les plus fidèles de Vonck, était banquier de la cour de Bruxelles et chef de la célèbre maison de commerce connue sous le nom de Nettines. Cette maison était liée de très près à celle de La Borde, et, par des alliances plus éloignées, aux Calonne, et à presque toute la haute finance de France; enfin, par les relations de la banque, au commerce d'argent de toute l'Europe.

rendit une ordonnance qui supprimait la seconde compagnie du serment de Saint-Sébastien, levée par Walckiers. Mais celui-ci, après avoir soutenu ses droits dans deux lettres adressées au département de la guerre, résolut de braver ouvertement la magistrature communale; le 28 février il rassembla ses volontaires, et, après avoir fait charger les armes, il alla lui-même relever les postes, qui lui furent immédiatement cédés par la compagnie de Montclergeon. Cet acte de désobéissance n'excita aucun murmure; la marche du noble banquier ressemblait au contraire à un triomphe; le peuple, dans les rues, les dames, aux fenêtres, tout le monde criait : Vive Walckiers! Voyant l'insuccès de leur première tentative, les chefs de l'oligarchie résolurent de désorganiser les compagnies bourgeoises en jetant parmi elles un brandon de discorde. Cédant encore aux suggestions de Van Eupen, le capitaine d'une des compagnies aristocratiques, Franquen, présenta aux volontaires la formule d'un serment qu'ils devaient prêter aux États de Brabant, comme souverains. Mais la majorité, rejetant bien loin cette proposition, résolut d'adopter une autre formule présentée par Walckiers et qui avait pour objet de faire jurer fidélité à la nation, sans mentionner aucunement les États. Ce conflit porta au comble l'irritation des deux factions. Les volontaires les plus exaltés, certains d'entraîner leurs camarades, demandèrent deux fois le consentement de Vonck pour jeter les membres des États par les fenêtres de leur salle; mais le chef de l'opinion progressive, toujours ennemi des moyens violents, refusa de s'associer à un acte qui pouvait avoir des conséquences incalculables. Ses adversaires profitèrent immédiatement

des scrupules qui l'arrêtaient. Van der Noot, espérant éviter une protestation peut-être décisive, proposa une formule qui ne parlait pas de fidélité aux États ni à la nation, mais simplement de soumission à la magistrature communale. Les idées conciliantes de Vonck avaient prévalu, la majorité s'était ralliée à cette formule, et la prestation du serment avait été fixée au 9 mars. Mais, au jour indiqué, une nouvelle scission éclata dans la garde au sujet de l'interprétation qu'il fallait donner à la formule proposée par Van der Noot. Les deux compagnies, dévouées aux États, se trouvèrent seules devant l'hôtel de ville pour prêter entre les mains du ministre du Congrès et du magistrat de Bruxelles le serment proposé; les quatre autres s'étaient réunies dans l'ancien collège des Jésuites. Van der Noot leur envoie des émissaires pour les inviter à se joindre à leurs camarades; mais tous les volontaires répondent qu'ils n'appartiennent qu'à la nation. Inquiet, désespéré, Van der Noot accourt lui-même et les exhorte à se soumettre, en leur faisant entendre qu'un plus long refus les exposera à être massacrés. Des cris de fureur répondent à ces menaces; déjà même les armes étaient levées contre l'imprudent négociateur, lorsque, protégé d'ailleurs par Walckiers, qui le couvrait de son corps, il découvre sa poitrine et s'écrie : « Mes amis, ouvrez-moi le cœur : vous y » verrez le nom du peuple gravé; et pour vous convaincre, » je cours à l'hôtel de ville, pour engager le magistrat à » consentir à votre demande. » Les compagnies récalcitrantes le laissent partir; elles-mêmes le suivent bientôt sur la Grand'Place, et, par leur attitude énergique, forcent leurs adversaires à céder. Toutes les compagnies s'étant

formées en bataillon carré, un officier lit la formule suivante : « Moi, armé pour le maintien de la tranquillité » publique, jure fidélité au peuple et obéissance à mes supé-» rieurs ainsi qu'à mes officiers, quant au service, pendant » le temps que je resterai membre agrégé, et je jure l'union » entre tous les agrégés des serments respectifs. » Tandis que les capitaines des six compagnies prononcent à haute voix ce serment, tous les volontaires lèvent la main en signe d'approbation, et la foule, qui couvrait la place, applaudit avec enthousiasme. Le duc d'Ursel, présent à cette scène, est alors introduit dans le bataillon carré et proclamé à l'unanimité général des volontaires. On voulait lui faire oublier par cette marque de déférence l'ingratitude dont on avait payé le service qu'il avait rendu à la ville de Bruxelles en 1787 et l'empressement avec lequel il avait abandonné sa haute position en Autriche pour venir au secours de ses concitoyens. Quelques jours auparavant, un syndic des nations avait osé lui dire en pleine séance des États de Brabant qu'il était sur une liste de proscrits et que le peuple lui en voulait : il l'avait ainsi contraint à se retirer de l'assemblée (1). Tous les volontaires semblaient ressentir en ce moment l'injure faite à ce noble citoyen; des murmures violents s'élevaient contre ses persécuteurs. Van der Noot, qui était descendu de l'hôtel de ville, voit le moment où il va devenir victime de l'exaspération des volontaires; un seul espoir lui reste, c'est que M. d'Ursel, dont il connaît le caractère généreux, le défendra contre ses adversaires; il

⁽¹⁾ Ce fut à cette occasion que le duc d'Ursel adressa une apologie de sa conduite à M. De Jonghe, pensionnaire des États de Brabant. Voir le Mémoire pour Van der Mersch, t. II, p. 351.

s'avance vers lui, lui tend les bras. Si le duc le repousse, Van der Noot est perdu, et son parti succombe peutêtre avec lui; mais, loin de le repousser, le duc l'accueille avec transport et oblige ainsi les volontaires à le respecter.

Une longue agitation suivit cette scène; le Congrès s'en émut, et il voulut même quitter Bruxelles pour se retirer à Gand. Le 12 il prit une résolution dans ce sens : après avoir exposé que les divisions qui régnaient dans Bruxelles, et qui allaient parfois jusqu'aux menaces, ôtaient aux députés cette liberté et cette tranquillité que demandent les délibérations épineuses, il requérait les États de Brabant de lui faire connaître s'ils avaient pris des mesures pour pourvoir à sa sûreté.

Contents d'avoir remporté une première victoire, les progressistes retombèrent dans cette indécision qui leur avait déjà été funeste. Au lieu de surveiller les meneurs du parti oligarchique et de déjouer leurs manœuvres hostiles, ils se bornèrent à faire imprimer et à répandre à profusion un remercîment de la Société patriotique aux volontaires. Mais cet acte, par lequel la société voulait se faire reconnaître publiquement, ne produisit pas l'effet qu'en espéraient ses auteurs. De mauvais citoyens, ayant recours à la calomnie et à d'autres moyens non moins condamnables, étaient de nouveau parvenus à jeter la désunion dans la milice citoyenne, et, en outre, à faire passer auprès des ignorants tous les chefs du parti démocratique pour des traîtres et des agents de Léopold (1). On assure aussi que

⁽¹⁾ Pour rétablir l'harmonie parmi les volontaires, la résolution suivante avait été prise dans une assemblée présidée par le duc d'Ursel et composée des chefs-doyens et

dans des conciliabules, où siégeaient les meneurs de l'oligarchie et où étaient admis Maximilien Ivoy et Mottman, ceux-ci, rappelant comment l'on s'était défait des patriotes hollandais, avaient donné le plan des pillages et des proscriptions qui allaient bientôt affliger le pays (4). Telle était déjà l'exaspération de la populace, que Vonck courut à cette époque de véritables dangers; sortant de l'église du Finistère, le 14, vers onze heures du matin, il fut entouré par quelques exaltés, qui le menaçaient de le pendre à un réverbère, comme traître à la patrie; il échappa non sans peine des mains de ces forcenés et se sauva dans une maison du voisinage. Toutefois, pour proscrire les démocrates en masse, il fallait un prétexte, une occasion; cette occasion fut provoquée par les conservateurs eux-mêmes.

Depuis plusieurs jours, divers membres des États de Brabant, le pensionnaire, entre autres, pressaient les progressistes les plus influents de faire connaître les vœux de la Société patriotique. Après des débats assez vifs, on convint, le 13 au soir, qu'on laisserait aux États le soin de choisir eux-mêmes la forme de gouvernement qui leur semblerait la plus convenable, à moins qu'ils ne voulussent adopter le projet de Vonck. Dans l'une et dans l'autre hypothèse, la nation devait être consultée. Une adresse fut rédigée d'après ces principes, signée par quarante-deux citoyens des plus honorables, Vonck en tête (2), et pré-

officiers agrégés aux serments : « Que les capitaines des compagnies seraient priés » d'employer tous les moyens possibles pour rappeler à leur devoir les volontaires mal

[»] informés et égarés, et, faute de pouvoir y réussir, de leur déclarer qu'ils seraient » regardés comme perturbateurs du repos public; enfin qu'on renverrait tous ceux qui

[»] refuseraient de souscrire le serment prononcé le 9 mars. »

⁽¹⁾ Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 6.

⁽²⁾ Parmi les signataires on remarquait le comte de La Marck, le vicomte de Walc-

sentée aux États de Brabant, le 15, à dix heures du matin. « Messeigneurs, » disaient les signataires de cette adresse (un des documents les plus importants de la Révolution), « messeigneurs, la cessation des pouvoirs qui résidaient » dans le chef du ci-devant duc ayant anéanti l'ancienne » forme du gouvernement du Brabant, on ne peut discon-» venir qu'il ne soit indispensable d'y en établir une nou-» velle qui fasse cesser, à tous égards, l'espèce d'interrègne où nous nous trouvons. Cette nouvelle forme doit être » telle, sans doute, qu'elle puisse assurer à un peuple libre » la conservation de sa liberté et la propagation de la féli-» cité publique. Pour qu'elle puisse atteindre ce but, deux » choses surtout sont d'abord essentiellement requises : » 1º Que la nation ne vive plus désormais que sous l'empire seul des lois, dont aucune ne soit jamais édictée, sans son concours et son consentement exprès; 2º qu'il n'existe dans la forme du nouveau gouvernement aucun » pouvoir qui, par le vice de son organisation, ou à l'aide » des forces coactives, dont il serait armé, puisse avoir sur » l'émanation ou l'exécution des lois une influence de droit » ou de fait qui fût capable de contrecarrer le vœu général » de la nation. Un troisième objet auquel il est encore » indispensable de pourvoir pour le maintien du repos et » de la tranquillité publique, c'est que l'étendue et les » limites de chacun des pouvoirs constitutifs soient telle-

kiers, le baron de Loën, le baron de Godin, le comte de Saint-Remi, le baron de Tiege, Verlooy, Weemaels, D'Aubremez, Sandelin, Torfs, Dondelberg, Willems (mort en 1845, après avoir fourni une longue et honorable carrière dans la magistrature), Chapel, banquier, Simons, etc. — Le sieur Turlot, procureur au conseil de Brabant, et le sieur Feigneaux avaient également signé l'adresse originale; leurs noms ne se trouvant pas plus tard sur la liste des proscrits, ils s'empressèrent de faire imprimer une rectification de cette liste qu'ils firent afficher au coin des rues pour réclamer l'honneur d'être pillés.

» ment fixées et circonscrites, qu'il n'y ait jamais sur ce » point, ni dispute, ni prétexte d'empiètement. Parmi les » divers projets que des citoyens honnêtes et parfaitement » désintéressés ont donnés au public sur l'organisation » d'une nouvelle forme de gouvernement, il en est un où » l'on est entré dans des détails assez étendus pour qu'au » moyen d'une sage critique, et sans s'écarter de l'esprit » des anciennes formes, il fût possible d'en faire résulter » une bonne organisation. L'ouvrage qui renferme ce projet » est intitulé: Considérations impartiales sur la position » actuelle du Brabant, et semble avoir mérité l'estime des » gens impartiaux. Il en est d'autres encore qu'il serait » trop long de détailler ici, et qui sont connus, sans doute, » de toutes les personnes qui s'occupent sincèrement du » bonheur public. » Après avoir recherché dans l'histoire nationale la preuve que, jusqu'à l'avènement de la maison d'Autriche, la plus grande partie du peuple avait toujours été consultée sur les affaires importantes, les signataires poursuivaient en ces termes : « La justice, les anciens » usages, et enfin la nature même de la chose n'exigent-» elles pas indispensablement, qu'aujourd'hui qu'il est ques-» tion de délibérer et de prononcer sur le sort de toute la » nation brabançonne, toute cette nation soit légalement » consultée, légalement entendue, et que ce soit elle qui, » ensuite d'une délibération légalement prise par des repré-» sentants de son choix, prononce elle-même sur la forme » et la nature du nouveau gouvernement à établir? Mais » pour parvenir à consulter, à entendre la nation et pour » la mettre dans une position à pouvoir légalement déli-» bérer sur un objet de cette importance, faut-il se conten» ter de l'assembler, soit par ordre, soit autrement, sans lui proposer aucun plan, ou vaut-il mieux concevoir d'abord un plan, et le proposer ensuite à la nation, pour qu'elle y délibère? C'est là un objet, paraît-il, que les États du pays (comme gouvernant pendant cette espèce d'interrègne) doivent résoudre, et s'empresser surtout à le faire dans ces moments de tranquillité que nous offrent les circonstances présentes, et dont les propositions du » grand-duc semblent même proroger la durée, puisqu'il n'y a aucune apparence qu'il cherche à troubler cette tranquillité pendant le temps moral qu'il laissera vraisemblablement à la nation pour délibérer sur ses offres. D'après ces principes, messeigneurs, vous devez sentir, autant que nous, combien la situation de la nation en général, et du Brabant en particulier, combien l'état des finances et celui de l'armée, combien tout enfin rend urgent et indispensable que la généralité de la province soit représentée le plus légalement que possible. Il ne s'agit donc, messeigneurs, pour atteindre un but aussi essentiel, de manière à obvier à tout désordre et à toute anarchie, que de former immédiatement un plan de convocation aussi simple que possible. Et pour vous convaincre qu'à cet égard la pureté de nos vues et de nos intentions s'accorde parfaitement bien avec la répugnance et les appréhensions que vous avez toujours manifestées contre une assemblée nationale dans ce moment critique, nous vous prions de vouloir accéder à un des deux points sui-» vants: 1° ou de prendre, mutatis mutandis, pour cadre » d'une convocation et représentation provisoire, soit par » ordre, soit autrement, le projet énoncé dans les Considé» rations impartiales; 2° ou de former vous-mêmes un » plan quelconque également provisoire, et de le communi-» quer au peuple, afin que de l'unanimité naisse la pre-» mière lueur de l'ordre et de la félicité publique. Cette » conduite, cette démarche de notre part, messeigneurs, » ne peuvent vous laisser aucun doute sur le désir que » nous avons de concilier l'ordre avec les droits du » peuple. » Il n'y avait rien d'illégal dans la démarche de la Société patriotique, puisque le droit de pétition était formellement inscrit dans la Constitution brabançonne; d'un autre côté, il n'était pas possible, dans ces moments d'effervescence, de montrer plus de modération et aussi plus de déférence et de respect pour les États. Cette adresse cependant fut accueillie avec des cris de fureur et on s'en servit pour perdre les partisans de Vonck.

Déjà des moines exaltés avaient, du haut de la chaire, frappé d'anathème les adversaires des États; ils appelaient les démocrates des disciples de Voltaire, ils prétendaient qu'ils voulaient renverser les couvents, ils les déclaraient damnés jusqu'à la troisième génération, et représentaient leur chef comme un serpent vomi par l'Assemblée nationale de France, pour répandre son poison sur le Brabant.

Des libelles monstrueux signalaient aussi les vonckistes comme des traîtres, des artisans de troubles et des ennemis de la religion. Ces calomnies ne satisfirent pas les meneurs de l'oligarchie; ils firent un appel direct à la populace. Une proclamation, affichée aux portes des églises et des principaux édifices, invita tous les *vrais patriotes* à se rendre le lendemain, 16 mars, à neuf heures du matin, sur la Grand'-

Place, pour défendre contre les intrigants du Club patriotique la religion, la constitution et la liberté. Pendant la nuit les émissaires des mauvais citoyens, qui avaient organisé cette proscription impie, allèrent attacher des images de la Vierge sur les maisons qui devaient être respectées et cette infernale inscription sur celles qui étaient condamnées : Maison à piller ou à brûler; tous ses habitants à massacrer. Sur quelques-unes on lisait aussi ces rimes dégoûtantes, attribuées au secrétaire de l'académie de Bruxelles :

> « Cette maison sera pillée; Le propriétaire égorgé, Pour maintenir la liberté : C'est le vœu de la publicité. »

Enfin, ce quatrain non moins inepte et horrible circulait dans toute la ville:

Vonck, d'Arenberg, d'Ursel, Walckiers, La Marck, Herries, Godin Sont de la Société patriotique les soutiens; Et comme ils prétendent être du pays de la lumière, ll faut, pour les contenter, les mettre au réverbère.

Toutes ces provocations furent dénoncées aux États, mais ils gardèrent une impassibilité menaçante (1). Le 16, la populace put donc être exacte au rendez-vous qui lui avait été donné; des dominicains, des récollets, des capucins, parcouraient les groupes, excitaient les capons du rivage, tandis que leurs chefs leur communiquaient la liste des proscrits. Sur le balcon de l'hôtel de ville, les doyens des métiers et des membres des États assistaient tranquillement à cette scène, encourageant ainsi les vrais patriotes par

^{(1) •} On en était venu au point, dit un contemporain, de pouvoir craindre pour les vonckistes une Saint-Barthélemy. » Mémoires, manuscrits, laissés par M. Walter. (Bibliothèque de l'Académie royale.)

leur présence et par leurs gestes. Ceux-ci se répandent enfin dans les rues de Bruxelles aux cris de : Vivent les États! vive Van der Noot! et bientôt on les voit dévaster impunément la maison du banquier Chapel, un des signataires de l'adresse, ainsi que les propriétés d'une des familles les plus honorables de la cité, celle des Vanschelle. Le conseil de Brabant rend en même temps une ordonnance singulière : d'une part il prohibe « tout attroupement tendant soit à la persécution des personnes, dommage de leurs biens ou pillage de leurs effets; » mais, d'un autre côté, il défend « toutes congrégations ou assemblées, soit sous le nom de société patriotique, assemblée des chefs-doyens et officiers des volontaires, tendant directement ou indirectement à troubler le repos public. » Ce décret, loin d'intimider les pillards, devait les enhardir, puisqu'il avait surtout pour but de condamner la Société patriotique. M. D'Otrenge, ancien représentant du prince évêque de Liège et secrétaire de la société, ayant été rencontré par une troupe de ces brigands, n'échappa à la mort qu'en signant que le club des novateurs était une société de gueux; la veille M. d'Outrepont, qui s'était attiré tant de haines par ses brochures, avait dû, pour sauver ses jours également menacés par des bandits, rendre hommage aux États et baiser le portrait de Van der Noot. Vonck aussi courut les plus grands dangers; plusieurs fois les pillards se présentèrent devant sa maison en proférant d'épouvantables menaces; mais la présence d'un aide de camp de Van der Mersch intimida la populace. Un peu de fermeté suffisait d'ailleurs pour l'effrayer. Elle avait voulu dévaster la maison du carrossier Simons; mais elle n'osa braver les deux cents ouvriers qui travaillaient chez ce fabricant; il

avait déclaré d'ailleurs à Van der Noot et à Van Eupen qu'ils répondraient sur leur tête de ce qui arriverait chez lui. Un autre proscrit, le duc d'Ursel, cédant à son indignation, avait demandé aux États de pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre; on les lui refusa, en lui faisant entendre que luimême n'était pas en sûreté et qu'il ferait bien de quitter Bruxelles. En effet, pendant la nuit même, il quitte la ville avec le duc d'Arenberg, le comte de La Marck, Vonck, presque tous les signataires de l'adresse, et cet exemple est suivi par les agents français (1). Walckiers seul paraît résolu à lutter contre les bandits auxquels on avait livré la vie et les biens des plus honorables citoyens.

Le 17, tandis que les pillards se dirigeaient vers le Marché aux Grains, dans l'intention de dévaster la maison du négociant Mosselman, les volontaires prennent les armes et parcourent la ville pour rétablir l'ordre. Bientôt les patrouilles, appartenant à la compagnie des escrimeurs commandée par Montclergeon, débouchent de tous côtés sur le Marché aux Grains et parviennent non sans peine à repousser la populace, car elles ont ordre de ne pas tirer. Mais cet ordre ne put être respecté longtemps (2). Une patrouille de la compagnie de Saint-Sébastien, que Walckiers commandait

⁽⁴⁾ Le 22 mars le comte de La Marck écrivit aux États de Brabant : « J'étais bien » aise, en signant cette adresse (l'adresse du 15 mars), de donner une marque publique » d'estime à un homme vertueux (M. Vonck), l'un des principaux auteurs de votre » indépendance. Aujourd'hui le même esprit qui m'a guidé dès le commencement » m'engage à vous dénoncer l'acte de proscription qui a suivi la présentation de » l'adresse aux États de Brabant et à demander que vous fassiez justice de cette criminelle affaire. J'ai méprisé les calomnies que l'on a répandues sur mon compte; mais » lorsqu'on dresse des listes de proscription, lorsqu'on répand de l'argent pour exciter » à l'assassinat et au pillage une populace aveugle, je dois élever ma voix : je n'ai pas » besoin de réparation pour les outrages que l'on m'a faits; mais les États, mais la » nation ont besoin de la faire, cette réparation, à tous ceux qui ont été outragés...»

⁽²⁾ Vonck prétend que cet ordre avait été intimé par Van der Noot lui-même, qui aurait dit aux volontaires que les pillards étaient leurs frères.

en personne, conduisait à la grand'garde deux des chefs de la bande, lorsque, près de l'église de Saint-Géry, elle se voit serrée de près par les pillards et accablée d'une grêle de pierres; ne pouvant se frayer un chemin autrement, la dernière ligne du peloton se retourne, fait feu; deux hommes tombent, et les autres se dispersent. Si toutes les compagnies avaient montré cette énergie, il est certain que le calme eût été bientôt rétabli; mais la discorde continuait à régner dans la garde bourgeoise : souvent même les volontaires démocrates et les volontaires dévoués aux États semblaient prêts à tourner leurs armes les uns contre les autres. Cependant les pillards, étant retournés au Marché aux Grains, y trouvèrent Van der Noot lui-même. La fureur croissante de la populace l'inquiétait; honteux maintenant de les avoir pour auxiliaires, il s'efforce de contenir les dévastateurs et pousse la condescendance jusqu'à leur promettre une somme de 3,000 florins. Cette promesse calme un peu leur soif de pillage, mais ne diminue pas leur exaspération contre l'homme qui avait osé leur résister. Tout en demandant à grands cris la tête de Walckiers et le massacre de sa compagnie, ils se forment de nouveau en bande, attaquent les volontaires qu'ils rencontrent seuls, les déshabillent et les assomment de coups. A six heures du soir Walckiers fut mandé aux États; il s'y rendit sous l'escorte de quatre volontaires. L'assemblée, après lui avoir fait connaître l'exaspération du peuple contre lui et sa compagnie, l'engagea à la licencier; ne se voyant pas appuyé, Walckiers crut inutile de prolonger la résistance. « Messieurs, » répondit-il, j'ai trop bonne opinion de votre sincérité et » des notions que vous pouvez avoir acquises à cet égard

» pour ne pas m'y rendre. Je retourne donc chez moi, et à » l'instant même je remercie ma compagnie. » Des applaudissements accueillirent ces paroles; mais, comme il sortait de la salle, un de ses officiers vint le conjurer de ne pas descendre les escaliers de l'hôtel de ville, parce que trois brigands l'attendaient pour le poignarder. Van der Noot offrit de l'accompagner, et il le protégea, en effet, jusqu'à son hôtel contre les menaces des bandits; pendant la nuit Walckiers quitta aussi la ville, après avoir licencié sa compagnie, suivant sa promesse. Les dévastations ne cessèrent néanmoins que le 19, lorsque Van der Noot eut fait distribuer aux pillards la somme promise deux jours auparavant (4). Ils se mirent alors à faire eux-mêmes des patrouilles et portèrent au comble l'indignation des volontaires; car si ces derniers s'étaient soumis pour la plupart aux ordres qui leur prescrivaient de ne pas tirer, ils ne voulaient pas cependant supporter la honte d'avoir pour camarades les satellites des moines. La plupart des volontaires du grand serment et les deux tiers des autres compagnies se retirèrent de la garde bourgeoise. Enfin, le 20, lorsque le calme commençait à renaître, les États de Brabant, ajoutant l'ironie à la cruauté, fulminèrent un décret sévère contre les dévastateurs, décret qui autorisait la garde bourgeoise à tirer sur les pillards, qui ordonnait même à tous les citoyens

⁽¹⁾ Plus de quatorze maisons furent dévastées. Telle était cependant l'exaltation des esprits que Feller osa écrire dans son Journal ces paroles cruelles: « Les 16, 17 et 18 mars quelques-uns des principaux novateurs eurent le désagrément de voir leurs maisons pillées. Il y a eu quelques personnes tuées. Le peuple fit malheureusement usage de la souveraineté individuelle que lui attribuaient les démocrates, et exprima un peu trop fortement le refus qu'il en faisait. » Journal historique, n° du 1er avril 1790. Mais, d'un autre côté, Van der Noot reçut de ses ennemis les sobriquets de Moine-Tibère et de Capucin-Claude. — Les pillards avaient eu pour chefs Deslondes et Van Hamme; celui-ci fut nommé, le 24 mars, prévôt général de l'armée.

de se secourir les uns les autres, sous peine de 100 florins d'amende contre ceux qui refuseraient leur assistance! Des prières publiques étaient prescrites en même temps pour écarter à l'avenir les horribles scènes qui avaient affligé Bruxelles!

La haine réciproque des deux partis qui divisaient la Belgique continuait aussi à se manifester par une polémique ardente, implacable. Linguet, dont la plume vénale appartenait alors à Van der Noot et à Van Eupen, venait de publier, sous la forme d'une lettre adressée à un membre de la Société patriotique, une diatribe violente contre l'adresse du 15 mars. Après avoir rappélé qu'il avait été d'abord un panégyriste enthousiaste de Joseph II, Linguet faisait une profession de foi républicaine. « Sans vouer à ces malheu-» reux qu'on appelle rois une haine aveugle et indistincte, » disait-il dans le langage de l'époque, j'ai conçu pour la » royauté, c'est-à-dire pour ce pouvoir dont les méchants » rois peuvent si aisément faire un si cruel abus, une hor-» reur qui ne finira qu'avec ma vie. Il n'en existe plus guère » que le nom de ce côté-ci du Rhin : la France l'a conservé. » au seul homme peut-être de ce siècle, et de tous les » siècles, à qui l'on puisse pardonner de le porter, au seul » capable de prendre à propos le moyen d'en prévenir » l'anéantissement. Mais si jamais les peuples étaient assez » sages pour se déterminer à le supprimer en Europe; si » jamais on formait une croisade pour ce beau et noble » projet, on peut compter sur mon secours : je m'y enrôle » d'avance. Si je suis mort, mes os desséchés se réveilleront, » ils reprendront du sentiment, de la vie, pour applaudir à » la trompette qui sonnera ce grand, ce mémorable juge» ment, ce dernier triomphe de la raison et de la liberté. » Linguet accusait ensuite la Société patriotique de vouloir replacer la Belgique sous le joug du royalisme, sous le joug de l'Autriche, parce qu'elle avait invité la nation à délibérer sur les offres insidieuses du grand-duc; il la blâmait aussi de soutenir l'illégalité de l'administration actuelle, parce que cette idée, répandue dans le public, pouvait produire un embarras ou un découragement général; il résumait enfin cette longue déclamation en ces termes : « Vous n'avez » aucun des motifs qui ont rendu en France une Assemblée » nationale indispensable. Quand vous en auriez quelques-» uns, la circonstance actuelle ne vous permettrait pas de » recourir pour le moment à ce remède. La reconnaissance » du principe que la souveraineté appartient foncièrement, » essentiellement au PEUPLE, est consignée dans votre Con-» stitution. Cette charte, que sa rédaction gothique » n'empêche pas d'être un des plus précieux monuments de » la sagacité politique, n'est pas seulement un bouclier » contre les entreprises d'une monarchie, c'est-à-dire du » pouvoir souverain confié à un seul homme; c'est un écueil » contre lequel se briseront à jamais les essais de toute » espèce d'administration tentée de devenir tyrannique : un » Sénat infracteur des lois y trouvera son arrêt de même » qu'un despote... Pour effrayer ici pendant plusieurs siè-» cles, à dater d'aujourd'hui, tous les pouvoirs inclinés vers » le despotisme, il vous suffit de rappeler souvent la » Joyeuse entrée existante depuis une infinité de siècles, et » Joseph II foudroyé par elle en 1789; et peut-être fau-» drait-il écarter à jamais dans ces provinces toute idée » d'une Assemblée nationale, par cela seul qu'une Assemblée

» nationale est le seul pouvoir capable de détruire cette » sauvegarde des droits de la nation. » Le membre de la Société patriotique à qui Linguet avait adressé son factum ne fit pas attendre sa réponse; elle était accablante : « Tout, » dans votre lettre, disait-il, est rempli d'imposture; le titre » même n'en est pas exempt. Vous dites que l'adresse a été » présentée par l'Assemblée patriotique. C'est un insidieux » mensonge. Elle a été présentée par des particuliers, » comme particuliers, et pas même (quoiqu'ils le fussent) » comme membres de la Société patriotique. » Arrivant ensuite au passage concernant les propositions du grandduc, l'écrivain démocrate signalait de nouveau la mauvaise foi de Linguet, qui faisait dire aux signataires de l'adresse des choses auxquelles ils n'avaient jamais pensé; il rappelait aussi qu'ils n'avaient pas contesté la légalité de l'autorité exercée par les États durant l'interrègne; que, de même que l'auteur des Considérations impartiales, ils considéraient une Assemblée nationale comme inutile et dangereuse, enfin que leurs vœux tendaient uniquement à organiser les trois ordres des États, conformément aux principes d'une rigoureuse justice et d'une constitution républicaine. « Il ne nous reste » qu'un seul vœu à former, disait-il en terminant; c'est » que, pour le bonheur de notre pays et du bon peuple qui » l'habite, vous réalisiez le projet que vous nous annoncez de » vous rendre bientôt dans votre ancienne patrie, et que » vous nous débarrassiez bientôt ainsi de votre malfaisante » présence. »

Ce fut l'Assemblée constituante de France qui infligea la première flétrissure aux auteurs des scènes odieuses dont Bruxelles avait été le théâtre, en rompant ouvertement avec

le Congrès belge. Dans la séance du 18 mars, le président de l'Assemblée fit donner lecture d'une nouvelle lettre de M. de Montmorin relative aux affaires de la Belgique : elle annonçait que deux particuliers brabançons avaient témoigné le désir de lui remettre, au nom de leurs commettants, une lettre du Congrès, mais que les circonstances qui avaient dicté le premier refus du Roi, au mois de janvier, subsistant toujours, le ministre n'avait pas été autorisé à recevoir la dépêche des insurgés belges. Le président parla aussi de deux lettres qui avaient été remises à l'Assemblée par les députés du Congrès. Quel était le but des chefs du gouverment belge? C'était évidemment de profiter de l'irritation qui commençait à se manifester en France, surtout dans le parti extrême, contre l'Autriche, au sujet des princes de l'Empire possessionnés en Alsace, pour engager l'Assemblée dans des mesures qui auraient pu entraîner une guerre immédiate contre Léopold. Or le parti modéré, qui suivait l'impulsion de La Fayette, ne trouvait pas la querelle assez importante pour risquer la guerre, et il voulait en conséquence laisser la négociation au Roi. Tel fut le sens du discours que La Fayette prononça après la communication faite par le président : « Il n'est aucun ami de la liberté, » dit-il, il n'est aucun Français qui ne doive au peuple » belgique des applaudissements et des vœux. Mais la ques-» tion actuelle se réduit à deux points : la lettre et ses » auteurs. Elle est adressée à l'Assemblée constituante de » France, dont les éminentes fonctions sont étrangères à » cet objet; elle est écrite par un Congrès dont personne ne » respecte plus que moi les membres, mais qui, d'après la » Constitution actuelle des États belgiques, n'offre point

» encore les caractères qui émanent de la souveraineté du » peuple. Je pense donc que, sous tous ces points de vue, » nous devons renvoyer cette affaire au Roi, bien sûrs que » désormais tout despote, toute corporation ambitieuse ne » fera que hâter, en s'agitant, la révolution qui l'attend. » Ce n'est pas le Roi des Français, le restaurateur de notre » liberté, qui nous égarera dans la conduite à tenir envers » un peuple qui veut être libre et commence à connaître ses » droits. » La Fayette proposa ensuite la motion suivante : « L'Assemblée nationale, après la lecture d'une lettre de » M. de Montmorin, par laquelle ce ministre annonce la » défense à lui faite par le Roi d'en ouvrir une écrite au nom » des États belgiques, ainsi que la situation intérieure des » Pays-Bas, où le Congrès des États actuels ne paraît pas » avoir les caractères qui émanent de la souveraineté du » peuple, pense qu'elle ne peut mieux faire que de s'en rap-» porter entièrement à la sagesse et aux sentiments connus » du Roi. » Les orateurs de la gauche, qui ne désiraient rien tant qu'une rupture avec l'Autriche, Pétion et Dupont de Nemours, combattirent la proposition de La Fayette (4); cependant, après une longue et tumultueuse agitation, l'Assemblée décréta de passer à l'ordre du jour (2). Au surplus,

⁽¹⁾ Camille Desmoulins aussi (Révolutions de France et de Brabant, t. V) considérait cette motion comme une tache pour le peuple français.

⁽²⁾ Dans une lettre écrite le même jour, M. de la Sonde, alors à Paris, rendit compte à Van Eupen des dispositions de l'Assemblée constituante en cette circonstance:

« Vous aurez vu sans doute, disait-il, que M. de La Fayette était monté à la tribune de

» l'Assemblée nationale pour y provoquer un décret aussi modéré qu'il était possible,

» vu l'état actuel des choses dans les provinces belgiques. Il eût été à désirer que vos

» agents ici n'eussent point encore insisté sur un objet dont vos dissensions avaient

» empêché la maturité; je vous en avais averti; sans doute, vous n'avez pas ajouté foi

» à mes paroles. Quoi qu'il en soit, je ne doute nullement que le décret proposé n'eût

» été accueilli avec plus d'intérêt, sans un misérable pamphlet dont vous trouverez ci
» joint un exemplaire. Je ne sais quel est l'incendiaire qui l'a envoyé de chez vous,

le but de La Favette est nettement indiqué dans une lettre qu'il écrivait quelques jours après (7 avril) à M. le comte Cornet de Grez, qui avait enfin accepté la mission de servir de médiateur entre Léopold et les Belges : La Fayette désirait d'abord l'anéantissement de l'influence acquise par la maison d'Orange, parce qu'elle ne cherchait, disait-il, à maintenir les anciens abus en Belgique que pour un jour s'en approprier les fruits; il voulait ensuite que les cabinets de La Haye, de Londres et de Berlin gardassent la neutralité déjà adoptée par le gouvernement français; enfin, il ne demandait pas mieux que de seconder Léopold, pourvu que ce prince justifiât la réputation qu'il avait d'être favorable à la cause de la liberté.

La victoire remportée par le parti oligarchique à Bruxelles n'était pas décisive; il lui aurait fallu obtenir aussi la soumission de l'armée de Van der Mersch presque entièrement dévouée aux chefs des démocrates. Or il n'était plus temps de gagner par des promesses ou d'intimider par des menaces les compagnons du vainqueur de Turnhout, car le triomphe récent des conservateurs avait encore augmenté l'irritation qu'ils ressentaient contre les États. Depuis le voyage triomphal que Van der Mersch avait fait à Bruxelles, le pouvoir exécutif, décidé à se débarrasser de lui pour lui substituer Schænfeld, avait continué à l'abreuver de dégoûts. L'armée de la Meuse ne recevait que des renforts insuffisants, tandis que Scheenfeld réunissait un corps de plus de 4,000 hommes sous prétexte d'empêcher que la citadelle

[»] avec tant de profusion, et principalement à tous les membres de notre assemblée,

[»] le jour même qu'elle était consultée sur ce qui vous regarde. Cet écrit, qui indigne » généralement, est a tribué à un défenseur du Congrès dont on pouvait faire » l'apologie sans attaquer, comme l'auteur se l'est permis, l'Assemblée nationale. »

d'Anvers ne fût secourue avant le terme fixé pour son évacuation, mais en réalité pour que le Congrès eût sous la main un corps dont il pût disposer, fût-ce contre Van der Mersch lui-même. Tantôt le département de la guerre, où Schænfeld était toujours consulté, invitait Van der Mersch à cesser de lui présenter des candidats pour les places d'officiers, tantôt il lui défendait d'enrégimenter encore des volontaires, ou bien il refusait de confirmer dans leurs grades les premiers officiers de la révolution, et il les remplaçait par des jeunes gens qui n'avaient d'autre mérite que d'être recommandés par des personnes influentes. Ce fut toutefois à cette époque que le Congrès enjoignit à Van der Mersch de changer le genre défensif en offensif (dépêche du 8 mars). Mais le général répondit, le 15, par un tableau qui résumait tous les griefs et toutes les misères de l'armée : « J'ai trouvé les avant-postes du côté de Beauraing, disait-il, » affaiblis de 1,700 hommes; les volontaires d'Andenne, » de 900 hommes sont réduits à 500; ma colonne sur la » vieille route se fond à vue d'œil, ainsi que les volontaires » en garnison ici ; la défection se propage jusqu'aux troupes » engagées à terme; des officiers même me demandent leur » démission; en un mot, toute l'armée se débande et c'est » avec des troupes tellement disposées que je harcellerais, » que j'envelopperais les Autrichiens (4)? Mais moi-même je » crains ce sort, et si l'on n'y daigne pourvoir, je me verrai

⁽¹⁾ Dans une autre lettre Van der Mersch prévenait le département de la guerre que les forces ennemies, s'élevant à 9,000 hommes, étaient supérieures aux forces de ses deux colonnes et à tout ce qu'il avait à Namur. — Toutefois le conseil aulique de Vienne avait enjoint aux troupes autrichiennes de ne pas quitter la défensive pour profiter des circonstances. Par une démonstration précipitée elles auraient peut-être provoqué la réconciliation des deux partis, qui se seraient alors tournés contre elles; elles restèrent donc inactives, en attendant les renforts qui leur étaient annoncés.

» forcé de me retrancher en deçà de la Meuse, pour ne pas » exposer le salut de l'État. Vous me demanderez d'où pro-» vient cette défection? Je réponds de la misère... Figurez-» vous des soldats sans souliers et sans bas, sans habit, sans » capote; de temps en temps, pendant quelques jours consé-» cutifs, privés de pain ; depuis trois mois, exposés à toutes » les rigueurs de la saison, à la barbe des ennemis, et vous » vous serez formé un tableau fidèle de nos troupes aux » avant-postes. Ajoutons à cela la diminution de la paye, » introduite depuis peu et qui ne m'est connue que par les » plaintes des officiers et par les menaces des soldats ; ajou-» tons encore les traitements durs de la part de quelques » officiers étrangers, et vous rencontrerez les sujets du » mécontentement général. Je le répète, ce serait risquer le » salut de l'État que d'oser agir avec des soldats tellement » disposés. Une autre considération s'offre encore à moi et » m'alarme à un point inexprimable, non moins que plu-» sieurs officiers commandants; l'on a découvert des car-» touches sans balles, d'autres avec une balle au centre, » d'autres avec deux balles dont une au fond, l'autre au » centre, et conséquemment toutes sans effet, etc. C'est » aux avant-postes continuellement exposés à en venir aux » mains avec les ennemis, que de telles munitions sont » expédiées. Ah! de grâce, en me rendant justice, en » appréciant ma position, daignez chercher un prompt » remède à tant de maux; je l'attends, ce remède, de votre » zèle pour la cause publique. » Voyant que le Congrès n'avait pas égard à ses plaintes réitérées, Van der Mersch, très aimé dans la Flandre, prit le parti de s'adresser aux États de cette province au sujet des Flamands qui servaient

dans l'armée nationale. Les États ne tardèrent pas, en effet, à envoyer à Namur deux de leurs membres (4) « pour » prendre inspection sur les lieux des avant-postes, co-» lonnes et garnisons composés des troupes flamandes et » pour visiter les magasins de vivres, vêtements, canons » et tout attirail de guerre. » Mais le Congrès se hâta d'envoyer aussi des délégués pour contrôler les députés de la Flandre. Ceux-ci s'étaient livrés à une enquête minutieuse et loyale, et ils avaient fait, mais sans succès aussi, des remontrances au Congrès et au département de la guerre; les députés du Congrès (2), au contraire, ne firent qu'une inspection superficielle, préoccupés qu'ils étaient de la fermentation produite à Namur par les événements de Bruxelles. Ils ordonnèrent de poursuivre un lieutenant qui avait distribué l'adresse du 15 mars, et d'arrêter un capitaine qui leur avait porté les plaintes des officiers récemment déplacés ou révoqués. Cependant la situation de Van der Mersch devenait critique; la désertion augmentait d'une manière effrayante, tous les liens de la discipline se relâchaient, et, pour surcroît de malheur, une haine implacable régnait entre les anciens et les nouveaux officiers. Déjà même le général Dolomieu avait failli être victime d'une sédition à Beauraing. Voyant que les promesses des députés de la Flandre restaient sans effet, que le Congrès persévérait dans son mauvais vouloir, Van der Mersch prit enfin le parti de donner sa démission. Les représentants du Congrès

⁽¹⁾ MM. C. De Wapenaert, de Termonde, et C. Van der Gracht, haut pointre de la châtellenie de Courtrai.

⁽²⁾ C'étaient MM. Del Rio, de Sourdeau, Visbecque et Lecocq; on leur adjoignit le général Dirix, de Mons, qui jusqu'alors avait toujours déclaré que la goutte qui le tourmentait l'empêchait de prendre une part active aux opérations militaires.

étant venus le voir pour se plaindre de l'insubordination des officiers, le général les justifia en disant que le mécontentement de l'armée était porté au dernier point. « Nos » troupes, ajouta-t-il, sont tellement découragées par le peu » de soin qu'on en prend, que si l'ennemi savait ou voulait » profiter du désordre qui règne dans l'armée, je n'oserais » répondre de Namur. » Il leur signifia ensuite qu'il était décidé à se retirer; mais les députés se contentèrent de lui demander froidement s'il avait pris la peine d'en écrire au Congrès, comme si cette détermination, d'une extrême gravité pourtant, n'était pas de nature à les émouvoir. Il en fut autrement dans l'armée; dès que l'intention du général fut connue, elle porta au comble l'irritation des officiers. Le 30 mars, dans la soirée, ils s'assemblèrent à l'hôtel d'Harscamp pour y délibérer sur les moyens de conserver leur chef. Le résultat de cette délibération fut une déclaration dans laquelle ils soutenaient que Van der Mersch, ayant été choisi comme chef de l'armée par les acclamations de toute la nation, ne pouvait donner sa démission qu'au peuple, de qui émanait la souveraineté, et que le peuple seul pouvait l'accepter; ils rappelaient ensuite l'état déplorable dans lequel on laissait l'armée et finissaient par adhérer à la fameuse adresse du 15 mars. Cette déclaration fut signée par plus de cent soixante officiers de tout grade (1) et envoyée aux États des provinces. Les députés du Congrès, réunis dans le même hôtel et assistant en quelque sorte à cette insurrection militaire, avaient résolu d'envoyer immé-

⁽¹⁾ Parmi les signatures on remarquait en tête: M. Palms, aumônier; le baran de Haacke, colonel et inspecteur général de l'infanterie, le colonel Debraine, Walter, officier ingénieur, etc.

diatement l'un d'eux, M. Visbecque, à Bruxelles; mais on avait eu vent de ce projet et on voulait le déjouer. Lorsque M. Visbecque se présenta à la porte de la ville, la garde, sur l'ordre qui lui en avait été donné, le ramena à l'hôtel d'Harscamp, où les officiers l'obligèrent à leur remettre les dépêches et l'argent qu'il emportait. Dès le lendemain au matin les représentants du Congrès allèrent se plaindre avec raison à Van der Mersch de la violence exercée contre leur collègue; mais le général, très aigri, après avoir désapprouvé d'abord la conduite de ses subalternes, ajouta que les députés n'avaient rien négligé pour y donner lieu. « Vous » êtes venus à Namur avec de pleins pouvoirs, leur dit-il, » et bien loin de remédier aux maux que je ne cesse de » dénoncer et que vous ne pouvez plus ignorer, vous avez » laissé monter jusqu'au désespoir le mécontentement des » braves officiers qui me suivent depuis le commencement » de la révolution. » Le général, emporté par l'indignation, rappela ensuite ce qu'il avait fait pour sa patrie, à laquelle il sacrifiait même ses intérêts particuliers, à tel point, disait-il, que pour ne point grever le trésor public, en exigeant ses appointements, il venait d'emprunter à un de ses adjudants dix louis qui lui étaient nécessaires. En ce moment on annonça le corps des officiers. Le général descendit pour le recevoir : le colonel inspecteur de l'infanterie lui ayant exprimé, au nom de tout le corps, ses vifs regrets au sujet de la détermination qu'il avait prise d'abandonner son commandement, Van der Mersch, ému, promit de rester. Il retourna ensuite auprès des représentants du Congrès, et ses officiers le suivirent; l'un d'eux lut à haute voix la lettre insultante qu'ils avaient prise à Visbecque et dans laquelle

les députés révoquaient en doute le courage de l'armée et le patriotisme du général; chaque ligne augmentait tellement leur courroux, que si Van der Mersch ne les eût contenus par son autorité, les députés couraient grand risque d'éprouver les effets d'un ressentiment poussé jusqu'à l'exaltation. On se borna à exiger des représentants du Congrès leur parole d'honneur qu'ils ne quitteraient pas Namur.

Des mesures furent prises en même temps pour régulariser cette insurrection militaire, car on ne pouvait appeler autrement la conduite tenue par Van der Mersch et ses officiers. Ceux-ci, ayant formé un comité chargé de discuter leurs intérêts et leurs droits comme citoyens, écrivirent à Vonck pour le prier de venir au secours de cette armée dont il était le créateur; ils l'invitaient, dans son propre intérêt, à ne pas tarder à mettre ses jours en sûreté. Enfin ils publièrent leur ultimatum sous le titre de Vœux adressés aux États de toutes les provinces; ils demandaient : 1º que Van der Mersch restât généralissime de l'armée belge; 2° que le duc d'Ursel fût remis à la tête du département de la guerre; 3º que le comte de La Marck fût nommé commandant en second, sous les ordres de Van der Mersch; 4º que les États coopérassent, conjointement avec l'armée, à la réforme des abus et au rétablissement de l'ordre. Immédiatement des courriers furent expédiés aux États des provinces, aux magistrats et aux principaux comités des villes, pour leur notifier les vœux de l'armée. Mais cette adresse fut mal accueillie partout, car la conduite imprudente et blâmable de l'armée de la Meuse avait excité la plus vive indignation dans le pays. A Anvers et à Gand les

courriers furent même arrêtés sans avoir pu remplir leur mission.

Van der Mersch, après avoir hésité longtemps, venait enfin de donner une adhésion complète aux actes de ses subordonnés. Les États de Namur lui ayant témoigné leur étonnement de la conduite tenue par les officiers, il leur répondit : « Les démarches que Vos Seigneuries » me dénoncent, de la part du corps respectable de » mes officiers, se font de ma connaissance et de mon ap-» probation. Les pièces qu'ils ont eu l'honneur de vous » envoyer doivent vous convaincre de la nécessité des » mesures qu'ils ont cru devoir prendre pour prévenir » la perte de l'État. » Quoiqu'il eût méconnu l'autorité du Congrès, le comité des officiers crut pourtant convenable de lui écrire une lettre pour lui expliquer la conduite de l'armée; elle voulait, disait-il, arracher des mains de quelques individus ambitieux le pouvoir usurpé sur la nation entière, pouvoir dont l'influence aussi sensible que funeste sur le Congrès même semblait avoir causé tous les désordres. Vaincu's à Bruxelles, les démocrates durent alors placer leur dernier espoir dans l'armée; la lutte entre les partisans de Van der Noot et ceux de Vonck, lutte qui avait déjà fait tant de mal à la Belgique, allait donc se décider à Namur.

Dans ces circonstances critiques, les chefs du parti oligarchique résolurent d'agir avec adresse, mais aussi avec promptitude et énergie. Pour contenir les démocrates ils leur firent entrevoir qu'on ne tarderait pas à les satisfaire; le 31 mars même, tandis que l'insurrection militaire éclatait avec le plus de force, les États généraux arrêtèrent un

projet de déclaration dans lequel ils promettaient solennellement que, dès que les circonstances le permettraient, les États de chaque province s'occuperaient d'organiser une représentation plus étendue du tiers état. Mais en même temps Schoenfeld, maître de la citadelle d'Anvers depuis le 29 (1), reçut ordre de se tenir prêt à marcher avec son armée; on enjoignit aussi aux commandants de troupes, qui ne se trouvaient pas sous l'action immédiate de Van der Mersch, de n'obéir qu'aux instructions qu'ils recevraient du département de la guerre; enfin, pour ruiner la popularité de Van der Mersch à Namur, on envoya dans cette ville les agents les plus audacieux du parti conservateur (2).

Le 2 avril Vonck se rendit à l'invitation des officiers avec ses trois amis, Verlooy, Weemaels et d'Aubremez; ils furent suivis de près par le duc d'Ursel et le comte de La Marck, qui avaient pris le rôle de médiateurs, car, en donnant au Congrès avis de leur départ, ils avaient ajouté que leurs

⁽¹⁾ La citadelle d'Anvers s'était rendue le 29 mars, conformément à la capitulation conclue le 59 janvier précédent. Une brochure de l'époque contient sur cet événement les détails qui suivent : « A 7 heures précises le commandant a fait faire le roulement d'ordre pour que la garnison entière du château, au nombre de 1,100 hommes, défilât pour son évacuation. Aussitôt sortie, elle s'est formée en bataillon carré sur l'esplanade, où le commandant, après avoir adressé un discours amical et analogue à cette circonstance à sa troupe, a embrassé en signe de paix tous les officiers ci-devant sous ses ordres, lesquels, à cet exemple, ont embrassé les chefs de l'armée patriotique. Les soldats impériaux, à l'instar de leurs supérieurs, ont fait de même avec les volontaires et patriotes.» On trouva dans la citadelle 136 bouches à feu, 150 barils de poudre et des milliers de bombes et de boulets; les soldats furent répartis dans diverses villes du pays; mais les trois quarts, qui élaient indigènes, se rangèrent sous les drapeaux du Congrès. -On a prétendu, dit Dewez (Hist. de la Belgique, t. VII), que cette capitulation avait coûté au Congrès de fortes sommes, dont une portion était retombée en pluie d'or sur les assiégés ; toujours est-il vrai que l'on fléirit à Vienne la conduite de la garnison : le commandant et les principaux officiers, qui avaient voté la capitulation, furent condamnés à diverses peines par un conseil de guerre.

⁽²⁾ Le comte de Limminghe, membre des États de Brabant, le syndic De Noter, le prêtre Melin, Janssens de Louvain, Somers d'Anvers, Deslondes et Van Hamme; ils furent secondés par Lecocq, pensionnaire de Namur, et par les deux frères J.-B. et N. Van der Noot. — La Prusse avait aussi un agent au quartier général de Namur; c'était le baron de Hamelsberg, aide de camp du général de Schlieffen.

démarches auraient uniquement pour but de ramener la concorde. En effet, les deux seigneurs, s'étant rendus chez les représentants de l'assemblée souveraine à Namur, leur déclarèrent que, appelés au commandement par le vœu des officiers, ils étaient venus, non pour accepter ce commandement des mains de l'armée, ce qui eût été irrégulier, mais pour tâcher d'apaiser les troupes. Voulant donner une preuve des sentiments qui les animaient, ils engagèrent Van der Mersch et ses officiers à dégager de leur parole les députés détenus; et ceux-ci purent quitter immédiatement la ville. De son côté, Vonck donna décidément à l'insurrection une couleur politique en adoptant pour manifeste l'adresse du 15 mars; mais il répéta que les signataires ne demandaient pas une assemblée nationale, qu'ils voulaient conserver la distinction des trois ordres, et qu'il était seulement question d'obtenir pour chaque ordre une représentation plus satisfaisante. Le comité des officiers appuya avec énergie cette déclaration : « L'armée entend, disait-il, que l'on travaille promptement » et efficacement à l'établissement d'un tel ordre de choses, » et que l'on répare incessamment les désordres honteux et » ruineux qui ont eu lieu jusqu'à présent, désordres dont elle » a souffert et qu'elle ne peut plus supporter. » Mais déjà les troupes fidèles du général Schænfeld s'avançaient contre Namur; et le Congrès, ne montrant pas moins de vigueur que le comité militaire, avait adressé à Van der Mersch une dépêche pour lui manifester son mécontentement au sujet de la conduite tenue par ses officiers et de sa participation apparente à cette insurrection; malgré la défection d'une partie de l'armée, il ne manquait, disait-il, ni d'hommes ni de moyens pour punir les révoltés, et il finissait par

demander compte au général de sa conduite personnelle.

Si les chefs de l'insurrection avaient eu l'audace de véritables conspirateurs, ils n'auraient pas perdu du temps à discuter la légalité de cette insurrection, ils auraient marché hardiment sur Bruxelles. Leur triomphe était presque certain, car l'armée de la Meuse presque tout entière les eût suivis, et elle eût probablement entraîné celle de Schænfeld, car là aussi le vainqueur de Turnhout avait de nombreux partisans. Mais Van der Mersch et Vonck avaient trop de patriotisme et trop peu d'ambition pour risquer une guerre civile; ils restèrent donc indécis, au lieu de hâter le dénoûment, et donnèrent, par cette conduite honorable mais faible, le temps au Congrès de conjurer l'orage. Van der Mersch répondit alors à l'Assemblée souveraine, avec peu de franchise, il faut le dire, que l'arrestation des députés du Congrès et tout ce qui avait suivi s'était fait à son insu et sans sa participation. Du reste, ce qui augmentait l'indécision des insurgés, c'était la déclaration faite par les États généraux le 31 mars, et qui parvint alors à Namur (5 avril), ratifiée par toutes les provinces, à l'exception du Brabant (1). Les officiers manifestèrent même leur satisfaction par des félicitations adressées au Congrès. Mais celui-ci repoussait déjà tout accommodement; le duc d'Ursel, étant revenu à Bruxelles le 4 au soir pour continuer son rôle de médiateur, fut recu par l'assemblée souveraine avec une méfiance insultante. Pour les rendre odieux au peuple, on ne cessait de répandre des calomnies contre d'Ursel, La Marck et Van

⁽¹⁾ Les États de Brabant, sans même vouloir prendre d'engagement pour l'avenir, avaient déclaré qu'ils ne s'occuperaient pas des modifications proposées tant qu'une insurrection du plus dangereux exemple continuerait et que l'honneur de la nation ne serait pas vengé.

der Mersch: le premier était un agent de Léopold, le second un émissaire de sa sœur la reine de France, enfin le troisième, un ennemi de la patrie et de la religion. Croyant que son honneur lui commandait de repousser ces inculpations, Van der Mersch avait fait publier au son du tambour une proclamation, dans laquelle il disait: « Des malintentionnés, » hautement suspects d'avoir fomenté l'exécrable pillage et » les proscriptions qui ont eu lieu à Bruxelles, étant venus » à Namur pour soulever le peuple et calomnier les loyales » intentions du général et de l'armée, le général déclare, » pour calmer les alarmes, qu'il s'est mis à la tête de » l'armée pour défendre la religion catholique, les droits » ecclésiastiques et la liberté du peuple. »

Quoiqu'il eût des nouvelles vagues de la marche de Scheenfeld, Van der Mersch était encore, pendant la nuit du 5 au 6 avril, dans une entière sécurité; ce ne sut même que par hasard qu'il connut l'approche de son adversaire. Ayant envoyé des patrouilles à la poursuite de quelques déserteurs, on vint lui dire que deux de ces patrouilles avaient été arrêtées par des corps armés; l'une, sur la chaussée de Bruxelles; l'autre, sur celle de Louvain. Par la première s'avançait la colonne de Schænfeld; par la seconde, une autre sous les ordres du général Dirix. Van der Mersch assembla immédiatement un conseil de guerre, il fut décidé que l'on marcherait au-devant des défenseurs du Congrès. Le comte de Rosières resta dans la ville avec les gardes ordinaires; et, vers neuf heures, Van der Mersch sortit par la porte de Bruxelles avec deux mille hommes environ et six canons. La colonne de Schoenfeld était en bataille sur une hauteur en avant de Flawinne; Van der Mersch rangea la sienne sur une pente, près du hameau de Belgrade, et, pour contenir Dirix, il fit occuper un fort qui dominait la chaussée de Louvain. Tandis que les deux armées paraissaient prêtes à en venir aux mains, Schænfeld envoya son aide de camp à Van der Mersch pour lui demander s'il voulait négocier; sur les invitations réitérées de son adversaire, le général consentit à s'aboucher avec les députés du Congrès qui accompagnaient Schænfeld (1).

La conférence devait avoir lieu au château de Flawinne. Van der Mersch s'y rendit avec un seul aide de camp, après avoir instamment recommandé à ses soldats de se tenir tranquilles. Admis en présence des députés du Congrès, Van der Mersch commença par leur déclarer qu'il ne leur donnait qu'une minute pour délibérer; mais on lui objecta que ce n'était point à lui à faire des menaces, qu'il avait en face une armée supérieure à la sienne, et que, de plus, il allait se trouver entre la colonne de Dirix et la bourgeoisie de Namur, qui venait de fermer les portes de la ville pour s'opposer à sa rentrée. Il est probable que la crainte d'engager une guerre civile exerça une grande influence sur l'esprit de Van der Mersch et contribua à le calmer; mais, d'autre part, il faut ajouter que ce brave militaire n'était ni diplomate ni homme de cabinet. Comme il était naturellement confiant, il devenait très facile de le tromper dès qu'il se trouvait abandonné à lui-même dans une négociation; c'est ce qui arriva. Les députés traînèrent les choses en longueur pour donner à leurs émissaires, qui étaient à

⁽¹⁾ Ces députés étaient MM. F. Rohaert, le marquis de Wemmel, le comte de Loën, Neuschâteau, Del Rio, le baron de Nevelet de Baulet, Van der Stichele de Maubus, Visbecque, de Sourdeau.

Namur, le temps de se rendre maîtres de cette ville. Ce ne fut qu'à cinq heures du soir qu'il fut convenu verbalement qu'il n'y aurait point d'effusion de sang, qu'aucun officier ne serait dégradé, pas même arrêté, sans un examen et une conviction préalable. Lorsque Van der Mersch vint luimême informer sa troupe de cet arrangement, une rumeur de mécontentement se fit entendre. Un officier supérieur lui dit à haute voix et d'un ton prophétique : « Général, vous n'avez certainement pas voulu nous trahir; mais nous sommes trahis et vous serez la première victime. » Cependant Van der Mersch, par sa présence, en imposait encore aux plus exaltés; aussi, les deux armées, après avoir mêlé leurs rangs, se dirigèrent ensemble et paisiblement vers Namur (1).

Depuis le matin les partisans des États étaient maîtres de la ville. A peine Van der Mersch avait-il traversé le faubourg pour marcher à la rencontre de Schœnfeld qu'une émeute avait éclaté contre lui. Trois cents forcenés, conduits par Nicolas Van der Noot, et encouragés par plusieurs religieux mendiants, avaient pris des armes, soulevé la populace, entraîné les soldats appartenant au régiment de l'abbé de Tongerloo, fermé la porte de Bruxelles, braqué des canons à cet endroit, désarmé les postes, arrêté les officiers restés en ville, et les avaient traînés, les mains liées derrière le dos et en les meurtrissant de coups, au bureau de la guerre. Le comte de Rosières, se voyant dans l'impossibilité de maîtriser cette sédition, avait pourtant fait bonne conte-

⁽¹⁾ Voy. le Mémoire historique pour Van der Mersch; quant aux détails encore inédits, nous les avons puisés dans les Mémoires, manuscrits, de Wallter, témoin oculaire des événements de Namur.

nance et était parvenu à sortir de Namur avec la faible garnison dont il avait le commandement; Vonck et ses trois amis eurent aussi le bonheur de s'échapper et se sauvèrent à Givet; mais le comte de La Marck resta prisonnier. Quelques-uns des séides de Van der Noot osèrent même pénétrer dans l'hôtel de Van der Mersch et jusque dans l'appartement où se trouvaient sa femme et son fils; et là ils eurent la lâcheté de menacer l'épouse du général, de baisser les canons de leurs fusils sur sa poitrine!

Lorsque Van der Mersch rentra dans Namur, avec les deux colonnes réconciliées, il était déjà lui-même proscrit. Dès le soir, au mépris de la convention conclue à Flawinne. il fut gardé à vue dans son hôtel, et en même temps on emprisonnait les officiers soupçonnés d'attachement au vainqueur de Turnhout. Ces actes de violence continuèrent le leudemain et les jours suivants. On éloignait aussi de Namur tous les régiments dévoués à Van der Mersch. Le 7, le comte de La Marck, sous prétexte qu'il était encore au service de France, fut relâché, après qu'on lui eut fait des excuses (4); mais, en revanche, Van der Mersch reçut des députés du Congrès l'ordre de se rendre à Bruxelles pour se justifier : on lui donnait néanmoins l'assurance que l'on ne prendrait de décision à son égard que d'après la promesse qui lui avait été faite et dont le Congrès était instruit. Sur cette assurance, il partit le lendemain, avec son aide de camp Loyaerts et le chanoine De Brou, son secrétaire. Dès le soir il se présenta au Congrès. On lui proposa un conseil de guerre pour le juger; il répondit qu'il ne devait compte de sa conduite qu'à la nation. Sans

⁽¹⁾ Il franchit aussi la frontière et regagna sa terre de Raismes.

débattre la question de compétence, le Congrès lui ordonna de tenir les arrêts dans une maison amie; mais son aide de camp fut emprisonné dans le couvent des Dominicains, et son secrétaire conduit chez les Capucins.

La plus grande fermentation régnait dans Bruxelles. Non seulement on persécutait de toutes les manières les partisans de Vonck pour les forcer à s'expatrier, mais on chassait aussi les patriotes hollandais qui avaient trouvé un asile dans le Brabant et qui n'avaient d'autres torts que de sympathiser avec les démocrates. Des affiches, placardées à tous les coins de rues et sur les églises, dénonçaient Van der Mersch comme un traître; d'autres invitaient les habitants à chasser indistinctement de la commune tous ceux qui n'étaient pas des États, des métiers et du clergé. Van der Mersch ne devait pas espérer d'échapper à cette proscription générale; déjà le Congrès lui avait mandé qu'il ne pourrait rester à Bruxelles, où il recevait des visites suspectes, et qu'il aurait à se rendre à la citadelle d'Anvers ou à l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain. Van der Mersch répondit qu'il consentait à se rendre à Gand, si son départ était nécessaire; et en même temps il repoussait les calomnies dont il était l'objet. « Je suis ici depuis le 8, disait-il, » et vous n'ignorez pas que j'y suis arrivé sans autre » escorte que celle de la sécurité d'une conduite sans reproche; mais je suis accusé, et je viens porter ma tête » sur un échafaud, si l'on peut me convaincre d'un crime, » dont le nom seul me ferait rougir, si jamais la honte » devait être le partage de l'innocence. Je demande donc » avec instance que la nature et les circonstances de ma » prétendue trahison soient articulées sans délai, et que les

» preuves, s'il en existe, soient rendues publiques, afin » que je puisse immédiatement me défendre et me justifier » avec une publicité égale à celle que l'on a donnée à l'accu-» sation; car, indépendamment de votre jugement, c'est » encore celui de la nation et de l'Europe entière que je » réclame, et qui m'est dû, puisque c'est à ce redoutable » tribunal qu'on ma traduit sous l'aspect le plus flétrissant. » Van der Mersch se flattait encore d'être appuyé par les États de Flandre; mais ceux-ci lui répondirent que les circonstances ne permettaient pas qu'il se retirât en ce moment dans cette province. Le 12 avril, les auditeurs généraux firent connaître au général la composition du conseil de guerre chargé de le juger, en ajoutant qu'il pouvait récuser, sans même alléguer de cause, jusqu'à dix des membres choisis dans l'armée. Le conseil devait être composé de la manière suivante : président, le grand bailli du Tournaisis; quatre conseillers pris dans les conseils de Brabant, de Flandre, de Hainaut et de Namur; quatre colonels, deux lieutenants-colonels, deux majors, deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, deux enseignes, un sergent et un maréchal des logis, deux caporaux, deux soldats et deux auditeurs; ces derniers n'avaient que voix consultative. Van der Mersch objecta qu'avant de s'expliquer sur la formation de ce conseil il était indispensable qu'il connût l'espèce et la nature du délit dont il était accusé, puisque c'était cette connaissance qui devait déterminer son adhésion ou régler ses observations; il réitérait en même temps l'offre qu'il avait faite de se retirer à Gand. On ne doit point s'étonner de la résistance que l'illustre prisonnier opposait au projet de le transférer

à Anvers; il savait que ses ennemis avaient exaspéré contre lui les habitants de cette ville, où l'influence de Van Eupen était prépondérante. Trois syndics des nations de Bruxelles, instruments de la vengeance qu'on exerçait contre Van der Mersch et les mêmes qui avaient déjà dénoncé les visites suspectes qu'il recevait, vinrent signifier au Congrès, dans la matinée du 13, au nom des trois chefs-villes du Brabant, que la sûreté publique exigeait impérativement la translation immédiate du général à la citadelle d'Anvers. Averti secrètement que le Congrès avait adopté cette proposition, Van der Mersch écrivit aux États de Flandre pour protester contre cet attentat et réclamer l'appui de la nation flamande. Cependant, à onze heures du soir, les auditeurs généraux vinrent lui communiquer un acte du Congrès portant que, sur les instances pressantes des trois chefsvilles du Brabant, et pour la sûreté de sa personne, le général Van der Mersch serait tenu de partir immédiatement pour Anvers, où il occuperait dans la citadelle une maison à son choix; qu'il pourrait emmener avec lui ou faire venir sa famille ou ses gens, mais qu'il lui était défendu de rompre ses arrêts. Le général protesta de nouveau contre ces ordres comme violant les promesses qui lui avaient été faites à Namur par les députés du Congrès; mais lorsque les auditeurs eurent ajouté que l'officier chargé de le conduire à sa destination avait ordre d'employer la force, il fallut céder. Van der Mersch partit dans la nuit même, sous l'escorte de volontaires du grand serment de Bruxelles.

Vers la même époque Vonck et ses amis, réfugiés sur le territoire français, étaient décrétés de prise de corps.

Tel fut le dénoûment de la lutte qui assura la domination du parti oligarchique. L'histoire doit reprocher à ce parti de n'avoir pas, lorsqu'il en était temps encore, prévenu cette division fatale; les prétentions des démocrates modérés, des véritables partisans de Vonck, étaient très raisonnables, et quelques faibles concessions les auraient satisfaits. Mais, au lieu de transiger avec cette minorité influente; on livra les plus nobles citoyens à la populace, on les poursuivit d'une haine implacable, on les chassa d'une patrie qu'ils honoraient par leurs vertus ou leurs talents. D'un autre côté, quelques légitimes que fussent les griefs de l'armée, elle eut tort d'intervenir dans cette lutte intérieure; son devoir était, dans tous les cas, de respecter l'autorité du Congrès, qui représentait en ce moment la nation. Malheur aux républiques, malheur aux pays où l'armée oublie sa mission pour se mêler aux discordes civiles! Si elle ne détruit pas la liberté de la patrie, elle compromet son indépendance en servant les intérêts de l'ennemi extérieur. Cependant, il faut être juste envers Van der Mersch : il était absurde de l'accuser de trahison, puisque, au lieu de s'annoncer comme le maître des destinées de l'État, il avait employé toute son autorité pour prévenir une guerre civile, et, en présence même de son adversaire, il avait laissé son épée dans le fourreau. Il aurait donc fallu se montrer indulgent pour le brave officier qui avait arraché la Belgique au despotisme de la maison d'Autriche, et dont les fautes récentes ne pouvaient effacer les services antérieurs. Mais le parti oligarchique était aveugle dans ses ressentiments, impitoyable dans sa vengeance.

CHAPITRE III

L'ENTREVUE DE DOUAI

(Depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juin.)

Popularité de Van der Noot. — Circulaire du Congrès contre les progressistes. — Vues et tyrannie du parti oligarchique. — Finances de la République. — Tableau de l'armée. — Déroute du 23 mai; Kæhler et Schænfeld; conduite équivoque de Schænfeld. — La déroute est attribuée aux démocrates. — Pouvoirs exorbitants confiés à Schænfeld. — Procès des officiers impliqués dans l'insurrection du mois d'avril; exécution d'un cadavre. — Mouvement dans la Flandre en faveur de Van der Mersch. — Vonck et ses amis se rendent à Lille. — La Collace de Gand. — Nouvelle tentative du parti démocratique pour renverser les statistes; indécision des chefs. — Entrevue de Douai entre Van Eupen et les chefs des progressistes; une réconciliation est décidée. — Lettre adressée par Vonck et ses amis à Van Eupen. — Dénonciation infâme contre les vonckistes; réaction violente. — Les journaux du clergé et les moines. — Nouvelles démarches du Congrès auprès de La Fayette.

L'emprisonnement de Van der Mersch, l'exil auquel s'étaient condamnés Vonck et ses amis ne satisfirent pas les hommes passionnés qui commandaient à la plèbe. Tous les moyens étaient mis en œuvre pour entretenir l'irritation du peuple contre les progressistes et accroître l'influence de Van der Noot et de sa coterie. L'enthousiasme que l'on affichait pour l'Aristide de la Belgique (c'était une des nombreuses qualifications hyperboliques dont on affublait Van der Noot) était poussé jusqu'à la démence. On ne s'était pas contenté de donner son nom à la rue qu'il habitait (1), on

⁽¹⁾ La rue Neuve à Bruxelles; on donna à la rue Royale le nom de rue des États; on appela la Montagne de la Cour la Montagne du Congrés, etc.

promenait sans cesse son buste dans Bruxelles: il était placé dans tous les cabarets et entouré de cierges; un étranger entrait-il, il était forcé de s'agenouiller devant cette image sacrée et de la baiser! Le Congrès lui-même, quoiqu'il renfermât des hommes modérés et éclairés, partageait l'égarement général; lui aussi s'inquiétait moins des armées impériales que des protestations du parti démocratique. Dès le 10 mai il avait requis les États provinciaux de prendre des mesures contre les trames des progressistes. « Outre » les ennemis du dehors que nous avons à combattre pour » affermir et consolider notre indépendance, disait-il, il en » existe d'autres plus dangereux encore dans le sein de » notre République, qui, oubliant ce qu'ils doivent à leur » patrie, à leurs concitoyens et à eux-mêmes, tâchent de » toutes part de souffler la discorde et la désunion parmi » les bons habitants. Il n'est rien qu'ils ne mettent en » œuvre pour parvenir au but de cette criminelle entre-» prise : les uns parcourent successivement les diffé-» rentes provinces de l'Union pour se former un parti, et » d'autres se retirent pour un moment sur les frontières de » nos voisins, pour y concerter leur plan avec plus de sécu-» rité; d'autres se servent d'émissaires qui vont répandre » le venin tant dans les villes qu'à la campagne. Dans ces » fâcheuses circonstances, nous devons tous nos soins, » toutes nos veilles, à prévenir cette dangereuse con-» tagion, et à arrêter le cours d'un mal qui entraîne-» rait infailliblement la perte de notre liberté, que nous » avons si heureusement reconquise. » En conséquence le Congrès invitait les États à faire traiter comme vagabonds et gens sans aveu tous ceux, de quelque rang ou qualité

qu'ils fussent, qui entreraient sur le territoire de la République ou se transporteraient d'une province à l'autre sans être munis d'un passe-port.

Des journalistes ecclésiastiques, conseillers ordinaires des conservateurs, prétendaient que Van der Mersch trahissait déjà la patrie à Turnhout, que les États faisaient depuis deux mille ans le bonheur et la gloire de la Belgique, que le but des démocrates était de diviser les esprits et les cœurs, d'affaiblir la soumission aux lois, d'énerver l'autorité et d'écraser le bon peuple, en voulant faire autant de rois qu'il y a d'individus pour en faire ensuite autant d'esclaves; enfin ils ajoutaient qu'il y avait entre l'hérésie des vonckistes et celle des jansénistes une fatalité d'analogie qui les identifiait; ils demandaient le rétablissement de tous les couvents supprimés par Joseph II et même l'érection de nouveaux monastères, tonnaient contre les spectacles, contre le luxe, contre la liberté de la presse et surtout contre l'Assemblée nationale de France. L'Ami des Belges, que nous ne faisons qu'analyser ici (1), 'conjurait les États de se montrer impitoyables à l'égard des propagateurs des idées nouvelles. « Dans des temps plus tranquilles et » où la révolution serait mieux affermie, disait-il, on » mépriserait ces boute-feux; mais aujourd'hui il est néces-» saire de les suivre de près et d'éclairer leurs démarches » perfides. Ce sont des ennemis de la patrie, qu'on doit » d'autant moins tolérer, qu'ils sont plus cachés et qu'ils » peuvent lui nuire plus impunément. On pourrait jusqu'ici

⁽¹⁾ On assure que ce journal avait pour rédacteur principal l'ex-jésuite Dedoyart, intimement lié avec les abbés Duvivier et Feller, et pour collaborateur le prêtre Van der Elsken.

» accuser nos représentants d'avoir usé de trop de lenteur » et de trop de clémence. La prudence calquée sur les cir-» constances, le soin de maintenir l'ordre et la paix dans » toutes les provinces leur imposent le devoir d'une sévé-» rité inexorable. » Ces provocations eurent de tristes résultats; car bientôt la tyrannie, surtout dans le Brabant, fut substituée aux anciens privilèges. Dans tous les carrefours, dans toutes les places de Bruxelles on arborait le chapeau de la liberté, et cependant des centaines de citoyens de tout état étaient saisis, arrêtés, incarcérés dans les couvents, maltraités, en plein jour, à la vue des officiers de justice, sur un simple propos, sur un léger soupçon, sans information juridique, sans décret quelconque et sans pouvoir obtenir qu'on leur fît justice ou qu'on leur rendît du moins la justification possible (1)! Le secret des postes était violé, les droits les plus sacrés étaient foulés aux pieds, car les États de Brabant n'avaient pas craint d'instituer une commission toute-puissante sous le nom de comité de haute police (2). Ces persécutions, exercées contre une foule de citoyens, arrêtaient les transactions commerciales, décourageaient les habitants honnêtes et paisibles, et rendaient le séjour de Bruxelles odieux aux nombreux étrangers qui avaient fixé leur résidence dans cette capitale autrefois si tranquille.

Le Congrès s'était plaint à diverses reprises aux États provinciaux de la tiédeur avec laquelle avait été accueillie la souscription patriotique. « Si notre ennemi en est informé,

⁽¹⁾ Voy. le Martyrologe belgique ou l'an de fer 1790.

⁽²⁾ Le comte de Limminghe, le pensionnaire Gossin et De Noter, syndic d'une des Nations, faissient partie de ce comité.

» disait-il le 4 mai, il doit ne pas perdre absolument » l'espoir de rentrer dans un pays où les citoyens, quoique » riches, contribuent si peu pour les dépenses publiques. » Deux jours après il adressait aux États une nouvelle circulaire pour exciter leur zèle en leur faisant connaître sans détour que l'indépendance pouvait être compromise si l'on tardait encore à verser des fonds dans la caisse de la République: « Vos Hautes Puissances savent, disait-il, quelles » dépenses énormes entraînent nécessairement la levée et » l'entretien d'une armée, les préparatifs d'une campagne, » surtout quand on paye les troupes à un taux presque » double de la plus haute paye que les puissances de l'Eu-» rope ont jamais accordée à leurs troupes... Toutes les » provinces ont repris la régie des moyens qui alimentaient » autrefois le trésor royal; quant à présent, il n'y a que le » produit de la loterie et des postes qui est versé directe-» ment dans la caisse générale de la République; c'est une » ressource qui ne doit pas être prise en considération. » Il faut donc compter qu'il n'entre dans le Trésor de la » République que les sommes que les différentes provinces » de l'Union y font verser. Suivant l'aperçu que nous avons » fait par approximation, la dépense commune se monte à » présent à des sommes infiniment plus considérables que » celles que les provinces fournissaient pour l'entretien des » troupes; nous ne pouvons pas espérer qu'elle diminuera » avant que les achats en armes, fournitures, chevaux, » équipages et vivres soient entièrement faits. Vous pouvez » juger par là combien il est indispensable que vous » fassiez verser dans la caisse générale des sommes consi-» dérables. En outre, il est à craindre que nos ennemis ne cherchent tous les moyens de nous faire manquer de fonds, soit en les accaparant ou en les faisant exporter, soit en diminuant ou détruisant notre crédit. D'un autre côté, il est de notre devoir de prévoir l'événement où des circonstances malheureuses nous ôteraient tout crédit.
Toutes ces considérations nous obligent à vous engager, au nom de la chose publique et du salut de la patrie, à vous mettre en garde contre les événements, en faisant rentrer, le plus tôt possible, tous les arrérages des revenus publics, et en vous procurant les plus fortes sommes que vous pourrez, soit par la voie d'emprunt, soit autrement.

Depuis l'arrestation de Van der Mersch, l'armée belge se trouvait sous le commandement du baron de Schoenfeld. Elle se composait de onze régiments d'infanterie, quatre régiments de chasseurs, cinq régiments de cavalerie et un régiment d'artillerie. Quoique l'on eût déjà adopté la classification par numéros que le Congrès avait prescrite, cependant la plupart des régiments étaient encore désignés par les noms des provinces, des villes, des abbayes même, où ils avaient été formés ; il y avait un régiment du Hainaut, un régiment de Namur, un régiment de West-Flandre, un régiment de Bruges, des dragons de Tongerloo, de Mons, de Flandre, de Cumptich, etc.; on possédait une légion belgique, et plusieurs bataillons de volontaires, désignés par les noms de leurs chefs. L'infanterie légère se composait des chasseurs de Tongerloo, des chasseurs de Lorangeois et de Marneffe, de la légion britannique et de la compagnie des Canaris. Ces trois derniers corps, auxquels il faut joindre les dragons de Flandre, le régiment de

Hainaut et celui de Namur, passaient pour les plus braves et les mieux disciplinés de l'armée. La légion britannique avait été créée pour faire croire aux Belges que l'Angleterre soutenait leur cause. Une espèce d'aventurier anglais s'était effectivement chargé de lever ce corps dans son pays, mais il n'en avait pas obtenu la permission du ministère; il avait néanmoins enrôlé clandestinement quelques hommes au delà de la Manche; d'autres Anglais qui se trouvaient en Flandre s'engagèrent aussi; mais le reste, c'est-à-dire le plus grand nombre, se composait de Liégeois, d'Allemands et de Belges, affublés d'habits rouges. Les Canaris, que l'on appelait toujours les braves Canaris, avaient pour chef Dumonceau, partisan intrépide, qui devait figurer un jour parmi les meilleurs généraux de l'empire français. L'origine de ce corps était assez singulière : lorsqu'on forma le régiment de Namur, il se présenta des hommes qui furent refusés pour défaut de taille ou faiblesse apparente de constitution; telle était cependant leur bonne volonté, que l'on consentit à en faire une compagnie particulière, et, par mesure d'économie, on les habilla avec un drap de rebut, couleur jaunâtre, d'où leur vint le nom de Canaris; leur uniforme était donc un habit court jaune, collet et parements noirs (1). L'artillerie avait été récemment organisée par un militaire anglais, tacticien habile, et exclusivement absorbé

⁽¹⁾ Voy. les Lettres sur la révolution brabançonne, de M. Borgnet, t. II. — L'abbé de Tongerloo s'était déclaré le colonel de son régiment de dragons; et on voyait le sabre uni à la mître dans la personne de ce prélat : « C'était, dit Walter, le patriote qui déployait le plus grand zèle; non seulement il était occupé de l'organisation et du commandement de ses deux régiments, mais il se chargeait de la bénédiction de la plupart des drapeaux destinés pour les volontaires et pour l'armée. Ces cérémonies avaient souvent lieu à Bruxelles avec une grande pompe dans l'église de Sainte-Gudule. »

par les devoirs de sa profession, M. Koehler, admis comme colonel au service de la Belgique au mois de février 1790; il s'était signalé auparavant comme aide de camp du général Elliot pendant les trois années du siège de Gibraltar. Koehler avait établi dans l'arsenal de Namur un atelier pour la construction des affûts de canon à l'anglaise, et chaque matin il exercait les artilleurs sur la place de Saint-Aubin et dans la cour du gouvernement; les après-midi, il les faisait manœuvrer hors de la ville et tirer à poudre. En résumé, les soldats belges étaient animés du meilleur esprit, pleins de bonne volonté, d'une bravoure incontestable; mais l'insubordination des inférieurs, les inimitiés qui existaient entre les chefs, enfin, l'impopularité de Scheenfeld, son antipathie bien connue pour les officiers qu'il savait attachés à son prédécesseur, toutes ces causes paralysaient les meilleures intentions. Les soldats, ne connaissant pas le successeur de Van der Mersch, étaient inquiets, et il ne fallait plus qu'un désastre pour leur faire perdre cette confiance en eux-mêmes, qui avait tant contribué à leurs premières victoires.

Ce désastre ne se fit pas attendre; il signala le début de Schœnfeld. L'armée patriotique était divisée en trois corps: la colonne du centre, sous les ordres immédiats de Schœnfeld, avait son quartier général à Assesse; celle de droite, sous les ordres du comte Henri du Châtel, à Beauraing; et celle de gauche dans le Limbourg. Schœnfeld, décidé à reprendre l'offensive, avait développé son plan dans le Congrès même et l'avait fait approuver par le pouvoir exécutif; il consistait à pénétrer dans le Luxembourg et à marcher sur l'ennemi avec les trois colonnes, par trois

différents endroits, mais dans le même moment. C'était un plan trop compliqué pour des troupes nouvellement levées; le secret d'ailleurs avait été éventé, vendu peut-être aux Autrichiens, et ils avaient résolu de prévenir les patriotes. Après avoir concentré des forces assez considérables dans les environs de Marche, ils tombèrent, le 18 mai, sur les avant-postes belges qui se trouvaient près du village de Sinsin; et ceux-ci, sans opposer une résistance sérieuse, se replièrent, les uns sur Ciney, les autres sur Emptinne. Ce premier échec irrita à tel point la populace de Namur qu'elle mit au pillage trois maisons appartenant à des royalistes; il n'était pourtant que le prélude d'événements plus graves. Scheenfeld lui-même, qui avait fixé au 24 son attaque générale, fut surpris la veille par les ennemis et entraîné dans une déroute complète. Il règne une certaine confusion dans le bulletin publié par le Congrès ainsi que dans le rapport du comte de Baillet-Latour, commandant de l'armée autrichienne; la relation la plus claire et la plus curieuse est celle qui a été écrite par un aide de camp de Koehler (1): « Le général Schœnfeld, dit-il, partit vers le 18 de mai pour prendre le commandement de l'armée sur la vieille route; on confia celui de la nouvelle au comte Henri du Châtel. L'ordre fut donné au colonel Koehler de tenir prête toute l'artillerie et de se mettre en marche pour joindre l'armée; mais le manque de chevaux, le peu d'expérience des canonniers, fit retarder jusque bien avant dans la journée le départ du train d'artillerie. Enfin il se mit en marche

⁽¹⁾ Le vicomte Vilain XIIII, auquel on attribue les Mémoires militaires sur la campagne de l'armée belgique dans les Pays-Bas autrichiens pendant la révolution de 4790.

avec 16 pièces de canon et obusiers, malgré tous les obstacles et le manque de landons pour les chevaux de trait. Ce militaire, sachant apprécier les conséquences d'un retard, fit la plus grande diligence et arriva à Assesse et à Emptinne avec ce train d'artillerie, un nombre suffisant de canonniers, et les caissons nécessaires pour le transport des munitions. M. de Scheenfeld avait établi son quartier général à ce dernier endroit : il était à dîner quand l'artillerie arriva; il s'obstina à faire rester le colonel Koehler, qui s'en défendit longtemps, alléguant qu'il ne pouvait abandonner son train d'artillerie, parce que les canonniers, étant fatigués, abandonneraient leurs canons, et que leur peu de subordination lui faisait craindre de ne pouvoir les rassembler dans un cas urgent. Il fut néanmoins obligé d'acquiescer à cette invitation, et pendant le repas il ne fut pas du tout question d'attaquer l'ennemi; après le dîner M. de Schænfeld monta à cheval, M. Koehler l'accompagna. Mais en sortant d'Emptinne, il trouva, comme il l'avait prévu, tous les caissons pêle-mêle dans un chemin creux, et les canons en avant abandonnés de leurs canonniers; enfin, le désordre était si grand qu'il fut obligé de faire prendre les armes à des troupes cantonnées dans le voisinage, et d'user de menaces pour faire sortir ses canonniers des cabarets. M. de Schænfeld était parti en avant, et n'avait laissé d'autre ordre que d'aller à Pessoulx : Koehler arriva à ce village avec toute l'artillerie, sans aucune escorte; et, ne pouvant exécuter l'ordre qu'il avait reçu sans exposer l'artillerie à être surprise par l'ennemi, à cause des chemins creux, mauvais, et dominés de tous les côtés, il prit une position avantageuse, sur une hauteur, afin de

pouvoir se défendre en cas d'une attaque, et y établit le parc d'artillerie, en ordonnant à tous les officiers et canonniers de se trouver à ce parc au premier signal de trois coups de canon. Le parc disposé, les sentinelles placées, et les canonniers logés dans les endroits les plus voisins, il retourna tranquillement à Pessoulx, où il rencontra M. Lejeune, major du régiment nº 6, qui lui demanda où était M. de Schænfeld et où il tenait son quartier général, disant qu'il était arrivé avec son bataillon dans ce village et qu'il devait y attendre des ordres ultérieurs. Dans l'après-midi, le colonel, étant monté à cheval pour reconnaître le pays, fut très étonné, en arrivant près du parc d'artillerie, de voir dans le lointain beaucoup de fumée et des villages en feu; ne pouvant s'imaginer d'où cet accident provenait, ni quelles suites il pourrait avoir, il n'hésita pas, d'après ses propres lumières, à faire tirer les trois coups de canon qu'il avait désignés pour le signal d'alarme : les canonniers et artilleurs rejoignirent leurs postes avec beaucoup de promptitude, et tout fut bientôt en état de défense. Le major Lejeune se rangea en bataille avec sa troupe et forma une ligne derrière les canons. Cependant le feu augmentant et s'approchant visiblement, on ne douta plus que ce ne fussent les ennemis : en conséquence, le colonel détacha deux compagnies et deux pièces de canon, qu'il envoya en avant pour agir selon les circonstances, ou bien pour protéger une retraite dans · le besoin. Lui-même, à la tête de ces deux compagnies, ne put plus douter d'une déroute complète dans la colonne qui était partie sous les ordres de Schænfeld. La plupart des soldats avaient jeté leurs armes pour se

sauver et couraient de tous côtés en désordre; il se donna les plus grandes peines pour les rallier; mais, voyant l'impossibilité d'en venir à bout, il plaça une compagnie de pontonniers, qui étaient sous ses ordres, derrière la ligne des canons; il arrêta ainsi un grand nombre de fuyards et parvint à rallier à peu près 3,000 hommes qu'il rangea en bataille avec le bataillon du major Lejeune. Cette colonne de fuyards avait déjà perdu ou abandonné onze pièces de canon. Les Autrichiens, remis du désordre qui les avait accompagnés en partant des Pays-Bas, poursuivaient cette colonne débandée à pas lents, mais avec assurance : M. Koehler, toujours attentif à leur mouvement, resta ferme avec toute son artillerie sur la hauteur de Pessoulx. En tête, à environ 800 pas de là, il y avait un petit bois dont les ennemis s'étaient servis pour mener leur artillerie à couvert, et ils s'avançaient en colonne, ne croyant pas rencontrer une batterie qui dominait sur eux : au quatrième coup de canon qu'ils tirèrent, il fit jouer avec tant d'effet tous ses canons et obusiers qu'il fit taire ceux des ennemis, et même démonta une de leurs pièces. Les Autrichiens se retirèrent en un plus grand désordre que celui dans lequel, peu d'instants auparavant, ils avaient jeté la colonne de Schænfeld. Ils se gardèrent bien, cette nuit-là, de faire de nouvelles tentatives ni d'autres mouvements. Tout était fort tranquille et hors d'inquiétude quand, deux heures après, au grand étonnement de tout le monde, le général Schænfeld envoya ordre au colonel Koehler de faire les dispositions d'une retraite et de placer à l'arrière-garde deux pièces de canon. On se mit en marche pour aller à Emptinne; mais tout était dans le plus grand désordre, quand lui, qui avait toujours

couvert la retraite de cette colonne débandée, reçut un second ordre de se porter de suite vers Ciney, entre Emptinne et Dinant... Vers les quatre heures du matin, un des aides de camp du général en chef étant venu lui porter un nouvel ordre de se replier de suite vers Emptinne, il se mit en marche, et, y étant arrivé, il apprit qu'on devait se retirer jusqu'à Assesse. Les motifs de cet ordre avaient été donnés en conséquence de la nouvelle qu'on avait reçue de la défaite totale et de la retraite de la colonne sous les ordres du comte Henri du Châtel... Arrivé à Assesse, sans voir la moindre apparence d'ennemi, le colonel Koehler, continuant toujours à couvrir la retraite, se détacha de suite pour élever des batteries sur des hauteurs avantageuses, et prit possession des postes presque inattaquables. Telle était la situation de cette colonne quand l'ordre arriva de se retirer vers Namur. Malgré toutes les perquisitions qu'on a pu faire pour savoir la raison de cette retraite, on n'a pu y parvenir : on a appris seulement que des officiers peu instruits avaient fait des rapports vagues, et sans preuves ni vraisemblance, que l'ennemi était en chemin pour les couper près de cette ville ; enfin, voilà toute la colonne encore une fois en mouvement pour rétrograder vers la ville. Le colonel, toujours à l'arrière-garde, suivait le corps d'armée à une demi-lieue de distance, s'arrêtant de temps en temps dans les positions favorables pour couvrir la retraite, et continua ainsi sa marche jusqu'en vue de Namur, sur une hauteur nommée Vivier-l'Agneau. Là il fit faire halte à son arrière-garde, et dit à ceux qui étaient avec lui qu'il n'irait pas plus loin sans recevoir des ordres positifs, alléguant que c'était une très bonne position pour se défendre même

contre toute l'armée des Autrichiens. Le général Schoenfeld, arrivant sur ses entrefaites, lui demanda ce qu'il faisait en cet endroit; le colonel lui répondit qu'il attendait ses ordres : sur quoi, le général lui ordonna de continuer sa route et d'aller à Namur. Le colonel, étonné, répéta en propres termes aux soldats : « Le général Scheenfeld vous ordonne de marcher sur Namur. » Mais, étant à une demiportée de canon de la porte, avec les deux pièces de retraite, et la plus grande partie de l'armée étant déjà entrée dans la ville, ainsi que toute l'artillerie, le général en chef sortit de la ville, et demanda encore une fois à M. Koehler où il allait. Ce colonel, toujours prêt à agir ou à obéir, lui répondit qu'il n'attendait que ses ordres. Le général lui ayant ordonné de retourner sur ses pas, il fút jusqu'à Andoy, où il établit sur une hauteur le parc d'artillerie. » Après la défaite des patriotes, les Autrichiens prirent poste à Assesse, à trois lieues de Namur, en poussant leur aile droite à Haltinne, ce qui les rendait maîtres de presque toute la route de Ciney vers Andenne. Schænfeld établit son quartier général à Andoy, à une lieue de Namur, et Koehler porta le sien à Bouvignes.

Évidemment, Schænfeld n'avait rien fait pour arrêter la déroute des patriotes, et sa mauvaise humeur contre Koehler donnait lieu à d'étranges soupçons. Schænfeld, néanmoins, payant d'audace, osa écrire ce qui suit aux députés du Congrès qui résidaient à Namur : « Je me suis vu forcé de » prendre le poste d'Andoy; les traîtres ne cessent de » répandre que nous sommes coupés de deux côtés : le » soldat est consterné, mais ne murmure pas; l'officier est » de bonne volonté, mais me témoigne qu'il craint de ne

» pouvoir contenir les soldats; et, en effet, la prévention est » si forte que si quelqu'un s'avisait de crier, au moment de » les mettre en bataille, qu'on est coupé, ils jetteraient tous » les armes...» En envoyant cette lettre au Congrès, les députés l'accompagnèrent des réflexions suivantes, dont on pouvait aisément deviner la source : « Nous n'attribuons » ces désastres qu'aux suites fâcheuses de l'infernale cabale, » dont le germe semble éclore de nouveau; nous croyons » que notre ressource serait de rassembler le plus tôt pos-» sible, des différentes villes, les volontaires les plus déter-» minés pour se rendre ici à notre première réquisition et » en imposer par leur exemple et leurs principes à une » armée dont surtout une partie des officiers répandent une » contagion qui pourrait nous devenir funeste... » Dès le 28 mai, le Congrès, toujours prévenu en faveur de son général, lui déféra une dictature momentanée; il était autorisé à punir, sans aucune forme de procès, de mort ou autrement, dans le flagrant délit d'une action ou sur le champ de bataille, tout militaire, sans en excepter les officiers, qui manquerait à son devoir; on lui accordait aussi la collation de tous les grades, à l'exception de ceux de l'état-major, pour lesquels il n'avait que le droit de présentation. Mais Schænfeld n'usa de ce pouvoir dictatorial que pour punir ou renvoyer les meilleurs officiers, c'est-à-dire tous ceux qui regrettaient Van der Mersch; et bientôt on compta plús de quatre cents personnes enveloppées dans la disgrâce du vainqueur de Turnhout (1). Les représentants du Congrès à

⁽¹⁾ Parmi les officiers emprisonnés on remarquait les généraux-majors comte de Rozière, le comte de Dolomieu, le baron de Kleinenberg; et parmi les officiers démissionnés, le général-major Delannoy et le colonel Lochée, chef de la Légion belgique.

Namur, croyant aussi qu'il était urgent de rétablir la discipline, publièrent un code militaire d'une sévérité excessive; les coups de plat de sabre, les verges, la marque, la peine de mort y étaient prodigués. « Mais un semblable règlement, qui semblait plutôt fait pour des Kalmouks ou des Valaques que pour des Belges, ne pouvait manquer, dit Walter, de causer un mécontentement général, tant dans l'armée que dans les provinces. La députation du Congrès souverain, voulant faire acte de sévérité et d'énergie, passa aux yeux du public pour avoir commis un acte de faiblesse, en souscrivant aux dispositions d'un document aussi antipathique aux mœurs de la nation. On n'en amenda pas les odieuses dispositions, probablement par égard pour le général qui les avait dictées; mais on n'y donna pas suite. »

Le Congrès, irrité contre les officiers qui s'étaient montrés ses ennemis, institua à Namur un conseil de guerre pour instruire leur procès. Tout le monde s'attendait à de nombreuses poursuites, mais la commission se borna à citer devant elle quatre officiers contumaces qui s'étaient retirés en France (1) et qui se gardèrent bien de comparaître. Cependant les officiers détenus dans les prisons réclamaient instamment leur mise en jugement; et ces réclamations embarrassaient beaucoup la commission. En effet, elle n'avait sur le compte de plusieurs de ces militaires que des dénonciations vagues et sans preuves, et rien à articuler contre le plus grand nombre; si on leur reprochait leur conduite antérieure au 7 avril, il aurait fallu poursuivre

⁽¹⁾ Le baron de Haack, le capitaine Lancretelle; Messemaekers et Pasteels, adjudants de Van der Mersch.

la plus grande partie des officiers qui avaient servi sous les ordres de Van der Mersch, et on aurait alors désorganisé presque entièrement l'armée. Les officiers demeurés libres réclamaient aussi justice en faveur de leurs frères d'armes arrêtés pour n'avoir fait que ce qu'ils avaient fait euxmêmes. La commission publia enfin un avis pour inviter toutes les personnes qui auraient quelque déposition à faire tant en faveur qu'à la charge des détenus à s'adresser avant un mois au président à Namur; la commission de haute police de Bruxelles publia un avis analogue relativement aux officiers emprisonnés dans le couvent des Madelonnettes. Tous furent mis en liberté, mais ils avaient subi une détention assez longue, et quelques-uns avaient été en butte à de mauvais traitements. La commission militaire de Namur avait cependant trouvé l'occasion de déployer une rigueur inouïe contre un cadavre. Le capitaine Fleury, Français, arrêté comme partisan de Van der Mersch, avait été incarcéré dans la prison civile de Namur et mis aux fers pour insoumission envers le geôlier. Ce malheureux, désespéré sans doute de se trouver dans une semblable position, se suicida, le 26 avril, dans son cachot. Alors le conseil de guerre exhuma une ancienne loi digne du moyen âge, et dont on n'avait pas même conservé le souvenir, loi qui condamnait le suicidé à être traîné, sur une claie, à la potence et à y être suspendu par un pied pendant quatre heures : son cadavre devait être jeté ensuite à la voirie. Cette hideuse condamnation fut prononcée et exécutée le 27 avril, sur la Grand'Place de Namur. Le cadavre du malheureux Fleury resta suspendu depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de relevée, en présence des membres

du conseil de guerre qui se tenaient aux fenêtres de l'hôtel de ville. A trois heures le bourreau alla couper la corde; le cadavre fut emporté dans un tombereau et enfoui dans un des fossés de la ville (1).

Tandis que la déroute du 23 mai venait attrister le parti oligarchique, les démocrates se préparaient à lutter de nouveau contre lui pour le forcer à relâcher Van der Mersch. Le général conservait de nombreux partisans dans la Flandre, et ils ne cessaient de réclamer et de protester en sa faveur.

Lorsque l'on eut appris à Gand la translation de Van der Mersch à la citadelle d'Anvers, il s'était manifesté une grande fermentation dans le public. Les États de Flandre, quoique dévoués à l'opinion conservatrice, avaient obligés d'accueillir une demande qui leur était adressée par les volontaires, d'envoyer des députés à la citadelle d'Anvers pour s'assurer par eux-mêmes du traitement qu'on faisait éprouver au général. Le Congrès ne s'étant pas opposé à cette démarche, trois volontaires de Gand eurent, le 19 avril, un libre accès auprès du prisonnier. Celui-ci ne se plaignit en aucune manière du traitement personnel auquel il était soumis; il continua seulement de protester contre sa détention à la citadelle. Les volontaires députés rendirent compte dans ce sens aux États de Flandre, et l'irritation du peuple se calma un peu. Vonck et ses trois amis, qui avaient été rejoints à Givet par le baron de Haack, ne s'intéressaient pas moins au sort de Van der Mersch. Ils appréciaient toutes les conséquences que pouvait

⁽¹⁾ Ces détails ont été puissé dans les Mémoires de Walter.

avoir la détention du vainqueur de Turnhout : ils avaient appris que des officiers belges, au service de l'Autriche, écrivaient à leurs amis de Givet que cet événement hâterait leur retour à Bruxelles; d'autre part, ils voyaient arriver journellement de nombreux déserteurs de l'armée patriotique qui déclaraient ne pas vouloir être commandés par un Prussien hérétique. Après avoir séjourné douze ou treize jours à Givet, les réfugiés se rendirent à Valenciennes pour se rapprocher de Sandelin, qui était chargé de la défense de Vander Mersch. A une demi-lieue de cette ville ils trouvèrent, dans son château de Raismes, le comte de La Marck qui déplorait également la détention de Van der Mersch et qui manifestait des craintes sérieuses au sujet des dispositions de la Prusse. Comme l'agitation avait recommencé dans la Flandre, Vonck et ses amis jugèrent que les circonstances exigeaient leur présence à Lille pour être plus à même de diriger le mouvement. Ils arrivèrent à Lille au commencement du mois de mai, et ils trouvèrent dans cette ville plusieurs signataires de l'adresse du 15 mars, M. d'Otrenge, entre autres, ainsi que le vicomte de Walckiers, qui avait loué le château de Hem (1).

La bourgeoisie de la Flandre montrait alors une énergie remarquable. Déjà la collace de Gand avait reconquis toute son influence en faisant promulguer par le magistrat (27 avril) un règlement démocratique pour le renouvellement de l'assemblée, fixé au 2 mai. Il avait été statué que les membres de la collace, au nombre de quarante-neuf (sept pour chacune des paroisses de la ville), seraient choisis par

⁽¹⁾ Naerdere onzeydige aenmerkingen, pp. 119-123. On sait que c'est sous ce titre que Vonck a publié ses souvenirs.

des électeurs, délégués à cette fin par chacun des voisinages et que les fonctions des nouveaux membres dureraient deux ans. L'élection s'était faite au jour marqué avec beaucoup d'ordre, et dans chaque paroisse on avait élu un noble, un avocat ou procureur, des commerçants et des membres des métiers, presque tous favorables à l'opinion progressive. Le 15 mai l'assemblée renouvelée avait adopté un règlement intérieur qui supprimait les derniers vestiges de la concession Caroline, et les États avaient été obligés de dissimuler leur mauvaise humeur. Dans d'autres villes de la Flandre l'opinion démocratique avait également rallié tous ceux qu'indignaient l'arrestation de Van der Mersch, et surtout les nouvelles instructions données par le Congrès pour rendre sa captivité plus étroite (1). Les démocrates de Courtrai surtout avaient témoigné hautement l'estime qu'ils conservaient pour l'illustre prisonnier : ils avaient étalé son portrait, orné d'une couronne civique, dans une maison qu'ils illuminèrent, et les jeunes gens de la ville ainsi que les paysans des environs étaient accourus en foule pour rendre

⁽¹⁾ Le Congrès venait de donner de nouvelles instructions au comité militaire d'Anvers chargé de la garde de Van der Mersch à la citadelle. Il en résultait un redoublement de rigueurs pour lui ; sa femme même, qui était allée le joindre, fut soumise au régime de la prison. Voici les instructions du Congrès : - Demande du comité : Devons-nous permettre à M. Van der Mersch de se promener librement et partout dans la citadelle ? - Réponse du Congrès. Oui, mais deux ordonnances le suivront, sans pourtant le gêner, jusqu'à nouvel ordre. - D. Devons-nous lui accorder une pleine liberté de correspondances épistolaires sans en prendre inspection? — R. Aucune quelconque, et vous enverrez directement au Congrès tout ce que vous intercepterez à ce sujet, soit de ses lettres à lui, soit de celles qu'il serait dans le cas de recevoir? -D. Devons-nous lui interdire toute communication verbale, soit avec les bourgeois de la citadelle, soit avec d'autres personnes? — R. Aucun étranger à la citadelle ne pourra y entrer; quant aux bourgeois, vous devez les connaître et y porter un œil attentif pour éviter et prévenir toute correspondance avec ceux qui n'appartiennent pas à la citadelle. — D. Les frais de sa nourriture et de sa famille sont-ils à sa charge, ou à celle des États? - R. Dans le cas de déboursés, vous en tiendrez note, et ne faites pas de difficulté à ce sujet. — D. Mme Van der Mersch est-elle aux arrêts ou non? — R. Sans être aux arrêts, elle ne peut pas sortir, ni voir, ni recevoir du monde, de même que ses domestiques. »

hommage au premier général de la république belge. L'exaspération n'était pas moins grande parmi les volontaires de Bruges et d'Ostende.

Or les chefs du parti démocratique, parfaitement informés de tout ce qui se passait dans le pays, résolurent de pousser les Flamands à une insurrection ouverte; ils instituèrent, sur le modèle de l'ancienne association pro aris et focis, une nouvelle société pro patria; ils répandirent ses statuts, firent des enrôlements, ouvrirent enfin des souscriptions pour subvenir aux frais de l'expédition qu'ils méditaient. Plusieurs corps de volontaires furent informés, de la part du comité de Lille, que le seul moyen de forcer le Congrès à écouter le vœu du peuple était de former dans la ville de Gand une coalition de toutes les corporations militaires de la Flandre, et d'y réitérer, les armes à la main, la demande de la délivrance de Van der Mersch, avec menace, en cas de refus, d'arrêter les députés de la province et de marcher sur Anvers pour forcer la prison du général. Mais le projet ultérieur restait un secret connu seulement des chefs de la conspiration. Ceux-ci se flattaient que le Congrès, aussi bien que les États de Flandre, intimidés par cette manifestation, auraient rendu la liberté à Van der Mersch; ils auraient alors insisté pour qu'il fût rétabli dans le commandement de l'armée, et, après avoir obtenu cette nouvelle concession, ils auraient fait agir les démocrates de Bruxelles pour abattre définitivement le Congrès et les États de Brabant: La réussite de ce projet assez compliqué était incertaine; mais on pouvait du moins compter sur l'insurrection de la Flandre. Cependant les réfugiés de Lille différaient d'opinion sur le parti qu'ils tire-

raient de leur victoire; les uns ne voulaient pas désespérer de l'indépendance du pays, les autres désiraient un accommodement avec Léopold. Ces derniers avaient été circonvenus par un homme que l'on croyait démocrate sincère et qui ne travaillait que dans l'intérêt des gouverneurs généraux; ce personnage, qui avait siégé au Congrès, était M. Wildt, conseiller pensionnaire des États de Limbourg; il avait pour auxiliaire un aventurier français, qui s'était affublé d'un titre nobiliaire, mais dont le véritable nom était Robineau : ce misérable avait servi et trahi tour à tour, comme espion, tous les partis. Vonck se défiait de lui; mais il ne suspectait pas la bonne foi de Wildt, et celui-ci put ainsi préparer les esprits les moins fermes à l'idée d'une restauration; déjà même il avait suggéré l'envoi d'une personne de confiance auprès des gouverneurs généraux à Bonn, pour sonder les intentions du souverain à l'égard de l'opinion démocratique (1). Vonck, qui avait naguère résisté aux tentatives de corruption d'un agent du comte de Mercy (2), ne se laissa convaincre ni par Wildt ni par le comte de La Marck, qui, de retour à Paris, n'hésitait plus à plaider chaleureusement dans ses lettres la cause de Léopold. Vonck et ses amis les plus intimes restaient fidèles à leurs premières convictions (3).

(1) C'est M. Borgnet qui, dans son Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle, a fait

connaître le premier le rôle que Wildt avait accepté auprès des vonckistes.

(3) Le comte de La Marck devait condamner lui-même sa participation à la révolution

⁽²⁾ Ce fait est consigné dans la correspondance de Vonck, déposée à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Par une lettre du 30 novembre 1791, le comte de Proli (c'était l'ancien agent du comte de Mercy) prie Vonck de prendre sous sa protection un journal qu'il va fonder à Paris sous le titre de Cosmopolite; et il ajoute : « Je vous recommande ma très petite affaire avec plus de chaleur que je n'en aurais mis autrefois à en recommander une très grande. » Sur le dos de cette lettre Vonck a écrit de sa main : « La grande affaire dont M. de Proli fait mention est celle, lorsqu'il m'est venu voir à Valenciennes, pour me faire l'offre de deux millions de la part de M. le comte de Mercy. »

Sur ces entrefaites les préparatifs de l'expédition projetée s'achevaient : on avait enrégimenté des hommes, on pouvait compter sur le concours des volontaires de la plupart des villes de la Flandre, et l'on était sûr des Gantois, qui avaient promis d'ouvrir leurs portes à l'armée démocratique. Mais lorsque le jour de la marche était déjà annoncé, les chefs, reculant encore une fois devant une guerre civile, résolurent de différer et d'attendre l'effet du second mémoire que Sandelin venait de publier en faveur du général Van der Mersch (18 mai). Ce mémoire, malheureusement, ne produisit pas l'effet qu'on en attendait, car il fut déféré au conseil de Brabant, qui prononça bientôt contre son auteur un décret de prise de corps, « comme s'étant rendu criminel de lèse-nation au premier chef. » Une circonstance tout à fait inattendue contribua à prolonger l'incertitude des chefs de l'opinion démocratique; des démarches étaient faites pour opérer une nouvelle fusion des partis par Van Eupen lui-même, qui se séparait en cette circonstance de Van der Noot et des exagérés. Soupçonnant enfin que l'appui prêté aux Belges par la Prusse et les Provinces-Unies cachait un piège, il voulait se rapprocher de la France et fonder le salut de la révolution sur l'union des conservateurs et des progressistes.

Accompagné de MM. de Thiennes, député du Hainaut, et Desmet, député d'Alost, Van Eupen se rendit à Douai, où M. de la Sonde, un des agents de La Fayette, lui avait

brabançonne, qui, disait-il, ne convenait point à ses sentiments et n'était pas d'accord avec ses principes. « Je fus entraîné, ajoute-t-il, par l'irritation que me causèrent les » injustes persécutions exercées par le gouvernement autrichien contre ma sœur » chérie, Mme la duchesse d'Ursel. J'eus tort, je l'avoue; car, quelque blâmables que » pussent être la conduite de l'empereur Joseph envers ses sujets et celle de ses agents » envers ma sœur, cela ne justifie nullement les démarches inconsidérées que je fis » alors. La fidélité pour la maison d'Autriche était au rang de mes premiers » devoirs, etc. »

ménagé une conférence avec M. Cornet de Grez. Van Eupen ayant témoigné le désir de voir les chefs des démocrates, M. de Grez se prêta à cette demande et envoya le comte de Proli à Lille pour avertir Vonck et ses amis.

L'ajournement de l'insurrection de la Flandre allait être fatal aux démocrates; l'espion, qui s'était glissé dans leurs rangs, avant su leurs projets par M. Wildt, les vendit à Van der Noot pour la somme de deux cents louis d'or, en y rattachant une conspiration qui devait éclater à Bruxelles. Les aristocrates s'empressèrent de profiter de cette dénonciation: ils mirent immédiatement leurs émissaires en campagne; des moines, surtout des capucins, parcoururent les villes et les villages de la Flandre, déclamant contre les vonckistes et les accusant de vouloir opérer une contrerévolution au profit de la maison d'Autriche. Ces insinuations refroidirent le zèle d'un grand nombre des partisans de Vonck, et eurent surtout beaucoup d'influence sur l'esprit crédule des paysans. Lorsque le comité de Lille eut enfin fait connaître qu'il fixait au 28 mai l'exécution du complot, cette nouvelle fut accueillie sans enthousiasme. Tout devait se tourner contre le comité : il comptait sur le secours des volontaires de Tournai, mais leur colonel s'était laissé séduire par les aristocrates; les volontaires d'Ostende et de Thourout, restés fidèles, devaient se joindre à Peteghem, mais ils furent avertis trop tard. Le 28 mai étant arrivé, l'invasion eut lieu, mais elle n'était plus à craindre : une troupe de 300 hommes seulement, composée en partie d'enrôlés et en partie des volontaires de Menin, entra, vers le soir, à Courtrai, conduite par le baron de Haack et accompagnée de Weemaels, Sandelin et Verlooy. Les conjurés firent battre la caisse et offrirent 14 sols par jour à ceux qui s'engageraient pour aller délivrer le général Van der Mersch; cette offre même ne séduisit pas le peuple, et ils firent peu de recrues. Le lendemain au matin, ayant forcé l'entrée du clocher de l'église, ils sonnèrent tout aussi vainement le tocsin; enfin, sur les instances du magistrat, ils sortirent de la ville et ne tardèrent pas à se disperser.

L'entrevue des députés du Congrès avec les chefs de l'opinion démocratique eut lieu deux jours après (31 mai). Vonck, retenu à Lille par une santé chancelante, n'assista pas à cette conférence; mais il y était représenté par ses intimes amis, par d'Aubremez et par Sandelin, Verlooy et Weemaels, qui avaient dirigé la dernière expédition. En arrivant à Douai, ils virent un grand tumulte : le peuple menaçait de la lanterne les représentants de l'oligarchie belge; leur premier soin fut d'intercéder pour leurs adversaires. L'entrevue fut néanmoins très orageuse (1). Van Eupen ayant voulu protester de son innocence et s'étant fait le défenseur du Congrès, Sandelin répondit par un tableau énergique de la conduite barbare des conservateurs à l'égard des progressistes. Le secrétaire d'État de l'Union rejeta alors tout l'odieux de cet état de choses sur Van der Noot, sur sa famille et sur les doyens de Bruxelles; il avoua que le navire ne pouvait voguer de la façon dont il était conduit; il déclara même que la république n'avait rien à attendre de la Prusse et que son unique espoir résidait dans l'appui de la France. Pour rétablir l'union des partis, il fut enfin décidé que Van der Mersch et tous ses partisans, ainsi que

⁽¹⁾ Voy. le Mémoire historique pour Van der Mersch, chap. VII.

les autres citoyens détenus, seraient relâchés; que tous les démocrates fugitifs reviendraient libres à Bruxelles; qu'on y ouvrirait des conférences pour concilier les deux systèmes; et qu'on enverrait des députés à Paris, pour connaître les intentions de la France et implorer sa protection. Van Eupen, alors de très bonne foi, s'engagea à faire approuver ces préliminaires par le Congrès, et les deux autres députés ratifièrent sa promesse. On se sépara, après qu'il eut été convenu en outre que les démocrates feraient les premiers pas vers la réconciliation désirée de part et d'autre.

De retour à Lille, les chefs des démocrates rendirent compte de cette conférence à Vonck, et il fut décidé, malgré tous les efforts de Wildt dont cette réconciliation renversait les projets, qu'on tiendrait loyalement la promesse faite aux députés du Congrès. En conséquence la lettre suivante, datée du 1er juin, fut adressée à Van Eupen par Vonck, Sandelin, Verlooy, Weemaels et d'Aubremez : « D'après le » tableau touchant qu'une personne très respectable nous a » tracé de la situation malheureuse de la république, d'après » les assurances et les preuves qui nous ont été données » que l'on s'occupe d'une parfaite et sincère réconciliation, » ainsi qu'à terminer d'une manière légale et convenable » l'affaire du général Van der Mersch, nous serions indi-» gnes d'être comptés au nombre des vrais citoyens, nous » serions indignes d'être Belges, si nous hésitions une » minute à voler au devant de ces dispositions et à expri-» mer nos véritables sentiments. Après avoir contribué, » avec un zèle et un courage infatigables, à secouer le » pénible joug autrichien, une trop funeste division a troublé

» le bonheur de notre liberté, et une foule de maux en ont » été la suite. Proscrits et persécutés, nous avons eu de » plus la douleur amère de nous voir calomnieusement taxer » par des libelles comme coupables de former l'horrible » intention de reforger les fers que nous avons brisés! » Comme il est au-dessus de l'humanité de renoncer pour » toujours à la patrie, à son existence, les efforts, les mou » vements, qui de notre part en sont une suite bien natu-» relle, ne servent qu'à aigrir, qu'à attiser de plus en plus » le feu fatal de cette division, qui détruit la force et l'énergie » de la république, qui la déshonore aux yeux des puis-» sances étrangères, qui peut-être la fait mépriser, et qui » pourrait finir par la rendre la proie des intrigues de nos » ennemis communs. Mais nous sommes Belges; cette juste » terreur ne laisse dans notre âme d'autre sentiment que » l'amour de la patrie : son salut périclite, et notre pre-» mier devoir, le devoir le plus sacré du citoyen, c'est de » lui faire, pour la sauver, le sacrifice de tout ressentiment » et de toute animosité. Puisse cet hommage pur, puisse » cette abnégation, sincère et vraiment patriotique, con-» vaincre cette patrie combien peu nous avons mérité d'être » persécutés! puisse ce sentiment vraiment senti prouver à » nos concitoyens que nous fûmes et sommes toujours » frères, que Léopold et ses adhérents sont et seront tou-» jours invariablement, autant qu'ils peuvent être pour eux, » nos premiers ennemis, nos ennemis irréconciliables. Si » donc nos concitoyens partagent avec nous le vœu pour » une réconciliation parfaite et sincère, pour une concorde » générale; si l'amour et le salut de la patrie allument dans » leur âme le même feu que dans la nôtre; si la gloire,

» l'indépendance et la félicité de la république les animent » autant que nous, qu'ils tendent vers nous leurs bras fra-» ternels, comme nous tendons les nôtres vers eux, vers » notre patrie; qu'une inviolable réconciliation éteigne à » jamais le feu de cette fatale discorde; qu'il ne nous reste à » tous de nos maux passés que la joie de les avoir terminés à » temps et la ferme résolution d'éviter à jamais tout ce qui » pourrait en enfanter de semblables; que la première » gloire de la république soit l'ouvrage de notre union, que » cette union soit la base de la force, et nous serons invin-» cibles, et notre ennemi commun, désespéré de n'avoir pu » faire de notre discorde l'appui de sa force, l'instrument de » ses intrigues et le trophée de ses succès, sentira bientôt » que les cœurs des Belges réunis sont un rempart inexpu-» gnable pour leur lîberté et leur indépendance. Quant à » l'affaire du général Van der Mersch, on sait combien il » est et fut toujours incapable d'une trahison; un élan » patriotique, que la détresse suscita dans l'armée et qui » aurait inévitablement produit des inquiétudes, bien plus » grandes et plus sérieuses, s'il n'avait fini par y adhérer, » ne peut être un crime pour la nation, surtout dans un » homme qui a si bien mérité de la patrie, et rien n'est » plus facile que de la terminer. Voilà notre profession de » foi, le vœu de notre âme, et la preuve non équivoque de » notre amour pour la patrie : c'est cet amour pur et sin-» cère qui dicte notre lettre, qui motive notre démarche et » qui nous fait attendre et désirer avec la plus vive impa-» tience une réponse qui puisse remplir nos vœux. »

Quand cette lettre si conciliante arriva au Congrès, une nouvelle réaction venait d'éclater avec une violence inouïe

contre les démocrates. Feignant de croire à l'infâme dénonciation de Robineau, les meneurs du Congrès avaient répandu le bruit que les démocrates de Bruxelles avaient résolu d'assassiner l'archevêque de Malines, Van der Noot, le baron Van der Haghen, général des volontaires, et Francken, lieutenant-colonel de la place, au milieu de la procession qui devait avoir lieu le 30 mai, fête de la Trinité, à l'occasion d'un jubilé célébré dans l'église de la Chapelle. On combinait ce complot avec la déroute de l'armée, avec les mouvements qui se manifestaient en Flandre, et on accusait les vonckistes d'avoir imaginé un plan qui devait entraîner la perte de la république. L'absurde calomnie, forgée par un misérable espion et amplifiée par des imbéciles, obtint créance dans le public; et, dès le 27 mai, toutes les mesures furent prises pour déjouer la prétendue conspiration. Les doyens convoquèrent les bourgeois; des patrouilles parcoururent la ville; des canons furent braqués dans les rues; on fouilla les maisons pour y chercher des armes qu'on supposait y être cachées; tous les signataires de la célèbre adresse du 15 mars, restés à Bruxelles, furent arrêtés; on entassa dans les prisons et les couvents toutes les personnes suspectes de vonckisme ou de royalisme, et, en trois jours, le nombre des prisonniers s'éleva à plus de deux cents (1). Le tocsin tintait en même temps dans les villes environnantes, et les habitants y étaient aussi appelés

⁽¹⁾ Il résulte d'un rapport adressé par M. Wildt aux gouverneurs généraux qu'à Bruxelles trois particuliers seulement connaissaient les projets du comité de Lille. « Parmi le nombre prodigieux des personnes que les États ont fait arrêter à Bruxelles, ajoute-t-il, sous prétexte d'une conspiration démocratique, il n'y en avait aucune qui fût informée de ce projet, et les trois qui en étaient informées n'ont pas été arrêtées et ont eu tout le temps de se retirer. »

aux armes pour défendre le Congrès et les États. Bientôt on avait vu arriver de Louvain un corps de mille patriotes avec quatre pièces de canon; on avait vu accourir de tous les côtés des troupes de paysans, précédés de leurs curés à cheval et l'épée à la main (4). Rangés sous une bannière ornée du portrait de Van der Noot et armés de bâtons, de haches, de faulx, de fusils, ces villageois se mettaient en bataille devant l'hôtel de ville, où siégeaient les États de Brabant, montraient leur cœur et leur bras droit, et accompagnaient ces gestes expressifs de cris qui perçaient les airs.

Tous les moyens étaient d'ailleurs employés pour fanatiser lá multitude, pour entretenir son ressentiment contre les progressistes. La fureur des gazetiers de l'oligarchie ne connaissait plus de bornes. « Vous êtes nés pour la guerre, » s'écriait l'Ami des Belges en s'adressant aux vonckistes. Eh-» bien, passez chez les royalistes pour la faire ouvertement » à la patrie. Quel plaisir pour vous de nager dans le sang » et le carnage de vos concitoyens! Mais quoi, me dira » quelqu'un, presser ces hommes dénaturés à sortir d'ici, » n'est-ce pas les mettre en état d'y rentrer à main armée? » Pères de la patrie, oserai-je vous faire un reproche? » Votre indulgence pour de mauvais citoyens, ou plutôt » votre lenteur à vouloir les croire coupables, les a multi-» pliés et fortifiés. On les connaît dans le Luxembourg, où » ils sont sous les armes. Dans nos villes ils cachent leur » mauvais cœur. Or leurs menées secrètes sont plus à » craindre que des hostilités déclarées. Qu'ils se démas-

⁽¹⁾ Le 8 juin 20,000 paysans arrivèrent à Bruxelles.

» quent donc, ces ennemis dissimulés! Que sous la cocarde » et les couleurs autrichiennes ils paraissent aux yeux ce » qu'ils sont. Qu'ils partent et purgent le pays. » Le Journal historique était encore plus cruel : « Le moment d'une révo-» lution, disait Feller, n'a d'autres lois que le cri public. Que » serait devenue Rome si les Tarquins avaient été livrés à » des consultes d'avocats? Que seraient aujourd'hui la » Suisse, la Hollande, l'Amérique, si, au lieu d'expulser les » ennemis, ils avaient disputé contre eux en justice » réglée?... Il est plus que temps de confondre le vieil argu-» ment, qu'on peut appeler le pont aux ânes de nos ennemis » cachés, par lequel on reproche à la nation d'avoir » demandé toujours à être jugée par loi et sentence, et de » déroger actuellement à ce vœu, en proscrivant les caba-» leurs et les espions. Les formes sont respectables sans » doute, quand elles assurent la vie des citoyens, mais » quand elles compromettent la vie de tous, qu'elles encou-» ragent la scélératesse et la félonie, qu'elles rassurent les » meurtriers et les brigands, elles sont détestables. Salus » populi, suprema lex esto. »

Les moines étaient alors tout-puissants et voulaient montrer leur puissance; non contents de tourmenter les royalistes et les vonckistes dans les geôles de leurs cloîtres, ils allaient à la recherche de leurs adversaires le pistolet ou le sabre au poing; ils souillaient la chaire chrétienne par des provocations sanguinaires. « Tuer un vonckiste, disait un capucin, c'est faire un sacrifice agréable à Dieu. » Un autre s'écriait dans la chapelle Sainte-Anne : « Si quelqu'un armé d'un fusil rencontre un vonckiste, il ne faut pas se donner la peine de le bander pour le

tuer, mais il faut l'expédier avec la baïonnette. » Le sacerdoce même n'était pas à l'abri de ces fureurs; plusieurs
ecclésiastiques, accusés de tiédeur, furent maltraités; on
emprisonna, entre autres, le frère de Vonck, curé de Lombeek-Sainte-Marie (1). L'ancien chargé d'affaires de France,
M. Ruel, se vit également proscrit. Par l'ordre des États
de Brabant il fut arraché à main armée de l'hôtel de
la légation et traîné dans un cachot; on poussa même
l'audace jusqu'à briser et fouler aux pieds les armes royales
de France (2).

Ce régime tyrannique s'étendit dans les autres provinces, et là aussi on compta de nombreuses et d'illustres victimes. Le 31 mai, les États de Flandre firent arrêter le duc d'Ursel au château de Loo-Christi, sous les yeux mêmes de l'évêque de Gand, son oncle; il fut conduit à Alost, puis dans l'abbaye de Baudeloo à Gand, où, pendant que son procès s'instruisait, toute communication lui fut interdite avec sa femme, ses enfants, ses amis.

La lettre des réfugiés de Lille arriva au milieu de cette tempête. Van Eupen cependant, voulant rester fidèle à sa promesse, en accusa la réception, et un projet de réponse fut même communiqué par le Congrès aux États des pro-

⁽¹⁾ Vonck remarque que les prêtres vraiment instruits se rapprochaient de l'opinion démocratique. Il cite particulièrement : Schellekens, curé de Schaerbeek, et Janssens, curé de Schoorisse, primi de l'Université de Louvain et anciens lecteurs au séminaire de Malines; Huleu, archiprêtre et ancien lecteur à l'Université de Louvain; Van Rymenant, chanoine de l'église métropolitaine et ancien lecteur au séminaire de Malines; le chanoine De Brou, secrétaire de Van der Mersch, lauréat de l'Université de Louvain; Van Kessel, curé de Herenthals, lauréat de la même université; De Landsheere, président du séminaire de Malines, etc.

⁽²⁾ Voy. Mémoire historique pour Van der Mersch, chap. VIII. — De la prison des Brigittines, Ruel écrivait, le 2 août, au comte de Montmorin qu'il était accusé d'avoir été en correspondance avec Weemaels, un des principaux vonckistes, « mais que les gens du comité civil n'avaient rien découvert dans l'hôtel de la légation de ce qu'ils avaient compté... »

vinces. Tel était le revirement qui s'était opéré dans les idées de la majorité qu'elle avait paru décidée quelques jours auparavant à se mettre sous la protection de l'Assemblée nationale de France. Le 2 juin, le Congrès, évidemment sous l'influence de Van Eupen, avait adressé à La Fayette une lettre conçue dans les térmes suivants (4) : « L'état de » prospérité et de revers dans lequel les provinces belgiques » se trouvent successivement vous est parfaitement connu; » le comte de Thiennes, chargé de vous remettre cette » lettre, pourra vous en détailler toutes les circonstances, » et nous vous sollicitons de lui accorder, de même qu'à » notre cause, toute l'étendue de votre attention; car nous » serons libres, ou ne serons plus; et quels que soient les » efforts des ennemis de notre liberté, principalement de la » maison d'Autriche, nous ne manquerons pas de leur » opposer tous les efforts d'une nation généreuse et qui, » sous peu de temps, trouvera dans sa propre énergie, dans » ses citoyens, dans ses richesses, une force invincible. » Nous serions bien satisfaits, monsieur le marquis, si vous » vouliez nous envoyer un officier de distinction qui eût » toute votre confiance, et en qui le Congrès pût justement » placer la sienne, tant par rapport à nos relations politi-» ques que relativement à l'état et aux opérations de notre » armée. Les vœux du Congrès seraient comblés si un tel » choix pouvait se fixer tout de suite sur M. le chevalier de » Ternant, colonel-commandant du régiment Royal-Liégeois, » qui est déjà connu de M. le comte Cornet de Grez, et qui » jouit d'ailleurs d'une réputation bien méritée. Par ce

⁽¹⁾ Mémoires de La Fayette (Insurrection de la Belgique).

» moyen les Français pourraient s'assurer que la république » belgique est digne de leur appui et que son amitié et sa » liberté ne doivent pas leur être indifférentes. C'est cette » amitié et ces liens qui nous assureront réciproquement » le bonheur, que nous avons également conquis au danger » de notre vie et au prix du sang des citoyens; c'est encore » cette amitié que nous entretiendrons soigneusement avec » la France qui mettra sur nos lisières une barrière insur-» montable à tous les ennemis de la liberté française. » Mais le prétendu complot de Bruxelles, les reproches de trahison adressés à tous ceux qui ne combattaient pas ouvertement les progressistes, les injures publiées chaque jour contre l'Assemblée constituante; enfin les déclamations de Van der Noot et les intrigues des émissaires étrangers, qui craignaient par-dessus tout l'intervention de la France dans les troubles de la Belgique, neutralisèrent les bonnes intentions de Van Eupen et de ses amis. Les modérés du Congrès furent débordés par les exagérés; et ils se virent obligés de suivre les affreux conseils du Journal historique et de l'Ami des Belges (1). Le rédacteur de cette dernière feuille publia la lettre des réfugiés avec des commentaires dictés par une haine stupide; en parlant de Vonck et de ses amis, il osa dire : « Ce sont là les auteurs, les instigateurs, » les conspirateurs d'un projet parricide, qui enfonçait le » glaive dans le sein de notre digne cardinal, qui faisait » couler le sang de nos représentants légitimes, qui allait

⁽¹⁾ C'est ainsi, dit Vonck, que depuis les premiers pillages jusqu'au retour des Autrichiens, la nation belge fut constamment la victime de la politique prussienne et de l'opiniatre bètise ainsi que de l'ambition de Van der Noot. (Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 145.)

» répandre la désolation dans nos campagnes, le deuil dans » les familles, la consternation dans l'Église, l'horreur dans » les villes, le désespoir dans tous les cœurs, en nous ren-» gageant de nouveau sous le despotisme autrichien... Nous » devons être les vengeurs du crime et de la rébellion. Donc, » point de paix, point de réconciliation avec les ennemis de » Dieu et de la patrie (1)! » Il ne fut donc pas donné suite au projet de réconciliation; et le moyen qui s'offrait pour sauver la révolution fut repoussé par ceux-là même qui s'attribuaient toutes les vertus religieuses et civiques. Peutêtre est-il inutile de rappeler que la démarche tentée auprès de La Fayette resta aussi sans succès; la réponse du général contenait même une leçon d'humanité et de justice. « Vous » avez daigné, disait-il au Congrès, correspondre avec moi, » quoique je n'aie à cet égard d'autre caractère public que » celui d'ami de la liberté; permettez qu'à ce titre, d'après » mon intérêt pour l'union, la prospérité des Belges, et » pour la cessation des divisions intestines, je m'unisse à » ceux qui regardent la délivrance du général Van der » Mersch comme le premier et l'indispensable moyen de » remplir ces vues, qui doivent animer tous les cœurs » patriotes. »

Jamais parti n'accumula autant de fautes que le parti théocratique et oligarchique de 1790. Il aurait pu consolider l'indépendance de la Belgique qu'il avait compromise

^(!) Il parut aussi une réponse anonyme de 9 pages in 80 à la lettre des réfugiés de Lille. Écrite par un idolâtre de Van der Noot, elle se terminait ainsi : « Que veulez-vous que nous répondions à votre lettre? L'État, à ce que j'espère, ne s'avilira pas au point d'y répondre; les individus le peuvent. Eh bien! voici notre réponse : plutôt que de vous tendre les bras, ou de les prêter à nous jeter dans les vôtres, qu'ils pourrissent à votre corps; las d'être bons avec les méchants, nous allons dorénavant devenir justes : tremblez à cet arrêt; c'est celui de votre proscription, et des vôtres. »

par son imprévoyance et sa détestable tyrannie : mais, au lieu de suivre l'exemple de Vonck et de faire à la patrie le sacrifice de tout ressentiment, il désespéra les démocrates par de nouvelles persécutions et les contraignit à désirer le retour de la domination autrichienne.

CHAPITRE IV

LE CONGRÈS DE REICHENBACH

(Depuis le 26 février jusqu'au 27 juillet.)

Triomphe de la politique de Van der Noot. — Vues secrètes du cabinet de Berlin; opposition de l'Angleterre. — Arrière-pensée des puissances maritimes relativement aux Pays-Bas. — Menaces d'une guerre générale; prudence de Léopold. — Il correspond directement avec Frédéric-Guillaume II. — M. de Feltz à La Haye. — Ouverture du Congrès de Reichenbach. — Négociation séparée de Léopold avec l'Angleterre. — Convention du 27 juillet. — Compensations réciproques.

Pour le malheur des Belges, la politique de Van der Noot triomphait. Ce tribun avait toujours dédaigné le concours de la minorité puissante qui se groupait autour de Vonck; il avait voulu dès l'origine assurer sa domination et celle d'une oligarchie égoïste en s'appuyant sur les masses fanatisées et sur la ligue anglo-prussienne de 1788. Nous allons suivre la marche tortueuse de la diplomatie jusqu'au moment où le congrès de Reichenbach prononça l'arrêt de mort de la révolution belge, et nous pourrons nous convaincre que les chefs du parti démocratique avaient raison lorsqu'ils signalaient l'aveuglement de leurs adversaires.

Les vues secrètes du cabinet de Berlin se manifestent déjà dans une note du 26 février 1790, qui servait de réponse à la dépêche par laquelle le duc de Leeds refusait de reconnaître l'indépendance des Belges. Cette réponse démontre

clairement que le ministère prussien voulait profiter de la révolution des Pays-Bas pour arracher Dantzig et Thorn à la Pologne. M. de Hertzberg exposait d'abord que, si les puissances alliées se déclaraient seulement de loin contre l'indépendance des provinces belges, celles-ci se jetteraient tout de suite dans les bras de l'Assemblée nationale de Paris, qui, après avoir établi le système démocratique dans les Pays-Bas, se hâterait de lâcher les patriotes bataves, réfugiés en Belgique et en France, pour opérer une nouvelle révolution en Hollande. Le ministre prussien voulait en conséquence que les trois cours alliées s'emparassent du sort des provinces belges par un arrangement armé; on devait faire connaître aux États que, sans pouvoir reconnaître sur-lechamp leur indépendance, les trois cours les prendraient sous leur protection immédiate, mais sous condition qu'ils ne se lieraient pas avec d'autres puissances étrangères. Pour appuyer ce plan, une armée de 36,000 hommes prendrait position entre le Rhin et la Meuse, ou plutôt dans le pays de la Généralité. Si l'Angleterre persistait néanmoins à vouloir rétablir l'autorité de l'Empereur dans les Pays-Bas, elle devait dans ce cas intervenir de la manière la plus efficace pour que la cour de Vienne, en compensation du retour d'un pays aussi important que la Belgique, restituât à la Pologue la Galicie, sauf à recevoir en dédommagement les limites stipulées dans le traité de Passarowitz de 1718. La restitution de la Galicie à la Pologne, jointe à un arrangement de limites entre la Prusse et cette république, voilà ce que voulait Frédéric-Guillaume pour coopérer à la restauration du pouvoir impérial dans les Pay-Bas, en assurant à ceux-ci tous leurs privilèges avec une constitution très limitée et

garantie par les trois cours alliées. Si la cour de Vienne refusait absolument ces conditions, Frédéric-Guillaume se flattait que l'Angleterre ne balancerait plus, de concert avec la Prusse et les Provinces-Unies, à reconnaître et à soutenir même l'indépendance de la Belgique.

Les rapports des agents belges à l'étranger ne laissaient encore rien deviner de tous ces projets (1). Le 19 M. Van Leempoel écrivait de La Haye qu'il était toujours bien accueilli du prince et de la princesse d'Orange, qu'ils allaient même répondre aux lettres de l'assemblée belge, si les États généraux de Hollande ne s'opposaient pas à cette démarche; il ajoutait que le comte de Mérode, ambassadeur de l'Empereur à La Haye, avait demandé sa démission, et qu'il tenait de la bouche même du prince d'Orange que la Belgique ne serait pas envahie et qu'elle ne deviendrait pas le théâtre de la guerre, qu'elles qu'en fussent les apparences. Mais le cabinet de Saint-James n'était pas disposé à seconder les ambitieux desseins de la Prusse : le 26 février, comme on l'a déjà vu, il avait repoussé de nouveau l'idée de reconnaître l'indépendance des Belges, parce que cette démarche pouvait occasionner une guerre avec l'Autriche. Le cabinet de Berlin feignit alors de se rendre; M. de Hertzberg déclara que son maître se ralliait à l'opinion exprimée par l'Angleterre, d'accord avec les Provinces-Unies. Cette décision fut communiquée, le 11 mars, en ces termes à l'ambassadeur hollandais, M. Van Reede: « Sa Majesté adhère pour le moment » à l'opinion proposée de renvoyer à une époque plus

⁽¹⁾ Voy. surtout le Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens et les Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790.

» favorable la déclaration de l'indépendance des Pays-Bas, » en continuant d'entretenir la correspondance nécessaire » avec ceux qui ont actuellement entre les mains la direction » des affaires dans les provinces belgiques. » Cette note ne rassura pas encore le cabinet de Saint-James, parce que M. de Hertzberg émettait aussi l'idée d'une reconnaissance provisoire. Le cabinet anglais s'était du reste vivement alarmé du traité conclu, le 34 janvier, entre la Prusse et la Porte Ottomane, traité dont l'objet était de faire restituer toutes les provinces qui venaient d'être enlevées à cette dernière puissance, et de se procurer son appui pour arracher la Galicie à l'Autriche. Le ministère anglais déclara, le 26 mars, que le casus fœderis devait être limité au cas d'une agression de la France ou du Danemark, occasionnée par les représentations de la cour de Berlin aux puissances helligérantes. La solidarité du traité de Constantinople était ainsi repoussée par l'Angleterre. Pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, le cabinet de Saint-James fit même proposer dès lors à la cour de Vienne un armistice qui aurait servi de base au rétablissement de la paix, proposition qui ne fut pas immédiatement acceptée par Léopold, parce qu'il espérait profiter du désaccord survenu entre l'Angleterre et la Prusse. Cependant l'Angleterre et les Provinces-Unies devaient aussi avoir une arrière-pensée relativement aux Pays-Bas : l'agent des gouverneurs généraux à La Haye, M. de Feltz, la découvrit dans une conférence très singulière qu'il eut vers cette époque avec le lord Auckland, ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès de la république. « L'Angleterre et la Hollande, dit M. de Feltz, sont d'accord » à tout tenter pour se faire demander leur médiation et

- » leur garantie dans l'affaire des Bays-Bas, afin de pouvoir
- » revenir sur la rupture du traité des barrières. »

Tout annonçait alors une guerre générale; la Prusse semblait décidée à se joindre à la Suède pour attaquer les cours impériales; la Pologne s'agitait, les Pays-Bas repoussaient les propositions du grand-duc de Toscane, enfin la France commençait à braver toutes les autres puissances.

Pour raffermir son trône, le successeur de Joseph II ne vit que deux moyens : calmer l'irritation qui agitait ses États héréditaires et se réconcilier avec la Prusse. Les premiers actes du nouveau souverain de l'Autriche furent des concessions inattendues; il révoqua les édits trop libéraux de son prédécesseur, excepté néanmoins l'édit de tolérance, et rétablit avec quelques modifications salutaires la forme de gouvernement qui subsistait du temps de Marie-Thérèse. Léopold s'était montré en Toscane un des plus zélés protecteurs des idées modernes, mais ses vues s'étaient bien modifiées depuis les malheurs de Joseph; les progrès de la Révolution française surtout l'inquiétaient sérieusement. Instruit par ses agents que Frédéric-Guillaume avait les mêmes soucis, Léopold jugea que le moment était venu de faire sentir aux têtes couronnées qu'il fallait se hâter d'étouffer leurs dissensions, leurs querelles, et se préparer à résister à l'ennemi commun. Tandis que Kaunitz et Hertzberg défendaient avec plus d'énergie que jamais la vieille politique dont ils étaient les représentants, et pendant que des troupes se réunissaient en Bohême et en Moravie, Léopold ouvrait une correspondance directe et confidentielle avec Frédéric-Guillaume pour lui inspirer des sentiments pacifiques. Dans la première pièce de cette correspondance, commencée à la

fin du mois de mars, et continuée jusqu'à la fin du mois de juin, Léopold offrait, relativement à la Turquie, de cesser les hostilités et de rester in statu quo ante bellum sur le pied du traité de Passarowitz; relativement aux Belges, Léopold s'exprimait en ces termes: « J'ai toute ma vie fait » profession de loyauté, de justice et de modération. Je » viens de donner une preuve non équivoque de ces sentiments par la démarche à laquelle je me suis déterminé visà-vis de mes sujets belgiques (4). J'espère que toute l'Europe l'appréciera à sa juste valeur; que comme il s'agit en cette occurrence d'une cause commune à tous les souverains, elle pourra les intéresser en ma faveur, et que par conséquent, s'il arrivait que, par les États et les peuples des Bays-Bas, cet acte de ma sollicitude pour leur prospérité à venir vînt à ne point être accueilli comme il devrait l'être de leur part, et qu'ils m'obligeassent à recourir aux moyens que mes devoir, droit et honneur de souverain me forceraient à regret à employer, il ne sera personne qui ne » puisse trouver pareille détermination juste et raisonnable » en ce cas. » Favorablement pressenti par ces ouvertures, le monarque prussien proposa, pour base d'une pacification générale, le strict rétablissement du statu quo, tel qu'il était avant la guerre, ou, mieux encore, « un arrangement général » qui pût concilier par des échanges proportionnés, des » équivalents et des compensations, les intérêts des puis-» sances qui prenaient part aux troubles présents de l'Orient » et du Nord. »

A la même époque M. de Feltz poursuivait ses négociations mystérieuses à La Haye. Le lord Auckland lui avait

⁽¹⁾ Voy. ci-dessus, p. 80.

conseillé de tenter adroitement de gagner M. Van Leempoel, agent du Congrès : M. de Feltz se ménagea effectivement un entretien avec lui, mais sans pouvoir atteindre son but. « J'avais affaire, manda-t-il aux gouverneurs généraux, à un » homme préparé et adroit, et j'ai eu le désagrément de ne » rien lui arracher, sinon l'aveu que les insurgents ne pour-» raient faire mieux que d'accepter les propositions de » Sa Majesté, et de se ménager sur cette base un bon accom-» modement; mais il m'a fallu entendre des lamentations » sur le passé, et toutes les expressions de défiance sur » l'avenir, et l'aveu que l'aliénation était si forte, et l'en-» thousiasme si exalté par les succès de la révolution, » nommément par le dernier événement de la capitulation » d'Anvers; d'ailleurs, les engagements si embarrassants, » les obligations si grandes envers les chefs et les agents de » cette révolution, surtout envers l'armée nouvellement » créée, que, dans ce moment-ci, on ne pouvait se flatter » d'un rapprochement. » Quelques jours après, M. de Feltz fournit aux gouverneurs généraux des détails précis sur les dispositions de l'Angleterre pour la paix. Un diplomate anglais avait, disait-il, fait entendre à Van Leempoel, qu'il eût à avertir ses commettants de s'accommoder avec la maison d'Autriche; que telle était la résolution de l'Angleterre. Une ouverture directe aurait été faite au Congrès dans ce sens, ajouta-t-il, si l'Angleterre n'avait craint de lui donner de la consistance par un tel acte de reconnaissance apparente. Or ces confidences concordaient avec les instructions données par le duc de Leeds, sous la date du 21 mai, à M. Ewart, ambassadeur anglais à Berlin (1). Cette dépêche

⁽¹⁾ Les dispositions du cabinet britannique se manisestent aussi dans la manière

laissait entendre que le plan de compenser la cession d'une partie de la Galicie par des sacrifices arrachés à la Porte était sujet à de graves inconvénients, tandis qu'un accommodement, qui n'enlèverait que peu de chose aux Turcs, permettrait au roi de Prusse de se faire céder Dantzig et Thorn sans paraître s'enrichir aux dépens de ses alliés. Mais, comme condition expresse de son acquiescement, le cabinet de Saint-James stipulait le retour des Pays-Bas à la maison d'Autriche avec le maintien des anciens privilèges de ces provinces; il tâcherait de les faire comprendre dans l'armistice que l'on proposait, et il demandait que la cour de Berlin prît l'engagement formel de ne rien promettre aux Belges qui pût être contraire à ces principes de négociation. « A » tout événement Sa Majesté espère, disait le duc de Leeds » en terminant, que le roi de Prusse aura donné distinc-» tement à entendre à Vienne qu'au cas que la négociation » générale réussît, il n'aura point de vues relativement aux » Pays-Bas au delà de la sûreté de leur ancienne Constitution » et le renouvellement de la garantie des alliés. » M. de Hertzberg répondit, le 2 juin, que le roi son maître, étant déjà parfaitement d'accord avec le cabinet britannique au sujet des conditions de l'arrangement proposé, se bornait à exiger que les Pays-Bas fussent compris dans l'armistice. « Sa Majesté, disait la note prussienne, ne sera pas con-» traire à ce que ces provinces rentrent sous la domination » autrichienne avec leur ancienne Constitution garantie par

employée par le colonel Gardner pour faire connaître sa mission. Résidant à Bruxelles depuis le mois de janvier, ce ne fut que le 41 mai qu'il remit au Congrès une dépêche du duc de Leeds en forme de lettre de créance pour autoriser ledit colonel non à reconnaître l'indépendance des Belges, mais à communiquer avec ceux qui sont en possessien du gouvernement actuel des Etats belgiques unis.

» les alliés; mais elle désire ardemment, et croit pouvoir » exiger avec raison, que la cour d'Angleterre détermine » celle de Vienne à observer aussi une sorte d'armistice envers » les provinces belgiques pendant la négociation d'un accom-» modement général, et surtout qu'elle n'y fasse plus passer » de troupes, puisque, dans le cas contraire, on perdrait » les principaux ressorts de faciliter les négociations de la » paix. »

Léopold avait réuni une armée d'observation sur les confins de la Prusse; Frédéric-Guillaume, de son côté, détacha des troupes vers la Pologne, et conduisit lui-même en Silésie une armée considérable; son quartier général fut établi à Schœnewald, non loin de la petite ville de Reichenbach. Tandis que les deux armées étaient en présence, un Congrès s'ouvrit dans cette ville, et il eut pour mobile les négociations confidentielles dont le ministre Hertzberg n'avait pas le secret (1). L'Autriche était représentée à ce Congrès par le prince de Reuss et le baron de Spielmann; l'Angleterre, par M. Ewart; la Hollande, par M. Van Reede, et la Prusse, par M. de Hertzberg. Les États généraux de Hollande, connaissant les dispositions de la Grande-Bretagne, s'étaient hâtés de faire une démarche auprès de la cour de Vienne afin d'être aussi comptés parmi les médiateurs, surtout pour ce qui regardait les Pays-Bas. Le 20 juin le baron de Haeften, représentant de la république à Vienne, avait présenté au prince de Kaunitz une résolution des États généraux du 11

⁽¹⁾ Non seulement Léopold entretenait une correspondance directe avec Frédéric-Guillaume, mais en outre le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, avait été chargé de s'aboucher avec le général Bischofswerder, qui, jouissant de l'intimité du roi de Prusse, était réputé le chef du parti opposé aux conseils téméraires du ministre Hertzberg. Voy. Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat, t. Ier, p. 70.

du même mois, par laquelle ils demandaient que l'armistice fût étendu aux provinces belges, offrant dans ce cas de coopérer à leur soumission (1). La réponse de la cour de Vienne, écrite avec fermeté, ne donnait aucun espoir à cet égard : « Il est de toute impossibilité, disait le ministre » autrichien, d'étendre l'armistice aux Pays-Bas : 1° parce » qu'un souverain, ni directement, ni indirectement, ne » peut traiter, comme de puissance à puissance, avec des sujets rebelles; 2º parce que, après avoir épuisé, sans aucun fruit, tous les moyens de bonté et de condescendance, il ne lui reste plus, à son grand regret, que la voie des armes pour les faire rentrer sous l'obéissance de leur légitime souverain; 3° parce que le moyen proposé, bien loin de rapprocher ce moment désirable, ne serait propre qu'à l'éloigner encore davantage; enfin, 4° parce que des » sujets rebelles, qui peuvent d'un moment à l'autre se donner la paix et assurer leur parfaite tranquillité pour les temps » à venir, en acceptant le rétablissement de leur ancienne Constitution, sous la garantie des puissances maritimes, » et parfaite amnistie pour le passé, n'ont pas besoin d'un » armistice. »

Lorsque les premières conférences eurent été ouvertes à Reichenbach (17 juin), M. de Hertzberg fit ce qu'il put pour

⁽⁴⁾ En envoyant cette résolution au baron de Haeften le grand pensionnaire (M. Van de Spiegel) lui écrivait : « Plusieurs de nos régents les plus influents ont pensé qu'il » serait peu honorable pour la République d'être laissée de côté pendant les négociations présentes, comme si elle n'était qu'un aveugle instrument des volontés de l'une » ou de l'autre des puissances alliées. Voilà pourquoi LL. HH. PP. ont jugé nécessaire » de faire cette démarche seules et sans y être invitées par leurs alliés, d'autant plus » que le principal objet de cette offre concerne les Pays-Bas, dont le sort nous » intéresse plus qu'aucune autre puissance, et LL. HH. PP. ne verraient pas volontiers » que le sort de ces provinces fût réglé par des négociations dont elles seraient exclues; » tandis que, d'un autre côté, l'emploi de la force des armes ne saurait leur être » indifférent. »

les entraver par son opiniâtreté à demander que la Prusse obtînt Dantzig et Thorn, cession pour laquelle la Pologne eût obtenu de l'Autriche la rétrocession de la Galicie, tandis que l'Autriche elle-même eût conservé Belgrade, Orsowa et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs. Quant aux Pays-Bas, M. de Hertzberg demandait que Léopold leur accordàt, outre l'amnistie promise, leur ancienne Constitution, pourvu que le peuple rentrât de bon gré sous la domination de l'Autriche, selon le conseil que le roi de Prusse lui donnerait; l'ancienne Constitution serait alors garantie par les deux puissances maritimes et par l'Empire, auquel le cercle de Bourgogne appartenait. Ces propositions furent combattues avec chaleur par les négociateurs autrichiens; non seulement ils ne voulaient pas favoriser un accroissement de la puissance prussienne, mais ils craignaient aussi d'irriter Catherine II; ils soutenaient enfin que l'article des préliminaires relatifs aux Pays-Bas devait être entièrement supprimé, parce que les affaires de ces provinces étaient en dehors du sujet des négociations.

Pendant que Léopold entamait une correspondance directe avec le roi de Prusse il avait ouvert aussi une négociation séparée avec l'Angleterre. Il obtint le concours du cabinet de Saint-James en insinuant qu'une guerre malheureuse le forcerait à abandonner à la France une partie des provinces belges pour qu'elle l'aidât à recouvrer le reste. Frédéric-Guillaume, se voyant alors menacé de perdre l'appui des puissances maritimes, donna l'ordre formel à M. de Hertzberg de terminer les négociations dans le sens indiqué par l'Angleterre. Cette injonction hâta le dénouement du Congrès.

Le 27 juillet les plénipotentiaires des différentes cours

convinrent d'un armistice entre l'Autriche et la Porte Ottomane, fondé sur le strict état de possession avant la guerre. Cette convention, rédigée sous forme de déclaration, séparait entièrement la question des Pays-Bas de celle de l'armistice; mais Frédéric-Guillaume promettait qu'il continuerait d'agir toujours de concert avec ses alliés dans tout ce qu'ils décideraient à l'égard des provinces belges.

Or les plénipotentiaires d'Angleterre et de Hollande avaient garanti un engagement conçu en ces termes: « S. M. » Apostolique est disposée à accorder à ses sujets belgiques » une amnistie générale, ainsi qu'à leur faire quelques con-» cessions qui n'altéreraient pas essentiellement la Consti-» tution telle qu'elle a été lors du commencement du règne » passé, mais le tout dans le cas seulement qu'ils rentrent de bon gré sous la domination de leur légitime souverain; » qu'au contraire, ces dispositions favorables de S. M. Apostolique à leur égard demeureront sans aucun effet, et » qu'elle se bornera uniquement à conserver la Constitution » des provinces respectives, si, contre toute attente, ils la » mettaient dans la nécessité indispensable de les forcer à » l'obéissance moyennant les troupes que Sa Majesté fera » mettre en marche, afin de donner plus d'efficacité aux » mesures conciliatoires que les trois hautes cours alliées » voudront bien se prêter à exécuter sans perte de temps, » et de prévenir, par là même, l'emploi de la force que la » bonté de Sa Majesté n'envisage qu'avec regret. » De son côté, Léopold dut promettre à Reichenbach de conclure une trêve avec les Turcs, d'entamer, par la médiation des puissances maritimes, des négociations de paix, dont la base serait l'état de possession avant la guerre, et de donner un

équivalent à la Prusse si la Porte Ottomane lui faisait à luimême quelque cession. Il s'engageait aussi à ne prêter aucun secours à Catherine II dans le cas où les efforts qui seraient tentés pour conclure la paix entre la Russie et la Porte resteraient sans succès (1). Lorsque cette convention eut été signée, Léopold se hâta d'en profiter pour récupérer la Belgique et pacifier la Hongrie : une armée de trente mille hommes, sous le commandement du feld-maréchal Bender, reçut ordre de se diriger vers le Luxembourg, et soixante mille soldats furent cantonnés dans les environs de Bude.

La convention de Reichenbach, conclue à l'insu des Belges, fut l'arrêt de mort de leur révolution, car le parti dominant n'avait plus dès lors aucun appui. La défection de la Prusse et de la Hollande était due non seulement à l'ascendant de la Grande-Bretagne, qui voulait sauver l'équilibre, mais aussi à des négociations mystérieuses, à un système de compensations réciproques. - Faites nos affaires aux Pays-Bas, avait dit le baron de Spielmann à l'ambassadeur de la république des Provinces-Unies, et nous ferons les vôtres. — D'après cette invitation, l'ambassadeur hollandais demanda, entre autres, la restitution des forts de Lillo et de Liefkenshoek, et le renouvellement du traité de Vienne de 1731, relatif à la Compagnie des Indes. Sur le premier point le prince de Kaunitz répondit gracieusement (4 août) que si la négociation confiée à l'intervention amicale de la république avait une issue favorable pour les

⁽⁴⁾ Après la suspension des hostilités il s'écoula encore un an avant la réconciliation définitive de l'Autriche et de la Porte; la paix ne fut conclue à Szistova que le 4 août 1791. Par ce traité Léopold ranonçait à toutes ses conquêtes, ne gardant que Choczim et son territoire, à titre de dépôt, jusqu'à la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte. Dès le 11 août 1791 des préliminaires furent arrêlés entre ces deux puissances; ils furent suivis d'un traité définitif, signé à Jassy, le 9 janvier 1792.

intérêts de l'Empereur, celui-ci serait disposé à entrer dans un arrangement propre à réunir la convenance et la sûreté parfaites des deux parties. Sur le second point M. de Kaunitz fut plus explicite: « Pour ce qui regarde le com-» merce des Indes orientales, disait-il, les exceptions qui » avaient eu lieu à cet égard depuis quelque temps prove-» naient de la persuasion que les intérêts actuels des compagnies anglaise et hollandaise non-seulement ne » pouvaient être compromis par l'existence d'un commerce » direct des Pays-Bas aux Indes, borné tant dans le nombre » des vaisseaux que par l'abandon de toute vue d'établissement territorial, mais qu'ils pourraient même retirer. quelque avantage d'un pavillon neutre et ami dans des circonstances de guerre maritime; mais que, si toutesois » on s'était absolument trompé dans cette idée, S. M. Apos-» tolique se porterait volontiers à satisfaire les désirs des » deux puissances maritimes sur cet article. » Les puissances étaient aussi pleinement rassurées quant aux mesures de répression annoncées par Léopold. C'est ainsi que M. Van Reede écrivait au grand pensionnaire de Hollande qu'un des envoyés autrichiens lui avait certifié que son maître n'avait aucun ressentiment contre les Belges; que s'il ne voulait pas accorder d'armistice, et que s'il faisait avancer des troupes, c'était purement une affaire de dignité; d'un autre côté, ajoutait M. Van Reede, le diplomate autrichien avait si bien compris qu'on ne pouvait pas négocier avec succès en se battant, qu'il avait promis, dans le cas où les négociations s'entameraient de la part de la Hollande, que le Roi, par un billet au maréchal Bender, lui ordonnerait de suspendre les hostilités.

CHAPITRE V

LA COLLACE DE GAND

(Depuis le 16 juin jusqu'au 23 août.)

Efforts du gouvernement helge pour raffermir sa domination. — Manifestations populaires. - Les États de Flandre et la bande infernale. - Organisation démocratique arrêtée par la collace de Gand; opposition des États; émeute; triomphe de la collace. - Les États de Flandre veulent faire transférer le duc d'Ursel à Bruxelles; il est délivré par les volontaires de Gand; sa protestation au sujet des traitements barbares qu'il a éprouvés. - Réorganisation du département général de la guerre. - Ordonnance des États de Brabant contre les bandes infernales. - Situation de l'armée; succès obtenus par la colonne de Koehler; désastres de l'aile gauche. - Les Autrichiens se rendent maîtres du Limbourg. — Dumouriez vient en Belgique; ses projets. - Déclaration de l'Assemblée nationale de France au sujet du passage des troupes autrichiennes par Givet. - Le Congrès belge est informé des résolutions du Congrès de Reichenbach. - Dans sa perplexité il s'adresse simultanément à la nation, au roi de Prusse et au général La Fayette. — Van Eupen à La Haye; détails . sur son entrevue avec le grand pensionnaire de Hollande. - Négociations entre les démocrates réfugiés à Lille et la cour de Vienne; sentiments de Vonck. - Le Congrès belge décrète un emprunt forcé de dix millions de florins et fait battre monnaie. — Convocation de députés extraordinaires à Bruxelles.

Les revers du mois de mai, joints aux mouvements des démocrates, avaient sérieusement alarmé les hommes qui s'étaient emparés du pouvoir en Belgique; mais bientôt ils avaient repris courage et employé tous leurs efforts pour raffermir leur domination ébranlée. Une circulaire du 28 juin, émanée des États généraux, enjoignit aux assemblées provinciales de faire prêter par leurs membres, par ceux des conseils de justice, par tous les magistrats et officiers, le

serment d'observer le traité d'union. Quelques jours auparavant (16 juin) le Congrès avait publié une déclaration pour démentir le bruit que l'on négociait un accommodement avec le roi Léopold : « Le Congrès, disait-on, toujours ferme » dans ses principes, et plus inviolablement attaché que » jamais à l'amour de la patrie, de l'indépendance et de la » liberté, croit convenable de désabuser le public à cet égard » et de déclarer hautement que ces bruits sont faux et » calomnieux, enfantés par des séditieux et traîtres à la » patrie, pour ralentir le zèle patriotique des braves volon-» taires et de tous ceux qui se dévouent si héroïquement » au maintien de notre indépendance, et que, loin de songer » à s'occuper d'une réconciliation si destructive de notre » liberté, il ne cesse et ne cessera d'employer tous les » moyens de vaincre nos ennemis, et mettra tout en œuvre » afin de procurer à la nation le bonheur qu'elle doit attendre » de ses efforts et des fruits de ses travaux (1). » En effet, tous les moyens étaient mis en œuvre pour envenimer la haine du peuple contre les Impériaux. De son côté, le département de la guerre avait publié récemment une déclaration constatant qu'un capitaine autrichien avait promis à ses soldats que, s'il avait le bonheur de les conduire à Nivelles, il leur ferait manger des hosties en guise de pain de munition (2). Cette menace était rendue publique « pour donner aux

⁽¹⁾ Voici une autre proclamation, répandue dix jours avant l'euverture des conférences de Reichenbach : « Extrait d'une lettre ministérielle de Berlin. Il est arrivé ce matin une estafette au Congrès souverain, avec l'agréable nouvelle que S. M. Prussienne, informée des circonstances de la journée du 23 du mois de mai dernier, avait donné ordre au général Schlieffen de marcher avec ses troupes vers nos frontières. Des lettres particulières portent que ces troupes sont au nombre de 7,000 hommes, qu'elles sont déjà en mouvement et qu'on fait des magasins sur nos frontières. »

⁽²⁾ Ce propos, attribué au capitaine Ketelbutter, du régiment de Wurtemberg, fut démenti.

habitants des provinces de l'Union une idée des horreurs, des impiétés et des exécrations auxquelles ils seraient exposés si les Autrichiens rentraient dans le pays. » On exhortait en conséquence tous les bons citoyens, au nom de la religion et de la patrie, à s'armer pour la défense de leurs foyers et à se résoudre à mourir plutôt que de retomber au pouvoir de leurs ennemis. Cette dernière proclamation contribua surtout à soulever les campagnes, à faire remplir les listes de souscriptions nationales, à provoquer l'envoi de dons patriotiques au Congrès. Presque chaque jour on voyait arriver à Bruxelles plusieurs milliers d'hommes, la plupart bien armés, à pied ou à cheval, pour rendre hommage aux États et se mettre à leur disposition. « Le 9 juin, lisons-nous dans un journal du temps, le chapitre d'Anderlecht, le curé et les gens de loi, avec plus de quinze cents villageois armés, arrivèrent à Bruxelles au bruit d'une musique militaire; un char de triomphe, attelé de six chevaux, était au centre de la troupe; des enfants superbement vêtus portaient différents emblèmes: l'un, au milieu du char, tenait un bâton, au bout duquel était le chapeau de la liberté; un autre élevait le portrait de Van der Noot; un troisième tenait les armes du Brabant; mais le principal ornement du char était un Christ qui en dominait la partie supérieure. Quatre petits canons de carton doré étaient au bord du char, et quatre enfants habillés en volontaires, ayant mis le feu aux canons, une pluie de louis d'or en est sortie au lieu de boulets; c'est un don que fait la paroisse pour l'acquisition de quatre canons. - Les villageois d'Ohain, de Duysbourg et de Tervueren, avec ceux de Vossem et de Neryssche, au nombre de 4,000 hommes, tous bien armés et exercés, ont également méritéles applaudissements de la ville. — Les villageois de Saint-Josse-ten-Noode et d'Eegenhoven, au nombre de 2,000 hommes bien exercés, leurs seigneurs et leurs curés à la tête, sont aussi venus offrir leurs secours aux États et au Congrès. — Enfin plus de dix mille de ces bons et vaillants villageois ont rempli la ville de leurs acclamations et de leurs cris de : Vivent les États! vive le Congrès souverain! vive Henri Van der Noot! »

L'enthousiasme patriotique n'était pas moins grand dans la plupart des autres provinces. C'est ainsi que l'assemblée provinciale du Hainaut adopta à cette époque des mesures dignes des républiques de l'antiquité : elle décréta, le 24 juin, qu'un registre serait ouvert pour y inscrire les noms des citoyens qui auront bien mérité de la patrie, soit en la défendant par les armes, soit en l'aidant par des dons ou par d'autres actions généreuses; les noms de ceux qui auraient perdu la vie pour la défense de leur pays seraient également inscrits dans ce registre, avec la date et le genre de leur mort, et on devait en former en outre un tableau particulier; à l'avenir il ne serait accordé aucune grâce ou distinction, aucun emploi, sans consulter ce registre, pour reconnaître les services rendus par les aspirants ou par jeurs ancêtres dans la présente révolution; tous les ans on célébrerait la fête du recouvrement de la liberté, et le registre dont il est question ci-dessus serait alors exposé aux yeux de tous les citoyens; enfin tous les membres des États devaient promettre qu'ils sacrifieraient, au besoin, leurs biens et leur vie pour maintenir l'indépendance du pays. Les habitants du comté répondirent à l'appel de leurs représentants; Binche, Soignies, Ath, Enghien, Braine-le-Comte,

Saint-Ghislain, tous les villages du plat pays envoyèrent leurs habitants à Mons pour témoigner de leur dévouement à la patrie et pour engager les États à s'emparer définitivement de la souveraineté. Mais l'assemblée resta fidèle à son manifeste du 21 décembre, c'est-à-dire qu'elle continua à exercer provisoirement l'autorité suprême dans la province (4).

En Flandre, les États, encore étourdis par la récente entreprise des démocrates à Courtrai, semblaient craindre une nouvelle attaque et se tenaient sur leurs gardes. Une ordonnance du 15 juin fit connaître que les fugitifs, qui se tenaient en France, projetaient une seconde tentative et faisaient recruter sur les frontières des gens crédules pour prendre les armes contre leurs concitoyens; voulant intimider les malveillants, les États déclaraient coupables de haute trahison tous ceux qui avaient pris les armes contre la république ou qui avaient engagé les autres à le faire : ils devaient être punis de mort; en outre, une prime de cent écus était promise à ceux qui dénonceraient aux magistrats, dans les huit jours, les noms et demeures des personnes qui s'étaient mêlées directement ou indirectement à l'invasion du 28 mai. Quelques jours après (26 juin) on répandit le bruit que les hommes recrutés par les vonckistes étaient des vagabonds, des bandits, des voleurs, qui avaient formé le projet d'incendier les fermes et de massacrer les bons patriotes. Les États s'attribuaient la gloire d'avoir dispersé cette bande infernale: plus de deux cents ont été faits prisonniers, disaient-ils, quelques-uns pendus, d'autres fouettés et

⁽¹⁾ L'abbé Duvivier fut encore celui qui combattit avec le plus d'énergie la conclusion du manifeste du Hainaut.

enfermés dans la maison de force. Ils annoncèrent néanmoins que les ennemis devaient encore faire une tentative avant le 14 juillet, jour où les Français, en consolidant leur liberté dans la fête de la fédération, enlèveraient tout espoir aux Autrichiens (1). Les fidèles citoyens étaient requis en conséquence de veiller avec la plus grande attention jusqu'au 14 pour repousser les bandes de *pillards*, si elles osaient se présenter.

La lutte entre les conservateurs et les démocrates n'avait jamais été plus vive dans la Flandre, et elle avait pour théâtre la ville de Gand même. Le 26 juin la collace avait publié un projet d'administration, en trente-sept articles, calqué sur les théories des publicistes français les plus avancés.

Tout pouvoir, disait l'assemblée gantoise, réside originairement dans le peuple. Tous ceux à qui le peuple confie le pouvoir de gouverner la république sont de simples mandataires du peuple et, partant, ses comptables en tout temps. Le peuple gantois a le droit essentiel et exclusif de s'administrer par ses représentants, légalement établis, et de disposer du régime intérieur de la ville. Par conséquent, il appartient à la collace, qui représente le peuple de Gand, de nommer le magistrat et de lui prescrire les conditions et les réserves que réclame le bien-être de la cité. — Voulant

⁽¹⁾ Ce projet, imaginé par quelque cerveau brûlé ou par quelque espion aux abois, se trouve expliqué plus clairement dans une brochure de 9 pages in-80 ayant pour titre: « Copie d'une lettre authentique, écrite de Lille, le 26 juin 1790, à un grand personnage à Bruxelles, sur la découverte d'un projet de contre-révolution en France et en Brubant, par les patriotes hollandais, les aristocrates français, les démocrates brabançons, sous le conseil de Vienne établi à Paris aux Tuileries. » D'après les confidences faites à l'auteur de cette lettre, on avait la certitude politique qu'une fois la maison d'Autriche rétablie dans les Pays-Bas, la contre-révolution en France ne tiendrait à rien.

user de ce droit, l'assemblée démocratique décrétait ensuite que le magistrat de Gand serait renouvelé tous les ans, au mois de juillet, par la collace; que treize citoyens notables (poorters) de la ville, âgés de trente ans et jouissant d'une réputation intacte, seraient nommés échevins du banc supérieur ou de la keure, et treize autres citoyens, réunissant les mêmes conditions, seraient nommés échevins du banc inférieur ou des parchons; que ces personnes seraient rééligibles tous les ans; que le magistrat aurait comme autrefois la direction de la police, ainsi que l'administration de la justice locale et des finances, mais non le droit de promulguer ou de révoquer des ordonnances politiques, sans le consentement exprès de la collace; que pour remplir les charges de la ville, tant celles qui étaient à la disposition du ci-devant souverain que celles qui étaient à la disposition du magistrat, la collace proposerait trois candidats, parmi lesquels le magistrat en choisirait un sans délai; que tous les fonctionnaires de la ville, y compris le grand bailli, jureraient fidélité au peuple et à la commune de Gand; enfin, qu'à partir de l'an 1792 on procéderait tous les deux ans, le premier dimanche de mars, au choix d'une nouvelle collace (1).

Cette ordonnance alarma vivement les États; ils enjoignirent le même jour aux échevins de continuer leur service jusqu'à ce qu'il fût constaté que la collace avait le pouvoir de renouveler la magistrature de la cité; en même temps, ils publièrent une circulaire qui contestait à la collace le droit de faire l'ordonnance d'organisation de la magistrature

⁽¹⁾ Voy. dans les Bulletins de l'Académie de Bruxelles, t. XI, une notice de M. Desmet sur la collace.

municipale; on se fondait non seulement sur la concession Caroline, mais aussi sur un placard du 15 septembre 1753 qui défendait d'établir une corporation quelconque sans l'autorisation du souverain. Or l'assemblée provinciale avait déclaré elle-même antérieurement que la concession Caroline était entachée de tyrannie, et, d'un autre côté, le souverain avait été frappé de déchéance. La collace répondit dans ce sens, en offrant d'ouvrir des conférences pour vider le conflit, ou de s'en rapporter aux tribunaux. L'assemblée provinciale refusa l'un et l'autre, et se plaignit amèrement de l'expression « représentants provisoires » qui se trouvait dans la réponse de la collace, et qu'elle biffa avant de mettre le document dans ses archives.

Au surplus, les États de Flandre, suivant l'exemple de ceux de Brabant, avaient déjà usé de toute leur influence pour appeler les masses ignorantes à leur secours; bientôt Gand offrit le même spectacle que Bruxelles. On voyait accourir, conduits par leurs curés ou leurs vicaires, les bons paysans flamands; plus de trente mille arrivèrent le même jour pour rendre hommage aux États; et cet exemple fut suivi par les volontaires d'Ypres et de Bruges. Le magistrat du franc de Bruges envoya même aux curés de son ressort une instruction pour engager tous les habitants « à » se lier exclusivement, par serment de fidélité, à leurs » hautes puissances les États d'Oost-Flandre, comme vrais » représentants du peuple; à s'obliger, de plus, à ne jamais » coopérer directement ni indirectement à quelques coupa-» bles complots, cabales, conspirations ou conjurations, » tendant à déprimer, diviser ou annuler le suprême pouvoir » de leursdites hautes puissances, les seigneurs États, ou

» à substituer aux anciennes lois constitutionnelles de la » patrie de nouveaux règlements dirigés vers la subversion » de la religion romaine, catholique et apostolique, et de la » constitution de l'État. » Cette formule, que l'on dirait empruntée au moyen âge, fut signée par un nombre immense d'habitants. Du reste, la presse conservatrice n'avait pas de termes assez forts pour stigmatiser les nouveaux vonckistes. « Nos seigneurs les États, disait l'Ami des Belges, » sont les seuls et légitimes représentants du peuple. » Quiconque oserait récuser ce principe incontestable serait » par là même félon et criminel de lèse-république. » Malgré ces démonstrations et ces menaces, la collace, appuyée par la majorité des Gantois, se montrait inébranlable; le peuple finit même par se lasser de l'obstination des États et se souleva en faveur de l'assemblée démocratique. Le 22 juillet le lieu de ses séances fut envahi (1), et ceux qui conduisaient les insurgés, un boulanger nommé Van de Velde et deux négociants, déclarèrent que la bourgeoisie s'impatientait du refus que faisaient les États d'ouvrir des conférences et qu'elle réclamait la publication immédiate de l'ordonnance d'organisation. La collace assura que les conférences devaient commencer incessamment, et parvint ainsi à éloigner la multitude; mais la nouvelle arriva presque aussitôt que les États persévéraient dans leur refus. La collace, poussée à bout, répliqua qu'elle ne répondait pas des conséquences de cette obstination, et résolut de s'entendre avec le magistrat seul. Mais il était trop tard. A peine les commissaires des deux partis avaient-ils ouvert la séance qu'une foule immense,

⁽¹⁾ La collace se réunissait au marché du Vendredi, dans le bâtiment connu sous le nom de Collatie-Zolder.

beaucoup plus menaçante que le matin, reflua vers l'hôtel de ville; elle avait à sa tête les mêmes orateurs. Bientôt on fut obligé d'ouvrir les portes de l'hôtel au peuple irrité, et de lui promettre que tout s'arrangerait à son gré s'il voulait attendre quelques jours. La foule s'y refusa hautement : « La volonté du peuple, criait-on, est de voir publier l'organisation sans délai! » Les États, qui se trouvaient aussi réunis à l'hôtel de ville, ne pouvaient songer à repousser la force par la force; ils n'en avaient aucune à leur disposition. Obligés de céder, ils donnèrent d'abord un acte par lequel la collace était autorisée à renouveler le magistrat selon son bon plaisir. Mais cette concession était insuffisante. « Il faut que l'ordonnance d'organisation soit publiée! » répétait la foule. Les États durent la satisfairé; l'ordonnance tant désirée fut alors promulguée 'solennellement au perron de l'hôtel de ville, et le boulanger Van de Velde, couronné de lauriers, fut conduit en triomphe par toute la cité à la lueur des torches, au son des cloches, au bruit du canon et aux cris de : Vive la collace! vive le tiers état! Le lendemain la collace renouvela le magistrat d'après le mode prescrit par l'ordonnance d'organisation, et peu de jours après elle envoya six députés aux États de Flandre.

Les États avaient plié devant leurs adversaires, mais en se promettant de les humilier à leur tour. Pendant la nuit même qui suivit cette journée tumultueuse leur colère tomba sur un des chefs du parti démocratique, sur le duc d'Ursel. On a vu que ce seigneur, amené de force à l'abbaye de Baudeloo, avait été l'objet de poursuites criminelles. Pendant cinq semaines on eut recours à tous les moyens pour le trouver coupable; mais le conseil de Flandre, ne pouvant

y parvenir, et honteux peut-être de tremper dans cette procédure inique, rendit enfin un arrêt qui déclarait le duc libre. Les États ne respectèrent pas cette sentence; de concert avec ceux de Brabant, et sous le faux prétexte du repos public et pour des raisons particulières et secrètes à eux connues, ils défendirent la publication du jugement rendu par le conseil et ordonnèrent aux volontaires chargés de la garde du prisonnier de repousser la force par la force, dans le cas où l'on voudrait rompre son arrêt ou coopérer à son évasion. Le duc resta donc emprisonné dans l'abbaye; mais sa captivité devint moins dure, car il lui fut permis de vivre avec sa famille qui l'avait rejoint. Cependant le déni de justice dont était victime l'homme qui avait fait les plus grands sacrifices en faveur du pays avait indigné les démocrates de Gand. Pour étouffer l'eurs murmures, les États, ajoutant la lâcheté à tous leurs autres torts, résolurent de faire transférer leur prisonnier à Bruxelles, où la populace fanatisée demandait sa tête. Cinquante séides, conduits par le député Elias et par le baron Coppens, sont chargés de consommer cette trahison. Pendant la nuit du 22 juillet ils montent à l'appartement du duc et lui notifient l'ordre des États. Le duc répond qu'on ne l'emmènera que mort; qu'il aime mieux mourir dans cette chambre, en se défendant, que de la main des vils assassins qui l'attendent sur la route de Bruxelles. Les larmes, les cris de la duchesse et de ses enfants, rien n'émeut les séides des États; la duchesse tombe évanouie; Coppens l'écarte brutalement et s'avance vers le duc. Celui-ci met l'épée à la main, mais il est aussitôt entouré, traîné par les cheveux sur les escaliers, et jeté meurtri, sanglant et presque nu dans une voiture que l'abbé

de Baudeloo avait fait préparer secrètement (1). C'en était fait probablement du duc d'Ursel, si les volontaires, avertis à temps de son enlèvement, ne s'étaient hâtés de fermer les portes de la ville et n'avaient forcé Coppens à ramener sa victime à l'abbaye, et les États à exécuter l'arrêt du conseil. Redevenu libre, le duc dénonça lui-même au public cet attentat sans exemple. Cette protestation, adressée le 18 août de Douai aux États de Flandre, était conçue en ces termes: « Je n'examinerai pas à présent, messieurs, si le Congrès » et les États de Brabant ont suscité la persécution inouïe » et les traitements barbares que vous m'avez fait éprouver; » il suffit que vous en ayez été les exécuteurs; et vous en » répondrez (2). Le manifeste de la Flandre, qui rappelle les infractions faites à la Constitution par la maison d'Autriche depuis trois siècles, n'en a pas pu citer une de cette nature; et vous, messieurs, vous êtes, au bout de six mois, devenus plus entreprenants. J'ai quitté ma patrie, tous mes amis; et même les députés des États, instruits des complots qu'on ne se lassait pas de faire contre moi, » m'en ont vivement sollicité. Ainsi, un citoyen qui a rendu » des services à sa patrie, qui lui a sacrifié son état et le fruit de toute sa vie, ne trouve plus de sécurité dans » votre province, et est réduit à la chercher ailleurs! Ainsi, quoique je fusse sous la protection des lois et sous la » sauvegarde du peuple, je n'étais pas à l'abri de vos » violences! Est-ce là, messieurs, la confiance que vous » voulez inspirer aux habitants, et que vous ordonnez aux

⁽¹⁾ Voy. le Martyrologe belgique, p. 80.

⁽²⁾ En 1791 le duc présenta au conseil de Flandre une requête tendant à faire condamner les membres des États, dont il avait à se plaindre, à lui payer, à titre d'amende honorable, une somme de 200,000 florins.

» curés de prêcher à leurs paroissiens? Vous prétendez illustrer votre administration en écartant ceux qui se sont toujours montrés zélés à défendre les droits du peuple, et qui ont le plus d'intérêt à la prospérité du pays. Puisque je suis échappé à vos persécutions, puisque vous n'avez pu étouffer ma voix, je la ferai encore entendre; vous n'avez rien respecté à mon égard, et moi, je n'épargnerai rien pour me procurer la réparation qui m'est due et pour développer votre conduite aux yeux de la nation. Lorsque j'ai vu que le peuple était trompé » sur ses plus grands intérêts, que de prétendus secrets lui » cachaient sa destinée, et que des vues particulières d'am-» bition ou de cupidité succédaient au patriotisme, qui avait opéré la plus juste des révolutions, j'ai quitté la » place que je tenais aux États de Brabant; je me suis » éloigné de tout, et je me suis retiré en Flandre, pour y » vivre tranquille; mais la vengeance implacable de ceux » qui se sont emparés de l'autorité m'a poursuivi dans ma » retraite; vous avez adopté leurs sentiments, messieurs, et » vous vous êtes prêtés avec le plus grand zèle à les servir. » Ici le duc rappelle les incidents du procès et les circonstances de la trahison dont il avait failli être victime. « Je » vous cite dès à présent au tribunal de tous les citoyens, » continue-t-il; ils ont droit de vous demander compte de » l'usage que vous faites de l'autorité, et, par un juste » retour sur eux-mêmes, ils doivent trembler au récit de » pareilles atrocités. Osez donc vous justifier publiquement; » osez dire ouvertement le sujet de ma détention, et n'allé-» guez plus les circonstances, ou les raisons à vous connues; » ce sont là les expressions des tyrans; osez dire ensuite » qui vous a donné le droit de violer les lois et la Consti» tution, d'exercer des vexations arbitraires; osez enfin
» publier mon procès, je le demande moi-même; nommez
» mes accusateurs; articulez un seul fait, une seule preuve.
» Jusqu'à présent rien n'est connu, que votre injustice et
» votre violence; si vous vous taisez, messieurs, c'est alors
» qu'on verra que vous avez des raisons à vous connues,
» que vous rougiriez de faire connaître au public; ou bien
» tâchez, messieurs, de faire comprendre à la nation que
» vous devez être au-dessus des lois; que les décrets des
» juges ne doivent être respectés que lorsqu'ils sont con» formes à vos vues; que vous avez le droit de disposer
» arbitrairement de la liberté, de la vie et de l'honneur des
» citoyens; et qu'enfin ceux qui n'adoptent pas vos principes
» méritent d'être exterminés par tous les moyens possibles.»

Décidé à ne pas fléchir devant les prières ou les injonctions de l'Autriche, le Congrès avait senti la nécessité de s'occuper plus activement de l'armée. Le 12 juin le département général de la guerre avait été réorganisé : désormais il devait être composé d'un certain nombre d'officiers ou d'autres personnes désignées par le Congrès; son président, renouvelé tous les mois, serait un membre du Congrès, et son vice-président, le général en chef des troupes nationales. Les membres du département devaient travailler dans l'hôtel même du Congrès, à qui ils donneraient des avis et des conseils; ils proposeraient aussi les résolutions relatives à l'armée; ils veilleraient à l'exacte et prompte exécution des ordres, et maintiendraient la discipline (4). Un autre arrêté, rendu quelques jours après

⁽¹⁾ Le nouveau département de la guerre fut mis en activité le 2 juillet, et composé de

(19 juin), décréta de nouveau que tous les corps, au lieu d'être soumis à la province où ils avaient été levés, devaient appartenir indistinctement à l'Union et ne dépendre que du Congrès. Les États des provinces étaient chargés aussi de présider à la formation de compagnies de volontaires dans tout le pays; pour que les volontaires d'une même province fussent toujours unis et recussent la même organisation, tous les corps devaient dépendre de l'état-major, résidant dans le chef-lieu; les volontaires ne recevraient pas de solde tant qu'ils ne seraient pas mobilisés, mais la province devait leur fournir armes, gibernes et munitions; les habitants des campagnes devaient être invités à entrer dans le corps des volontaires des villes, bourgs ou gros villages, et, pour leur facilité, les exercices devaient même avoir lieu le dimanche après-midi. Tous les volontaires devaient jurer d'être fidèles à la nation et aux États qui la représentent. Les États de Brabant, pour résister aux bandes infernales, adoptèrent à cette époque (4 juillet) un règlement dont quelques articles méritent aussi d'être connus. Il était ordonné aux magistrats et gens de lois des villes et villages situés sur les frontières de placer dans le clocher un veilleur, chargé de sonner le tocsin dès qu'il apprendrait l'approche de quelque troupe ennemie ou bande de gens sans aveu; aussitôt que le tocsin se ferait entendre dans un endroit, on devait le sonner immédiatement dans toutes les paroisses voisines, pour qu'il retentît dans tout le pays. Chaque habitant devait alors se

MM. le comte de Baillet de Gesves, président pour le mois de juillet, le commandeur de Nieuport, le comte d'Yves, le général Dirix, le comte de Mérode et le vicomte de Patin. — Après avoir renoncé aux fonctions qu'il remplissait à La Haye comme représentant de l'Empereur, le comte de Mérode était rentré dans son pays et avait repris sa place dans les États de Hainaut, dont il était membre.

mettre sous les armes avec fusil, poudre et gros plomb, ou, à défaut de ces armes, avec tridents, fourches ou bâtons, pour attaquer et chasser l'ennemi.

La déroute du mois de mai avait eu pour résultat, comme on l'a vu, un mouvement rétrograde de la part des Belges. Le commandant en chef, Schænfeld, avait établi son quartier général à Andoy, position avantageuse pour couvrir Namur; son aile gauche se dirigeait de là sur Andenne et longeait la Meuse jusque près de Huy; son aile droite s'étendait le long de la même rivière depuis le village de Dave jusqu'à celui du Bac-du-Prince, près de la ville de Givet. Le commandement de cette colonne avait été retiré au comte du Châtel et confié au colonel Koehler. Comme l'armée patriotique ne s'élevait pas à plus de 20,000 hommes, on avaît invité les volontaires à prendre des engagements de trois semaines ou quarante jours; plusieurs villes et un grand nombre de villages répondirent à cet appel, mais ces soldats novices, livrés en quelque sorte à eux-mêmes, ne furent le plus souvent qu'un embarras. Schœnfeld, que ses admirateurs comparaient à Fabius, restait dans l'inaction, au lieu de s'efforcer de relever le moral de ses troupes et de ramener la victoire sous les drapeaux belges; retiré à Andoy, il ne s'occupait que de fêtes et fermait les yeux sur la plus déplorable licence (1). La conduite de Koehler était toute

^{(1) «} Andoy présentait l'aspect d'un véritable camp de plaisance. Le général en chef et ses aides de camp occupaient entièrement le château appartenant à Mme de Bioulx. Là le général et son état-major donnaient des fêtes fréquentées plus particulièrement par les dames chanoinesses et la noblesse. MM. de Quarré et Delhalle, ses deux premiers aides de camp, faisaient les honneurs des salons. Le peuple pouvait amplement se restaurer et se rafraîchir dans de nombreuses guinguettes établies sous des tentes. Aussi le camp était-il devenu en très peu de temps la promenade favorite des habitants de Namur des deux sexes. Les officiers, s'occupant peu de leurs soldats, y passaient leurs journées fort agréablement... » Mémoires de M. Walter.

différente : celui-ci servait loyalement la cause qu'il avait embrassée.

La colonne dont ce brave Anglais avait le commandement, et dont le centre était à Bouvignes, se composait des régiments de Namur et de Bruges, d'un bataillon du régiment de West-Flandre, d'un de celui d'Anvers, des chasseurs de Lorangeois et de Marneffe, des Canaris, de quelques autres compagnies de volontaires et des dragons de Flandre et de Cumptich; en tout 7,000 hommes. Ils avaient devant eux 5,000 Autrichiens, tous soldats faits et aguerris, commandés par un grand nombre d'officiers braves et instruits; leur général était le marquis de Corti, qui avait son quartier à Falmagne. Le premier soin de Koehler fut de fortifier les bords de la Meuse jusqu'à Givet par des batteries, des redoutes et d'autres ouvrages militaires; après avoir rétabli ensuite une discipline sévère dans sa colonne, il résolut de harceler continuellement l'ennemi, éparpillé le long de la Meuse, dans de petits postes faibles et détachés les uns des autres : ces attaques réitérées devaient avoir pour but de ranimer les troupes et de les tenir en haleine. La première attaque de Koehler contre les Impériaux, retranchés sur la montagne d'Anseremme, fut malheureuse; mais il prit sa revanche quelques jours après. Espérant de forcer le passage de la Meuse dans les environs du château de Freyr, les Autrichiens avaient construit une batterie qui dominait celle des patriotes. Pour faire échouer ce projet Koehler passa la Meuse à Moniat, le 17 juin, à quatre heures du matin, avec le régiment de Namur et la compagnie des Canaris; les patriotes chassèrent les Impériaux de poste en poste jusqu'à la dernière hauteur, dont ils s'emparèrent tambour battant.

Malheureusement ils s'abandonnèrent avec trop d'ardeur à la poursuite de l'ennemi; ils s'aventurèrent dans la plaine, et permirent ainsi aux dragons autrichiens de les prendre en flanc; après un moment de confusion, les patriotes, contents d'avoir détruit la batterie qui les inquiétait, réussirent à opérer leur retraite en bon ordre (1). Le Congrès récompensa cette action en nommant Koehler général-major. Presque chaque jour l'intrépide colonne de Bouvignes se signalait dans des expéditions périlleuses. Il faut citer particulièrement la prise de Poilvache, vaste ruine située sur la crête d'un rocher défendu par la Meuse; l'attaque de la cense d'Ordenne, et surtout la prise de la cense d'Herbichen et de la redoute élevée près de Dinant, au-dessus de la montagne, dont le pic, connu sous le nom fabuleux de Roche à Bayard, forme la base. Il s'agissait de passer la Meuse sous le feu de l'ennemi, et de grimper ensuite par une gorge si rapide qu'elle paraissait inaccessible. Cette difficile expédition fut confiée aux Canaris et au régiment de West-Flandre; une compagnie de chasseurs devait défendre le chemin qui est au pied de la montagne, pour empêcher l'ennemi de couper les patriotes, et trois compagnies du régiment de Namur couvraient les bateaux de passage et la communication aussi bien que la retraite. Les Canaris et le régiment de West-Flandre passèrent la Meuse à onze heures du soir, sur deux bateaux, vis-à-vis de la Roche à Bayard. L'ennemi tirait de tous côtés et ne faisait pas attention à la gorge dans laquelle les patriotes s'étaient engagés;

⁽I) « Le vicomte Vilain XIIII, dit le bulletin officiel de l'armée de la république, a beaucoup contribué au succès de cette attaque par sa fermeté; une bombe d'obusier creva dans ses mains et on le crut perdu, mais heureusement cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses. »

l'obscurité l'empêchait d'ailleurs de distinguer ce qui se passait. Parvenus au sommet du roc, les patriotes tombèrent à la baïonnette sur les Impériaux, tuèrent ou prirent les soldats qu'ils rencontrèrent, s'emparèrent de la redoute et mirent le feu à tous les ouvrages. Cette première expédition achevée, le major Dumonceau marcha droit avec ses Canaris sur une pièce de canon qui tirait sur eux à cartouches, mit les Impériaux en fuite et s'empara de la cense d'Herbichen.

A la pointe du jour les patriotes descendirent la gorge et repassèrent la Meuse.

A l'aile gauche, commandée par Schænfeld, on ne pouvait signaler que des revers. Une province entière, le Limbourg, venait d'être enlevée à la révolution. Vers la fin de juillet, une poignée d'Autrichiens, commandée par le capitaine d'Asper (1), avait surpris et battu les patriotes, beaucoup supérieurs en nombre et s'était emparée de la petite ville de Herve. Cependant les patriotes reviennent de leur surprise, et, après avoir reçu un renfort de 1,000 hommes, marchent, le 2 août, sur Herve et pénètrent dans la ville après une attaque qui dura plus de deux heures. Ils accusaient les habitants d'avoir soutenu les Impériaux; ils leur imputaient même la mort de leur chef (le colonel de Resteigne); aussi exercèrent-ils d'horribles représailles : la ville entière fut livrée au pillage, les habitants fusillés et sabrés sans pitié. Mais bientôt les patriotes, ayant reçu la nouvelle que deux corps ennemis s'avançaient, se découragent de nouveau; soit trahison, soit lâcheté, ils sortent de Herve, le 13 août, et, se retirant de l'autre côté de la Meuse, abandonnent la

⁽¹⁾ Il était frère d'Eug. Van Hoobroeck, qui siégeait au Congrès. Ce capitaine devint feld-maréchal et fut tué à Wagram.

province à l'Autriche. Ce fut encore Koehler qui s'efforça de faire oublier cet échec par une nouvelle attaque dirigée contre la montagne d'Anseremme; il réussit à détruire tous les ouvrages de l'ennemi, après un combat acharné, dans lequel le régiment de Wurtemberg et les dragons impériaux firent des pertes considérables. Le baron de Bleckem, colonel de Wurtemberg et ancien commandant de Namur, était au nombre des morts. Les députés du Congrès avaient mis à prix la tête de cet officier, auquel on reprochait non seulement la conduite qu'il avait tenue à Namur, mais aussi d'avoir fait massacrer de sang-froid quatre prisonniers belges emmenés dans son camp. Lorsque, sur l'ordre de Koehler, sa dépouille mortelle arriva à Namur, pour y recevoir les honneurs funèbres, elle fut arrachée des mains des soldats et servit pendant toute une journée de jouet à la populace (1).

Le rapprochement qui s'était opéré entre Léopold et Frédéric-Guillaume n'alarmait pas seulement les Belges, il inquiétait aussi les Français. Le bruit était répandu que Léopold avait dit au monarque prussien : « Entendons-

^{(4) «} A l'arrivée du caisson renfermant le cadavre du colonel on le conduisit dans la cour de l'hôtel, situé sur la Grand'Place, appartenant à M. le baron de Peuty, royaliste émigré; le commandant de la place, M. de Cuvelier de Champion, y était logé. Les amis du colonel, car il en avait, se félicitaient de la mesure qui semblait avoir pour objet de soustraire aux avanies populaires les restes mortels d'un brave tué sur le champ de bataille; mais il n'en fut pas ainsi. On annonça dans toute la ville qu'on allait jouir du spectacle d'un cadavre sanglant, celui du colonel de Bleckem; la populace se porta en foule sur la Grand'Place. Vers deux heures de relevée on fit sortir, sans aucun obstacle, le caisson de la cour; dès qu'il fut au milieu de la place deux employés de la ville montrèrent au peuple le cadavre, dont la tête était encore mutilée. Ils curent la lâcheté de lui appliquer de nombreux soufflets; ils eurent même l'infamie de lui couper une oreille et de l'envoyer à une dame de la ville dont, avant la sortie des troupes autrichiennes, le colonel fréquentait habituellement la société. Après que la populace fut rassasiée de cet odieux spectacle, on conduisit le cadavre au couvent des Récollets, qui le firent enterrer le soir dans leur jardin, sans lui rendre en ce moment aucun devoir religieux. » Tels sont les détails rapportés par M. Walter, témoin oculaire de ce drame.

nous d'abord, puis nous nous ferons entendre aux émeutiers de France. » En présence de la coalition prochaine des rois absolus, la révolution belge devait préoccuper plus vivement les esprits en France. Un homme, destiné à jouer bientôt un grand rôle dans les deux pays, le colonel Dumouriez, alors attaché au ministère des affaires étrangères, avait déjà sollicité à différentes reprises la mission d'aller étudier la situation politique des Belges. Dès le 2 mai, il écrivait à La Fayette qu'il était temps de s'occuper à fond des affaires des Pays-Bas, parce qu'il avait appris que le roi de Prusse avait offert à Léopold de lui garantir cette contrée, dans le cas d'une pacification générale. Le 31 du même mois il répétait à La Fayette que la Belgique était le point où il pouvait être le plus utile au roi Louis XVI et à sa patrie. « Il n'y a plus un moment à perdre, ajoutait-il, et je » vous prie de déterminer de suite M. de Montmorin à me » laisser partir. C'est avec vous que je conviendrai de tout » ce que je traiterai; je me placerai sous votre direction, et » je vous prouverai mon tendre attachement... Vous êtes » persuadé comme moi que les deux révolutions, quoique » marchant en ordre inverse, ont trop d'analogie, pour que » le sort bon ou mauvais des Flamands n'influe pas sur le » nôtre. » Enfin, le 1er juillet, Dumouriez, lassé des hésitations de La Fayette et cédant à son impatience, lui écrit qu'il est attendu le 10 à Bruxelles et qu'il se décide à partir. « J'aime M. de Montmorin de tout mon cœur, dit-il, » mais nous voyons l'affaire des Pays-Bas en sens contraire, » et je crains que son opinion ne le compromette, s'il ne la » modère pas. Il voit la politique en ministre et en ancien » ministre. Il a voué à la cause belgique une haine qui lui » exagère les torts du Congrès; il fait des vœux trop pro-» noncés pour le succès des Autrichiens, et l'influence de » M. de Mercy est trop marquée. Sous quinze jours le » système politique changera, et la nation ne peut voir » qu'avec soupçon et méfiance l'adhérence trop forte des » ministres à l'ancien système. M. de Montmorin fait son » métier, et quoique je sois d'opinion contraire à la sienne, » je ne le blame point; mais votre position est entièrement » différente et presque opposée; vous êtes l'homme de la » nation; vous devez et pouvez seul veiller à ses dangers » extérieurs, et aucune démarche à cet égard ne peut vous » compromettre (1). » Dumouriez, présenté au Congrès, le jugea, dit-il dans ses Mémoires, au-dessous de sa mission; Van der Noot lui parut un Mazaniello, Van Eupén un fourbe hypocrite, et tous les deux les instruments et les jouets des cours de La Have et de Berlin (2). Le Congrès lui permit

⁽¹⁾ Mémoires de La Fayette. — Dumouriez, dont les ressources n'étaient pas grandes alors, annonçait en même temps au général qu'à son arrivée à Bruxelles il tirerait sur lui une lettre de change de 6,000 livres.

⁽²⁾ A cette époque même la popularité de Van der Noot était à son apogée; le 14 juillet sa fête avait été célébrée à Bruxelles avec une allégresse délirante. « Jamais gouverneur général des Pays Bas, dit la relation officielle, n'a reçu des marques aussi éclatantes de l'amour du peuple... Le matin, après avoir reçu les félicitations des autorités en général, des députés des différentes corporations ont été le complimenter; l'après-midi il reçut les compliments des cinq serments en corps. Le corlége était des plus brillants; les élèves de l'école militaire ou vraient la marche, suivis par les membres des cinq serments, dont chacun était accompagné d'une très belle musique; venait alors une quantité de jeunes demoiselles élégamment habillées, portant différents emblèmes et suivies d'un détachement de volontaires. Le cortége était fermé par un char de triomphe, attelé de six beaux chevaux, au devant duquel on voyait le lion belgique, d'après nature, et sur le derrière les armes de Van der Noot. Plusieurs demoiselles étaient assises sur ce char et portaient différents emblèmes. Suivaient les volontaires de la ville de Malines en uniforme, ainsi qu'un grand nombre de volontaires de Bruxelles, à pied et à cheval; ils avaient à leur suite un char de triomphe sur lequel plusieurs enfants étaient placés, et dont l'un tenait le portrait de H. Van der Noot. Toutes les rues et les fenêtres des maisons étaient remplies d'une multitude innombrable de peuple qui, par ses applaudissements continuels, témoignait combien lui étaient agréables les honneurs qu'on rendait à ce citoyen. Le soir toute la ville fut illuminée. » M. Walter affirme que Van der Noot reçut à l'occasion de sa fête un cadeau de 100,000 florins à charge du trésor de l'État.

d'aller prendre connaissance de l'état de l'armée : il la trouva remplie de courage, mais manquant d'armes, d'habits, de vivres, de munitions, d'argent, d'officiers et de discipline; Schænfeld lui parut aussi un fourbe. Poussé par son ambition, Dumouriez offrit, dit-on, au Congrès, de prendre le commandement de l'armée belge; mais il fut éconduit, parce que révoquer Schænfeld c'eût été, aux yeux de bien des gens, se brouiller avec la Prusse et la Hollande. Dumouriez était venu en Belgique avec l'espoir d'y opérer une grande diversion qui pût détourner le cabinet de Vienne de s'occuper tôt ou tard de la révolution française; il s'assura, dit-il lui-même, qu'îl n'y avait aucun avantage à tirer pour la France d'un pareil chaos. Toutefois, avant son départ, il remit deux mémoires au gouvernement belge : l'un politique, pour lui prouver qu'il était trompé par les puissances étrangères; l'autre militaire, pour indiquer le système à suivre dans la guerre avec l'Autriche. Vers la même époque l'Assemblée constituante de France elle-même eut encore l'occasion de s'occuper indirectement de la révolution belge. Le Directoire du département des Ardennes dénonca, le 27 juillet, à l'Assemblée nationale une lettre de M. de Bouillé qui l'informait, d'après les ordres du Roi, qu'un corps d'Autrichiens avait la permission de passer la Meuse à Givet pour se rendre par le territoire français dans les Pays-Bas. Koehler, à qui cette nouvelle avait été aussi transmise, s'était empressé de renforcer le poste du Bac-au-Prince; et, de son côté, la municipalité de Givet, décidée à s'opposer par la force à cette violation du territoire français, avait fait braquer autour de la ville une trentaine de canons. L'Assemblée constituante s'était empressée de nommer six commissaires

chargés de demander des explications aux ministres sur le fait dénoncé par le Directoire du département des Ardennes; ils répondirent que la mesure attaquée était l'effet d'une disposition réciproque contenue dans deux conventions passées avec Marie-Thérèse en 1769 et 1772. Mais, le 28, l'Assemblée déclara que le passage d'aucunes troupes étrangères ne pouvait être accordé sur le territoire de France qu'en vertu d'un décret législatif sanctionné par le Roi.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis le voyage de Dumouriez à Bruxelles, et déjà le Congrès avait acquis la certitude qu'il était abandonné par la Prusse et les Provinces-Unies. Ce fut le 6 août, au matin, qu'il connut une partie de la vérité par des lettres de ses agents à Berlin et à La Haye, lesquelles annonçaient la conclusion des préliminaires de Reichenbach. La dépêche de MM. de Bousies et O'Hearn, envoyés à Berlin, était surtout désespérante : « Nous croyons, sous très humble correction, disaient-ils, » que nous ne saurions trop ménager la France, dont » l'alliance nous pourrait être plus avantageuse que celle de » la Prusse (1). » Le Congrès, voulant faire face au danger, s'adressa, dans sa perplexité, tout à la fois à la nation, au roi de Prusse et à la France. En communiquant les dépêches de Berlin et de La Haye aux assemblées provinciales, le Congrès leur disait : « Nous avions espéré que la guerre » entre la Prusse et la Hongrie aurait assuré notre sort, ou » que les préliminaires en auraient été les garants; mais la

⁽⁴⁾ Ce qui pourrait jusqu'à un certain point expliquer l'aveuglement prolongé du Congrès c'est que le texte officiel des préliminaires ne fut pas même communiqué aux agents du gouvernement belge. Ils n'en reçurent des copies qu'au mois d'octobre.

» Providence n'a pas voulu nous donner les biens de la » liberté pour si peu de peine, et nous n'en sommes pas » dignes encore; nous ne l'apprécions pas assez, et n'en » connaîtrons la valeur que par le prix qu'elle nous aura » coûté... Rappelez, messeigneurs, à vos concitoyens leurs » vertus et leurs fautes; rappelez-leur les services qu'ils » sont venus offrir et les motifs qui les ont guidés; rap-» pelez-leur les victoires merveilleuses que nous avons rem-» portées, afin qu'ils unissent le courage et le zèle patrio-» tique à la confiance dans un Dieu de justice et vengeur » des opprimés qui nous a si visiblement protégés : qu'ils » s'exercent dans le maniement des armes, et s'apprêtent à » voler au secours de l'État, si tant est, ce que nous ne » croyons pas, qu'abandonnés à nous-mêmes, nous dussions » seuls défendre notre cause; elle est juste : apprenons à » l'univers entier que nous sommes encore Belges, et que ce » n'est point en vain que nous avons placé notre confiance » en Dieu. Défendons ses autels, il protégera nos foyers (4). » L'adresse au roi de Prusse contrastait par son humilité avec ce fier appel aux armes : « Permettez, disait le Congrès, » qu'une nation généreuse et loyale remette une troisième » fois sous les yeux de Votre Majesté les titres sacrés, cer-» tains, incontestables, sur lesquels elle a fondé en droit la » reprise de sa liberté, qu'elle a reconquise de fait, par sa » propre énergie. Permettez, Sire, qu'elle vous exprime, » avec une humble franchise, que c'est sous vos augustes » auspices qu'elle en a osé former le plan, et que le nom » de Votre Majesté a inspiré le noble courage de l'exécuter. » Oui, Sire, les promesses que Votre Majesté a faites par son

⁽¹⁾ Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge, p. 296.

» ministre, le comte de Hertzberg, à M. Henri Van der » Noot, dont nous conservons encore la note telle qu'elle a » été dressée par le ministre baron Van Reede, et envoyée à » La Haye et à Londres, avec l'addition verbale et secrète, » écrite de son aveu et de son approbation, nous ont tou-» jours servi de base. Nous avons vu depuis plus d'une fois » des promesses plus amples encore en notre faveur, signées » de votre main royale. Dans celles-là Votre Majesté nous » donnait une entière confiance de son appui, si nous par-» venions un jour à faire la révolution nous-mêmes, et à » nous mettre en liberté; par celles-ci, Votre Majesté pro-» mettait formellement qu'elle n'abandonnerait jamais les » Belges, et que, si elle faisait la paix avec l'Autriche, elle » nous aiderait par tous les moyens qui seraient en son pou-» voir; par les unes et par les autres, qu'elle ne permet-» trait jamais que la maison d'Autriche nous subjuguât par » la force. Nos députés ont eu l'honneur de recevoir de la » bouche même de Votre Majesté ces consolantes disposi-» tions, de même que de ses ministres. La paix est faite, » Sire, au moins les préliminaires sont signés; le roi Léo-» pold demande que nous soyons ses sujets; il n'y a aucun » droit, comme il est démontré dans nos différents mani-» festes, surtout dans le manifeste du Brabant et notre acte » d'union. Il demande les bons offices de Votre Majesté, » auxquels notre liberté et nous, permettez, Sire, que la » confiance tranche le mot, auxquels nous avons un droit » acquis. Il nous rendra notre Constitution, c'est-à-dire le » pacte inaugural qui n'a jamais existé avec lui, et que notre » dernier souverain avait rompu lui-même. Il enverra des » troupes pour nous subjuguer par force, si nous refusons

» d'acquiescer à ce qu'il n'a pas droit de demander. — » Serait-il possible, Sire, que Votre Majesté oubliât les » Belges au point de donner à l'injustice le pouvoir de les » écraser; les Belges, Sire, qui vous étaient si saintement » dévoués; les Belges, à qui Votre Majesté a daigné ouvrir » de si belles espérances; qui, en toutes leurs démarches et » du premier pas vers leur révolution, jusqu'à l'heure » d'aujourd'hui, n'ont suivi d'autre impulsion que celle qu'ils » recevaient de Votre Majesté?... Cette cour, dont la poli-» tique insidieuse ramène constamment sur l'auguste maison » de Votre Majesté les malheurs d'une guerre périodique, » ne nous asservira que pour porter dans vos États les fruits » de tous les maux qu'elle aura pu nous faire... Ce ne sera » donc pas notre cause seule que vous plaiderez, Sire, c'est » celle de votre peuple et de votre auguste maison. Vous » ôterez à nos ennemis l'envie de vous nuire, en leur en » ôtant les moyens; la fertilité de notre sol amènera l'abon-» dance à votre peuple, car nous et nos arrière-neveux, » nous nous souviendrons toujours qu'en épousant notre » cause Votre Majesté nous aura conservé nos champs et » le plaisir de les cultiver sous l'ombre de la paix et l'égide » de la liberté. Nous ne susciterons pas la crainte de nos » voisins, ni leur envie; nos richesses sont dans notre » sein; un commerce plus étendu serait notre ruine; les » fruits de notre sol, dont nous ne consommons qu'un tiers, » bien administrés, suffiront toujours pour nous enrichir, » sans courir les dangers de la mer, et sans autre commerce » que celui que la possession nous donne. Enfin, Sire, il » dépend de Votre Majesté de répandre le bonheur sur nos » provinces; de le communiquer à votre peuple et à tous

» nos voisins; d'être l'arbitre de l'empire et l'ange de paix » d'une grande partie de l'Europe. Et quel qu'ait été notre » juste désir, que dans les préliminaires signés notre indé-» pendance eût été stipulée, nous avons trop de confiance, » et trop de motifs de l'avoir, en la bonté et la justice de » Votre Majesté, pour craindre que notre cause ne soit » décidée en notre faveur, dans les négociations ultérieures, » ou que Votre Majesté puisse gagner sur son cœur de nous » abandonner, ou, ce qui nous frapperait plus que la mort » même, que Votre Majesté se laissât jamais induire à » seconder nos ennemis en leur accordant le fatal pouvoir » de venir nous égorger et dévaster nos belles pro-» vinces... (1) » Enfin la fraction modérée du Congrès, celle qui avait voulu rétablir l'union dans l'entrevue de Douai, vit dans le décret de l'Assemblée constituante du 28 juillet une occasion pour faire auprès de La Fayette une nouvelle tentative de rapprochement. La lettre suivante lui fut adressée par l'Assemblée belge : « Nous avons vu avec la plus » grande satisfaction et pas moins de reconnaissance, le » décret de l'Assemblée nationale qui révoque la permission » qu'une politique insidieuse était parvenue à arracher au » meilleur des rois en faveur des Autrichiens, pour les » mettre en pouvoir de combattre mieux la liberté des Fran-» çais et la nôtre en séjournant sur leur territoire. Nous ne » doutons pas que ce ne soit en partie l'effet de vos nobles » efforts, et nous vous offrons les sentiments les plus justes » de notre gratitude, vous priant, monsieur, de seconder » par votre appui les vœux de la nation que nous représen-» tons, dont M. de Thiennes est porteur et interprète. De

⁽¹⁾ Résumé des négociations, etc., p. 303.

» tout temps les États belgiques ont eu des relations politi-» ques avec les Français, et l'histoire nous offre plusieurs » traités qui ont lié les deux nations; puissions-nous par-» venir à y en ajouter un qui, fixant le sort de notre liberté, » ruinerait à jamais le despotisme oppresseur de nos vastes » et riches contrées! Vous y pouvez contribuer infiniment, » monsieur, tant par vos talents que par le grand mérite » que vous vous êtes acquis auprès de la nation française. » Nous sommes en peine, monsieur, de ne pouvoir vous » obliger par l'élargissement du général Van der Mersch. » Redevable à la nation, comptable devant elle, il n'est pas » en notre pouvoir d'interrompre le cours de la justice, qui » serait depuis longtemps en activité si M. Van der Mersch » n'y avait mis des obstacles lui-même, et si les égards que » nous avons pour lui ne nous avaient pas empêchés de les » franchir. Nous en avons donné des preuves à M. Dumou-» riez, et nous ne doutons pas qu'il ne vous les rende avec » la conviction qu'il en a sentie, et dont il est convenu avec » nous. M. de Thiennes vous communiquera nos sentiments » par rapport à cet excellent et habile homme (4). » Il s'en fallait de beaucoup cependant que cette tentative d'accommodement avec le parti constitutionnel de France fût approuvée par les exagérés du parti oligarchique belge; leurs attaques dans la presse redoublèrent même contre l'Assemblée constituante, contre la démocratie et contre le philosophisme. Mais dès ce moment aussi le parti représenté par La Fayette prit la résolution d'abandonner les Belges à leur sort; on ne voit même pas que le commandant de la garde nationale de

⁽¹⁾ Mémoires de La Fayette. — La circulaire aux assemblées provinciales, l'adresse au roi de Prusse et la lettre à La Fayette portent la même date, celle du 6 août.

Paris ait répondu à la dernière lettre qui lui avait été adressée par le Congrès. Dans ses Mémoires il accuse Dumouriez de s'être enfilé dans un projet avec les chefs aristocratiques, où il ne s'était pas oublié lui-même; et il ajoute qu'il reçut très froidement le mémoire rédigé par Dumouriez sur sa mission, « parce qu'il acheva de se convaincre que la révolution belge n'était qu'une intrigue de l'aristocratie et du clergé, où les intérêts du peuple étaient oubliés, et où il n'apercevait aucun principe de liberté et des droits des nations. »

La préoccupation incessante du Congrès était alors de rassurer la nation sur l'esprit qui l'animait et de la préparer en même temps à résister aux préliminaires de Reichenbach. C'est pourquoi il désavoua de nouveau, le 8 août, les bruits qui couraient sur de prétendues négociations avec le cabinet de Vienne, par suite de la paix conclue entre l'Autriche et la Prusse. L'Assemblée déclarait que rien n'était plus faux, « ne doutant pas que toutes les provinces ne fussent plus » que jamais décidées à rester même plus étroitement unies » pour soutenir leur indépendance, qui n'était attachée ni aux » préliminaires, ni même à la paix que pouvaient conclure » les cours étrangères, et qu'il n'était au pouvoir du Congrès » de traiter avec aucune puissance aux dépens de l'indépen-» dance et de la liberté des provinces de l'Union. » Van Eupen, qui avait la direction des affaires extérieures et qui puisait même sans contrôle pour cet objet dans les coffres de la république (1), résolut de partir lui-même pour La Haye, et de tenter un dernier effort auprès du grand

⁽¹⁾ Quelque temps auparavant il avait été autorisé à faire usage secrètement d'une somme de 800,000 florins, sans être obligé d'en faire constater l'emploi.

pensionnaire pour faire déclarer l'indépendance de la Belgique par les puissances médiatrices. Ce fut le 11 août que le secrétaire d'État de l'Union s'aboucha avec M. Van de Spiegel. Celui-ci tâcha de lui faire comprendre que les changements survenus dans la situation de l'Europe depuis la mort de Joseph II nécessitaient le retour des Pays-Bas à la maison d'Autriche; que, s'il eût éclaté une guerre générale, ou même une rupture entre l'Autriche et la Prusse (ce qui serait probablement arrivé si Joseph avait vécu plus longtemps), une des suites d'un pareil événement aurait pu être la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique; mais qu'à présent que les bases de la paix étaient posées, il ne restait plus rien de possible qu'une soumission, et, pour commencer, une prompte entrée en négociation avec les ministres des puissances alliées qui prendraient le plus grand soin de la sûreté publique et particulière des Pays-Bas. — Il ne faut pas croire à une soumission, répondit Van Eupen, et nous préférons attendre les événements; les Belges ne craignent rien; leur armée s'élèvera bientôt à 40 mille hommes, qui empêcheront bien les Autrichiens de passer la Meuse; et ils sont enfin résolus de se défendre jusqu'au dernier soupir. — Le grand pensionnaire proposa de commencer une négociation; mais Van Eupen voulait que l'on reconnût préalablement l'indépendance des Belges. M. Van de Spiegel répliqua qu'il pouvait fort bien entrer en négociation, et, nonobstant cela, demander tout ce qui lui plairait, fût-ce même l'indépendance, tandis que cette indépendance une fois reconnue, les choses étaient naturellement terminées par ce fait et toute négociation devenait superflue. Mais Van Eupen persista à dire qu'il fallait commencer et

finir par la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique, et que si les négociations étaient superflues dans ce cas, elles l'étaient bien plus dans le cas contraire. M. Van de Spiegel nous apprend lui-même (1) que cette conversation dura longtemps, et, quoiqu'il n'épargnât rien pour convaincre son interlocuteur, qu'elle resta sans effet.

Les sentiments des Belges démocrates réfugiés au delà des frontières s'étaient modifiés dans un autre sens. Les dernières persécutions exercées contre les progressistes, persécutions qui aboutirent à une rupture définitive, avaient relevé les espérances de l'agent des gouverneurs généraux à Lille. Dès ce moment les instances de M. Wildt étaient devenues plus pressantes; et comme il s'était convaincu que Vonck et ses amis les plus intimes ne renonceraient jamais à l'espoir de constituer une Belgique indépendante, il les éloigna des conférences qu'il avait avec ceux que l'exil et la persécution avaient exaspérés contre leurs vainqueurs. M. Wildt obtint ainsi connaissance, au mois de juillet, des conditions que ces derniers mettaient à leur réconciliation avec le souverain. Ils demandaient le partage du pouvoir législatif entre le Roi et les États généraux, une répartition équitable des charges publiques et la liberté de la presse; les États généraux, renouvelés tous les deux ans par moitié, devaient être élus directement par les citoyens et se réunir chaque année dans la capitale : le vote devait avoir lieu par tête, non plus par ordre; les trois ordres étaient cependant maintenus, mais avec le doublement du tiers état. A cette époque la situation de Léopold était déjà assez bonne pour que, tout en acceptant l'appui des démocrates, les gouver-

⁽¹⁾ Résumé des négociations, etc., p. 313.

neurs généraux leur fissent répondre en termes vagues et qui n'engageaient à rien. Lorsque les préliminaires de Reichenbach furent enfin signés, Kaunitz écrivit aux gouverneurs généraux qu'il ne pouvait plus être question du plan d'après lequel M. Wildt avait travaillé. Il est certain néanmoins que la conversion de quelques démocrates influents fut très utile à la cour de Vienne, car ce fut sur le parti progressif que Léopold s'appuya pour relever son trône en Belgique. Au surplus, la situation des partis est assez bien appréciée, quoique avec trop de rancune, dans le rapport adressé à Léopold sur les négociations de Wildt avec le parti démocratique : « Il nous paraît, disaient Albert » et Marie-Christine, que l'on peut considérer la nation » belgique comme divisée actuellement en trois partis: » 1º les États ou les aristocrates et leurs adhérents, dont » les prêtres, les moines et la vile populace sont les satel-» lites. Ce parti cherche, par tous les moyens possibles, à » soutenir l'indépendance, et marque l'éloignement le plus » acharné pour une réconciliation avec Votre Majesté. -» 2° Les démocrates, opposés aux États dans le commencement de la révolution, plus arrêtés que ceux-ci au système de l'indépendance, et qui n'ont vraisemblablement » changé d'opinion et témoigné un désir de retour vers le souverain que par la faiblesse de leur parti et par l'espoir de se venger des aristocrates. — 3º Le gros de la nation, qui n'est ni aristocrate ni démocrate, qui n'entend rien au sens de ces dénominations, qui se prête néanmoins et s'enflamme même aux insinuations fanatiques des prêtres, mais dont en général le désir dominant semblerait devoir » être le maintien de ses anciennes constitutions, ainsi que » le repos et la tranquillité. » Les gouverneurs généraux oubliaient dans cette nomenclature les citoyens groupés autour de Vonck, Belges de cœur, opposés à la domination des États, mais contraires aussi à une restauration (4).

Tout annonçait cependant que la nation se préparait à une résistance énergique. Le Congrès avait fait connaître, dès le 31 juillet, aux Assemblées provinciales que l'entretien de l'armée, l'équipement successif des nouvelles troupes, les armes et les munitions commandées, enfin les dépenses de toute espèce exigeaient par semaine une somme de 400,000 florins; les États étaient instamment requis, vu l'épuisement du trésor de la république, de faire parvenir au Congrès les sommes nécessaires pour deux mois, ce qui faisait trois

⁽¹⁾ La pièce suivante, publiée au mois d'août à l'occasion d'un nouveau complot démocratique dans le Hainaut, émanait de cette fraction du parti progressif : « Les Belges démocrates à leurs concitoyens d'Ostende, de la West-Flandre, de Chimay, du Limhourg, de la Gueldre, du Borinage en Hainaut, de Schoorisse, d'Opbrakel... Joignez vos forces aux nôtres; écartez pour le moment la cause de Léopold, et ne songeons plus qu'à renverser le trône de ces États imbéciles... Partout où nous serons vainqueurs nous ne casserons ni ne changerons pas les magistrats; nous ne molesterons ni les couvents, ni les ecclésiastiques, ni les nobles; nous ne toucherons ni à leurs propriétés, ni à leurs droits d'aucune manière; nous ne nous réserverons ni comités, ni ministère; nous n'aurons parmi nous ni agents plénipotentiaires, ni excellences, ni ministres, ni des Van der Noot. Là où le peuple aura choisi ses représentants toute notre influence et autorité cessera de suite. De cette manière nous travaillerons partout pour que le peuple s'assemble, afin que par ce moyen toute la nation et tout le peuple de toutes les provinces soient représentés dans une seule assemblée, et nous le ferons de la manière suivante : 1º Nous ferons convoquer parmi les magistrats des villes et des villages respectifs toutes les personnes établies ou chefs de ménage (qui représentent ainsi leur famille) et cette convocation se fera par paroisses; 2º nous requerrons les électeurs des villes et villages qu'ils choisissent un centenier pour chaque centaine du nombre d'individus qui composent leur assemblée; 3º les centeniers des paroisses s'assembleront ensuite dans la capitale de la province, et choisiront à raison de chaque centaine dont l'assemblée sera composée, quatre personnes, un ecclésiastique et un noble pour deux bourgeois; 4º ces personnes ainsi élues formeront les États de la province; 5º lorsque toutes les provinces auront choisi leurs États, tous ces États particuliers s'uniront en une seule assemblée et composeront ainsi les États généraux ou représentants communs de toutes les provinces belgiques... Ce sénat commun des provinces belgiques aura le pouvoir de former un conseil d'État ou ministère, une chambre des comptes et des finances... Suspendez donc jusque-là toute résistance; mettez de côté toute proposition et ouverture faite ou à faire de la part du Roi ou du parti royaliste, pour agir uniquement de concert avec nous, avec les vrais défenseurs du pays... »

millions et demi à répartir entre les provinces. Pressé par les circonstances, le Congrès décréta, le 15 août, l'ouverture d'un emprunt forcé de dix millions de florins, argent de change, qui devait être également réparti entre les différentes provinces sur le pied de leur contribution dans l'entretien de l'ancienne cour. L'emprunt était divisé en 10,000 billets de 1,000 florins chacun, portant un intérêt de 4 1/2 pour cent : toute personne possédant, en biens meubles, immeubles, rentes, obligations, actions, crédits, ou autres biens quelconques, la valeur de 50,000 florins de Brabant était tenue de prendre un billet ou action; celui qui possédait 150,000 florins était obligé d'en prendre deux; tout ecclésiastique jouissant d'un revenu net de 3,000 florins devait aussi prendre une action, et il devait en prendre deux si son revenu était de 6,000 florins; enfin la même obligation était imposée à tout homme en place auquel son office rapportait le même revenu. Voulant déployer la puissance souveraine, le Congrès avait rendu, le 14 août, un édit pour faire battre monnaie à son effigie, mais avec cette légende pieuse : Domini est regnum sur la face, et ipse dominabitur gentium sur le revers; les pièces de cuivre seules eurent un caractère national et populaire : elles représentaient d'un côté le lion belge portant sur une pique le chapeau de la liberté, et de l'autre, on lisait entre deux branches de lauriers: ad usum fæderati Belgii, 1790 (1). Quelques jours après le Congrès soumit à l'avis des provinces un autre projet d'emprunt de quinze cent mille florins

⁽¹⁾ On avait déjà mis en circulation des pièces d'argent. D'un côté on voyait le lion belge avec l'inscription suivante : Mon: nov: arg: prov: fæd: Belg: 1790. Le revers présentait deux mains unies tenant un faisceau de flèches avec cette légende barbare: In unione salus.

en or et argent non monnayés. « Ce projet, disait le » Congrès, renferme plusieurs avantages. D'abord, il fera rentrer dans la circulation un numéraire considérable, qui se trouve enseveli dans de vieilles vaisselles et pièces d'argenterie peu utiles aux propriétaires; en second lieu, il procurera des fonds sans frais, puisque le bénéfice des monnaies qui seront frappées avec ces matières d'or ou d'argent suffira pour en payer les intérêts; en troisième » lieu, il nous procurera les moyens d'alimenter la monnaie » de l'État, et de répandre dans le public une bonne quan-» tité de pièces frappées au coin de la république, ce qui ne » peut qu'être avantageux pour notre cause. » Mais la mesure la plus grave adoptée par le pouvoir exécutif de l'Union, dans ces circonstances critiques, fut l'invitation adressée aux États des provinces d'envoyer, pour le 23 août, à Bruxelles, quelques députés extraordinaires autorisés à siéger tant aux États généraux qu'au Congrès. La circulaire portait qu'il serait fait dès la première séance un rapport sur les relations du gouvernement avec les cours étrangères, sur leurs dispositions présumées ou connues à l'égard des Belges, sur les forces, les moyens, les ressources et les espérances de la république.

CHAPITRE VI

LA CROISADE

(Depuis le 23 août jusqu'au 20 octobre.)

Première session extraordinaire du Congrès; système adopté pour s'opposer aux préliminaires de Reichenbach. - Levée en masse des villageois. - Séparation du Congrès et des États généraux; attributions des deux assemblées. - Note de M. de Hertzberg; il fait connaître ce qui s'est passé entre lui et Van der Noot en 4789 et engage les Belges à se soumettre. — Dispositions de la France et de l'Angleterre. - Les ministres de la triple alliance à La Haye; insinuation verbale remise à M. le comte de Nassau. - Les villageois sont envoyés à l'armée. - Déroute du 22 septembre. — Beau fait d'armes de la colonne de Bouvignes. — L'armée cesse les opérations offensives. - Deuxième session extraordinaire du Congrès; il refuse l'offre d'un armistice. - MM. de Mérode et Rapsaet portent la réponse du Congrès à La Haye; leurs conférences avec les ministres. - Van der Noot et Van Eupen demandent l'avis des généraux sur la proposition d'un armistice; ils opinent pour l'acceptation. — Exaltation du peuple de Bruxelles; il est contraire à toute suspension d'armes. - Horrible assassinat de Guillaume Van Krieken. - La terreur règne dans Bruxelles. — Troisième session extraordinaire du Congrès; protestation en faveur des démocrates. - Le Congrès refuse de nouveau l'armistice.

La session du Congrès renforcé dura cinq jours, depuis le 23 jusqu'au 28 août. Comme le secret avait été imposé aux membres de cette Assemblée, il transpira peu de chose de leurs délibérations. On sait seulement qu'ils s'occupèrent de réformes dans l'administration de l'armée (1), des moyens de fortifier la discipline, et qu'ils résolurent de tenir sur la Meuse, pendant quelques semaines, un corps considérable de volontaires. Les négociations diplomatiques préoccupè-

⁽¹⁾ Par suite de ces réformes, la dépense hebdomadaire de l'armée fut réduite à 97,837 florins.

rent surtout le Congrès. On donna d'abord lecture de la correspondance des envoyés belges à l'étranger; un comité, composé d'un membre de chaque province, fut ensuite chargé de la rédaction d'un plan à suivre dans les négociations ultérieures; ce comité présenta son rapport le 27, mais les lettres alarmantes qu'on reçut le même jour de La Haye, de Berlin et de Paris motivèrent quelques modifications à ce travail. Après des débats assez longs, il fut résolu de tenter la voie de la négociation, et de faire entrevoir aux cours médiatrices qu'on ne pouvait supposer d'autres motifs à leur inaction et au silence qu'elles témoignaient pour la cause belge que la crainte qu'elles avaient probablement conçue au sujet du mode de gouvernement qui serait adopté et des entreprises commerciales ou des alliances de la république; que le Congrès était prêt à leur donner là-dessus tous les apaisements désirables; que la nation ne voulait que l'indépendance et un état de liberté qui n'inquiétât aucune puissance voisine (1). Le 28, avant de clôturer la session extraordinaire, l'Assemblée approuva, pour être rendu public, un résultat des communications diplomatiques qui lui avaient été faites; cette pièce, où la vérité était souvent dissimulée, avait pour but de rassurer et d'encourager la nation. Le Congrès déclarait que les négociations avaient été conduites avec prudence, sagesse et d'après des principes fixes; que jamais il n'avait été ques-

⁽¹⁾ Voy. les Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge, p. 332. — Parmi les nouveaux personnages envoyés au Congrès on remarquait : dans la députation du Brabant : le comte de Nassau, le comte de Limminghe, Van der Noot de Wanninck, le comte de Baillet ; dans la députation de la Flandre : l'abbé de Saint-Pierre de Gand, le comte d'Hane de Leeuwerghem, et Rapsaet, de la châtellenie d'Audenarde ; dans la députation du Hainaut : le comte de Mérode-Westerloo et le marquis du Chasteler de Moulbais.

tion de livrer la nation à la maison d'Autriche, non plus que de lui donner un maître, ni même un chef, sous une dénomination quelconque; que les préliminaires de Reichenbach n'avaient pas, à la vérité, reconnu l'indépendance de la Belgique, mais que, d'autre part, rien ne s'y trouvait qui s'opposât directement à cette reconnaissance; que, d'ailleurs, les intérêts des puissances n'étaient pas fixés par ces préliminaires, puisqu'elles étaient convenues d'ouvrir des conférences. Le Congrès annonçait ensuite qu'il avait pris les mesures les plus sages pour que, d'un côté, le résultat de ces conférences tournât à l'avantage de la liberté de la nation, et, d'autre part, pour la prémunir contre toute tentative du roi Léopold. Accroître les forces de la république, disait le Congrès, c'est le moyen de hâter la déclaration des puissances en faveur de l'indépendance des Belges et de contraindre Léopold à se désister de ses prétentions. Pour donner l'exemple des sacrifices, tous les membres composant le Congrès extraordinaire, au nombre de 73, avaient souscrit dans l'emprunt forcé pour des sommes plus ou moins considérables; le total de ces souscriptions s'élevait à plus de 300,000 florins (4).

Négocier en combattant, tel était le plan adopté par le Congrès. Il avait en conséquence décidé que les volontaires seraient partout mobilisés et qu'un appel serait fait aux villageois pour les engager à marcher en masse, après la

⁽¹⁾ L'abbé de Tongerloo souscrivit pour 100,000 florins; l'abbé de Saint-Pierre de Gand, pour 50,000; l'évêque d'Anvers, pour 10,000; le comte de Lannoy, pour 18,000, etc. Ce ne fut pourtant que le 23 septembre que les États généraux informèrent les assemblées provinciales que le projet d'emprunt forcé avait reçu l'assentiment de charune d'elles; il les priait en conséquence de faire publier le plus tôt possible l'ordonnance annonçant l'ouverture de l'emprunt. Le second projet, dont nous avons parlé, p. 229, ne fut pas approuvé par les États des provinces.

moisson. Des députés des États devaient parcourir les villages de leurs provinces respectives et engager les habitants à prendre les armes et à se réunir pour le 4 septembre. Les lieux de ralliement étaient : pour le Brabant et la seigneurie de Malines, Louvain et Tirlemont; pour le Brabant wallon, Gembloux et les villages voisins; pour le Hainaut et le Tournaisis, Fleurus et ses environs; pour le comté de Namur, Boneffe. Arrivés dans ces localités, les volontaires devaient être formés en compagnies de 125 hommes chacune et exercés aux manœuvres; deux compagnies devaient former une division, et deux divisions un bataillon. L'engagement des volontaires était limité à trois semaines, et on leur promettait une solde de huit sous par jour ainsi que le pain, sans distinction de grade. Pour enflammer les campagnards et les engager à prendre part à la nouvelle croisade, l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers invitèrent les curés à suivre leurs paroissiens en qualité d'aumôniers. Les prédications et les prières publiques étaient aussi employées pour échauffer le zèle du peuple; à Bruxelles on voyait tous les jours, dès le matin, une foule de moines, les bras croisés sur la poitrine et suivis d'une populace nombreuse, parcourir les rues en chantant d'une voix lugubre des cantiques. Enfin les États de Brabant promirent que « l'illustre défenseur de la patrie, Henri Van der Noot, se rendrait en personne à l'armée des citoyens et marcherait avec eux.»

Le pouvoir exécutif, secoué par les événements qui venaient de se passer, avait cru nécessaire d'imprimer une plus grande énergie à l'administration. Dans une circulaire du 28 août, signalant aux provinces les inconvénients qui résultaient de deux assemblées composées des mêmes mem-

bres, il les informait qu'il avait été résolu de séparer les États généraux du Congrès; les provinces étaient invitées en conséquence à envoyer pour le 9 septembre, à Bruxelles, un nombre suffisant de députés pour composer la nouvelle assemblée des États généraux. Dès le lendemain les assemblées provinciales reçurent des indications satisfaisantes sur le but de cette séparation; elle devait hâter l'organisation définitive de la république, faciliter l'expédition des affaires et permettre au Congrès de s'occuper avec plus de liberté de la politique proprement dite. La nouvelle assemblée des États généraux se réunit effectivement le 9 septembre et décida, malgré l'opposition de plusieurs membres, qu'elle siégerait à l'hôtel du Congrès; du reste, on conserva le vote par province, et la présidence fut déléguée, comme auparavant, successivement à chacune d'elles. Dès sa deuxième séance, la nouvelle Assemblée des États généraux résolut, par acclamation, de témoigner à H. Van der Noot et à Van Eupen « la haute considération des États des provinces de » l'Union pour leurs personnes, leur vive reconnaissance » pour le patriotisme éclairé, le dévouement, le zèle et la » fermeté avec lesquels ils défendent et ne cessent de » défendre les droits du pays; » ils étaient invités en même temps à continuer de siéger aux États généraux « pour y communiquer leurs lumières et leur esprit de conciliation.»

Tandis que les États généraux s'occupaient de l'administration générale, le Congrès suivait avec anxiété les négociations politiques. L'horizon se rembrunissait de plus en plus: le 3 septembre, les envoyés belges à Berlin (1) avaient

⁽¹⁾ Le chevalier de Bousies, O'Hearn, et le baron Vander Straeten, député de la province de Namur, adjoint aux premiers depuis le 14 août.

transmis la réponse de M. de Hertzberg à l'adresse envoyée au roi de Prusse. « Vous n'ignorez pas, disait le ministre » prussien, que les formes et les usages généralement » reçus, non seulement ne permettent pas au Roi de faire » une réponse directe, mais même, qu'après l'arrangement » conclu entre LL. MM. les rois de Prusse et de Hongrie, » le Roi, mon maître, doit être plus circonspect encore que » dans les temps antérieurs; ces considérations auraient pu suffire pour me déterminer à ne pas remettre la lettre que vous m'avez fait parvenir, si une troisième considération, non moins essentielle que les deux autres, ne m'en avait » empêché: le style de cette lettre est si contraire à toutes les formes; les faits qui y sont énoncés, si singulièrement représentés; les conséquences si peu justes que j'aurais cru manquer à mon devoir, si je m'étais permis de la mettre sous les yeux du Roi. D'après cela, j'ai cru devoir me borner à faire à Sa Majesté un simple rapport du contenu » de cette lettre, et, en demandant au Roi ses ordres sur » l'essentiel, à lui dire qu'elle exprimait les craintes de vos » commettants, que non seulement, par les préliminaires signés à Reichenbach, le sort de vos provinces avait été abandonné, mais que même on y aurait accordé (comme » il est dit dans cette lettre) le fatal pouvoir de venir vous » égorger et de dévaster ces belles provinces. Le Roi m'a autorisé à vous répondre que la peine que Sa Majesté avait éprouvée des violences auxquelles vous aviez été exposés, sous votre précédent souverain, lui avait inspiré le plus vif intérêt pour la nation belgique; qu'en consé-» quence Sa Majesté avait arrêté une convention avec les » deux puissances maritimes, ses alliées, non seulement

» pour empêcher leur oppression, mais même pour leur » assurer le sort le plus heureux, en faisant toutefois » dépendre l'explication de celui-ci tant des circonstances » mêmes, que de l'intérêt général de l'Europe, auquel votre » pays tient, et auquel il est juste qu'il soit subordonné. » M. de Hertzberg rétablissait ensuite les faits en ce qui concernait les promesses énoncées dans la note qu'il avait remise à Van der Noot. « Il y a sûrement une erreur ou un » mésentendu dans ceci, disait-il, et il est important de n'en » pas passer sous silence dans les affaires publiques en » général, mais surtout quand on en tire la conséquence, » que c'est sous les auspices du Roi que la révolution a été » effectuée dans les dix provinces. Cette assertion est entiè-» rement contraire à ce qui s'est passé : M. H. Van der » Noot doit se rappeler qu'il vint communiquer le plan de » cette même révolution à Berlin, et demander le secours » et l'appui du Roi, que dans les deux fois que je l'ai vu, je lui ai constamment refusés (parce que je croyais contraire à Sa Majesté Royale d'entrer dans aucun enga-» gement sur un point aussi délicat); que M. Van der Noot, » dans sa dernière entrevue, tira de sa poche un papier écrit de sa main, en me demandant s'il pouvait au moins donner cette réponse à ses commettants, à quoi je me rappelle lui avoir à peu près répondu que quand une nation entière et unie réclamait la justice et la protection du Roi et de ses alliés, plus directement intéressés encore à leur sort, Sa Majesté, à ce que je croyais, ne se refuserait pas » à se concerter avec ceux-ci pour prévenir leur oppression : » je me souviens très positivement de n'avoir donné aucune » assurance écrite et signée pour promettre le soutien

» d'une révolution. » Passant ensuite aux promesses faites par le Roi aux envoyés belges, et dont l'adresse du Congrès réclamait l'effet, M. de Hertzberg disait qu'elles avaient été données après la révolution et qu'elles étaient une conséquence de la convention arrêtée entre le Roi et ses alliés pour s'occuper du plus grand avantage des Belges; que, du reste, les trois hauts alliés étaient encore disposés actuellement à faire ressentir l'effet de ces promesses aux provinces belges, dès que celles-ci leur en fourniraient les moyens. M. de Hertzberg finissait cette longue et désespérante note en exhortant les Belges à se soumettre au nouveau souverain, qui était disposé à écouter leurs plaintes et à leur rendre leurs privilèges. « Ce n'est pas à la suite de divisions » intestines, disait-il, dans la continuation d'une guerre, » que vos provinces trouveront leur bonheur; déchirées par » des partis différents, menacées d'un moment à l'autre de » voir quelques-unes d'entre elles se détacher de la confé-» dération, pourriez vous ne pas sentir le prix de la paix? » Et quand les soins les plus éclairés et les plus assidus » s'occupent à pacifier l'Europe, pourriez-vous désirer que » l'embrasement continuât pour vous faire obtenir une » indépendance encore incertaine, puisqu'elle dépendrait » du sort des armes, mais que vous achèteriez au prix de la » ruine des différents ordres de vos provinces et de la » ruine de celles-ci? (1) » Le rapport des envoyés belges à Paris (2) n'était pas plus rassurant ; par suite des conférences officieuses qu'ils avaient eues avec le comité diplomatique et le ministre de Prusse, ils apercevaient deux systèmes

⁽¹⁾ Résumé des négociations, p. 306.

⁽²⁾ Le comte de Thiennes, Latteur et le baron de Haveskercke.

dans les nuages politiques : d'après le premier, les puissances maritimes remettraient, dans le Congrès de La Haye, la Belgique à l'Autriche, sous les conditions à régler dans ce Congrès; le deuxième, s'il fallait croire certain parti en France, consisterait à s'arranger de façon que la Belgique eût un pouvoir exécutif dans Léopold, ou dans tout autre prince de la maison d'Autriche, avec un gouvernement populaire. Enfin, une lettre de Londres annonçait que dans une conférence que le marquis de Rodes avait eue avec M. Burke, celui-ci lui avait déclaré ministériellement que les deux cours maritimes comptaient s'en tenir à ce qui avait été réglé à Reichenbach au sujet des Pays-Bas, pour les remettre à Léopold, avec la conservation de leurs privilèges; qu'il devait cependant prévenir les Belges que, dans le cas où ils appelleraient des troupes françaises à leur secours, l'Angleterre et la Hollande enverraient de leur côté une armée pour soutenir Léopold, et qu'alors la Belgique deviendrait le théâtre de la guerre (1).

Sur ces entrefaites, La Haye avait été définitivement choisi pour le lieu où devaient se tenir les conférences ultérieures entre les puissances intéressées dans la révolution belge. Le grand pensionnaire de Hollande, M. Van de Spiegel, lord Auckland, ministre d'Angleterre, et le comte de Keller, ministre de Prusse, s'étaient chargés des négociations, en attendant l'arrivée de M. le comte Mercy-d'Argenteau, désigné pour traiter au nom de l'Autriche. Après la session extraordinaire du Congrès, le comte de Nassau-Corvoy, membre des États de Brabant, s'était rendu à La Haye afin

⁽¹⁾ Documents politiques et diplomatiques, pp. 312 et 318.

de pouvoir se servir utilement de ses relations avec le prince d'Orange et le grand pensionnaire; sa mission officieuse consistait à pressentir les intentions définitives des puissances et à faciliter la négociation d'un emprunt que le Congrès voulait contracter en Hollande. Mais le comte de Nassau ne réussit pas dans ce dernier projet, et, d'autre part, les efforts qu'il put faire pour changer l'arrêt prononcé à Reichenbach demeurèrent aussi sans résultat (1). Il revint à Bruxelles, avec une insinuation verbale datée du 17 septembre. Les ministres d'Angleterre, de Hollande et de Prusse, après avoir déclaré que, dans les circonstances actuelles, l'effusion de sang était sans aucune nécessité, engageaient officieusement le Congrès à négocier un armistice, jusqu'à ce que les propositions qui devaient lui être faites fussent préparées et afin que, pendant cet intervalle de temps, il n'arrivât rien qui pût altérer les dispositions des puissances qui s'intéressaient à rendre la tranquillité à la Belgique. De plus, cette insinuation était suivie d'une addition officielle portant que, si le Congrès ne prenait pas au plus vite un parti sage de conciliation, il ne serait peut-être plus au pouvoir des trois ministres et de leurs cours de rendre leurs bons offices utiles aux Belges.

Le Congrès, n'osant encore une fois assumer la responsabilité des événements, invita, le 20 septembre, les Assemblées provinciales à lui adjoindre pour le 24 quelques nouveaux membres, soit les personnes qui avaient été députées aux États généraux, ou plutôt celles qui avaient été envoyées à la première Assemblée extraordinaire.

⁽¹⁾ Il paraît que, vers cette époque, des propositions avaient été faites à des officiers prussiens et même au général Schlieffen pour les engager à entrer au service du Congrès. Il est inutile d'ajouter qu'elles furent repoussées.

Le jour même où le comte de Nassau revenait à Bruxelles avec l'insinuation verbale, c'est-à-dire le 18 septembre, les généraux Schænfeld et Koehler avaient à Andoy une conférence avec trois députés du Congrès, H. Van der Noot, del Rio et de Baillets; et la résolution y était prise de tenter une attaque générale contre les Autrichiens avant l'arrivée des renforts qu'ils attendaient. L'appel fait aux villageois avait été entendu; plus de 20,000 volontaires s'étaient réunis dans les lieux de ralliement désignés par le Congrès; ces hommes étaient braves pour la plupart, et surtout enthousiastes, car cette levée en masse s'opérait sous l'impression d'un sentiment à la fois religieux et patriotique. Le général des volontaires, H. Van der Noot, était allé à Hal implorer le secours de la Vierge miraculeuse; les villageois étaient conduits par leurs curés, et quoiqu'ils eussent des officiers, ils n'obéissaient qu'à leurs prêtres. Les hommes de chaque district, composé d'un certain nombre de villages, étaient commandés par un seigneur de ce district. Les officiers seuls avaient un uniforme et portaient la cocarde patriotique, rouge, jaune et noire; les simples volontaires avaient des habits de différentes couleurs, mais tous avec des parements rouges. Ces braves gens étaient partis de leurs villages avec des chariots remplis de jambons, de saucisses, de lard, de pain, etc.; ils avaient aussi des tentes, dont chacune, n'étant qu'une grande toile tendue, pouvait contenir jusqu'à cinquante hommes (1). Après qu'on eut fatigué ces paysans par quinze jours de manœuvres dans leurs camps respectifs, on les dirigea sur l'armée et on les répartit

⁽¹⁾ Voy. les Mémoires militaires sur la campagne de 1790.

dans les différents corps. C'est alors qu'il fut décidé, dans la conférence tenue à Andoy, qu'une attaque générale aurait lieu le 22 par les deux colonnes de Schœnfeld et de Koehler qui devaient agir simultanément. Schœnfeld devait se porter sur Marche, Koehler sur Rochefort, et les deux armées devaient opérer leur jonction dans cette dernière localité; il s'agissait donc pour les deux colonnes d'envelopper l'ennemi, en le tournant l'une par la droite, l'autre par la gauche. Les volontaires, nous l'avons dit, étaient animés du plus grand enthousiasme et semblaient tous disposés à faire leur devoir; malheureusement le courage individuel ne pouvait suppléer à l'inexpérience de cette multitude de villageois qui ne fit que gêner les mouvements des troupes.

Le 22, dès le matin, toute la ligne s'ébranla. L'attaque la plus difficile était sans contredit celle qui avait été confiée à Koehler, car la position des Autrichiens de ce côté-là était très forte. Leurs postes avancés s'étendaient tout le long de la Meuse parallèlement aux Belges; et les corps de réserve, destinés à soutenir ces avant-postes, étaient distribués en arrière dans les endroits les mieux situés, à Assesse, à Falmagne et à Menil-Saint-Blaise; la nature du terrain semblait s'opposer, à la vérité, à ce que ces trois corps pussent se soutenir en cas d'attaque, mais le général autrichien avait obvié à cet inconvénient en faisant fortifier tous les points dominants et avantageux, particulièrement les approches de la Lesse. La cense d'Hordenne et la montagne d'Anseremme, attaquées plus d'une fois par les patriotes, avaient été transformées de nouveau en véritables forteresses, et leurs batteries avancées étaient dominées maintenant par des redoutes encore plus fortes. Koehler résolut de forcer

d'abord la montagne d'Anseremme et d'y prendre poste; d'attaquer ensuite les batteries et les redoutes placées devant Falmagne; de percer jusqu'au camp ennemi, et, en appuyant toujours son aile gauche sur la Lesse, d'empêcher le corps d'Assesse de donner aucun secours à celui de Falmagne; une autre colonne devait se porter en même temps à Hastières, pour empêcher la jonction des ennemis à Menil-Saint-Blaise. Koehler prit le commandement de la première colonne, forte de 5,000 hommes, qui était chargée de l'attaque principale, celle d'Anseremme; la seconde colonne, forte seulement de 1,800 hommes, devait, sous les ordres du colonel de Cumptich, attaquer Hastières. La colonne de Koehler, ayant passé la Meuse sur le pont de Moniat, montra d'abord la plus grande bravoure; les premiers retranchements avaient été enlevés rapidement, la forte position d'Anseremme était même emportée, et la colonne s'avançait sur Falmagne, lorsque l'explosion d'un caisson de poudre jeta une terreur panique dans les rangs des volontaires; les uns entraînèrent les autres, et les dragons autrichiens, accourant à propos, achevèrent la déroute; Koehler fut obligé de repasser en toute hâte sur la rive gauche du fleuve. La deuxième colonne n'avait pas été plus heureuse : elle avait d'abord emporté vaillamment une redoute, mais, après ce premier succès, il y eut une telle confusion, que les soldats se sauvèrent avec précipitation et que beaucoup se noyèrent en voulant repasser la rivière (1). Quant à Schænfeld, il avait d'abord culbuté l'ennemi et l'avait poussé devant lui pendant plus de deux lieues; mais après l'échec éprouvé par Koehler les

⁽¹⁾ La perte du corps d'armée de Koehler fut évaluée à 250 hommes.

Autrichiens réunirent leurs forces et l'obligèrent à se retirer dans ses premiers postes; les villageois, qui avaient fini par se débander dans la retraite, ne furent sauvés que par les efforts soutenus de la troupe soldée. Cette déroute suffit pour démontrer qu'une levée en masse des villageois ne sauverait pas la Belgique; aussi furent-ils immédiatement licenciés.

La colonne de Scheenfeld fut alors livrée au plus profond découragement; des compagnies entières se désorganisaient, et beaucoup d'officiers voulaient donner leur démission. L'autre colonne, commandée par un chef plus énergique et plus digne, ne songea qu'à venger sa défaite. Koehler ordonna d'attaquer la cense d'Hordenne, que les Autrichiens jugeaient imprenable et qu'ils appelaient le petit Luxembourg; cette entreprise audacieuse réussit complètement. Les patriotes, ayant traversé la Lesse, escaladèrent la montagne sous le feu continuel de sept batteries croisées, et eurent la gloire de détruire le posté le plus redoutable de l'ennemi. Ce succès releva le courage des soldats et celui du Congrès (1); mais il ne put être poursuivi. Le corps d'armée de Bouvignes s'affaiblissait chaque jour, tant par le départ des volontaires, qui n'étaient engagés que jusqu'au 1er octobre, que par l'envoi de plusieurs compagnies à Schenfeld. Koehler se voyait ainsi obligé de défendre, avec moins de 5,000 hommes, un terrain de neuf lieues de longueur contre un ennemi qui recevait tous les jours des renforts de troupes fraîches et aguerries; car déjà les régiments autri-

⁽¹⁾ Il envoya une somme de 3,000 florins pour être distribuée aux troupes qui s'étaient trouvées à cette attaque, et il éleva au grade de major le capitaine qui vint en apporter la nouvelle à Bruxelles.

chiens, descendant de l'Allemagne, commençaient à arriver dans le Luxembourg. Comme la mauvaise saison approchait, Koehler, cessant les opérations offensives, distribua ses soldats en quartiers d'hiver dans les fermes, après avoir pris les mesures nécessaires pour mettre les bords de la Meuse dans un état respectable de défense. Quant à Schænfeld, il avait représenté, dit-il (1), à l'autorité compétente la nécessité de construire des baraques dans les endroits où il n'avait pas la commodité de faire cantonner ses troupes : on lui avait tout promis et rien ne fut fait, par suite de la fatalité qui depuis quelque temps accompagnait toutes les opérations. La cavalerie dut rester au piquet et l'infanterie en partie sous les tentes, jusqu'au moment où l'armée fut obligée de se replier. Ces circonstances fâcheuses augmentaient le découragement des soldats.

Pendant ce temps, que se passait-il au Congrès? Les dépêches transmises de La Haye par M. Van Leempoel ne laissaient plus d'espoir; elles portaient que rien ne pouvait empêcher la descente des troupes autrichiennes, que la moindre manifestation de la France à l'égard des Belges engendrerait une guerre dont leur pays serait le théâtre et la victime, enfin, qu'il était temps de négocier et que plus tard il ne le serait plus. Certain que la Prusse et la Hollande ne tireraient pas l'épée en sa faveur et qu'il allait se trouver faible et isolé devant les Impériaux qui s'avançaient à marches forcées vers le Luxembourg, le Congrès aurait dû accepter un armistice qui lui eût permis au moins de gagner du temps; mais s'il était menacé d'un côté par l'armée impé-

⁽¹⁾ Voy. le Mémoire pour servir à la justification du général Schanfeld, p. 5.

riale, d'autre part, il avait devant lui un peuple prêt à se soulever contre ceux qui voudraient sacrifier son indépendance. Nous avons dit que le Congrès, dans ces graves circonstances, avait demandé de nouveau qu'on lui adjoignît des députés extraordinaires ; ils étaient arrivés à Bruxelles, et la deuxième session du Congrès renforcé dura depuis le 24 jusqu'au 28 septembre. Les députés reçurent d'abord communication des différents rapports envoyés de l'étranger depuis le 28 août; il fut ensuite décidé que les députés de chaque province se réuniraient pour convenir d'un préavis, et que ces opinions particulières seraient discutées ensuite en assemblée générale. Les provinces n'étaient pas prêtes à se mettre d'accord, lorsque Van Eupen et Van der Noot, qui étaient allés à l'armée, revinrent au Congrès le 28. Suivant leur coutume, ils dictèrent en quelque sorte la résolution qu'il fallait adopter. Van der Noot commença par donner lecture d'un projet de réponse à l'insinuation verbale du 17 septembre; deux membres voulurent présenter des observations, mais Van der Noot les interrompit par ce cri: Vaincre ou mourir! qui fut à l'instant répété par la majeure partie des députés. Le Congrès adopta donc une réponse par laquelle il déclinait, pour le moment, l'offre d'un armistice. MM. Rapsaet et de Mérode furent chargés de porter cette réponse à La Haye.

Dès le 3 octobre MM. de Mérode et Rapsaet firent connaître au Congrès les résultats de leur première entrevue avec les ministres de la triple alliance. Ceux-ci avaient observé que la réponse à l'insinuation verbale n'atteignait pas le but qu'ils s'étaient proposé; ils auraient surtout voulu prévenir, disaient-ils, que les renforts autrichiens qui

allaient arriver dans le Luxembourg n'entreprissent un coup décisif, parce qu'alors les Belges ne pourraient pas négocier ni les ministres des trois cours prêter leurs bons offices avec le même succès que si un armistice était conclu avant l'arrivée des renforts. Les envoyés belges, soulevant ensuite la question de savoir si les patriotes pourraient résister aux renforts envoyés d'Allemagne, engageaient le Congrès à consulter ses généraux. Dans une seconde conférence, qui eut lieu le 4 chez le grand pensionnaire, les représentants de la triple alliance remirent à MM. de Mérode et Rapsaet une réplique verbale à la réponse qu'ils avaient apportée. Cette nouvelle note disait que les ministres voyaient avec regret que leur médiation n'était pas acceptée; ils insistaient néanmoins encore pour la prompte conclusion d'un armistice, et ils faisaient remarquer que si les engagements pris à Reichenbach tendaient à ensevelir dans l'oubli tout ce qui s'était passé pendant la révolution des Pays-Bas, et à faire obtenir à la nation belge des concessions telles que leur Constitution n'en fût pas altérée essentiellement, ces conditions favorables, du moins en partie, se bornaient au cas seulement où les provinces accepteraient de bon gré les conseils salutaires qui leur seraient donnés, et pour autant qu'elles prévinssent l'emploi de la force. MM. de Mérode et Rapsaet, ayant pris connaissance de cette note, firent remarquer que la nation attachait un prix infini à son indépendance et nourrissait une haine implacable contre le système autrichien, et que, comme cette note ne rassurait pas les Belges sur ces deux points, ils ne pouvaient pas dissimuler leurs craintes de voir repousser l'armistice. Les ministres de la triple alliance répondirent sans détour, quoique avec la plus grande honnêteté « qu'indépendamment de la Prag-» matique sanction et des autres traités subsistants, celui » de Reichenbach obligeait les trois puissances à remettre » les Pays-Bas sous la domination du roi Léopold; qu'elles » ne pouvaient pas, par conséquent, se dispenser de remplir » cet engagement, mais que, d'un autre côté, leur intention » était que les Belges rentrassent sous cette domination avec » la liberté la plus ample, fondée sur leur ancienne Consti-» tution, telle qu'elle était avant d'avoir reçu des atteintes; » que tels étaient la base et le principe d'où l'on partirait » dans les conférences, et qu'au-dessus de la garantie des » trois puissances on prendrait de plus, de concert avec les » États, toutes les mesures par lesquelles les Belges pour-» raient garantir leur Constitution par eux-mêmes, de » manière qu'ils seraient plus libres que les Anglais (1). » Les ministres invitèrent enfin MM. de Mérode et Rapsaet à leur rapporter une réponse définitive avant le 15, parce que M. le comte de Mercy était attendu pour le 11, et que si le gouvernement belge ne les mettait pas en état, vers cette époque, d'ouvrir les conférences sur les concessions qu'il croirait devoir demander, ils ne pourraient pas entamer des négociations, et qu'il ne s'agirait plus alors que de remplir les engagements contractés à Reichenbach.

Malgré cette invitation pressante, le Congrès perdit un temps précieux. Ce ne fut que pour le 17 octobre qu'il convoqua une nouvelle assemblée extraordinaire chargée de délibérer sur la proposition d'un armistice.

Dans l'intervalle, le Congrès, suivant le conseil donné par

⁽¹⁾ Documents politiques et diplomatiques, p. 354.

MM. de Mérode et Rapsaet, résolut de demander l'avis de ses généraux sur cette grave question. Une députation de six membres, parmi lesquels se trouvaient Van der Noot et Van Eupen, eut une conférence à Andoy avec Schænfeld et Koehler. Après qu'on leur eut rendu compte de l'état des négociations entamées à La Haye, on leur demanda s'il fallait accepter l'armistice proposé ou le refuser, dans l'hypothèse que les Autrichiens regussent pour le 21 novembre un renfort de 30,000 hommes qui se joindraient aux 15,000 campés dans le Luxembourg. Les généraux ne pouvaient se faire illusion sur l'état de l'armée nationale : ils savaient qu'elle était réduite à 15,000 hommes, malades et blessés compris; tous les deux opinèrent pour l'acceptation de l'armistice. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que ce n'était pas l'opinion de Van der Noot et de Van Eupen; ceux-ci déclarèrent qu'on ne pourrait convaincre le peuple de la nécessité de cette suspension d'armes, et que, quant à eux, ils n'oseraient jamais en faire la proposition. Koehler répondit qu'il suffisait de faire entendre raison aux personnes sensées et, que quant aux autres, il ne fallait pas perdre un pays par une fausse complaisance; d'ailleurs, que la saison semblait favoriser une telle proposition; que tout le monde était habitué à voir que dans l'hiver les armées cessaient régulièrement leurs opérations, ou par un accord direct, ou par l'impossibilité de continuer les hostilités à cause de la rigueur de la saison; c'est-à-dire qu'on différait de part et d'autre les opérations jusqu'au printemps, afin de pouvoir entrer en campagne avec des troupes reposées et plus vigoureuses. « Si vous considérez cette question politi-» quement, ajouta-t-il, je crois que les raisons ne sont pas » moins convaincantes; car vous aurez le temps de former » des alliances avec d'autres puissances, de rétablir vos » finances, et d'engager les puissances alliées dans vos » intérêts; vous aurez à vous vanter devant l'univers entier » d'avoir fait sortir du pays 20,000 Autrichiens, d'avoir » levé des armées qui les ont empêchés d'y rentrer; vous » prouverez que rien ne peut ralentir les efforts que vous » faites pour soutenir la liberté et l'indépendance qu'on » s'est acquise avec tant de succès, sinon votre déférence » aux instances des puissances respectables, dans la justice » et l'honneur desquelles on a toute confiance; ainsi » on semblera faire à leurs sollicitations ce que la saine » raison et la politique exigent de nous, pour éviter les » malheurs qui pourraient résulter de votre refus. » Van der Noot et Van Eupen ne parurent pas faire grande attention à ces considérations militaires et politiques. « Si je vous » demande, dit Van Eupen, votre sentiment sur l'effet que pourraient produire 50,000 Autrichiens, je crois que vous me répondrez qu'ils n'oseront pas entrer dans le pays; car 50,000 hommes, ce n'est point le bout du monde, et, » faute de magasins, ils ne pourraient subsister : vous ajouterez que le nombre immense de nos volontaires les » empêcherait de faire de grands progrès. » — « Même » 80,000 Autrichiens, ajouta Van der Noot, seraient exter-» minés comme 80,000 mouches, s'ils osaient pénétrer » dans les Pays-Bas. » De même que son conseiller, il se fiait dans le nombre infini de volontaires qu'on pourrait mettre sous les armes (1). Koehler répondit froidement que

⁽¹⁾ Mémoires militaires sur la campagne de 1790, p. 132.

s'il avait une telle armée à commander dans les circonstances présentes, il ne douterait pas un seul instant du succès. Prenant ensuite Van der Noot à part, il lui fit cette comparaison très juste : l'État ressemble à un homme extrêmement endetté, qui ne s'occuperait aucunement des moyens ni de payer ni d'éviter son créancier, malgré l'assurance d'être mis un jour en prison, mais qui, au contraire, resterait les bras croisés jusqu'au moment qu'il serait trop tard pour tâcher de prendre quelques arrangements. Après des débats longs et vifs, l'opinion des généraux fut mise par écrit; elle conseillait d'accepter l'armistice à condition qu'il fût conclu sous la garantie des trois puissances, qu'il durât jusqu'à la fin du mois de mars 1791, qu'il ne s'opposât point à ce que la république augmentât ses forces militaires, et que chaque armée conservât ses positions.

C'était, en effet, la crainte de perdre leur popularité qui empêchait Van der Noot et Van Eupen de saisir la planche de salut offerte par les ministres de la triple alliance. Excité par les promesses fallacieuses et les déclamations furibondes du Journal historique, plus exagéré que jamais, et par les provocations insensées du Vrai Brabançon, qui avait succédé à l'Ami des Belges, le peuple ne voulait pas entendre parler d'une suspension d'armes. Tous ceux qui plaidaient en faveur de l'armistice étaient considérés comme des traîtres; on n'épargnait même pas les membres du Congrès ni surtout MM. de Mérode et Rapsaet, qui étaient revenus de La Haye avec la conviction qu'il fallait accepter les offres des puissances (1). Quelque temps auparavant on avait vu les volon-

^{(1) «} La conduite de Van Eupen, dans les fonctions de secrétaire d'État qu'il s'était

taires de Bruxelles se présenter aux États de Brabant et demander que l'on fît pendre tous les officiers emprisonnés comme traîtres, et que l'on bannît, pour le terme de dix ans, de la république les personnes qui avaient été au service de l'ancien gouvernement. Tous les moyens propres à augmenter encore le fanatisme de la populace étaient sans cesse employés : libelles, prédications, processions, apothéoses sacrilèges de Van der Noot. Les ecclésiastiques modérés qui refusaient de s'associer à ces déplorables manifestations, les bons prêtres, qui ne voulaient pas détourner les ouvriers de leurs travaux, étaient eux-mêmes dénoncés comme vonckistes. Cet état d'exaltation, dans lequel la populace était sans cesse entretenue, eut enfin pour résultat un crime abominable.

Le 6 octobre une procession solennelle accompagnait une Vierge miraculeuse, en grande vénération, que l'on était allé chercher à Laeken pour la transporter à l'église de Sainte-Gudule. Les différentes autorités civiles et toutes les corporations religieuses faisaient partie du cortège; les rues qu'il traversait étaient bordées d'une double haie de volontaires et de chasseurs. Un capucin, le père Hugues, renommé pour son cruel fanatisme, précédait l'image de la Vierge et bénissait le peuple prosterné. Au moment où la

arrogées, dit Rapsaet, était pleine de détours, mystérieuse et plus que fausse, car les députés (MM. de Mérode et Rapsaet), à leur retour de La Haye, lui prouvèrent qu'il avait transmis de Bruxelles à M. Van Leempoel et au chevalier de Rodes des rapports qu'il aurait voulu que ces derniers fissent au Congrès; il n'avait d'ailleurs aucune notion d'administration et bien moins de gouvernement. Van der Noot n'en avait pas plus que lui. Il n'y avait aucun ordre dans les affaires du Congrès; les États de Flandre et Hainaut s'efforçaient d'en mettre; Van der Noot, dont les vues étaient pures, s'y serait prêté et paraissait disposé à accepter pour prix de sa retraite la place de chancelier de Brabant, mais Van Eupen l'en détourna; aussi les États de Flandre et du Hainaut n'ont jamais voulu le reconnaître pour secrétaire d'État. » Messager des sciences historiques, t. IV.

procession traversait le Marché-aux-Herbes, un jeune homme, Guillaume Van Krieken, s'écria, en montrant le capucin à ses camarades : « Voilà le gueux qui s'oppose à mon mariage! » Van Krieken avait effectivement recherché en mariage la nièce du père Hugues, orpheline élevée par son oncle; mais sa demande avait été repoussée par le moine parce qu'il soupçonnait Van Krieken d'être imbu de principes démocratiques. Le père Hugues avait entendu l'exclamation du malheureux jeune homme, et comme il levait avec ostentation les mains au ciel, on crut qu'il demandait vengeance contre l'impie. Plusieurs volontaires allaient percer Van Krieken de leurs baïonnettes; mais il se tira de leurs mains et courut jusqu'au Marché-aux-Poulets; là on parvint à le saisir et, après l'avoir meurtri de coups, on l'enferma dans la prison des Madelonnettes. Cependant les paroles de Van Krieken avaient grossi en passant de bouche en bouche, et on finit par lui imputer d'avoir tiré sur l'image de la Vierge un coup de pistolet qui devait être le signal d'une nouvelle conspiration. Les fanatiques saisirent cette occasion pour jeter par un exemple terrible l'effroi parmi les démocrates et parmi ceux qui seraient tentés de proposer un accommodement avec Léopold. La cérémonie religieuse achevée, le père Hugues ranime la fureur de la populace, se met à sa tête et la conduit aux Madelonnettes en criant : Vengeance contre le royaliste impie! Quelques membres des États viennent haranguer le peuple et l'engagent à se calmer, en lui promettant la punition du délit dont il se plaint; mais on ne les écoute pas; la garde est forcée; les portes de la prison volent en éclats; Van Krieken est livré à ses bourreaux. On le conduit d'abord devant l'église de Saint-Nicolas, où il

est obligé de faire, à genoux, amende honorable; on lui passe une corde au cou et on le traîne jusqu'à la Grand'Place au milieu des vociférations de la foule. Là, on le pend au fer d'un réverbère; la corde casse, l'infortuné espère que ses bourreaux verront dans cet accident un avertissement du ciel; mais ils sont impitoyables. L'un le saisit par les cheveux, un autre affermit sa tête sur ses genoux, un troisième la lui scie, et les cannibales semblent se repaître du sang qui jaillit sur eux!... Cette tête ensanglantée fut mise ensuite sur une pique et promenée en triomphe dans la ville au milieu des imprécations et des cris d'une populace en délire. Ceux qui conduisaient cette bande infernale eurent la lâcheté de se rendre d'abord sous les fenêtres de la nièce du père Hugues et de lui présenter l'horrible dépouille de son amant : cette malheureuse, frappée d'épouvante à cette vue, en perdit la raison, et bientôt après la vie. Enfin, on se dirigea vers le couvent des Capucins : la tête de Van Krieken fut plantée au milieu du jardin de ce monastère, et elle y resta exposée jusqu'au lendemain (1)!

Cet épouvantable forfait répandit la terreur dans Bruxelles; un morne silence régna partout; les habitants paisibles, de même que les citoyens compromis, n'osèrent plus sortir de leurs maisons ni même se parler dans la rue. Ce fut au milieu de ce deuil universel que le Congrès invita, le 9 octobre, les Assemblées provinciales à célébrer le 24 le premier anniversaire de l'indépendance belge.

⁽¹⁾ Nous avons réuni tous les affreux détails consignés dans les meilleures relations contemporaines, notamment dans le Martyrologe belgique, le Journal de Gérard et les Mémoires de M. Walter, deux témoins oculaires du drame. Un autre témoin, le sénateur Lambrechts, écrivait vingt-huit ans après : « Jamais cette tête sanglante ne sortira de ma mémoire! » Indigné contre les fanatiques qui avaient commandé ce crime, craignant pour lui-même, il quitta Bruxelles et se réfugia en France.

L'exaltation des patriotes exagérés avait encore augmenté lorsque s'ouvrit, le 17, le troisième Congrès renforcé. Van Eupen et Van der Noot se présentèrent devant les députés avec la plus grande assurance; le premier, toujours investi de la direction de la politique extérieure, déclara contre toute évidence, et malgré les renseignements transmis par les agents du Congrès à Francfort et à Mayence, qu'il ne croyait rien de la marche des troupes autrichiennes (1); il berça aussi l'Assemblée de l'espoir d'un prétendu rapprochement entre la France et la Prusse et d'une rupture prochaine entre les puissances réconciliées à Reichenbach. C'était en s'appuyant sur les dépêches des envoyés du Congrès à Paris que le secrétaire d'État donnait ce dernier espoir. Ces envoyés annonçaient qu'ils avaient engagé au service de la Belgique 450 hommes, qu'ils appelaient vainqueurs de la Bastille; que le renvoi des ministres allait être décidé; que le comité diplomatique travaillait à ménager l'alliance de la France avec la Prusse; que la haine contre l'Autriche s'accroissait en France de jour en jour; que la cause des Belges commençait à y gagner dans l'opinion; qu'on pourrait maintenant en tirer des secours indirects avec facilité, et enfin que, d'après tout cela, le parti le plus prudent était de ne point accepter ni rejeter l'armistice, mais de gagner du temps avec les trois ministres. Toutefois, les membres sensés de l'Assemblée connaissaient assez la situation de la France pour savoir qu'elle n'était pas encore

⁽¹⁾ Il résulte des documents écrits sous les yeux de Schoenfeld et de Koehler que les renforts autrichiens arrivèrent vers la fin d'octobre tant à Luxembourg que vers Aix-la-Chapelle; déjà l'armée impériale s'augmentait journellement sur la Meuse. « Le Congrès souverain en était instruit, dit Schoenfeld dans son Mémoire, puisqu'il m'envoya lui-même la liste des différents corps qui composaient le renfort. »

prête à déclarer la guerre à l'Autriche; d'autre part, les dernières dépêches de Berlin démentaient la possibilité d'une rupture prochaine entre Léopold et Frédéric-Guillaume et enfin M. Van Leempoel, écrivant de La Haye, persistait à soutenir qu'il serait imprudent de refuser la négociation et surtout la suspension d'armes.

Toutes ces raisons devaient engager le Congrès à agir avec une grande circonspection. La majorité néanmoins, subissant les influences du dehors, et se flattant toujours d'une révolution prochaine dans le système politique de l'Europe, résolut, le 20 octobre, d'adresser pour la seconde fois une réponse dilatoire aux ministres de la triple alliance et de réclamer en outre l'intervention de la France aux conférences de La Haye. Dans cette réponse le Congrès insinuait qu'avant de prendre une décision sur l'armistice, il fallait des assurances pour le maintien de l'indépendance nationale. « Si par une suite des traités qui ont mis la » maison d'Autriche dans la possession de la Belgique, » ajoutait-il, les cours maritimes se croient en droit de » s'occuper de son sort actuel, VV. EE. pourront apprécier » elles-mêmes si la France, comme partie intégrante des » mêmes traités, n'est pas fondée et intéressée également à » intervenir dans les négociations, et si, sans son concours individuel, il se pourrait conclure quelque chose qui ne » pourrait de ce chef devenir un sujet de querelle ou de » discussion, et attirer les plus grands malheurs sur nos » provinces. » Cette réponse fut adoptée sur le rapport de Van der Noot; elle donna lieu cependant à une courageuse protestation en faveur de l'opinion démocratique.

A peine Van der Noot avait-il donné lecture de la note

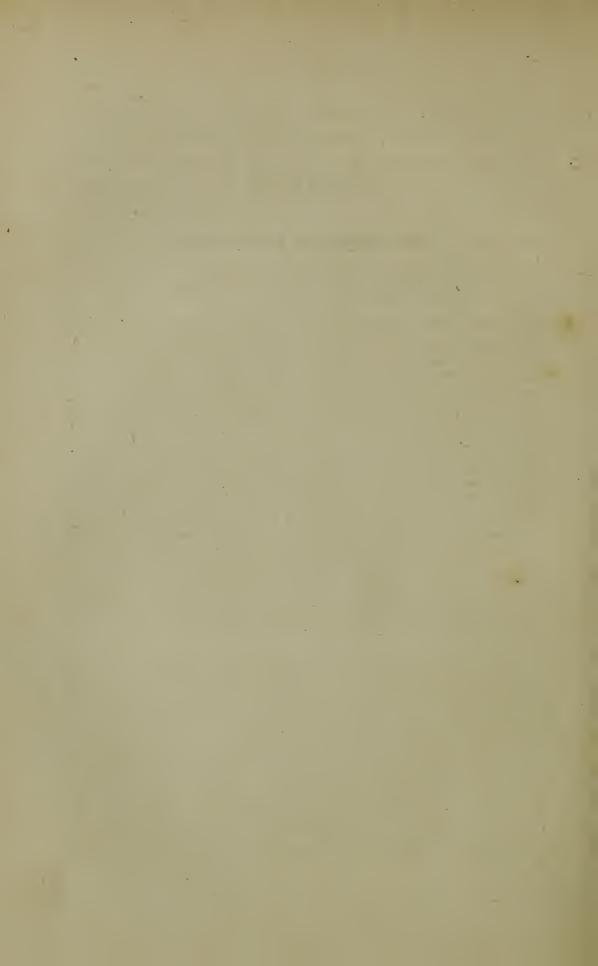
diplomatique qu'un membre du tiers état de la province de Namur, le sieur Haut, qui, sans être membre du Congrès, avait été admis à la séance, ainsi que plusieurs autres membres de métiers ou corporations, demanda la parole. Van der Noot voulut d'abord la lui refuser, attendu qu'il n'avait pas voix délibérative; mais le sieur Haut ne se laissa pas intimider. Il soutint qu'étant envoyé par le tiers état, pour rendre compte de la véritable situation des grands intérêts politiques du moment, on ne pouvait lui refuser la parole sur des objets qui devaient l'éclairer, et le mettre mieux à même de rendre un compte exact à ses commettants des résultats de sa mission. Le président lui permit de parler, « Messeigneurs, dit-il, vous ne pouvez méconnaître en ce » moment le tort que vous avez eu, dans l'intérêt de la » nation, de ne pas accéder spontanément à la demande qui a été faite dans le temps, par de vrais patriotes, » d'accorder une plus ample représentation au tiers état » afin qu'il puisse avoir, dans les affaires publiques, non un simulacre d'influence telle qu'elle existe maintenant, mais une équitable influence de fait, afin que, dans la direction des intérêts nationaux, les trois ordres soient » placés sur la même ligne du pouvoir. Vous n'ignorez pas, messeigneurs, que la véritable force nationale réside dans le peuple; le clergé emploie ses trésors, la noblesse occupe les hauts emplois, c'est vrai, mais le peuple prodigue son sang, et sans lui vous ne pouvez rien. Ces vérités courent les rues. Vous les avez méconnues; je ne viens » pas réclamer aujourd'hui ce que vous avez déjà refusé, je » sais que je perdrais mon temps. Je viens seulement vous » faire remarquer l'état de faiblesse dans lequel vous vous

» êtes maintenant constitués vis-à-vis des puissances qui, » il ne faut pas en douter, veulent nous faire replacer sous » le joug de nos oppresseurs. Vous invoquez aujourd'hui la » puissance du tiers état, vous le considérez comme le » représentant du peuple, vous le consultez, vous voulez » vous en faire une cuirasse pour traiter avec les trois » ministres. Croyez-vous donc qu'ils ne toucheront pas du doigt le défaut de cette cuirasse? Ne savent-ils donc pas » que vous vous êtes emparés, par des théories dont vous » connaissez maintenant le côté faible, de toute l'influence » politique dans les affaires et les intérêts publics. Faites » maintenant tout ce que vous voudrez, vous n'échapperez » point, auprès de vos adversaires, à la responsabilité qui » doit peser sur vous seuls; c'est votre fait; supportez-en » maintenant toutes les conséquences. » Vander Noot, irrité d'entendre plaider la cause des vonckistes dans le sein même du Congrès, apostropha vivement l'orateur; mais le président crut devoir, dans cette circonstance, agir avec plus de modération, parce qu'il soupçonnait que le discours du sieur Haut n'était pas son ouvrage, que lui-même n'était que l'agent du parti démocratique. Après lui avoir fait remarquer, avec beaucoup de convenance, l'intempestivité de ses paroles, il l'engagea à retirer sa motion; le sieur Haut y consentit, et promit en outre de ne pas la reproduire en public; par suite de ce désistement, il n'en fut fait aucune mention dans les actes du Congrès (4).

Le Congrès aurait voulu charger MM. de Mérode et

⁽⁴⁾ Nous avons trouvé ces détails intéressants et inédits dans les *Mémoires* de M. Walter. Il nous apprend qu'il avait obtenu copie de ce discours en 1795 des mains du sieur Haut lui-même et que c'était par lui qu'il connaissait ce qui s'était passé dans la séance du 20.

Rapsaet de porter sa réponse à La Haye; mais comme leur patriotisme avait été méchamment révoqué en doute, ils refusèrent cette nouvelle mission. Il fut enfin décidé que la réponse du Congrès serait remise aux représentants des trois cours alliées par le résident ordinaire, M. Van Leempoel. Or la minorité avait insisté pour que l'on envoyât à La Haye une députation plus considérable que la précédente, afin de ne pas blesser davantage les trois ministres et pour ne pas les maintenir dans l'idée que le Congrès ne voulait que tergiverser.



CHAPITRE VII

LES CONFÉRENCES DE LA HAYE

(Depuis le 30 septembre jusqu'au 21 novembre).

Léopold est élu empereur d'Allemagne; son couronnement à Francfort. — Déclaration du 14 octobre contenant les intentions de l'Empereur à l'égard des Belges. - Le comte de Mercy-Argenteau arrive à La Haye; première conférence avec les médiateurs. — Ultimatum des médiateurs remis à l'agent du Congrès belge. — La déclaration de Francfort est brûlée à Bruxelles. - Agitation des partis; protestations en faveur de Van der Mersch; il est transféré à Louvain. - Proclamation belliqueuse de Van der Noot. - Séances du Congrès renforcé des 13, 14, 15 et 46 novembre. — Réponse du Congrès à l'ultimatum des médiateurs ; elle est portée à La Haye par une nouvelle députation. - Efforts du gouvernement pour ranimer l'enthousiasme de la nation. - Découragement général. - Conférence d'Andoy entre les députés du Congrès et les officiers supérieurs de l'armée; la plupart de ceux-ci yeulent se soumettre aux ordres des puissances étrangères. - Schoenfeld lui-même adresse sa démission au Congrès. — Les députés envoyés par le Congrès à La Haye font connaître les résultats de leur mission; le comte de Mercy est inflexible; il refuse à son tour tout armistice; protestation des médiateurs. -Terrible position du Congrès de Bruxelles; il prend enfin le parti de nommer l'archiduc Charles d'Autriche grand-duc héréditaire de la Belgique. - Des députés partent immédiatement pour notifier ce décret au maréchal Bender.

Tandis que la Belgique s'aveuglait encore sur le sort qui l'attendait, un événement grave et décisif s'accomplissait au delà du Rhin. La ville de Francfort avait été le théâtre d'une cérémonie qui allait bientôt disparaître pour jamais avec les autres souvenirs du moyen âge : c'était l'élection d'un empereur d'Allemagne. Le 30 septembre 1790, dès six heures du matin, les compagnies bourgeoises avaient pris les armes et s'étaient réunies aux endroits qui leur étaient

assignés; vers neuf heures, le cortège des électeurs et des ambassadeurs se dirigea vers l'antique collégiale de Saint-Barthélemy. Le maréchal héréditaire de l'Empire marchait en tête; venaient ensuite, revêtus de leurs habits de cérémonie et montés sur des chevaux superbement harnachés, les trois électeurs archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; ils étaient suivis des ambassadeurs électoraux de Bohême, du Palatinat, de Saxe, de Brandebourg et du Hanovre, tous également à cheval et couverts de riches manteaux espagnols. Après la messe, le Veni Creator fut entonné par l'archevêque de Mayence, puis les électeurs prêtèrent successivement sur l'autel le serment d'élection, et la cérémonie ayant été terminée par l'hymne Veni sancte spiritus, ils se rendirent dans la salle qui leur était réservée au Rœmer. Vers trois heures une salve de trois cents coups des canons placés sur les remparts et le son de toutes les cloches annoncèrent que l'élection était consommée; on apprit au peuple que Léopold, roi de Hongrie et de Bohême, avait été proclamé à l'unanimité des suffrages empereur d'Allemagne. C'était là le fruit de sa réconciliation avec la Prusse et un des résultats de la convention de Reichenbach. Le 4 octobre le nouveau chef de l'Empire fit son entrée solennelle à Francfort, et le 9 il y fut couronné suivant l'antique usage. Cette cérémonie mérite aussi une mention particulière. Tandis que les cloches sonnaient à grandes volées et que cent canons retentissaient, les électeurs ecclésiastiques précédaient à l'église de Saint-Barthélemy le nouvel élu. Un immense cortège alla le chercher au Rœmer et le conduisit à la collégiale; il s'avançait derrière les princes de l'Empire, sous un dais porté par les plus anciens

magistrats de Francfort. Les trois électeurs ecclésiastiques, entourés d'une multitude d'évêques et d'abbés, attendaient l'Empereur à la porte de l'église et le conduisirent à sa place. L'archevêque de Mayence, étant monté ensuite à l'autel, fit une prière, les yeux tournés vers l'Empereur; le chapitre entonna l'Exaudi nos, puis Léopold prêta serment. L'archevêque de Mayence, procédant alors à la cérémonie du sacre, oignit l'Empereur avec l'huile sainte à la tête, à la poitrine, au cou, aux épaules, aux jambes, aux coudes et à la main. Léopold, étant allé ensuite revêtir les vêtements impériaux dans la sacristie, reparut devant l'autel et y reçut l'épée de Charlemagne, l'anneau, le globe et la couronne. Il communia, vint s'asseoir sur le trône, et les chevaliers s'étant agenouillés devant lui, il les toucha de son épée. La cérémonie s'acheva au Rœmer par le festin traditionnel.

Un des premiers actes de l'empereur Léopold II fut la déclaration qu'il signa, le 14, pour faire connaître ses intentions à l'égard des Belges. La connaissance des engagements que l'Empereur avait contractés à Reichenbach avec les puissances maritimes et la Prusse n'ayant pas produit l'effet qu'il en attendait, il venait, disait-il, de se concerter avec les trois cours pour qu'elles eussent à s'expliquer publiquement sur l'étendue des stipulations de Reichenbach et en même temps il ne voulait, de son côté, laisser aucun doute sur la réalité de ses intentions. En conséquence, il s'exprimait dans les termes suivants : « Nous nous engageons, de » la manière la plus solennelle, sous l'obligation du serment, » que nous prêterons à notre inauguration lorsqu'elle » pourra avoir lieu, et sous la garantie des cours de Lon- » dres, de Berlin et de la république des Provinces-Unies,

» à gouverner respectivement chacune de nos provinces belgiques sous le régime des constitutions, chartes et priviléges qui étaient en vigueur pendant le règne de feu S. M. l'impératrice Marie-Thérèse; promettant, sous notre parole d'empereur et roi, de ne jamais y donner, ni souffrir qu'il y soit donné de notre part ou en notre nom la moindre atteinte, et de remettre en son entier tout ce qui pourrait avoir été fait, sous le dernier règne, contre la teneur desdites constitutions. Après cet engagement solennel, nous invitons, interpellons et sommons tous nos sujets belgiques de reconnaître notre autorité légitime, et de nous prêter, entre les mains de ceux qui auront commission à ce de notre part, le serment de fidélité et d'obéissance qui nous est dû, déclarant que nous ensevelirons dans un profond oubli tous les excès et les désordres commis pendant ces derniers temps, sous l'amnistie générale que nous ferons publier en faveur de tous ceux qui, avant le 21 novembre prochain, poseront les armes, et mettront fin à toutes instigations ou manœuvres quelconques contre l'exercice paisible de notre autorité... Dès que la cessation des troubles actuels aura donné lieu à notre inauguration solennelle successivement et séparément dans les provinces respectives, nous recevrons et accueillerons avec plaisir, examinerons avec attention, et traiterons avec confiance, de concert avec les États de chacune desdites provinces, toutes les demandes générales ou particulières qui, sans s'écarter de la Constitution, et sans donner atteinte à l'exercice de notre autorité légitime, auront quelque rapport direct à la prospérité publique, laquelle fera sans cesse l'objet de tous nos

soins; et, afin de connaître d'autant plus directement les vœux de toutes les classes de citoyens qui, dans les provinces respectives, auraient un intérêt réellement fondé à la chose publique, nous accorderons volontiers entrée et séance aux États respectifs, après nous être sur ce entendu et concerté avec eux sur le pied de la Constitution, à tous corps et communautés religieuses et civiles, et tous particuliers dont le patriotisme et les lumières pourraient être ou devenir d'une utilité reconnue à l'État, nous obligeant cependant, dès à présent, à ne jamais chercher à y introduire, ni exiger qu'il y soit introduit des représentants de corps, ou des individus qui auraient avec notre service des relations particulières ou se trouveraient liés par des obligations quelconques qui pourraient gêner la liberté des suffrages; nous obligeant également encore, sous la foi de notre serment, à ne jamais exclure ni faire exclure des États respectifs les corps et communautés, ni les familles ou individus qui, aux termes de la Constitution, ont droit d'y intervenir actuellement, ni même aucun desdits corps, communautés ou familles. Pour assurer un libre cours à la justice; pour rétablir et maintenir l'ordre public, ainsi que l'exercice constitutionnel de notre autorité légitime; pour protéger efficacement la propriété et la liberté des citoyens, aux termes des lois; pour défendre les habitants tranquilles contre les entreprises des méchants, et pour réprimer les excès auxquelles ceux-ci pourraient encore tenter de se livrer, nous faisons marcher actuellement vers les Pays-Bas une armée de 30,000 hommes. Ces troupes ne seront toutes arrivées à » leur destination que vers le 21 novembre : c'est le dernier

» terme que notre clémence, aidée des bons offices des » puissances garantes, peut laisser au retour des insurgents » à l'obéissance; ce terme écoulé, lesdites troupes, jointes » à celles qui s'y trouvent déjà, se porteront en avant dans » le pays, comme amies de tous ceux qui se conduiront » paisiblement à leur égard, comme ennemies de tous ceux » qui s'opposeraient à main armée à leurs mouvements. » Nous avons donné les ordres les plus précis à tous les » généraux et officiers commandants nosdites troupes, de » faire observer la plus sévère discipline, de se conduire avec » la plus grande modération, de protéger et défendre les per-» sonnes et les propriétés des innocents, de ménager même » celles des coupables, autant que pourront le permettre » les mesures auxquelles une opiniâtre résistance les force-» rait. Nous invoquons tous les jours le Très-Haut afin » qu'il daigne éclairer nos peuples belgiques sur leurs vrais » devoirs envers nous, et sur leurs intérêts les plus chers. » Si nos vœux ardents sont exaucés, une prompte soumis-» sion fera cesser les calamités qui affligent ces malheureuses » provinces et préviendra l'emploi des forces dont nous » sommes obligés de montrer l'appareil pour soutenir les » droits de notre couronne et tirer de l'oppression des » peuples soumis à notre domination légitime. Nous invitons » formellement et séparément les États des différentes pro-» vinces à s'assembler incessamment dans le lieu ordinaire » de leurs assemblées provinciales, et nous les sommons » de déclarer sans délai, par une réponse catégorique, » s'ils entendent ou non reconnaître notre autorité légitime, » et nous prêter le serment ordinaire en leur qualité de » représentants constitutionnels du peuple de leur province,

» sous les engagements solennels repris aux articles précé-» dents... » Ce manifeste dénotait la modération et la sagesse du prince, dont on a pu dire avec raison qu'il était éminemment propre à réparer les maux causés par la fougue perturbatrice de Joseph.

Ce fut également le 14 octobre que le comte de Mercy-Argenteau arriva à La Haye. Il avait rempli jusqu'alors les fonctions d'ambassadeur à la cour de France, où il était l'ami et souvent le conseiller de Marie-Antoinette; déjà avancé en âge, il se distinguait par la finesse de son esprit.

De même que les princes de la maison d'Autriche, ce grand seigneur appartenait à l'école progressive; et bien qu'il eût vu la monarchie française profondément ébranlée sous les coups des réformateurs, il favorisait les innovations; même il aurait voulu assurer, avec le retour de la domination autrichienne, le triomphe des progressistes en Belgique. Quand le comte de Mercy eut communiqué aux ministres des trois cours alliées le manifeste de Francfort, il s'éleva quelques difficultés au sujet de la réponse qui serait faite par les médiateurs à la dernière note du Congrès de Bruxelles. Le grand pensionnaire de Hollande, craignant qu'une fois les Pays-Bas soumis, les promesses faites par la cour de Vienne à la république ne restassent sans effet, s'adressa à M. de Mercy pour obtenir quelques garanties. La réponse du plénipotentiaire autrichien n'ayant pas été satisfaisante, le grand pensionnaire refusa de signer la déclaration aux Belges; pour le faire revenir de cette détermination, il fallut une seconde note dans laquelle M. de Mercy donnait plus d'assurances à l'égard des modifications qu'on apporterait au traité de Fontainebleau (1). Le ministre autrichien notifia ensuite aux médiateurs les intentions ultérieures de Léopold, pour le cas où les Belges se soumettraient volontairement; l'Empereur promettait de révoquer la plupart des édits principaux de Joseph II, et de respecter les privilèges en vigueur sous le règne de Marie-Thérèse. Deux jours après avoir reçu cette note, le 31 octobre, les médiateurs remirent à l'agent du Congrès de Bruxelles leur ultimatum. Ils rappelaient officiellement, pour la troisième et dernière fois, qu'il ne tenait qu'à la nation belge de voir rétablir sa Constitution légitime, telle qu'elle existait en sa plus grande pureté avant le commencement du règne de Joseph II, ainsi que tous ses privilèges religieux et civils, avec un oubli parfait de tout ce qui s'était passé pendant les troubles; mais ils ajoutaient que le temps pressait, et qu'on ne donnerait aux Belges qu'un terme de vingt et un jours pour accepter les propositions contenues dans le manifeste de Francfort, expédié directement aux États par le comte de Mercy. « Si vous laissez écouler ce temps sans vous » déclarer, disaient les médiateurs, ou si, dans l'intervalle » vous donnez de votre côté occasion à quelque nouvel » accident ou agression hostile, nous protestons que nos » souverains respectifs ne sauraient plus garantir votre sort, » et que ceux qui, par leur obstination, seront la cause des » malheurs dont la nation deviendra infailliblement la vic-» time en seront responsables. »

Le Congrès, ayant pris connaissance de l'ultimatum des médiateurs et du manifeste de Francfort, résolut, le

⁽¹⁾ Voy. Résumé des négociations, etc., p. 45.

3 novembre, de délibérer en commun avec les États généraux et de demander en outre qu'on lui adjoignît pour le 16 des députés extraordinaires. Cette réunion fut ensuite fixée au 13.

La populace de Bruxelles, excitée par les exagérés du parti oligarchique, avait accueilli avec des cris de fureur les propositions de Léopold. En vertu de ce manifeste, disait-on, le vonckisme va faire irruption dans les États et le gouvernement y introduira tant de personnes affidées qu'il sera toujours maître des délibérations. On répandit dans le public un factum portant que le peuple souverain de Brabant avait condamné la déclaration de Francfort à être lacérée et brûlée sur la Grand'Place de Bruxelles. Cet arrêt fut rigoureusement exécuté : le 6 novembre, en présence d'une foule immense qui couvrait la Grand'Place, on donna lecture du manifeste de l'Empereur au pied de l'arbre de la liberté, puis on le brûla.

Dans ces graves circonstances tous les partis s'agitèrent de nouveau.

Van der Noot et ses partisans voulaient une guerre à outrance pour maintenir l'indépendance nationale; les hommes plus modérés désiraient un accommodement avec l'Autriche, parce qu'ils craignaient les suites d'une obstination dont le succès ne leur paraissait rien moins que probable. Les vonckistes, de leur côté, renouve-laient leurs plaintes en faveur de Van der Mersch, toujours enfermé dans la citadelle d'Anvers, et leurs protestations contre le gouvernement des États (4); la plupart des démo-

⁽¹⁾ Le gouvernement n'était, aux yeux des vonckistes, qu'une oligarchie cléricale composée de l'archevêque de Malines, de l'évêque d'Anvers, de l'abbé de Tongerloo, de Van Eupen et de Van der Noot.

crates ne dissimulaient guère non plus leur préférence pour un arrangement avec l'Empereur conforme aux propositions et aux garanties consignées dans son manifeste. Mais alors la plèbe fut de nouveau excitée contre eux; de nouveau on les maudit du haut des chaires, et l'exaspération devint si grande que l'on craignit sérieusement pour la vie de Van der Mersch et des autres officiers encore détenus. La famille de Van der Mersch adressa un mémoire pressant au Congrès pour que les arrêts du général lui fussent promptement assignés dans une autre province, ou du moins dans une autre ville du Brabant. Le Congrès faisant attendre sa réponse, Mme Van der Mersch transmit aux États de Flandre un exemplaire de ce mémoire imprimé, en invoquant leur protection en faveur d'un détenu qui avait plus d'un titre à leur bienveillance. Enfin, sur les instances réitérées des États de Flandre, Van der Mersch fut transféré, dans la nuit du 10 au 11 novembre, de la citadelle d'Anvers au couvent des Frères célites de Louvain.

La prudence commandait impérieusement d'ouvrir sans retard de nouvelles négociations avec La Haye; car l'armée autrichienne s'avançait à marches forcées. Le Congrès savait aussi que tout espoir d'obtenir du secours de la France était évanoui, et que, de tous les vainqueurs de la Bastille qu'on attendait, il n'était arrivé à Mons que deux officiers seulement (1). Les meneurs du parti oligarchique persistaient néanmoins avec chaleur et même quelquefois avec violence dans leur déclaration de mourir plutôt que de rentrer sous le joug de l'Autriche. Tous les membres du Congrès

⁽⁴⁾ Les agents du Congrès à Paris étaient à cette époque M. de Thiennes et M. Gendebien, qui remplaça, du 9 au 25 novembre, M. de Haveskercke.

n'avaient pas la même assurance ni les mêmes illusions; mais les hommes sensés, ceux qui auraient voulu un accommodement immédiat, se savaient exposés à la rage des pamphlétaires et à la haine du peuple. Pour influencer l'opinion, Van der Noot fit enfin publier la proclamation suivante:

Vaincre ou mourir!!!

- « Brave peuple belgique, vos ennemis, aussi téméraires qu'audacieux, osent menacer encore votre religion et votre liberté; frémissez d'indignation et courez aux armes.
- » L'armée doit d'abord être mise sur le pied le plus respectable de 50,000 hommes bien armés et équipés, dont le courage saura bientôt faire repentir l'ennemi de son audace. Quatre cent mille volontaires des villes et des campagnes, animés du même esprit en faveur de la religion menacée, et dont la valeur ne peut être suspectée par personne, les soutiendront.
 - » Aux armes!!!

» Bruxelles, le 11 novembre 1790. »

A l'ouverture de l'assemblée extraordinaire du Congrès Van Eupen prit le premier la parole pour rappeler avec force les devoirs impérieux de tous envers la religion et la liberté menacées; il proposa ensuite de jurer sur le crucifix de ne point accepter les offres de l'Autriche. Mais cette proposition ne fut pas accueillie avec l'enthousiasme qu'il espérait; voici quelles furent, en résumé, les résolutions prises par l'Assemblée:

Les deux premières séances (13 et 14 novembre) furent presque entièrement remplies par la lecture de la correspondance de La Haye; on adopta ensuite une motion tendante à contracter une alliance avec les Liégeois pour repousser les troupes autrichiennes du territoire, motion qui tomba d'elle-même; enfin, sur le rapport du comité des finances, une lettre pressante fut adressée aux États des provinces afin qu'ils procurassent au trésor une somme d'un million de florins. Les États étaient invités à faire verser au trésor, endéans les trois jours, leur quote-part dans cette somme; ils devaient employer à cette fin tout leur crédit pour ne pas rendre, par leur faute, les opérations ultérieures du Congrès inutiles et même nuisibles à la liberté commune; chaque province était invitée en outre à fournir régulièrement son contingent dans la somme de 1,700,000 florins à laquelle le Congrès venait de fixer les dépenses nécessaires pour chaque mois. Ce ne fut que dans la matinée du 15 que la question suivante fut résolue affirmativement à la presque unanimité : « Le vœu de l'Assemblée est-il d'obtenir l'armistice et le demandera-t-on? » Il fut également décidé que l'on nommerait tout de suite un comité composé d'un député de chaque province, pour préparer un projet de réponse à l'ultimatum des ministres de la triple alliance; dans la séance du soir on adopta aussi, après de vives discussions, une proposition des députés du Hainaut tendante à envoyer une nouvelle députation à La Haye. Le même jour, sur la proposition de Van der Noot, il avait été résolu de décréter une levée en masse de tous les citoyens en état de porter les armes, parce qu'à tout événement la nation devait prendre une attitude respectable. Le 16, dans

la séance du soir, qui se prolongea bien avant dans la nuit, on adopta la réponse qui devait être portée à La Haye ainsi que les instructions secrètes des députés. La réplique du Congrès était conçue en termes vagues; il s'efforçait de justifier sa lenteur et son indécision, accueillait la proposition d'armistice, mais demandait un nouveau délai pour décider avec le calme de la réflexion le sort du pays; il repoussait avec énergie la proposition de rétablir les privilèges en vigueur sous le règne de Marie-Thérèse, réclamait l'ancienne et légale Constitution, c'est-à-dire qu'il aurait voulu faire rétrograder la Belgique de deux siècles. Les instructions secrètes, dans lesquelles étaient rappelés tous les griefs anciens et récents contre le gouvernement impérial, dénotaient aussi l'embarras et l'incertitude de l'Assemblée (1). Elle nomma ensuite, à la majorité des voix, les députés chargés de porter sa réponse à La Haye : ce furent le comte de Baillet, représentant du Brabant; M. de Grave, représentant de la Flandre; M. Petitjean, représentant du comté de Namur, et le chevalier de Bousies, représentant du Hainaut. Ils partirent, le 17 à midi, emportant en quelque sorte les destinées de la révolution belge.

Il ne fallait plus compter sur l'armée; Schoenfeld, par sa conduite équivoque, avait beaucoup contribué à lui faire perdre toute assurance, toute discipline. Les chefs euxmêmes pervertissaient le soldat par leur exemple : plus

^{(1) «} Ces instructions, disaient les députés de Tournai dans leur rapport à leurs commettants, nous parurent insuffisantes, en ce qu'elles ne contenaient rien qui indiquât que cette récapitulation des griefs n'était pas là apportée comme motif de persévérer dans toute exclusion du gouvernement autrichien, et qu'on omettait de marquer clairement qu'on était disposé à s'arranger avec le roi Léopold, au moyen de ces conditions et autres de la même nature à ajouter. » Documents politiques et diplomatiques, etc., p. 412.

d'exercices, plus de travaux militaires, la colonne d'Andoy ne se plaisait que dans l'inaction et dans la débauche; et quant à la colonne de Bouvignes, elle n'avait échappé qu'avec peine à cette contagion.

Cependant, désireux de remplir le vide causé par l'effrayante désertion qui régnait parmi ses troupes, le Congrès avait promis, dès le 10 octobre, une rente viagère de vingt florins et une médaille en or avec cette inscription : Défenseur de la patrie, à tous ceux qui prendraient, avant le 15 décembre, un engagement de quatre années; mais ce stimulant même n'avait pas produit les résultats que l'on en attendait. Espérant toujours ranimer l'enthousiasme la nation, le Congrès adressa, le 17 novembre, la circulaire suivante aux États des provinces : « Les circonstances du » moment exigeant que les volontaires les plus zélés des » provinces respectives marchent et se concentrent vers les » frontières du Brabant, de la Gueldre, du Hainaut et de la province de Namur, et voulant autant qu'il est en nous pourvoir aux moyens de sécurité pour l'intérieur des provinces, nous nous sommes sur cet objet abouchés avec les États généraux : le résultat de notre conférence a été qu'il importait essentiellement que vos Hautes Puissances requissent sans délai les magistrats des villes et ceux des villages de veiller à ce que tous les habitants en état de porter les armes, qui en sont pourvus ou qui peuvent s'en » procurer à leurs frais soient incessamment armés pour » la seule défense de leurs foyers respectifs. » Les volontaires devaient rester cantonnés et se réunir en cas d'alarme aux endroits qui leur seraient indiqués; outre le pain, on leur promettait huit sous par jour. Malgré cette invitation si

pressante, les volontaires, découragés par les désastres du mois de septembre, ne répondirent qu'en petit nombre à l'appel du Congrès; le patriotisme s'éteignait, l'abattement était partout (1).

Le manifeste de Francfort et la déclaration des médiateurs avaient circulé dans l'armée; l'alternative laissée aux Belges consternait beaucoup d'officiers et faisait même impression jusque sur le soldat. Excités par les intimes du général en chef, plusieurs colonels et d'autres officiers firent connaître publiquement que si le Congrès ne songeait point à conclure un arrangement conforme à la déclaration des trois cours médiatrices, ils se croiraient obligés de donner leur démission. Schænfeld s'empressa de signaler ces menaces au Congrès, et celui-ci, effrayé, envoya au quartier général une députation, dont faisaient partie Van der Noot et Rohaert,

^{(1) «} Les temps étaient accomplis, dit un contemporain, les villes et les campagnes restaient sourdes à la voix de Van der Noot et à celle de ses partisans; le clergé n'avait plus d'ascendant sur les habitants des campagnes... » Mémoires de M. Walter.

La proclamation suivante était propagée par des démocrates exaspérés et s'adressait particulièrement à l'armée :

[«] Compatriotes. » Nous avons les premiers exposé nos jours et nos fortunes pour voler à la défense de vos droits et de votre liberté. Des ambitieux, des hommes avides de pouvoir ou de fortune, vous ont trompés. Pour parvenir à leurs fins perfides, ils vous ont désigné ceux qui voulaient placer le peuple à leur niveau comme des ennemis de la religion. Vous savez maintenant, compatriotes, combien ils ont abusé de cet insidieux moyen, au point qu'ils sont parvenus à le rendre ridicule. Vous savez maintenant comment ils ont conduit le vaisseau de l'État dont ils se sont si audacieusement déclarés les seuls pilotes. Vous êtes aujourd'hui, par leur stupide incurie, à la veille d'un naufrage inévitable. Nous y serons engloutis avec vous; mais nous, nous périrons avec l'honneur sauf; ils ne pourront pas, eux, en dire autant. Ils ont impitoyablement jeté votre premier défenseur dans les fers; ils ont persécuté ses compagnons, ses frères d'armes, pour vous vouer à la honte d'être placés sous le commandement de chefs et de généraux étrangers, sur l'obéissance passive desquels ils savaient pouvoir compter. Notre zèle a survécu à leurs vexations, mais que pouvons-nous maintenant? Rien. Vos indignes maîtres vous appellent à une levée générale d'hommes; ils voudraient encore vous soutirer de l'or, après avoir fait répandre inutilement votre sang; ils voudraient encore, les infâmes, avant d'abandonner leur position, se repaître du tableau, si déchirant pour tant d'autres, des convulsions qui précèdent ordinairement la mort.. » Les premiers soldats de la liberté belgique. »

pensionnaire de Gand. Le 19 novembre, Koehler, ayant été invité à se rendre à Andoy, fut interrogé par le général en chef sur la situation de la colonne de Bouvignes. Quoiqu'il se doutât des intentions de Schoenfeld, il répondit avec fermeté qu'il était vrai que sa colonne était beaucoup diminuée par le départ des volontaires; que l'ennemi était beaucoup renforcé, et que ses forces augmentaient encore tous les jours; que cependant il n'avait aucune plainte à faire; que, quelle que fût la supériorité de l'ennemi, la colonne de Bouvignes ne le craignait pas. Schoenfeld, surpris de cette déclaration, dit à Koehler qu'il l'avait appelé expressément pour qu'il fît son rapport à une députation du Congrès, laquelle devait interroger aussi les colonels des différents régiments (1). Les députés du Congrès étant entrés, Koehler réitéra sa déclaration. L'officier qui lui succéda était le colonel Thienne, du régiment d'Anvers; il remit à Van der Noot un papier contenant en substance que:« vu le découragement total de son régiment en particulier et de l'armée en général; vu le peu d'espérance de succès, lui, comme étranger, ne se regardait point du tout comme obligé de sacrifier son honneur et sa vie dans la certitude d'une défaite en cas d'attaque; d'ailleurs qu'il ne prétendait point agir en contradiction des propositions de sa cour et des puissances alliées; qu'en conséquence, il priait les députés de vouloir accepter sa démission. » Il ajoutait que « les sentiments de tous les officiers de son corps étaient les mêmes, mais qu'il les avait empêchés de signer cette représentation, pour qu'elle ne fût point considérée comme un

⁽¹⁾ Voy. les Mémoires militaires sur la campagne de l'armée belgique, p. 140.

complot. » Van der Noot, pour l'engager à continuer son service, lui prouva que son honneur serait plutôt compromis s'il quittait le drapeau belge dans ce moment critique; que ce serait donner un mauvais exemple qui pourrait entraîner la perte de l'armée; qu'il n'avait point de raisons d'ailleurs pour montrer tant d'inquiétude, que tout se préparait pour un accommodement. Ébranlé par les instances de Van der Noot, le colonel Thienne promit enfin de rester et d'employer ses efforts pour détourner ses officiers de la résolution qu'ils avaient voulu prendre. Mais il fut impossible de persuader l'officier qui succéda à Thienne; c'était M. d'Herbestein, colonel d'un régiment de dragons; il allégua que son régiment se trouvait dans un poste où il ne pouvait se défendre, ayant la rivière à dos; que les seules troupes qui fussent à même de le soutenir avaient déclaré qu'elles partiraient ou mettraient bas les armes en cas d'attaque; que toutes ces circonstances l'avaient déterminé à donner sa démission ainsi que celles de tous les capitaines d'escadron et de plusieurs autres officiers. On trouva heureusement quelqu'un qui fit rougir tous ces lâches par de nobles et patriotiques paroles. M. le comte de Braine, colonel du régiment de Hainaut, s'exprima en ces termes : « Messeigneurs, je ne » connais rien d'aucun découragement ni cabale dans le » régiment que j'ai l'honneur de commander; au contraire, » il me donne les plus grandes assurances de sa bonne » volonté pour faire son devoir devant l'ennemi; et tout ce » que je peux dire, c'est que Vos Seigneuries peuvent » compter sur le régiment de Hainaut. » Mais cette protestation si énergique contre la cabale qui avait désorganisé l'armée n'empêcha point le principal confident de Schænfeld,

le comte Henri du Châtel, commandant du régiment de West-Flandre, de renchérir encore sur les allégations de Thienne et d'Herbestein. Il déclara que son régiment était en très mauvais état et totalement découragé; qu'il offrait sa démission et celle de ses officiers; que si on ne la leur accordait pas le même jour, leur intention était de partir le lendemain sans attendre; que le temps que l'Empereur avait accordé était prêt à expirer; qu'il était entré volontairement dans le service et qu'il prétendait le quitter de même; qu'il était, enfin, déterminé à profiter de l'offre du monarque. Comme ces paroles soulevaient des murmures, on entendit Scheenfeld excuser cet officier auprès de ceux qui le blâmaient. Les commandants de ces différents régiments s'étant retirés, Koehler fit connaître au général en chef et aux députés que la veille il avait visité la citadelle de Namur et qu'il avait été extrêmement surpris de la trouver dans un état absolument hors de défense; si quelqu'un, ajouta-t-il, avait étudié de la mettre dans l'impossibilité de nuire aux ennemis, il avait parfaitement réussi. Le général en chef répondit que, n'ayant pas été depuis longtemps au château, il n'avait pas pu voir toutes les défectuosités signalées par Koehler. Tandis que celui-ci, soupçonnant une trahison et prévoyant tous les désastres qui allaient survenir, retournait tristement à Bouvignes, Schænfeld lui-même envoyait sa démission au Congrès. Il représentait à l'Assemblée souveraine « que son rôle personnel changeait dorénavant de » nature; qu'il avait pu servir les Belges avec honneur tant » que leur cause avait été avouée par les puissances les » plus considérables de l'Europe, mais que dès que ces » mêmes puissances déclaraient d'une manière positive

» qu'elles ne s'en mêlaient plus et qu'elles les abandonnaient » à eux-mêmes, il devait supplier le Congrès de remettre » l'armée dans d'autres mains; qu'outre qu'une résistance » fondée uniquement sur les propres forces de la nation lui » paraissait peu possible, il lui semblait que, n'étant point » un aventurier, il ne devait point en jouer le rôle en contri-» buant à maintenir le peuple dans une erreur qui ne pouvait » que lui devenir funeste (1). » Le Congrès, néanmoins, ne soupçonnait pas encore le rôle honteux que Schoenfeld avait accepté; il lui écrivit immédiatement pour le conjurer de revenir sur sa détermination. « Nous sentons bien, disait-il, » que notre barque est exposée à une tempête, mais ne » perdons pas l'espoir de la mener encore au port, sous la » conduite d'un pilote comme vous. Notre confiance a été jusqu'ici placée entièrement en vous et elle n'a pas eu » de bornes; serait-il possible que dans un moment de crise vous nous retiriez vos soins? Vous sentirez que cela jetterait la nation, qui peut encore se défendre, dans le » plus désolant abattement. Jusqu'ici nous avons approuvé » tout ce que vous avez fait, et nous approuverons de même » tout ce que vous croirez utile à notre défense. »

Sur ces entrefaites, le Congrès avait reçu, le 20, à onze heures du soir, le premier rapport des députés envoyés à La Haye. Ils rendaient compte de la conférence qu'ils avaient eue dans la matinée du 19 avec les ministres médiateurs. Quoique la note du Congrès ne leur parût pas concluante, ils avaient eu égard aux explications verbales des envoyés, et ils avaient fini par calculer le temps qu'il faudrait

⁽¹⁾ Mémoire pour servir à la justification du général Schænfeld, p. 9.

aux Belges pour consulter le peuple sur le choix d'une nouvelle députation chargée uniquement de négocier un armistice. Au sortir de cette conférence, les ministres médiateurs avaient eu avec le comte de Mercy une entrevue qui s'était prolongée pendant quatre heures et qui avait été très orageuse; mais le ministre autrichien s'était montré inébranlable. A six heures du soir les médiateurs avaient fait connaître aux députés belges que M. de Mercy refusait tout armistice, par la raison que la réponse du Congrès n'était à aucun égard satisfaisante aux propositions qu'on lui avait faites. Les députés avaient alors fait de nouveaux efforts pour obtenir un délai quelconque, ne fût-il que d'une huitaine de jours, même de trois, pour consulter les États; ils informaient enfin le Congrès que les médiateurs avaient consenti, sur leurs instances, à avoir une nouvelle conférence le lendemain avec le ministre de l'Empereur. Lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre, écrivit, en effet, le 20, à M. de Mercy une lettre dans laquelle il disait : « Les propositions des envoyés de Bruxelles nous ont paru » fondées sur des principes équitables et modérés, qu'il » serait difficile d'outre-passer dans la situation actuelle » des choses, et qui annoncent de la part de la nation belge » le désir sincère de se réconcilier avec son souverain. Bien » plus, ils bornent maintenant au terme de huit jours leur » demande d'une prolongation de l'armistice; les députés » repartent ce matin, et nous allons leur parler pour la » dernière fois à dix heures. Tout dépend de la réponse » qu'ils obtiendront; si elle doit être calquée sur la déter-» mination sévère que Votre Excellence nous a annoncée » hier, le désespoir achèvera de s'emparer des esprits, et

» l'entrée de l'armée autrichienne sera signalée par le » meurtre et le carnage; et votre cour, en obtenant des » succès, dont je ne prétends pas disputer la probabilité, » aura tout au plus le triste avantage d'avoir réduit par la » force des sujets dont les cœurs lui resteront aliénés. » Mais le comte de Mercy, s'appuyant sur la déclaration du 34 octobre, et prétextant l'impossibilité de retenir les troupes autrichiennes dans l'espace resserré où elles se trouvaient, refusatout délai. Les envoyés belges venaient alors de faire connaître qu'ils acceptaient, au nom de leurs commettants, l'armistice proposé par les médiateurs; que, dès qu'il serait conclu, les États des provinces se réuniraient en assemblée générale à Bruxelles, et que celle-ci enverrait sans délai de nouveaux députés à La Haye pour aviser avec les médiateurs aux moyens de mettre fin aux troubles de la Belgique en assurant invariablement la liberté civile et religieuse. Cette déclaration était tardive; les médiateurs apprirent aux envoyés belges le refus définitif de M. de Mercy et leur remirent une contre-note portant « qu'il ne restait » plus aux provinces belges, pour prévenir les suites » fâcheuses que la marche des troupes impériales ne pou-» vait manquer d'entraîner après elle en cas de résistance, » que d'accepter les offres énoncées dans la déclaration des » ministres médiateurs du 31 octobre. » Les envoyés belges, après avoir transmis immédiatement cette déclaration au Congrès, quittèrent eux-mêmes La Haye, entre deux et trois heures de l'après-midi. Une telle issue des conférences contraria vivement les ministres médiateurs; même après le départ des députés belges, ils insistèrent auprès de M. de Mercy pour obtenir un armistice; mais le ministre le refusa

de nouveau : son ultimatum était que les troupes autrichiennes entreraient dans le pays au jour fixé, soit comme amies, aux conditions stipulées dans la déclaration de l'Empereur, ou, comme ennemies, si elles rencontraient la moindre résistance. Irrités, les médiateurs remirent immédiatement à l'ambassadeur autrichien une protestation de laquelle il résultait que sa conduite était contraire à la bonne foi et aux engagements contractés à Reichenbach. « Nous » ne saurions nous persuader, disaient-ils, et Votre Excel-» lence, en y réfléchissant mûrement, se l'imaginera tout » aussi peu, que les choses en soient venues à un terme » extrême, qui puisse ou qui doive conseiller l'emploi de » la force militaire comme l'unique moyen de ramener la » nation belgique vers son souverain. Par cette raison, nous ne pouvons, ni ne voulons être censés avoir donné lieu ou coopéré en aucune manière à la détermination » que Votre Excellence laisse entrevoir aujourd'hui, et nous » réservons, en conséquence, à nos souverains respectifs » telles mesures qu'ils jugeront convenables et analogues » aux circonstances présentes et futures. » Tous les ministres envoyèrent immédiatement des courriers à leurs cours respectives pour leur faire connaître cet incident inattendu.

Depuis le départ de M. de Baillet et de ses collègues pour La Haye, le Congrès belge, inquiet et troublé, était, pour ainsi dire, en permanence; le second rapport de La Haye, qui lui parvint le 21 avec la déclaration des médiateurs, avait encore accru son anxiété, lorsqu'il reçut au même moment une lettre désespérante de Schænfeld. « L'ennemi » est à nos portes, disait celui-ci; votre armée, étonnée de » la supériorité réelle de cet ennemi, est en partie décou-

» ragée. Je me place demain derrière la Meuse : mais mon plane gauche n'est appuyé qu'à Tirlemont; il est faible, et peut être tourné; comment voulez-vous que je me défende? Il faut ou quitter la Meuse et me réunir au général Koehler, ou laisser le Brabant à découvert et me replier de son côté. Soyez-en persuadés : l'ennemi, si nous ne recevons pas de réponse décisive de La Haye, ne nous laissera aucun relâche, et vous le verrez aux portes de Bruxelles avant qu'il soit trois jours. Au nom de Dieu, ne vous aveuglez point; prévenez l'orage, et croyez-en un homme qui ne vous a jamais trompés, et qui se voit forcé de vous répéter, avec les plus vives instances, la prière qu'il a déjà eu l'honneur de vous faire : c'est de le dispenser de mener davantage une barque qui, vu les circonstances, surpasse absolument ses forces. »

Jamais l'Assemblée ne s'était trouvée dans une plus terrible position: à La Haye, sa cause était perdue; au dedans, elle était trahie par la plupart des chefs de l'armée; enfin, aux portes mêmes de la salle, le peuple faisait entendre des clameurs sinistres contre ceux qui penchaient pour un accommodement. Le Congrès commença par écrire à Schœnfeld la lettre que nous avons déjà citée; mais, avant de délibérer sur la situation des affaires et de prendre un parti définitif, il résolut d'attendre le retour des députés envoyés à La Haye. Ils arrivèrent enfin à six heures du soir, et ne firent que confirmer verbalement les nouvelles désespérantes contenues dans leur dernier rapport. Le temps pressait: à minuit le terme fatal prescrit pour la soumission du pays expirait; il fallait se décider. La foule immense qui entourait l'hôtel du Congrès attendait avec anxiété sa résolution,

continuant à vociférer contre ceux qui voulaient se soumettre. Résister ouvertement avec une armée désorganisée, c'eût été folie; adhérer simplement au manifeste de Francfort, c'eût été déchaîner le peuple contre les États généraux. L'Assemblée eut enfin recours à un parti mixte, pour sortir de cette cruelle position. Après une longue délibération, on adopta l'avis suggéré par les députés revenus de La Haye, lesquels s'appuyaient sur quelques propos glissés par les ministres médiateurs, et on résolut de proclamer à l'instant même l'archiduc Charles, troisième fils de Léopold II, souverain de la Belgique. A onze heures du soir les États généraux adoptèrent par acclamation et à l'unanimité la résolution suivante: « S. A. R. Charles, archiduc d'Autriche, » troisième fils de S. M. l'Empereur, est nommé duc, » comte, marquis et seigneur des provinces respectives, » sous le titre de grand-duc héréditaire de la Belgique, » suivant les règles de succession à établir, et avec les » clauses nécessaires pour que cette dignité ne soit jamais » confondue dans le chef de la maison d'Autriche, non plus » que dans un autre prince quelconque dont les autres États ou domaines ne lui permettraient pas de résider constamment dans le pays et de le gouverner en personne, la nation étant convaincue que la première source de sa » décadence et de ses malheurs est dérivée de l'éloignement » de ses princes; de plus, sous la condition expresse de » conserver à toutes les provinces, et à chacune d'elles, ses lois fondamentales et anciennes et tous ses droits » constitutionnels, ses usages et coutumes, et tout ce qui » peut mettre enfin à couvert sa liberté et sa religion, de » la manière et sous les garanties qui seront plus particu-

» lièrement fixées dans les conférences à tenir à cet effet, » et sous la réserve ultérieure que les provinces ne seront » tenues à rien en vertu de ce présent acte, au cas que le » vœu unanime qu'elles ont énoncé ci-dessus éprouvât de » l'opposition de la part de S. M., l'Empereur. » M. Du Rieux, un des députés du Hainaut, et M. Bonaventure, envoyé par les consistoires de Tournai, furent chargés de notifier immédiatement ce décret au maréchal Bender ainsi qu'au général Schænfeld, et de réclamer une suspension des hostilités jusqu'à ce que l'Empereur se fût expliqué. MM. de Bousies et de Grave retournèrent, de leur côté, à La Haye pour faire la même communication aux ministres médiateurs et au comte de Mercy-Argenteau. Malheureusement, un acte qui aurait pu naguère changer peut-être les destinées de la Belgique ne servit pas même alors à ralentir la marche de l'armée autrichienne.



CHAPITRE VIII

RETOUR DES AUTRICHIENS

(Depuis le 21 novembre jusqu'au 12 décembre.)

L'armée autrichienne passe la Meuse. - Schoenfeld se replie sur Namur. - Le maréchal Bender refuse de recevoir les députés du Congrès chargés de lui notifier la nomination de l'archiduc Charles. - Capitulation de Namur. - Les colonnes de Scheenfeld et de Koehler se dirigent sur Bruxelles. - Le Congrès voudrait prolonger la résistance; il flétrit la capitulation de Namur. — Des députés sont envoyés auprès de Schoenfeld pour lui demander sa démission. - Marche de Koehler sur Mons; il est mandé à Bruxelles. - M. de Mercy refuse aussi de reconnaître l'élection de l'archiduc Charles. - Les Autrichiens sont aux portes de Bruxelles; sommation adressée aux États de Brabant. - Koehler donne son avis. - Exaspération du peuple; dissolution du Congrès; fuite des chefs du gouvernement. - Koehler donne un nouvel avis aux États de Brabant. - Entrée des Autrichiens à Bruxelles. -Soumission des autres villes. - Koehler conduit les débris de l'armée patriotique à Gand, licencie ses troupes et s'embarque pour l'Angleterre. - Soumission de la Flandre. — Délivrance de Van der Mersch et des autres détenus politiques. — Pacification de la principauté de Liège et de la Hongrie. - Suite des conférences de La Haye; protestation des médiateurs contre l'inflexibilité du comte de Mercy; justification de l'ambassadeur impérial; ses instructions au maréchal Bender. - Traité de La Haye du 40 décembre. — Léopold n'ayant pas voulu ratifier la clause relative aux privilèges, les trois Cours alliées retirent leur garantie.

Conformément à la déclaration impériale du 14 octobre, l'armée autrichienne, qui cernait en quelque sorte les frontières du pays depuis Givet jusqu'à Visé, passa la Meuse le 22 novembre, tandis que Schænfeld faisait replier ses troupes sur Namur. On sait dans quel état se trouvait la forteresse; on avait construit pendant l'été, hors de la porte de Jambes, des retranchements considérables, mais ils ne

pouvaient être d'aucune utilité, parce qu'ils étaient entièrement sous le feu de la montagne de Sainte-Barbe, où l'on ne pouvait empêcher l'ennemi de prendre position. Le 22 novembre, au matin, arrivèrent à Namur les députés du Congrès. Le peuple exaspéré courait aux armes, s'indignait contre Scheenfeld et prétendait qu'il ne sortirait pas de la ville; on entendait en même temps le bruit de la fusillade engagée aux avant-postes entre les chasseurs autrichiens et les chasseurs de Power, qui avaient refusé de suivre le mouvement rétrograde. Les députés du Congrès ayant fait connaître leur mission au général Schœnfeld, celui-ci se transporta lui-même aux avant-postes, fit cesser le feu, et instruisit tous les généraux et commandants des troupes nationales de ce qui venait de se passer; en même temps il écrivit au général-major Borrows, commandant des troupes autrichiennes sur la route d'Assesse, pour réclamer une suspension d'armes, et des passeports pour que les députés du Congrès pussent se rendre auprès du maréchal Bender. A deux heures de l'après-midi, Schænfeld reçut du généralmajor Borrows un' billet portant qu'il s'engageait à faire cesser les hostilités sous la condition expresse que les patriotes se retireraient au delà de la Meuse, ou du moins qu'ils n'augmenteraient pas les troupes qui se trouvaient de l'autre côté du fleuve, jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse du général commandant. Quoique cette proposition eût été accueillie par les délégués du Congrès, les passeports n'arrivaient point; à cinq heures du soir, les députés, perdant patience, envoyèrent une seconde lettre au quartier général des Autrichiens. Ce fut le lieutenant général de Latour qui répondit; à trois heures du matin un trompette

vint signifier qu'il ne ratifiait pas l'armistice. Scheenfeld lui ayant fait passer immédiatement l'acte de proclamation de l'archiduc Charles, il fit connaître vers midi que le maréchal Bender était bien éloigné de recevoir des députés chargés d'une proposition que son maître regardait comme une injure; qu'il n'était pas question de suspension d'hostilités, et que le maréchal entrerait à la tête de son armée, et regarderait comme rebelle tout ce qui s'aviserait de lui faire de la résistance. Dès le matin les hostilités avaient recommencé autour de la ville; vers le milieu du jour l'action devint assez sérieuse. MM. Du Rieux et Bonaventure, craignant que la porte de Bruxelles ne fût bientôt coupée, s'empressèrent de retourner pour rendre compte au Congrès de leur mission. Si l'armée nationale avait montré de l'énergie dans ce moment critique, peut-être le maréchal Bender eût-il écouté plus favorablement les propositions du Congrès; mais Schænfeld ne voulait pas encourager ses soldats, ni profiter de l'exaspération que le peuple manifestait contre l'ennemi. Il s'empressa au contraire de prêter une oreille favorable aux injonctions des États de Namur et des vingtquatre corps de métiers, qui, tremblants, le requirent d'évacuer la ville pour éviter les malheurs dont elle pourrait être victime, s'il se disposait à une résistance à laquelle les États ne voulaient pas s'associer. Schoenfeld se hâta de leur obéir. Sa retraite commença sur-le-champ dans le plus grand désordre et s'acheva le lendemain; il se dirigea vers Bruxelles par Genappe, laissant à Namur 180 pièces de canon de différents calibres et un peuple indigné de sa honteuse conduite. Les arsenaux avaient été enfoncés, et le peuple avait trouvé ainsi des armes pour repousser les chasseurs autrichiens qui s'avançaient dans le faubourg de Jambes. Mais déjà des délégués des États étaient entrés en pourparlers avec le maréchal Bender, qui avait établi son quartier général à l'abbaye de Geronsart, à une demi-lieue de la ville. Le 24, les États, d'accord avec les métiers, consentirent à ouvrir les portes de Namur aux Autrichiens, à condition que nul ne serait inquiété soit dans sa personne soit dans ses biens; que ceux qui avaient fait des fournitures à l'État seraient payés; enfin qu'on donnerait au peu qui restait encore de troupes belges le temps nécessaire pour se retirer. Le maréchal déclara en outre que, l'Empereur ne voulant régner que par la clémence, l'armée n'entrerait dans le pays qu'avec l'oubli total du passé, et qu'il donnerait les ordres les plus sévères pour qu'on ne se permît la moindre violence ni sur les personnes ni sur les propriétés. Après avoir congédié les députés des États, le maréchal fit inviter M. Yernaux, commandant des volontaires de Namur, à se rendre auprès de lui en uniforme. Dans cette conférence il fut convenu que les volontaires occuperaient, à l'arrivée des troupes impériales, les principaux postes de l'intérieur, et que les honneurs militaires seraient rendus de part et d'autre. En effet, le lendemain 25, à dix heures du matin, deux compagnies du régiment de Bender, commandées par un officier supérieur, entrèrent par la porte de Jambes et se rendirent avec le plus grand ordre à la Grand'Place; là, le commandant des volontaires et le commandant autrichien mirent simultanément pied à terre et s'embrassèrent en signe de paix. Les volontaires furent ensuite congédiés; mais le commandant autrichien les invita à emporter chez eux leurs fusils pour s'en servir

au besoin dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique.

Le même jour, Koehler, qui avait aussi reçu l'ordre de se replier sur Bruxelles, et qui avait opéré sa retraite sur trois colonnes, par Biesme et Châtelet, parvenait à Charleroi, après avoir fait neuf lieues en douze heures; ses trois colonnes formaient un total de 6,311 hommes avec 43 pièces de canon, 81 caissons d'artillerie chargés de munitions et 120 chariots de bagages.

Ces nouvelles furent un coup de foudre pour les États généraux; ils envoyèrent immédiatement un de leurs membres, M. Gendebien, au général en chef pour se concerter avec lui; sa retraite continua néanmoins sans ordre, sans dessein arrêté, les soldats allant à la débandade. Schænfeld ne songea même pas à défendre la forêt de Soignes, et il alla camper, le 26, à Anderlecht, laissant Bruxelles même à découvert. Lorsque de nouveaux députés du Congrès vinrent l'y joindre pour lui demander son avis sur les opérations ultérieures, il leur insinua qu'il fallait surtout gagner du temps pour amener le peuple à un accommodement raisonnable. Mais le Congrès prenait alors, quoique un peu tard, des mesures énergiques pour prolonger une résistance devenue impossible; le 27 il adressa aux États de Brabant une lettre destinée à être communiquée au peuple, et dans laquelle la défection de la province de Namur était énergiquement blâmée. « Les États de cette indigne alliée ont osé, » disait-il, en contradiction à l'acte d'union, non seulement » à notre insu, mais directement contre nos ordres, livrer à » l'ennemi leur province et sa capitale. La conduite félonne » des États de cette malheureuse province, jointe à la sourde

» trahison de quelques officiers de notre armée, qui ont » jeté l'alarme parmi la troupe, a fait naître la crise pré-» sente. Ce n'est pas que nous désespérions du salut de » l'État; mais nous ne pouvons vous laisser ignorer toutes » ces circonstances, tant pour instruire la nation, que pour » publier notre très juste indignation contre les États de » cette province infidèle, et afin qu'une honte éternelle la » couvre à la face de toutes les nations (1). » La foule qui stationnait aux abords de l'hôtel du Congrès, et qui encombrait même ses antichambres, ne cessait de crier contre les traîtres et surtout contre Scheenfeld; sa conduite était l'objet d'un blâme général. On ne comprenait pas comment il avait rendu une ville comme Namur sans la moindre résistance, contre le vœu même du peuple; il était inexcusable aussi, parce que sa retraite s'était effectuée sans ordre, qu'il n'avait point indiqué à son armée un point de réunion et de ralliement, qu'il avait abandonné ses magasins et son artillerie, tandis qu'il pouvait disposer de vingt-quatre heures pour évacuer la ville. Voulant éviter un soulèvement populaire, le Congrès résolut à l'unanimité d'envoyer immédiatement des députés à Schænfeld pour lui demander sa démission, et de confier le commandement en chef au général Koehler. Lorsque les députés se présentèrent chez Schænfeld il leur demanda si leur commission se bornait à le révoquer et s'il conservait sa liberté! Tel était l'homme qu'une coterie avait préféré à Van der Mersch (2).

⁽¹⁾ Documents politiques, etc., p. 251.

⁽²⁾ Voici comment Scheenfeld lui-même raconte la scène dans laquelle il fut congédié; quoiqu'il ne dise pas tout, on voit assez l'irritation qui régnait contre lui : « A minuit arriva une députation de quatre membres du Congrès, le baron d'Hooghvorst, le comte de Limminghe, le fils du doyen Beckman et un député de la Flandre, lesquels,

Koehler s'était reposé à Charleroi pendant la journée du 25. Les Autrichiens avaient eu d'abord l'intention de l'enfermer dans le pays d'entre Sambre et Meuse; voyant ce projet avorté, ils résolurent de prendre la route de Nivelles et d'attendre la colonne de Bouvignes aux Quatre-Bras, point d'intersection de la chaussée de Namur à Nivelles et de celle de Charleroi à Genappe. Ne trouvant pas à propos d'attaquer un ennemi campé dans une position très avantageuse et deux fois supérieur en nombre, Koehler usa d'une ruse de guerre; il donna publiquement l'ordre que la colonne eût à marcher vers Bruxelles par Genappe, mais, pour dérouter les espions de l'Autriche, il avait prévenu secrètement les commandants des différents corps qu'on ne continuerait la grande route de Genappe que jusqu'au village de Gosselies, et que là on prendrait le chemin de terre qui conduisait à Binche. Par cette manœuvre, Koehler évitait une bataille et pouvait se porter vers Mons et couvrir le Hainaut et la Flandre. Le 26, à quatre heures du matin, la colonne sortit de Charleroi, quitta le pavé au village de Gosselies, et, par une pluie battante et des chemins défoncés, se dirigea vers Binche et y passa la nuit; le 27, vers trois heures de l'après-midi, elle entra à Mons, chaque régiment en marche divisions, tambour battant, drapeau déployé. Le

dans les termes les plus ménagés, m'insinuèrent que le Congrès souverain avait résolu que je m'éloignasse de l'armée, du moins pour quelques jours. Je leur répondis que cet ordre remplissait mes vœux, mais que je ne pouvais leur dissimuler qu'ayant demandé cette permission avec instance dans d'autres moments, il me paraissait aussi extraordinaire qu'injuste de me la signifier de cette manière et de me mettre dans le cas de paraître quitter l'armée en fugitif; que si l'on croyait avoir le moindre reproche à me faire, j'étais prêt à les suivre en ville, tout seul, et à justifier ma conduite et devant le peuple et devant eux. Ils refusèrent mon offre et m'assurèrent au contraire de toute la confiance du Congrès, qui lui-même ne faisait cette démarche qu'avec les plus grands regrels, et pour éviter d'être la victime de l'effervescence populaire. » Mém. justificatif pour Schænfeld, p. 20.

général, accueilli avec enthousiasme par le peuple, se rendit à l'hôtel de ville pour se concerter avec les États sur le parti qu'il y avait à prendre; on reconnut bientôt que les munitions de guerre contenues dans les magasins n'étaient pas suffisantes pour soutenir un siège d'une semaine. Dans la même conférence Koehler apprit la dispersion de la colonne d'Andoy, la révocation de Schœnfeld et sa nomination comme commandant en chef. Le 29 on annonça que Schœnfeld allait arriver à Mons dans l'intention de se retirer en France; informé de l'irritation que le peuple nourrissait contre lui, Koehler ordonna à un officier d'aller à sa rencontre et de lui conseiller de prendre sa route par Valenciennes. Scheenfeld laissa en conséquence la ville sur la gauche; il fut néanmoins reconnu par des paysans et arrêté à Quiévrain; mais Koehler s'empressa de lui envoyer un sauf-conduit, en vertu duquel il fut relâché et put arriver en France sans obstacle. Ce fut également le 29 que Koehler reçut l'ordre du département de la guerre de se rendre immédiatement à Bruxelles avec son armée. Le lendemain la colonne sortit de Mons par la porte de Bruxelles; elle était divisée en deux lignes, la première commandée par le général-major de Cumptich, la seconde par le colonel Serret. Comme les Autrichiens étaient maîtres de Nivelles et de Rœulx et qu'on pouvait les rencontrer, Koehler fit marcher sa colonne dans le plus grand ordre, toujours prête à combattre en défilant vers Soignies; la première ligne y passa vers midi et continua sa route jusqu'à Braine-le-Comte, la seconde resta à Soignies. Pendant la nuit Koehler reçut un courrier qui lui apportait l'ordre de se rendre à l'instant à Bruxelles, sans attendre ses

troupes. Il partit immédiatement en poste avec M. Hoverlant, représentant du Congrès à la colonne de Bouvignes.

Bruxelles était dans la plus grande agitation. Les membres du Congrès, renvoyés à La Haye, n'y avaient obtenu aucun succès: M. de Mercy refusait de reconnaître l'élection de l'archiduc Charles; les ministres médiateurs eux-mêmes, quoique trouvant le biais excellent pour gagner du temps, doutaient que leurs cours consentissent jamais à la séparation des provinces belges des possessions de la maison d'Autriche, de crainte qu'elles ne se réunissent un jour à la France. Les députations de quelques provinces ne cachaient plus qu'une prompte soumission leur paraissait le parti le plus sage; il avait même été question, pour s'affranchir de l'influence des États de Brabant qui inclinaient toujours pour une résistance désespérée, de transporter les États généraux à Gand. Mais ce projet n'était plus praticable; déjà beaucoup de députés fuyaient Bruxelles et se dispersaient.

Le maréchal Bender était alors aux portes de la ville : il venait d'établir son quartier général à l'abbaye de la Cambre.

Le 30 novembre, au matin, un officier du régiment de Ligne, précédé d'un trompette, apporta aux États de Brabant une lettre dans laquelle le maréchal, rappelant l'exemple de la soumission de la province de Namur, disait qu'il attendait une réponse claire et prompte. Après s'être concertés avec les États généraux, les représentants du Duché de Brabant répondirent qu'il ne leur était pas possible de donner cette réponse avant d'avoir consulté les corporations des trois chefs-villes, ce qui ne pouvait se

faire en moins de deux fois vingt-quatre heures. « Quel que » puisse être le vœu des trois chefs-villes, ajoutaient les » États, Votre Excellence est priée de considérer que, par-» le traité de Reichenbach, il a été stipulé que les affaires » de la Belgique seraient arrangées par la médiation des » cours de Londres, Berlin et La Haye; que cette médiation a » été acceptée par les provinces belges, et qu'en conséquence, » il y a actuellement des conférences ouvertes à La Haye, où » l'on traite des objets de cette médiation. » L'anxiété qui régnait à Bruxelles s'était encore accrue lorsque Koehler se présenta, le 1er décembre de grand matin, devant le Congrès. Van der Noot débuta par de violentes récriminations contre Scheenfeld, que lui-même avait placé autrefois à la tête de l'armée; mais Koehler ayant répondu que ces plaintes faisaient perdre du temps, on ne s'occupa plus que de prendre une décision. Le Congrès déclara qu'il avait résolu de quitter Bruxelles pour aller siéger à Anvers, et qu'il avait formé le projet de désendre l'Escaut et la Dendre afin de couvrir la Flandre. On montra même au général une carte où ce projet lui fut expliqué. Mais il objecta le nombre de troupes nécessaires pour défendre une ligne d'une aussi grande étendue. Enfin, tout restant en suspens, Koehler prit congé des quelques députés qui composaient encore le Congrès et alla rejoindre la colonne de Schoenfeld. Il trouva ces troupes dans une situation déplorable, se sauvant de tous côtés, et les trois quarts déjà partis. Le tableau de cette déroute générale a été tracé par Koehler lui-même : « Le département de la guerre, dit-il (1), ayant fait donner par les magis-

⁽¹⁾ Mémoires militaires sur la campagne de l'armée belgique, p. 198.

trats de Bruxelles des passeports et congés à ceux qui étaient déserteurs autrichiens, cela mit la dernière main à leur débandade; car alors se déclarant tous déserteurs, il n'y eut plus aucun moyen de les contenir : ils partaient, et en rencontrant la colonne de Bouvignes, qui était en marche vers Bruxelles, ils faisaient voir leurs congés; malgré ces dérèglements, cette partie de l'armée entra néanmoins en ville dans le meilleur ordre. Les rapports de tous les commandants des troupes qui avaient servi sous les ordres immédiats de Schoenfeld étaient des plus désespérants; on n'entendait parler que de désertion, de pillage et de désobéissance. Le lieutenant-colonel Piper, du régiment d'Anvers, porta luimême au général, dans sa chambre, les drapeaux de son régiment, en déclarant que c'était la seule chose qui en restât. Tous les défilés qui auraient pu couvrir Bruxelles étaient déjà au pouvoir de l'ennemi, et leurs hussards avaient fait des prisonniers à un quart de lieue de cette ville. »

La terreur était alors dans Bruxelles; d'une part, on craignait l'entrée des Autrichiens, de l'autre, la populace qui ne voulait pas d'accommodement. Déjà elle pillait dans plusieurs quartiers et n'épargnait même pas les magasins des États; il avait même fallu lui abandonner l'argent qui pouvait être resté dans le trésor public. Au milieu de cette crise disparut le dernier simulacre d'États généraux et de Congrès; tous les députés quittaient Bruxelles; les chefs de la révolution, voyant leur popularité perdue et craignant la vengeance du vainqueur, se hâtèrent aussi de reprendre la route de Hollande. Là se réfugièrent de nouveau Van der Noot et Van Eupen, et ils y furent suivis par l'évêque d'Anvers, l'abbé de Tongerloo et le fanatique Feller.

Après la dissolution du Congrès, Koehler se rendit à l'hôtel de ville et s'adressa en ces termes aux députés composant les États de Brabant : « Messeigneurs, avant qu'il » me soit possible de faire aucun projet sur les opérations à entreprendre dans les circonstances présentes, il m'est » très nécessaire de savoir jusqu'à quel point vous êtes » déterminés à vous défendre. Si vous êtes résolus de rem-» plir le cri si souvent répété de vaincre ou mourir, de tout » risquer plutôt que de céder aux Autrichiens, je crois qu'il » y a encore quelque espérance et que les ennemis auront » infiniment de peine à réussir. En gagnant du temps on » pourrait espérer l'assistance des provinces encore libres; » mais pour cela il faut être préparé à voir un ennemi » autour de votre ville, ne point être étonné d'y voir tomber » des boulets de canon, et de voir même quelques parties » en feu; et en même temps il faut être prévenu que si » l'ennemi, par les suites de la guerre, force l'entrée de la » ville l'épée à la main, cette opposition lui donnera le droit » du pillage, et de tous les excès d'une place prise d'assaut; » mais en combattant avec énergie et résolution, il y a » beaucoup à espérer que cela n'arrivera pas : en même » temps qu'on prend tous les moyens possibles pour » s'assurer du succès, il faut aussi être préparé pour tout » ce qui pourrait arriver de contraire, afin de ne point être » surpris ni découragé; je crois que mon devoir exige qu'en » vous déclarant que je suis prêt à tout entreprendre pour » assurer quelque succès, je vous démontre maturément » les conséquences qui pourront naturellement s'ensuivre » en cas de manque de réussite pour ces efforts, afin que » personne ne me rende responsable des conséquences qui en

» résulteraient, et qu'on ne puisse jamais m'accuser de vous » avoir trompés par de fausses espérances. » Les membres composant les États de Brabant, après avoir entendu ce discours, prièrent Koehler de vouloir revenir à six heures du soir, afin qu'ils eussent le temps de prendre une résolution. Mais pendant cet intervalle, malgré toutes les instances qui furent faites auprès de l'administration communale, on ne put trouver aucun ouvrier pour travailler à des barricades; il ne se présenta même pas de volontaires pour patrouiller et monter la garde aux portes afin d'assurer la tranquillité de la cité. Koehler, étant retourné à l'hôtel de ville à sept heures du soir, remit aux États de Brabant une déclaration écrite portant que la désorganisation de la colonne de Scheenfeld avait gagné une partie de ses propres soldats et que la résistance de quelques braves gens ne pouvait qu'autoriser l'ennemi à exercer contre Bruxelles de funestes représailles. Après avoir reçu cette communication, les États adressèrent la lettre suivante au maréchal Bender: « Nous venons de recueillir le vœu des trois ordres des » États de ce duché sur l'objet important de la dépêche de Votre Excellence du 29 novembre dernier; et, en conséquence, nous avons l'honneur de lui dire que, si les instructions dont elle est chargée ne lui permettaient pas de suspendre la marche des troupes sous son commandement, jusqu'à ce que les trois cours alliées nous auront fait parvenir la réponse que nous attendons de leurs bons offices et de leur médiation près de S. M. l'Empereur, au sujet de la résolution des États généraux du 21 novembre dernier, nous assurons Votre Excellence, » pour autant qu'il peut dépendre de nous, que ces troupes

» ne rencontreront ici aucune résistance, pourvu que nous » puissions concerter les moyens de faire sortir celles qui » v sont actuellement pour maintenir le bon ordre et la » police, et qu'il ne soit porté aucune atteinte à la sûreté » des personnes et des propriétés de tous les habitants en » général et en particulier (1). » Les magistrats de la ville s'étaient déjà rendus auprès du maréchal pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre afin d'assurer la tranquillité publique pendant l'entrée des troupes impériales et d'intimider les soldats et les malfaiteurs disposés à profiter des embarras du moment. A leur retour ils publièrent une proclamation annongant que le maréchal avait ordonné que le grand prévôt de l'armée, accompagné du maître des hautes œuvres, parcourrait les différents quartiers de la ville pour se saisir de tout pillard et le punir; qu'on dresserait en conséquence une potence militaire sur la place du Sablon avec cette inscription: « Cette potence est dressée pour que le grand prévôt de l'armée fasse pendre immédiatement tout soldat volant ou pillant un habitant quelconque de cette ville. »

Sans attendre l'issue de la négociation entamée avec le maréchal Bender, Koehler fit prendre pendant la nuit la route de Gand à son artillerie et à ses bagages. Le lendemain au matin le gros de l'armée s'achemina aussi vers Alost, et l'avant-garde autrichienne entra tranquillement dans Bruxelles par la porte de Namur, tandis que la légion belgique, qui faisait partie de l'arrière-garde des patriotes, sortait par celle de Flandre. Dès neuf heures du matin les

⁽¹⁾ Documents politiques, etc., p. 438.

magistrats de Bruxelles se trouvaient à la porte de Namur pour présenter les clefs de la ville au maréchal. A dix heures l'armée impériale fit son entrée et s'empara de tous les postes militaires. Le maréchal reçut dans la journée les hommages des corps représentatifs; il se rendit le soir au théâtre, où l'on représentait la partie de chasse de Henri IV, dont toutes les allusions furent avidement saisies par les spectateurs.

Mons avait accueilli le général Latour le 1er décembre; les Autrichiens reprirent Malines le 4, la ville et la citadelle d'Anvers le 6. Tandis que le feld-maréchal lieutenant Alvinzi se dirigeait vers Louvain, des exaltés avaient répandu le bruit que les femmes namuroises, s'étant jointes aux bourgeois, étaient tombées à l'improviste sur les troupes autrichiennes, qu'elles en avaient massacré une partie et chassé le reste à plus de quatre lieues de la ville, que la colonne venant du Limbourg avait dû se retirer du territoire de Liège, que les Hollandais accouraient au secours des Belges. Quelque absurde que fût une semblable invention, elle fit effet sur la multitude, particulièrement à Louvain. Pendant la nuit du 30 novembre on vit arriver dans cette ville les débris de la colonne de Schænfeld. Ces bandes en désordre, réunies à des Louvanistes, ayant voulu faire résistance, avaient essuyé une défaite complète près de Louvain. La consternation était générale; on craignait que cette escarmouche n'eût irrité le général autrichien. Le 2 décembre tous les volontaires abandonnèrent les postes qu'ils occupaient dans la ville, et beaucoup d'habitants prirent la fuite. Bientôt on aperçut les troupes impériales sur les hauteurs de l'abbaye de Parc, sur la chaussée de Namur et du côté du château d'Héverlé. A

quatre heures de l'après-midi une députation du magistrat se rendit enfin au quartier général autrichien. Le général Alvinzi refusa toute capitulation et exigea des otages pour garantie de la tranquillité des habitants; il se borna à assurer que les personnes et les propriétés seraient respectées. Revenus à Louvain, vers sept heures du soir, les députés firent connaître la condition imposée par Alvinzi; six citoyens notables, appartenant à la magistrature et au clergé, se dévouèrent. Le lendemain, à sept heures du matin, la députation se rendit de nouveau au camp du général; elle lui présenta la liste des otages qui se mettaient à sa disposition pour garantir la conduite paisible des habitants envers les troupes impériales. Le général Alvinzi, satisfait de cette soumission, prit immédiatement les dispositions nécessaires pour l'entrée de ses troupes. Vers onze heures un piquet de hulans vint prendre poste sur la place, en face de l'hôtel de ville. A une heure le général entra luimême, à la tête de sa colonne. Arrivé sur la Grand'Place, Alvinzi, ôtant son chapeau, cria: Vive Léopold II, souverain légitime des Pays-Bas autrichiens! et cette acclamation fut répétée par le magistrat, le clergé et le peuple. Alors les troupes défilèrent, une partie vers Malines et le reste de la colonne vers Bruxelles; il ne resta à Louvain que 800 grenadiers hongrois.

La colonne de Koehler avait fait, le 2 décembre, une halte de deux à trois heures à Alost. Pendant ce temps quatre députés des États de Flandre y arrivèrent, chargés de notifier au maréchal Bender la soumission de cette province. Ils interrogèrent le général sur les dispositions de l'armée. Koehler répondit que ses troupes appartenaient aux

États; qu'elles avaient été levées, habillées et payées par eux; que c'était par leurs ordres qu'elles avaient combattu; et que s'ils jugeaient convenable de licencier l'armée, il n'y avait aucune honte pour elle de remettre ses armes entre les mains de ceux de qui elle les avait reçues. Après cette conférence, toute l'armée se mit en marche vers Gand, où elle arriva pendant la nuit. Koehler se rendit immédiatement à l'hôtel de ville, où les États étaient réunis, pour se concerter avec eux sur ce qui restait à faire. Les États exprimèrent le désir que l'armée patriotique fût congédiée sans retard, mais de manière à n'occasionner dans la ville ni confusion ni tumulte. Koehler les assura « que ce licenciement » ne rencontrerait aucune difficulté parmi les troupes, parce » que, étant instruites de la séparation du Congrès souve-» rain et de la soumission de toutes les autres provinces, il » ne restait plus qu'eux, de qui légalement, et sans compro-» mettre leur honneur, elles pussent recevoir des ordres, et » qu'alors toute résistance ou hostilité deviendrait dés-» obéissance; que, dans tous les cas, ils pouvaient être » assurés qu'il n'épargnerait ni soins ni peines pour main-» tenir la discipline jusqu'au dernier moment. » Il ajouta « que pour lui-même sa plus grande ambition, depuis qu'il » était à leur service, avait toujours été de faire son devoir, » de leur prouver son attachement et de mériter leur » approbation; que s'ils étaient convaincus que les malheurs » qui venaient d'arriver n'avaient point pris leur origine de » son côté, mais qu'au contraire il avait fait tout ce qui était » humainement possible pour les prévenir, c'était le plus » grand bonheur qu'il pût espérer, et que jamais il ne » regretterait ses peines, ni les fatigues et les dangers aux» quels il s'était exposé pendant le peu de temps qu'il avait » servi la nation belge. » Les États exprimèrent alors leur entière approbation de la conduite du général Koehler, en regrettant qu'il n'eût eu le commandement général de l'armée qu'après que le mal était trop enraciné pour pouvoir espérer d'y apporter quelque remède; et ils ajoutèrent qu'ils étaient fermement persuadés que si toute l'armée se fût conduite comme la colonne de Bouvignes, il en serait certainement résulté pour les Belges un accommodement plus honorable (1). En quittant l'hôtel de ville, Koehler, accompagné de ses aides de camp, patrouilla lui-même pendant toute la nuit afin de prévenir tout tumulte, tout désordre. Le licenciement de l'armée s'étant effectué paisiblement, il alla s'embarquer pour sa patrie (2), et, le 7, les Impériaux firent leur entrée solennelle à Gand. La soumission de la Flandre complétait celle du pays entier.

A mesure que les Autrichiens s'avançaient dans les provinces, le parti autrefois vainqueur se voyait obligé d'ouvrir les prisons et les couvents qui regorgeaient de malheureux naguère proscrits pour leur attachement à l'Autriche ou aux principes de la démocratie (3); beaucoup d'exilés rentraient aussi dans le pays à la suite des Impériaux, dont ils étaient devenus les auxiliaires. Ce fut alors que Van der Mersch fut rendu à la liberté. Le 10 novembre, comme on l'a vu, il avait

⁽¹⁾ Mémoires militaires, etc., p. 210.

⁽²⁾ Koehler se rendit ensuite en Turquie, où il servit dans les fortifications.

⁽³⁾ On comptait, dans la seule province de Brabant, environ deux mille martyrs (royalistes et vonckistes emprisonnés, maltraités, pillés ou tués), et dans celle de Namur environ sept cents. Les provinces de Hainaut, West-Flandre, Gueldre, Limbourg, eurent aussi les leurs, dans la même proportion. Tous les détenus avouèrent que les prisons où ils avaient le plus souffert étaient celles des Alexiens, des Capucins, des Récollets, des Augustins, des Dominicains, des Carmes. — Voy. le Martyrologe belgique.

été transféré à Louvain dans le couvent des Alexiens; c'était un nouvel outrage qui aggravait les torts du Congrès envers le vainqueur de Turnhout : car il y avait plus que de la cruauté à jeter ce brave soldat dans un réduit destiné aux fous, aux dissipateurs et aux débauchés. La détention de Van der Mersch à Louvain dura jusqu'au 27; il fut alors enlevé de vive force, au milieu de la nuit, par le commandant de place et transféré secrètement à Tournai. Mais là du moins le comité de la ville le prit sous sa sauvegarde, lui témoigna même quelques égards, et le relâcha, le 2 décembre, au moment où l'armée impériale s'approchait. Van der Mersch se réfugia en France.

La principauté de Liège et la Hongrie avaient été pacifiées presque en même que les Pays-Bas.

Le cabinet de Berlin avait tenu à l'égard des Liégeois une conduite également dépourvue de franchise; il avait prolongé aussi cette autre révolution en encourageant les insurgés par des promesses qu'il ne pouvait tenir. Au fond cependant il était médiocrement touché des réclamations de l'évêque Hoensbroeck, et il poussa la logique jusqu'à rappeler ses troupes lorsqu'il n'eut pu obtenir la révocation des sentences de la chambre impériale de Wetzlaer qui ordonnaient de mettre les rebelles à la raison et de rétablir les choses en l'état où elles se trouvaient avant l'insurrection. L'armée prussienne évacua Liège le 16 avril 1790. Trois jours après un nouveau décret de la Chambre impériale chargea quatre autres cercles d'exécuter sans délai ses décisions. Les Liégeois furent alors poussés à bout par l'opiniâtreté de l'évêque qui refusait toute concession. On détruisit partout ses armoiries, on décréta la saisie de ses revenus pour subvenir aux frais qu'avait occasionnés le séjour des troupes exécutrices, on organisa une force militaire pour s'opposer à l'invasion, et le prince de Rohan fut proclamé régent du pays avec un Conseil composé de membres des trois ordres des États (1). Déjà un corps d'armée s'était réuni pour mettre à exécution les décrets de la Chambre de Wetzlaer, mais les Liégeois résistèrent. Après plusieurs mois passés en escarmouches et en négociations, les six cours électorales arrêtèrent à Francfort une convention qui fut communiquée aux insurgés et qu'on appela les quinze articles de pénitence. L'ultimatum de la diète de Francfort exigeait une soumission sans réserve aucune, et promettait une amnistie; il ne devait être procédé à l'examen des griefs que lorsque le prince évêque serait rentré dans sa capitale et que tout aurait été remis sur le pied existant avant le 18 août 1789. Les Liégois, ne voulant pas subir une soumission aussi humiliante, cherchèrent à négocier. Le cabinet de Berlin continuait à flatter leur espoir; il s'agissait même alors d'obtenir l'abdication de l'évêque. Encouragés, les insurgés continuèrent à résister aux troupes exécutrices campées sur les confins du pays. En désespoir de cause, les Liégeois s'adressèrent à l'Assemblée constituante; mais elle ne répondit pas à leur cri de détresse, sous prétexte qu'elle ne pouvait se mêler d'affaires étrangères à la France. Enfin, le 20 décembre, la Chambre de Wetzlaer décida que le gouvernement impérial serait requis de s'adjoindre aux cercles chargés de l'exécution des premières sentences. Il était de l'intérêt de l'Autriche de pacifier cette principauté voisine des Pays-Bas; elle accepta la mission qu'on lui confiait et

⁽¹⁾ Voy. Lettres sur l'histoire de la Belgique (1791-1795), par A. Borgnet.

exigea des Liégeois une soumission complète. Après quelques hésitations, les États se résignèrent et, le 13 janvier 1791, les Autrichiens entrèrent à Liège.

Les magnats hongrois, fiers d'avoir arraché des concessions à Joseph II, avaient conservé au commencement du règne de son successeur leur attitude hostile, quoique Léopold eût promis de leur rendre tous leurs privilèges. Encouragés par la Prusse, ils firent revivre des droits surannés et ne mirent plus de bornes à leurs réclamations. Une diète générale ayant été convoquée pour le couronnement de Léopold, les seigneurs rédigèrent un nouveau serment, qui aurait réduit les rois de Hongrie au même état de nullité et d'humiliation que les rois de Pologne. Mais la convention de Reichenbach enleva aux mécontents l'espoir de tirer des secours de la Prusse et de la Turquie. Léopold fit cantonner 60,000 hommes aux environs de Bude et publia qu'il ne voulait recevoir la couronne qu'aux mêmes conditions que Charles VI et Marie-Thérèse. Toutefois, lors de son couronnement qui eut lieu à Presbourg le 15 novembre, il opéra en quelque sorte une révolution dans les esprits par ses déclarations inattendues. Il annonça qu'il consentait à ce qu'on promulguât une loi qui obligerait ses sucesseurs au trône de Hongrie à ne pas différer de plus de six mois, après leur avènement, la cérémonie de leur couronnement. Jalouse alors de se disculper d'avoir réduit Léopold à signer la convention de Reichenbach, la diète lui offrit toutes les ressources du pays pour obtenir une paix honorable avec la Turquie (1).

⁽¹⁾ Voy. Histoire de la maison d'Autriche, par W. Coxe, t. V.

Léopold II put changer d'attitude vis-à-vis des autres puissances. Le refus du comte de Mercy d'accepter l'armistice proposé par les ministres de la triple alliance avait excité l'indignation la plus vive à Berlin et à La Haye. On prétend que le grand pensionnaire de Hollande déclara qu'il remettrait sa commission; Frédéric-Guillaume ordonna, de son côté, au comte de Keller, son représentant à La Haye, de porter des plaintes d'une telle violation de ce qui avait été arrêté à Reichenbach. Il envoya en même temps de nouvelles instructions au baron Jacobi, son ambassadeur à Vienne (29 novembre). « J'ai été surtout frappé, disait-il, de » la contre-protestation du comte de Mercy, qui contient » une menace indirecte contre le traité de Reichenbach, » même à l'égard de la paix entre l'Autriche et la Porte. Je » regarde cette démarche du comte de Mercy comme arbi-» traire, despotique et contraire aux conventions de Rei-» chenbach; je ne puis croire qu'elle ait été autorisée par » l'Empereur, ni qu'elle sera approuvée par lui, la conven-» tion de Reichenbach m'appelant trop clairement à con-» courir non seulement aux mesures, pour faire rentrer les » Pays-Bas sous la domination autrichienne, mais aussi aux » moyens de leur assurer leur ancienne Constitution. » Dans les instructions envoyées au comte de Keller, le Roi disait, à propos de l'élection de l'archiduc Charles par le Congrès belge : « Il peut m'être indifférent que ce soit » l'Empereur ou son fils qui rentre dans la possession des » Pays-Bas, pourvu que cela se fasse sous ma concurrence » et d'une manière conforme à la convention de Reichen-» bach. Vous vous concerterez donc avec le lord Auckland » et le grand pensionnaire pour insister de la manière la

» plus forte auprès du comte de Mercy, que, dans tous les » cas, il arrête les hostilités, qu'il recommence les confé-» rences avec les trois ministres médiateurs, tant pour con-» venir des mesures et des moyens aussi doux que possible » de faire rentrer les Pays-Bas sous la domination autri-» chienne, que pour y régler et assurer la constitution des » Pays-Bas, qui doit être non la nouvelle et la plus récente, » mais, selon le terme exprès de la convention de Reichen-» bach, l'ancienne constitution, et par conséquent, selon le » sens le plus naturel, celle qui existait dans le temps que » la maison d'Autriche a fait l'acquisition des Pays-Bas (1). » Enfin, Frédéric-Guillaume, pour appuyer ses représentations, écrivit directement à l'Empereur. Heureusement que le cabinet britannique éloigna l'orage en montrant des sentiments plus modérés que les deux autres puissances; après avoir joint ses représentations à celles de la Prusse et des Provinces-Unies, il envoya lord Elgin à Vienne pour aplanir les difficultés.

Déjà cependant le comte de Mercy, ne voulant laisser aucun doute sur les desseins de sa cour, avait fait imprimer deux lettres adressées par lui au maréchal Bender; l'une servait de manifeste aux troupes impériales chargées d'envahir les provinces insurgées; l'autre, écrite après l'occupation de Bruxelles, était destinée à faire connaître les intentions de l'Empereur. La première contenait des instructions très rassurantes : « Il est de la plus grande impor- » tance, disait le ministre autrichien, qu'on entre dans le » pays avec un oubli total du passé; qu'on ne se permette » aucune violence ni sur les personnes, ni sur les posses-

⁽¹⁾ Résumé des négociations, etc., p. 264.

» sions; que toutes les mesures tendent à rétablir la con-» fiance, le calme, l'ordre et le libre cours de la justice » ordinaire; que l'on se borne à repousser l'attaque des » gens armés, à vaincre leur résistance et à les disperser, » s'il est possible, sans effusion de sang; il faut traiter avec » douceur un peuple égaré; Sa Majesté ne veut régner que » par la clémence, et l'emploi de ses forces répugnerait à » son cœur magnanime, s'il s'agissait d'autre chose que de » tirer de l'oppression une partie nombreuse de ses sujets et » de rétablir la félicité publique sur une base inébranlable. » Tâchez, monsieur le maréchal, d'imprimer aux braves » troupes que vous commandez les vertus civiques qui doi-» vent couronner leur valeur; que partout où l'on sera tran-» quillement établi il ne soit jamais question des troubles » passés; que tous les ordres et toutes les classes jouissent » également de la protection des lois, et que les forces mili-» taires ne fassent que leur servir d'appui. Sa Majesté veut » avoir une double obligation à son armée, celle de tout le » sang qui ne sera pas versé, de toutes les propriétés qui » seront respectées, et celle des efforts de valeur, s'il en » faut, pour vaincre une résistance opiniâtre au rétablisse-» ment de son autorité légitime : il ne doit y avoir d'ennemis » que ceux qui porteront les armes contre ses troupes ou » qui exciteront de coupables hostilités. » Les instructions envoyées au maréchal, après l'occupation de Bruxelles, témoignaient également de la modération qui guidait l'Empereur : « C'est à présent, disait le comte de Mercy, que Sa » Majesté va prendre plaisir à répandre sur ces provinces » tous les trésors de sa justice et de sa bienfaisance. Je n'ai » pas besoin de dire à Votre Excellence que là même où il

» manquerait encore quelque chose pour donner à la sou-» mission le degré d'authenticité constitutionnelle qu'elle » doit recevoir des représentants de la nation, il faut écarter » jusqu'à la possibilité de l'idée d'une conquête, dont jamais » Sa Majesté ne voudrait exercer les tristes droits envers » ses sujets. Vous pouvez contracter au nom de Sa Majesté, » dans tous les cas particuliers, dans toutes les occasions » générales, l'engagement le plus solennel qu'elle ne veut » régner que par les lois et par les constitutions des pro-» vinces respectives; qu'il n'y a pas de bornes à sa clé-» mence; que, bien loin de vouloir restreindre les privilèges » généraux ou particuliers, elle se propose de marquer » chaque jour de son règne par quelque nouveau bienfait. » M. de Mercy avait en outre adressé, le 27 novembre, au stathouder des Provinces-Unies un long mémoire dans lequel il expliquait la conduite qu'il avait tenue récemment et signalait les motifs qui l'avaient empêché de consentir à la suspension d'armes demandée par les ministres de la triple alliance. Après avoir rappelé que, selon le manifeste de Francfort, auquel les médiateurs avaient adhéré le 31 octobre, les États des provinces avaient vingt et un jours pour faire connaître catégoriquement s'ils entendaient ou non reconnaître la souveraineté de l'Empereur et lui prêter serment, le ministre autrichien signalait ce qui s'était passé pendant ce délai. « J'ai été informé, disait-il, de tout » ce qui s'est passé aux Pays-Bas pendant ce terme, et j'ai » reconnu avec évidence qu'on n'a cherché qu'à exciter le » fanatisme de la populace pour intimider les bons citoyens » et gêner l'expression de leurs désirs vers le retour de » l'autorité de Sa Majesté; qu'on a provoqué en vain des

» secours, au moins indirects, de la part de la France; » qu'on a fait dans tout le pays des retranchements; que » des membres des États l'ont parcouru et le parcourent » encore pour soulever le peuple et l'armée. Voilà, dans » l'exacte vérité, l'usage qu'on a fait du délai de vingt et un » jours arraché par MM. les ministres à ma condescen-» dance. Les chefs des insurgents, voyant que ce terme ne » suffisait pas à l'exécution de leurs desseins, que la mau-» vaise saison approchait, sont venus faire une tentative » pour obtenir un nouveau délai; on a prétendu que je » devais l'accorder : j'étais persuadé, et je le suis encore, » que je n'aurais pu le faire sans les plus grands inconvé-» nients, sous différents rapports, et principalement sous » celui de l'humanité que MM. les ministres ont invoquée, » parce que plus les insurgents auraient eu le temps de se » préparer à la défense, plus les efforts pour les vaincre » auraient été meurtriers et destructifs. Je m'en suis donc » tenu à notre première convention : j'ai essayé en vain d'en » prouver la convenance et la nécessité; si je n'y suis pas » parvenu, ce n'est pas faute de très bonnes raisons de ma » part. Désirant rester dans les termes d'une parfaite con-» ciliation, je répugne à relever les propos qui m'ont été » tenus dans la conférence, et les réserves menaçantes en » quelque sens qui l'ont suivie par écrit : je ne saurais croire » que ce langage réponde aux sentiments des cours alliées, » et en particulier à ceux d'un État avec lequel l'Empereur » désire établir sur des fondements solides les relations les » plus amicales d'un bon voisinage. Je ne sais ce que » j'aurais fait si on m'avait présenté un acte en forme, » signé dans les provinces respectives par les États, portant

» reconnaissance formelle de la souveraineté de Sa Majesté » sur le pied de la Constitution, et demandant un délai pour » désarmer et convenir avec moi des moyens les plus pro-» pres au rétablissement paisible de l'ordre et de la tran-» quillité; mais, au lieu de cela, on m'a parlé d'armistice, » de sûretés ultérieures pour la conservation des privilèges » religieux et civils, très solennellement assurés et garantis; » on ne parlait ni de soumission, ni de Sa Majesté, ni de » son autorité. Et par qui a-t-on fait parvenir les proposi-» tions des insurgents? Par quatre individus, dont deux » sont membres constitutionnels des États, les deux autres » ne pouvant l'être, et tous les quatre se disant mandataires » du Congrès, avec lequel je ne veux ni ne puis traiter direc-» tement ni indirectement; et cependant j'ai tout lieu de » croire qu'on nous a caché, ou au moins à moi, des réso-» lutions partielles de quelques corps d'états, et qu'on en a » même intercepté les expressions. Je suis fâché que ma » résistance ait déplu à MM. les ministres : ils ont oublié un » moment qu'ils étaient conciliateurs et non arbitres; » j'espère que leurs cours ne l'oublieront pas; je compte » sur leur équité et sur leur retour, que l'Empereur est » fondé à attendre de leur part, aux procédés dont Sa » Majesté s'est fait une loi, qui doit lui concilier l'Europe » entière. » M. de Mercy réclamait ensuite indirectement la médiation du stathouder pour apaiser le différend qui avait surgi entre lui et les ministres de la triple alliance, en ajoutant qu'il était prêt à reprendre avec eux les négociations interrompues. Les ministres répondirent, le 6 décembre, par une lettre dans laquelle ils s'efforçaient aussi de justifier leur conduite et disaient qu'ils se prêteraient

volontiers à un entretien avec l'ambassadeur impérial. Dès ce moment les négociations furent activement reprises; et, le 10, les ministres arrêtèrent, sauf la ratification de leurs cours respectives, la convention suivante, qui devait terminer la révolution belge :

- « I. S. M. Impériale, en recevant de la manière usitée l'hommage des provinces belgiques, leur confirmera à toutes et à chacune les constitutions, privilèges et coutumes légitimes dont la jouissance leur a été assurée respectivement par les actes d'inauguration de l'empereur Charles VI et de l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire.
- » II.—S. M. Impériale consent à ensevelir dans un parfait oubli tous les excès et désordres commis dans le temps de troubles, et de les comprendre dans une amnistie générale, qui sera incessamment publiée. Et quoique la déclaration, signée à Francfort, le 14 octobre 1790, ait limité cette amnistie à ceux qui avant le 21 novembre auraient posé les armes et cessé l'instigation contre l'autorité légitime, S. M. Impériale veut bien également étendre sa clémence à tous et un chacun, en se réservant seulement l'exception d'un très petit nombre d'individus qui, par leur propre faute, se sont mis dans la malheureuse situation de ne pas mériter ce pardon général.
- » III. S. M. Impériale, ayant déclaré, lors des conférences de Reichenbach, sa disposition d'accorder aux provinces belges quelques concessions ultérieures qui n'altéreraient pas essentiellement la Constitution, dans le cas où leur soumission précédat l'emploi de la force, a consenti néanmoins, sur les instances des cours médiatrices, malgré

les circonstances qui l'ont déterminée à employer ces mesures extrêmes, d'accorder les mêmes concessions, auxquelles elle s'était déjà engagée de son propre mouvement, pour prix d'une soumission volontaire. »

En conséquence, l'Empereur s'engageait de nouveau :

- 1° A révoquer toutes les ordonnances concernant les séminaires, les processions, les confréries, etc.;
- 2º A rétablir l'université de Louvain dans les privilèges dont elle jouissait à la fin du règne de Marie-Thérèse, se réservant néanmoins de suspendre les ordonnances qui obligeaient d'y prendre les grades académiques;
- 3° A employer à des usages pieux, conformes autant que possible aux vœux des fondateurs, les revenus des couvents supprimés et qu'il était impossible de rétablir;
- 4° A ne jamais établir la conscription militaire, ni directement ni indirectement, à ne lever des milices ou recrues que du consentement des États;
- 5° A ne lever aucun impôt sur le peuple sans l'aveu et le consentement des États;
- 6° A décréter l'inamovibilité des membres des Conseils supérieurs de justice, et à confirmer irrévocablement ce que la constitution de chaque province avait établi à cet égard;
- 7° A remettre en vigueur un diplôme de l'empereur Charles VI qui accordait aux Conseils de justice le droit de présenter trois candidats pour les places vacantes;
- 8° A consulter les États et les tribunaux sur toutes les lois d'un intérêt général, et, entre autres, sur celles qui pourraient contenir des modifications aux tarifs des douanes;
 - 9° A attribuer à des délégués du tribunal supérieur, dans

chaque province, la connaissance des ordonnances pénales en matière de douanes;

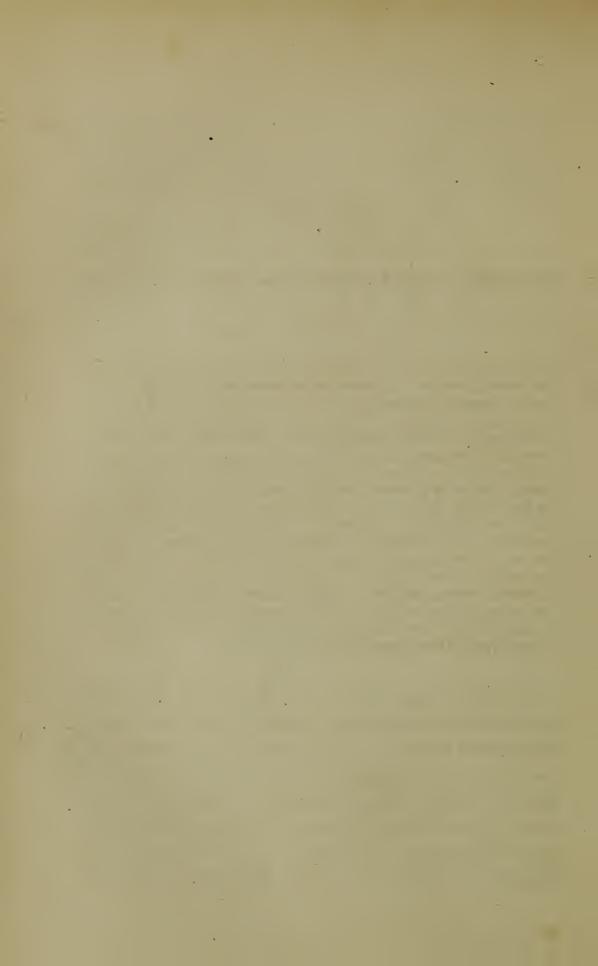
- 40° A rétablir « l'organisation du Gouvernement et de la Chambre des comptes sur le pied qui subsistait sous le règne de Marie-Thérèse, nommément en ce qui concernait les Conseils d'État, privé et des finances, se réservant néanmoins le droit incontestable d'y faire les changements que les circonstances pourraient rendre nécessaires; »
- 41° A replacer sous les ordres et la dépendance des gouverneurs généraux le ministre plénipotentiaire et le commandant général;
- 12° A entendre les États sur les réformes à apporter dans l'administration de la justice et à ne rien altérer dans l'ordre des juridictions sans leur aveu préalable;
- 43° A s'en rapporter à la décision d'arbitres nommés par lui et les États pour le cas où il se présenterait, dans l'une ou l'autre province, dans l'exécution des lois constitutionnelles, des cas douteux sujets à des interprétations difficiles.

Après toutes ces concessions, venait la garantie promise par les signataires de la triple alliance.

« IV.—LL. MM. les rois de Prusse et de la Grande-Bretagne, et LL. IIH. PP. les États généraux des Provinces-Unies garantiront de la manière la plus solennelle à S. M. Impériale et ses augustes héritiers et successeurs la souveraineté des provinces belgiques, maintenant réunies sous sa domination, pour ne composer qu'un seul, indivisible, inaliénable et incommutable domaine, qui sera inséparable des États de la maison d'Autriche en Allemagne, et gouverné selon les constitutions, privilèges et coutumes légitimes exprimés

dans les articles 1 et III; comme les puissances susmentionnées garantiront également la conservation et pleine jouissance des constitutions, privilèges et coutumes légitimes exprimés dans ces mêmes articles. »

En stipulant que la Belgique devait rétrograder jusqu'au règne de Charles VI, en exigeant même la révocation des ordonnances libérales de Marie-Thérèse, les ministres de la triple alliance dévoilaient clairement le but qu'ils désiraient atteindre. Ce n'était pas une nation éclairée et florissante qu'ils voulaient rendre à l'Autriche; car ils auraient craint d'augmenter sa prépondérance, c'était un peuple courbé sous le joug monacal, attaché à des formes souvent surannées, et toujours prêt à défendre aussi bien les abus que les libertés antiques contre un gouvernement qui aurait voulu se montrer progressif. Mais l'attente des trois cours alliées fut encore déçue. Le traité de La Haye ayant été soumis à la ratification de Léopold, il ne consentit, le 2 janvier 1791, qu'à confirmer les constitutions, privilèges et coutumes en vigueur à l'avènement de Joseph II. Les alliés, ne voulant pas s'écarter des principes posés dans la convention de Reichenbach, retirèrent alors leur garantie.



CONCLUSION

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA DOMINATION AUTRICHIENNE EN BELGIQUE

1791-1794

Les États provinciaux envoient des députés à La Haye pour porter au comte de Mercy leur soumission tardive. — Le comte de Mercy arrive à Bruxelles ; il semble d'abord vouloir favoriser le parti démocratique. - Il écrit à Vonck; réponse de celui-ci; il refuse de rentrer en Belgique. - Van der Mersch revient à Bruxelles; honneurs qui lui sont rendus. — Système de bascule imposé au comte de Mercy par le cabinet de Vienne. - Réinstallation du conseil de Brabant; émeutes à Bruxelles; réaction contre les statistes. - Influence de l'opinion démocratique ; Société des amis du bien public. - Retour des gouverneurs généraux ; rancune de Marie Christine contre les anciens partisans de Van der Noot. - M. de Mercy est remplacé comme ministre plénipotentiaire par le comte de Metternich. — Inauguration de Léopold. — Mécontentement des deux partis; irritation générale contre le gouvernement impérial. -Les statistes aussi bien que les démocrates désirent l'intervention de la France pour renverser la domination autrichienne. — Déclaration de guerre de Louis XVI contre l'Autriche. — Plan de Dumouriez. — Bataille de Jemmapes ; conquête de la Belgique par les Français; leur domination oppressive et spoliatrice. - Les Autrichiens, rentrés dans les Pays-Bas après la bataille de Neerwinden, sont de nouve au vaincus à Fleurus et perdent définitivement la Belgique.

La conclusion du traité de La Haye, triste dénoûment d'une révolution dirigée sans intelligence, fut suivie d'actions de grâces en Belgique. Le 12 décembre, jour anniversaire de l'évacuation de Bruxelles par les Impériaux, le maréchal Bender se rendit avec son état-major à l'église de Sainte-Gudule, où se trouvaient réunis les magistrats et les principaux fonctionnaires. L'archevêque de Malines, qui s'était tenu d'abord caché, avait dû consentir à célébrer lui-même

le Te Deum. La même solennité eut lieu dans les principales villes du pays.

Déjà les États provinciaux s'étaient empressés d'envoyer à La Haye des députés (4) pour porter au comte de Mercy, nommé ministre plénipotentiaire de l'Empereur dans les Pays-Bas, les assurances d'une soumission tardive. Le ministre les recut avec bienveillance; mais il insista « sur » l'avantage qu'aurait eu le pays s'il s'était mis dans le cas » de tenir les concessions directement du souverain, plutôt » que par l'organe d'étrangers qui en tiraient toujours le » courtage; » il leur recommanda en conséquence de cesser toute relation avec les puissances étrangères. Ces députés, oubliant qu'ils ne représentaient qu'une nation vaincue, se hasardèrent à réclamer du ministre de nouvelles garanties; et ces exigences ne tendaient à rien moins qu'à faire sanctionner par l'Empereur les principaux actes de la révolution. Les députés du Hainaut, plus hardis que leurs collègues, auraient même voulu que l'Empereur accordât au pays les avantages qu'il avait voulu lui assurer par sa déclaration du 2 mars; insigne impertinence, disait le prince de Kaunitz, car naguère ils n'avaient pas même daigné répondre à cette dépêche. Quant aux députés du Brabant, ils s'efforcèrent, suivant leur habitude, de démontrer le danger de toute innovation. M. de Mercy, qui sympathisait avec les démocrates et qui était impatiemment attendu par eux (2), ne voulut

⁽¹⁾ Le Brabant était représenté par MM. le baron d'Hooghvorst, le comte de Baillet et de Waele; la Flandre, par MM. de Grave, Vandervelde, l'abbé de Saint-Pierre, Van Hoobrbeck-Mooregem, Deurwarder; le Hainaut, par MM. de Mérode, Gendebien, de Marbaix; Tournai, par M. Bonaventure; Namur, par MM. de Gaissier, vicomte d'Elzée, de Cosson et de Cauwer.

⁽²⁾ Un des correspondants de Vonck lui écrivait de Bruxelles, sous la date du 4 janvier : « Nous attendons à chaque instant l'arrivée de M. de Mercy; on nous assure de

prendre aucun engagement de nature à le lier pour l'avenir; il n'était nullement disposé à conserver indistinctement tous les abus qui contribuaient à donner tant d'influence aux corps privilégiés.

Ce fut le 4 janvier 1791 que M. de Mercy, chargé par intérim du gouvernement général des Pays-Bas, fit son entrée à Bruxelles, où il fut reçu avec de grands honneurs par les autorités civiles et militaires. Le même jour il remit solennellement à différents généraux et officiers la croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, que l'Empereur leur décernait en récompense des services qu'ils avaient rendus pendant la révolution (1).

M. de Mercy parut d'abord vouloir réaliser les espérances du parti démocratique, qui lui prêtait d'ailleurs un appui énergique contre les anciens statistes; il n'épargna même ni avances ni caresses pour gagner ceux que l'on désignait comme les chefs des démocrates. Vonck et Van der Mersch s'étant empressés d'envoyer une lettre de soumission au représentant de l'Empereur, la réponse du comte de Mercy ne se fit pas attendre; elle dénotait le prix qu'il attachait à faire la conquête de l'ancien président de la Société patriotique. « Puisque l'Empereur, lui écrivait-il le 6 janvier 1791, » a fait éclater sa clémence à l'égard de tous ceux qui, dans » le terme fixé par sa déclaration du 14 octobre dernier,

plus en plus de ses bonnes dispositions en faveur des démocrates, dont le nombre augmente de jour en jour tant par les brochures que par les instructions verbales. Tout le monde se fait gloire d'être vonckiste, les troupes mêmes les regardent comme les seuls honnêtes gens du pays et croient absolument que leurs vœux et leurs principes seront adoptés. » Correspondance de Vonck.

⁽¹⁾ Le feld-maréchal de Bender avait été nommé grand-croix et le lieutenant général de Beaulieu, commandeur; parmi les chevaliers, on distinguait : le lieutenant général comte de Latour; le baron d'Aspre, major de Loudon-Vert; le général-major marquis de Corti, etc.

» rentreraient tranquillement sous son autorité légitime, et » que vous vous trouvez dans ce cas, rien ne doit vous » empêcher de rentrer dans votre patrie; vous êtes à même » d'y rendre des services et de faire oublier ce que votre » conduite passée peut présenter de répréhensible. Vous » avez des talents et des vertus qui vous ont concilié l'estime » et la confiance d'une classe nombreuse de citoyens; » servez-vous-en, monsieur, pour les attacher au bien de » l'État et à l'autorité légitime d'un prince qui ne veut » régner que sur les cœurs et par l'empire de la loi. Si » vous avez des observations à faire sur des objets qui inté-» ressent la félicité générale, je les accueillerai toujours avec » plaisir : ne perdez pas de vue que le bien public ne peut » s'opérer que dans un parfait concert, et que l'Empereur » se mettant à la tête de tous les bons citoyens, de quelque » parti que ce puisse être, ce n'est que dans ce parfait » concert et en écartant tout ressentiment, toute passion » privée, que l'on pourra travailler avec succès, d'après les » volontés de Sa Majesté, à rétablir l'ordre, le calme et la » confiance dont on a si besoin pour fermer la plaie profonde » que les troubles ont laissé ouverte dans toutes les bran-» ches de l'administration publique. » Soit que Vonck eût deviné dès lors que le gouvernement ne tarderait pas à changer d'allure, soit que son état maladif le rendît réellement impropre à la mission dont le comte de Mercy voulait le charger, il se borna à remercier vivement le ministre, mais en déclinant l'offre qu'il lui faisait de rentrer dans le pays. « La réponse dont il a plu à Votre Excellence de » m'honorer a surpassé mon espoir et mon » répondit-il de Lille le 10 janvier. Qu'il me soit permis,

monseigneur, de vous présenter le faible tribut de mon respect et de ma reconnaissance. En rendant hommage » aux vertus et aux qualités éminentes de l'Empereur, en admirant les vues de sagesse et d'humanité que ce grand prince nous développe par l'organe de son ministre, je vois dans mon souverain le modèle des rois, et l'espoir de ses sujets. L'ordre, le calme et la confiance ne peuvent manquer de renaître sous le règne d'un monarque qui se met lui-même à la tête de tous les bons citoyens : la félicité publique devenant son ouvrage, son autorité est assurée, son empire est dans nos cœurs. Je me croirais le plus heureux des mortels, monseigneur, si je pouvais efficacement coopérer à ce grand œuvre, qui doit redresser » les abus monstrueux de notre Constitution, et nous donner des représentants intègres, idoines et légaux; mais ma santé est chancelante et entièrement délabrée par mes travaux si multipliés, et encore plus par les peines cuisantes que j'ai souffertes; ma capacité est en dessous de l'opinion » que Votre Excellence a bien voulu en prendre, et je me vois malheureusement borné à offrir, dans les derniers temps de ma vie, des vœux sincères mais ardents pour la » félicité de ma patrie. » Tous les amis de Vonck ne cessaient néanmoins de le conjurer par des lettres pressantes et nombreuses de rentrer en Belgique; parmi ces correspondants on remarquait surtout le vicomte de Nieulant, secrétaire particulier d'Albert et de Marie-Christine, qui agissait dans l'intérêt de l'autorité impériale; le duc d'Ursel, encore à Paris, et d'Aubremez, qui parlaient au nom du parti démocratique : mais Vonck resta inébranlable. Quant à Van der Mersch, il profita, dans les premiers jours du mois de

février, de l'autorisation qui lui avait été accordée, et il n'eut pas lieu de se repentir de cette détermination; sa rentrée dans Bruxelles rappela l'ovation qui lui avait été décernée au mois de janvier de l'année précédente; le gouvernement lui-même s'associa à cette manifestation populaire; non seulement l'ancien général des patriotes fut parfaitement accueilli par M. de Mercy, mais le maréchal Bender envoya même une garde d'honneur à la maison où il était descendu. Van der Mersch se retira dans sa maison de campagne de Dadizeele, près de Menin, et s'occupa avec ardeur de la justification qu'il voulait présenter au public pour confondre ses détracteurs (1).

Si le comte de Mercy avait pu obéir sans réserve à ses sympathies, il est probable qu'il se fût efforcé d'assurer définitivement le triomphe du parti progressif; mais il était obligé de suivre les instructions du cabinet de Vienne. Or ces instructions lui imposaient une conduite ambiguë, déloyale, propre seulement à irriter successivement les deux opinions qui continuaient à se partager la Belgique. « Il » faut, lui avait écrit le prince de Kaunitz, tenir les États » en échec par les démocrates; et pour peu qu'on voie jour » à s'arranger avec les États, il sera bon d'arrêter l'influence » que les démocrates peuvent avoir gagnée dans les affaires » publiques. » On verra quels furent les résultats de ce système de bascule.

Un des premiers soins du ministre plénipotentiaire fut de

⁽¹⁾ Van der Mersch avait chargé de la rédaction de ses Mémoires son ancien adjudant Dinne, mais il devait travailler sous la direction de Vonck. Il écrivait à ce dernier le 13 juillet : « J'ose espérer que vous daignerez faire un dernier effort pour que mon mémoire soit un morceau achevé, afin d'autant mieux terrasser ces infâmes États, qui jusqu'à l'époque d'aujourd'hui sont encore le fléau de toute la nation. »

rétablir l'administration telle qu'elle existait avant les troubles. Cette première opération était par elle-même extrêmement délicate. Mais M. de Mercy augmenta encore les difficultés de sa position en suivant trop bien les ordres de Vienne. Tout d'abord il inquiéta les démocrates en enjoignant à la collace de Gand de ne plus sortir désormais de ses attributions (4), et, d'autre part, il irrita les statistes en éloignant de la plupart des Conseils de justice les membres qui y étaient entrés pendant la révolution. Des troubles graves éclatèrent à cette occasion à Bruxelles, troubles causés par l'obstination des anciens partisans de Van der Noot et par la haine que les démocrates nourrissaient contre eux. Pour contenter tout le monde, M. de Mercy aurait voulu reconstituer le Conseil de Brabant en y faisant entrer indistinctement : 1° les membres qui s'étaient tenus à l'écart pendant la révolution; 2° ceux qui avaient siégé pendant les troubles; et 3° les sept membres qui, au mois de juin 1789, avaient accepté des places au grand Conseil de Malines. Les États s'opposaient opiniâtrement à la réintégration de ces derniers, tandis que l'opinion démocratique, d'autre part, voulait exclure les membres qui avaient siégé pendant la révolution. L'oligarchie et la démocratie se trouvaient donc de nouveau en présence, mais les circonstances n'étaient plus les mêmes : par un singulier revirement, le peuple, si dévoué naguère aux statistes, soutenait maintenant leurs adversaires. Une protestation outrageante des États contre

⁽¹⁾ Depuis la conclusion de la convention de Reichenbach l'influence de la collace à Gand s'était beaucoup affaiblie. Les États, pour se venger, avaient multiplié les lettres de cachet et les poursuites criminelles, et encouragé les libellistes qui dénigraient les représentants de la commune. Du reste, ils avaient regardé comme non avenu le règlement publié le 22 juillet 1790.

l'admission des sept membres qui avaient siégé au grand Conseil de Malines lassa la patience des démocrates les plus exaltés et même des agents de l'autorité impériale. Le 24 février une foule immense s'attroupe devant l'hôtel de ville où les États étaient réunis; bientôt, aux cris de vive Léopold! vive Mercy! le peuple envahit la salle des séances, malgré la résistance des gardes, et en chasse tous les membres de l'Assemblée. En voulant regagner leurs carrosses, plusieurs personnages furent même indignement maltraités, notamment l'évêque d'Anvers, les abbés de Villers, de Parc et de Sainte-Gertrude. Pendant la nuit on cassa les vitres de plus de cent cinquante maisons appartenant à des statistes: et le lendemain les mutins envahirent le couvent des capucins, où leur colère ne connut plus de bornes lorsqu'ils eurent trouvé dans chaque cellule un portrait de Van der Noot. Les religieux furent souffletés et bâtonnés.

Le 25 M. de Mercy reconstitue le Conseil de Brabant, parce que les événements qui viennent d'arriver, disait-il dans le préambule de l'ordonnance, ne permettent plus de différer davantage la convocation d'un tribunal supérieur de justice. Le ministre éliminait provisoirement les cinq membres qui s'étaient le plus compromis pendant les troubles, ainsi que les sept conseillers qui avaient siégé au grand Conseil, et M. de Crumpipen reprenait les fonctions de chancelier.

Les vonckistes modérés répudièrent hautement la responsabilité des scènes affligeantes dont Bruxelles avait été le théâtre (4); et le gouvernement, qu'on avait accusé de conni-

⁽¹⁾ Weemaels écrivait à Vonck, le 26 février : « Des personnes, qui ont été témoins de ces scènes révoltantes, disent que les auteurs sont tous royalistes qui, indubi able-

vence avec les dévastateurs, crut aussi devoir se justifier. Le ministre se concerta avec le maréchal Bender pour prévenir de semblables scènes, et il fit publier, le 2 mars, un édit impérial contre les auteurs des attroupements, les perturbateurs du repos public, les imprimeurs ou colporteurs de brochures séditieuses; il exhortait en même temps les citoyens à s'abstenir de tout signe distinctif de parti, de toute qualification de royaliste, patriote, aristocrate, démocrate, vonckiste. etc. Déjà M. de Mercy s'était excusé auprès des États de Brabant et leur avait promis qu'ils seraient mieux protégés à l'avenir. Comme gage de réconciliation, il usa en même temps de ses pouvoirs pour révoquer toutes les innovations religieuses de Joseph II; il ne cachait pas cependant qu'il considérait ce mouvement rétrograde comme digne du xive siècle!

Le comte de Mercy n'avait pas mieux satisfait les progressistes; fidèle aux instructions du prince de Kaunitz, il avait continué à les bercer de vagues promesses, ne cherchant qu'à se servir de leur influence pour contre-balancer celle des statistes. Dès le 9 février les principaux démocrates avaient publié, au nom des habitants du Brabant, une requête signée par plusieurs milliers de personnes, et approuvée préalablement par le ministre; elle démontrait la nécessité de doter le pays d'un système représentatif plus libéral. La réforme devait s'effectuer de la manière suivante: le peuple, réuni en assemblées primaires, devait d'abord se choisir d'autres États; ceux-ci, renouvelés de la sorte dans les diverses provinces, se seraient ensuite constitués en

ment après qu'ils auront écrasé les aristocrates, en feront autant aux démocrates qui désapprouvent hautement cette infâme et détestable conduite. »

États généraux pour discuter avec le souverain les conditions d'un nouveau pacte constitutionnel. Le comte de Mercy autorisa également la création de la société des amis du bien public qui, sous la présidence du vicomte E. de Walckiers, devait servir de centre aux progressistes. Un mémoire ayant pour titre : Observations sur la constitution primitive et originaire des trois États de Brabant fut le manifeste de la société; ce mémoire reproduisait dans un sens plus démocratique les idées de Vonck : on réclamait encore le maintien des trois ordres dans les États ainsi que l'admission du clergé séculier, mais on voulait une représentation beaucoup plus nombreuse pour le tiers. Cependant le gouvernement, tout en favorisant ouvertement les progressistes, n'avait encore réalisé aucun de leurs vœux; sommé de remplir ses promesses, le ministre allégua la nécessité de ménager les États, afin d'obtenir leur consentement à l'inauguration de Léopold; mais il ajouta qu'une fois cet acte accompli le gouvernement serait libre de donner cours à ses sympathies.

Tel était l'état des choses lorsque les gouverneurs généraux se mirent en route, au mois de juin, pour revenir dans les Pays-Bas. Entourés des fonctionnaires qui s'étaient montrés partisans zélés du système de Joseph II, les Crumpipen et les Feltz, ils revenaient mal disposés pour le parti des États; Marie-Christine surtout, opiniâtre dans ses rancunes, ne dissimulait aucunement son antipathie pour les anciens partisans de Van der Noot (4). La position d'Albert et de l'archiduchesse était plus

⁽¹⁾ Voici à cet égard une anecdote caractéristique : « Les relais de Leurs Altesses Royales les attendaient à un cabaret qui avoisine la barrière la plus proche de Louvain,

belle qu'avant les troubles; car Léopold leur avait rendu l'autorité dont ils jouissaient avant le ministère du comte de Trauttmansdorf. Au mois de juillet, le comte de Metternich-Winnebourg, chargé de remplacer M. de Mercy dans les fonctions de ministre plénipotentiaire, vint rejoindre les gouverneurs généraux. Le comte de Metternich était un homme sage, modéré, prudent, ennemi de toutes les exagérations, plutôt aristocrate que progressiste, nullement disposé toutefois à favoriser un parti au détriment de l'autre; il aurait voulu les maintenir dans une espèce d'équilibre; mais ses vues impartiales furent presque toujours paralysées par Marie-Christine, qui détestait les statistes.

L'inauguration de Léopold comme souverain des provinces belges fut célébrée paisiblement : à Bruxelles, le 30 juin; à Gand, le 6 juillet; à Mons, le 12; à Malines, le 28; à Ypres, le 8 août; à Tournai, le 10; à Namur, le 22; à Ruremonde, le 22 septembre, et à Luxembourg, le 28. Le gouvernement saisit cette occasion pour publier l'amnistie promise par le traité de La Haye.

Mais dès le mois de décembre les États de Brabant manifestaient de nouveau leur mécontentement en refusant les subsides qui étaient demandés. L'opposition était moins vive dans les autres provinces, quoiqu'elles ne fussent pas plus attachées au gouvernement impérial. La rupture avec

et les magistrats de cette ville, voulant profiter de la circonstance, se rendaient en corps auprès des Sérénissimes gouverneurs généraux, pour avoir l'honneur de les féliciter sur leur heureux retour. L'archiduchesse Marie-Christine répondit à l'orateur « qu'elle ne leur savait aucun gré de leurs félicitations, puisqu'ils ne s'étaient rendus » qu'à la force, et que sans la force ils auraient continué la révolte, etc. » Il ne faut pas omettre qu'un geste menaçant accompagnait cette salutaire remontrance. Les magistrats se retirèrent en gardant un morne silence, qui attestait la vive affliction dont leur âme était affectée. » Lettres historiques, critiques et politiques d'un observateur impartial.

le parti démocratique était également complète. Ne recevant, après l'inauguration, que de nouvelles défaites au lieu des concessions promises, les chefs des progressistes renoncèrent à l'alliance précédemment conclue avec le gouvernement; et la société des amis du bien public cessa ses publications et ses séances. Pour masquer cette rupture les gouverneurs généraux essayèrent de nouvelles démarches auprès de Vonck afin de le faire rentrer dans le pays; mais il demeura inébranlable, parce que, disait-il, sous prétexte d'amélioration, on ne pense qu'à introduire le gouvernement absolu, et qu'il fallait avant tout donner des gages à l'opinion démocratique en réorganisant les États.

Telle était, enfin, la maladresse du cabinet de Vienne que, vers la fin de 1791, on apercevait de nouveau dans les Pays-Bas des symptômes d'un mécontentement général, les signes d'une prochaine insurrection. Mais le gouvernement ne paraissait pas la redouter (1); quoiqu'il eût mécontenté les statistes et les démocrates, il n'ignorait pas que l'union, momentanément conclue en 1789, n'était plus possible; entre les deux partis le ressentiment avait creusé un abîme. D'un autre côté, les puissances, qui avaient protégé naguère les conservateurs belges, les repoussaient maintenant; la situation de la France les effrayait, et elles ne voulaient pas accroître leurs embarras. Aussi était-ce vers la France que les statistes, aussi bien que les démocrates belges, tournaient leurs regards; ils espé-

⁽¹⁾ On plaisantait même à la cour de l'archiduchesse Marie-Christine sur la nouvelle émigration des patriotes brabançons. — « Tant mieux, disaient les prétendus royalistes, ce sont des ennemis de moins dans le pays; une fois débarrassé de ces fanatiques, le peuple va demander la célèbre Constitution française. » Lettres d'un observateur impartial. Marie-Christine était, en effet, très bien disposée pour les démocrates.

raient profiter de la rupture avec l'Autriche, qui paraissait imminente depuis que l'Empereur avait pris avec ses alliés la défense de Louis XVI et de Marie-Antoinette contre la nation.

Les Belges appelaient les Français et ne redoutaient pas leur intervention, car ils supposaient bénévolement que la nation respecterait la Constitution de 1791, qui lui défendait de faire des conquêtes, de tourner ses armes contre la liberté des autres peuples! Les deux partis avaient alors des comités sur le territoire français : les statistes, chassés de la Hollande, à Douai; les démocrates, à Lille. Toutefois, Léopold, dont la prudence était la qualité dominante, eût cherché sans doute à retarder la lutte, mais la mort l'enleva brusquement (1er mars 1792). Quelques jours après la faction ardente de l'Assemblée législative imposait au faible Louis XVI le ministère girondin dont l'entreprenant et ambitieux Dumouriez était le chef. Le 20 avril 1792 la guerre était votée contre François II, roi de Hongrie et de Bohême, successeur de Léopold. Quelque temps auparavant gouvernement français, dominé par ses sympathies démocratiques, avait obligé les conservateurs belges réfugiés à Douai à se disperser; il s'empressa d'accorder son appui officiel aux vonckistes, parce qu'ils pouvaient opérer une diversion avantageuse en révolutionnant les Pays-Bas. Quelques-uns des plus exaltés (Vonck n'était pas du nombre) se réunirent, firent des enrôlements, publièrent un manifeste, dans lequel ils proclamaient la déchéance de François II et de l'évêque Hoensbroeck, et déclaraient que les anciens Pays-Bas autrichiens et le pays de Liège ne formeraient plus à l'avenir qu'un seul État, une démocratie pacifique, sous la

dénomination de république belge. Mais ce rêve d'indépendance ne tarda pas à s'évanouir.

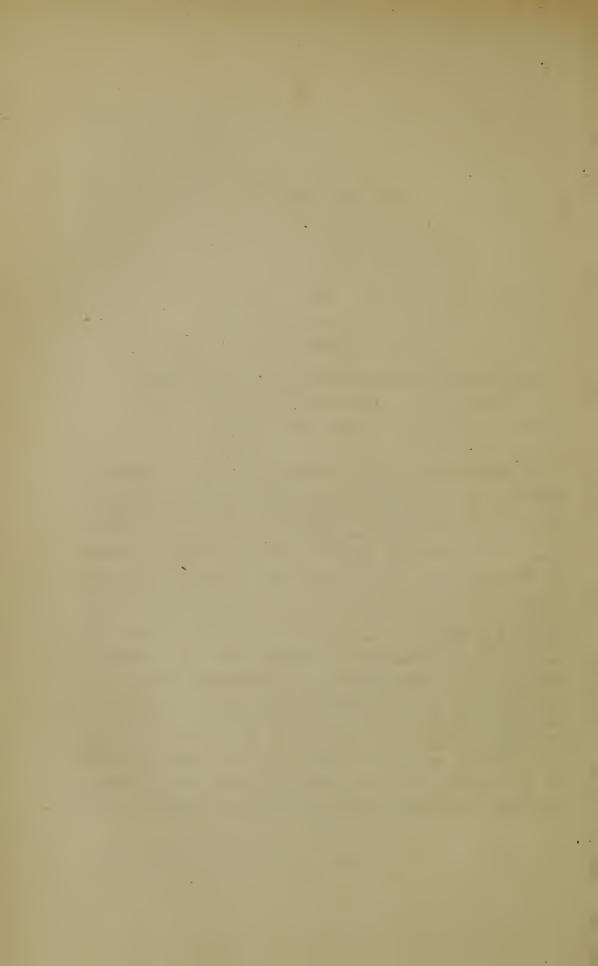
Les Belges furent les premières victimes de la France révolutionnaire. Le plan de campagne proposé par Dumouriez et adopté par le Conseil des ministres avait pour base cette vue dominante : « La France, étant bien sûrement isolée et » abandonnée à ses propres forces, ne doit s'acharner poli-» tiquement qu'à un seul ennemi, qu'à l'Autriche, pour lui » ravir les Pays-Bas, remplis de mécontents et à la portée » de la France, conquête qui, ajoutant à ses forces morales » et matérielles, formera ainsi le premier nœud de l'alliance » des peuples contre les rois (1). » Les premières attaques dirigées par les généraux Dillon et Biron furent malheureuses : mais bientôt Dumouriez prend lui-même le commandement de l'armée de Belgique, bat les Autrichiens à Jemmapes (6 novembre 1792), et en moins d'un mois achève la conquête des Pays-Bas et de la principauté de Liège. Depuis le mois de septembre la Convention nationale avait succédé à l'Assemblée législative, la royauté avait été abolie en France et la république proclamée.

Les Belges avaient d'abord accueilli les Français comme des libérateurs; confiants dans les promesses de Dumouriez, ils se hâtèrent de nommer des représentants provisoires, dont le premier acte fut de rompre tout lien avec la maison d'Autriche. Des députés furent chargés de demander à la Convention nationale que la république française déclarât ne vouloir traiter avec les puissances de l'Europe, qu'à condition qu'elles reconnaîtraient l'indépendance des Belges

⁽¹⁾ Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, t. ler, p. 279.

et des Liégeois. La Convention ne se contenta pas d'éluder cette demande : elle enjoignit, le 15 décembre, à ses généraux de gouverner militairement les pays conquis, de dissoudre toutes les anciennes autorités, et de mettre sous le séquestre les biens des nobles, des églises et des communautés. On anéantissait ainsi, en un jour, le culte, la liberté, les coutumes nationales d'un peuple! Des agents de la Convention, des émissaires du club des Jacobins, démagogues cupides et fanatiques, se partagèrent notre malheureuse patrie, et en même temps qu'ils forçaient, à coups de sabre et de fusil, les habitants de demander leur agrégation à la république française, ils ruinaient le pays par les plus odieuses spoliations. L'enthousiasme fit place à une haine violente, et si la nation n'avait été exténuée par la lutte qu'elle avait soutenue contre l'Autriche et par ses discordes intestines, peut-être se fût-elle soulevée tout entière contre la plus insupportable des tyrannies.

Les Autrichiens, vainqueurs à Neerwinden (18 mars 1793), ressaisirent les Pays-Bas et y installèrent l'archiduc Charles comme capitaine général. Mais cette seconde restauration fut encore plus courte que la précédente. Dès le 27 juin 1794, vaincue de nouveau à Fleurus, l'Autriche perd définitivement la Belgique, qui demeure alors associée pendant dix-neuf ans aux destinées de la France républicaine, consulaire et impériale.



APPENDICE

朱

LISTE

DES SIGNATAIRES DE L'ADRESSE PRÉSENTÉE AUX ÉTATS DE BRABANT LE 15 MARS 1790

(Voy. p. 110.)

1. F. Vonck, avocat; 2. J. B. C. Verlooy, avocat; 3. A. D'Aubremez, négociant; 4. J B. Weemaels, avocat; 5. G. Willems, avocat; 6. M. Van Hees, notaire et membre du comité de Hasselt; 7. J. B. Vanderlinden, idem; 8. A. d'Arenberg, comte de La Marck; 9. J. J. Chapel, banquier; 10. Sandelin, agent en cour; 11. Baron de Godin; 12. Poringo, avocat: 13. G. J. Van Bever, procureur au Conseil de Brabant; 14. J. J. Coremans, avocat; 15. H. F. S. Arnaerts, lieutenant; 16. J. C. Torfs, procureur au Conseil de Brabant; 17. J. S. Pieters; 18. J. B. Thielens, avocat; 19. G. J. Claeyssens; 20. T. F. Sironval, banquier; 21. F. De Page; 22. F. J. Nicolle, avocat; 23. Dondelberg, avocat; 24. F. J. Prins, négociant; 25. C. D. Seghers, idem; 26. E. Walckiers, banquier; 27. J. G. Herbiniaux, accoucheur; 28. Baron de Welchewalt; 29. F. Moerinckx, avocat; 30. J. J. Foubert, idem; 31. Pasteels, idem; 32. J. V. Milcamps; 33. Baron de Loen, capitaine de volontaires; 34. Comte de Saint-Remy; 35. Baron de Tiége; J. Tintilair; 37. J. B. Donray, procureur; 38. J. Simons, carrossier; 39. De Bouge, graveur; 40. Turlot; 41. Feigneaux.

II

JUSTIFICATION DU VONCKISME

On trouve dans le Moniteur universel du 24 février 1790 (N° 57) une protestation extrêmement énergique contre la domination exclusive des États. Elle est précédée de la lettre suivante, adressée au rédacteur du Moniteur : « Un patriote de mes amis vient de m'adresser de Bruxelles un petit morceau qu'il m'assure avoir fait grande sensation parmi ses compatriotes; comme les bons citoyens de France prennent un vif intérêt aux succès de la liberté belgique, j'ai pensé qu'ils liraient ce morceau avec plaisir, et je choisis votre feuille, parce qu'elle me paraît plus particulièrement vouée que les autres à la défense de cette bonne cause. »

Le morceau, dont il est question dans cette lettre, a pour titre:

LA BRIDE

Apologue adressé aux Belges.

Discite justitiam moniti.
Vmg.

- Un fermier, monté sur sa bonne jument, rencontre son seigneur qui trouve la jument belle et qui veut s'en emparer; le fermier supplie, menace, veut garder son cheval: peine inutile! Le seigneur est le plus fort. Trois hommes paraissent, soutiennent la cause du paysan: pendant cette rixe, le cheval s'échappe, la bride reste entre les mains du fermier. Le seigneur est culbuté, battu, et doit s'enfuir. Les trois auxiliaires emmènent le cheval... et le fermier de rire et de rendre grâces à Dieu de ce que son seigneur n'a pu le dépouiller. Pauvre insensé! lui crie un vieillard qui passait. Qu'importe si c'est ton seigneur ou tes défenseurs qui te dépouillent! tu n'as plus de cheval. — Bon, bon, répond le fermier, ne tiens-je pas la bride? — O Belges! voilà votre histoire. Le cheval, c'est votre liberté: la bride, c'est votre ancienne Constitution; le seigneur, c'est Joseph II; les

auxiliaires, ce sont vos États: et vous êtes le fermier qui, parce qu'il tient la bride, croit tenir le cheval. - Faut-il qu'un peuple qui a déployé tant de bravoure montre tant d'apathie quand il s'agit des fondements de sa liberté? Peut-il se croire libre, quand il est déjà chargé de fers? Peut-il prendre enfin si aveuglément la bride pour le cheval? - Lorsque vous aviez un prince, les États étaient intermédiaires entre vous et lui. Aujourd'hui que le prince est chassé, et que vos États se sont emparés du pouvoir du prince, qui donc est l'intermédiaire entre vous et les États? Qui vous défendra contre les États quand ils vous opprimeront? Personne. Les États réunissent les pouvoirs qu'ils avaient d'avance à ceux qui appartenaient au prince: ils ont, par le fait, quoique sans droit, la puissance législatrice et la puissance exécutrice; ils sont donc despotes, et les plus dangereux de tous les despotes, car de tous les despotismes, le plus cruel est celui où une partie de la nation est tout, et l'autre rien. - Eh! pourrait-on douter de cette vérité dans le cas que j'examine? Ce n'est pas être difficile que de supposer qu'un cinquantième de la nation tout au plus aura directement ou indirectement part au pouvoir, soit par euxmêmes, soit par leurs représentants. Ne voyez-vous pas que tous les emplois, toutes les dignités vont être concentrés dans ce cinquantième de la nation, et que les quarante-neuf cinquantièmes restant ne seront que les vils esclaves du cinquantième dominant? Ne voyez-vous pas que cette foule de petits tyrans ne songe qu'à pressurer le peuple et surtout les cultivateurs, qu'à persécuter toutes les personnes éclairées qui s'opposent à leur oppression, qu'à gaspiller le trésor de la nation. pour satisfaire à leur avarice et à leur luxe? Ne voyez-vous pas tous ces abbés qui, par les trois vœux qu'ils ont faits, sont réellement des esclaves, travailler à donner quelque consistance à leur nullité, en écrasant le pauvre peuple de leur opulence monacale, de leur orgueil, de leur ignorance et de leur fanatisme? Ne voyez-vous pas ces nobles faméliques accaparer tous les emplois lucratifs, sous prétexte de soutenir le lustre de leurs maisons, c'est-à-dire de vieux parchemins que l'homme éclairé méprise et traine dans la boue comme le cuir de ses souliers? Qui vous défendra contre ces despotes ridicules? Les membres du tiers état? Mais il y a aussi de petits emplois pour ces gens-là, au moyen de quoi l'on fermera la bouche à ces artisans qu'on veut nous donner pour représentants du tiers état, et qui ne repré-

sentent dans le fait que ceux de leurs métiers, habitant les villes. Peuple vertueux mais trop simple, hélas! ne voyez-vous pas déjà que les chaînes pèsent sur vos tètes malgré la bride que vous croyez tenir, c'est-à-dire malgré votre ancienne Constitution? Le secret des postes est violé de la manière la plus horrible; toutes les lettres sont ouvertes dès qu'elles sont adressées à des hommes capables de défendre votre liberté; et les secrets des familles sont la proie d'un tas de gens sans mission, qui désolent le commerce dans nos villes, et qui foulent le sanctuaire le plus sacré que la liberté puisse avoir; d'un autre côté, l'on restreint cruellement la liberté de la presse, tandis que c'est par la seule liberté de la presse, telle qu'elle est admise en Angleterre, en France, en Hollande, en Suisse, que la liberté civile se soutient, parce qu'elle peut seule éclairer les crimes des oppresseurs du peuple. On vous donne des censeurs pour que les imprimeurs ne puissent vendre ouvertement au public que les pièces qui favorisent le fanatisme ou le système tyrannique de ceux qui, sans mandat, se disent vos représentants. On menace même de supprimer les feuilles publiques qui vous exposent les vrais principes de la liberté civile. Si un honnète homme ose ouvrir la bouche pour vous défendre; s'il publie ses pensées impartiales, on lui lance des imprimés par lesquels on vous excite chrétiennement à l'assassiner; et c'est ainsi que les nouveaux usurpateurs de l'autorité traitent leurs concitoyens par droit et sentence. - Vous n'avez pas l'ombre d'une barrière contre le fanatisme des prètres, contre la rapacité des nobles, contre le despotisme affreux dont on veut vous accabler : et lorsque les maux seront à leur comble, il ne vous restera qu'à gémir sous le poids de vos fers ou à égorger les monstres qui vous opprimeront : parti terrible, mais nécessaire un jour, et que vous ne pourrez exécuter sans répandre beaucoup de sang, tandis que vous pourriez aujourd'hui récupérer tout d'un coup vos droits et votre liberté, en demandant à ces nouveaux tyrans : qui êtes-vous? - Belges, la souveraineté de la Belgique vous appartient, et vous n'en avez confié l'exercice à personne. Ceux qui osent se dirent vos représentants ne le sont point; vous ne leur avez jamais donné la commission de gouverner en votre nom : ils sont vos spoliateurs. Lorsqu'ils vous ont fait serment de fidélité, ils ont commis un parjure manifeste dont ils rendront compte d'abord à la nation, ensuite à Dieu.

En effet, qu'est-ce qu'être fidèle à la nation? C'est lui conserver tous ses droits; et cependant, au moment même où ils juraient de vous conserver tous vos droits, ils vous dépouillaient du plus sacré de tous. de votre droit de souveraineté. Ils étaient donc parjures, tout en jurant de ne jamais l'être. Ils ont l'insolence de traiter de brouillons. de royalistes cachés ceux qui vous éclairent... Ah! les vrais brouillons. les royalistes cachés sont ceux qui placent les fondements d'une république naissante sur les sables mouvants de l'injustice. On a dit des Français: Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes. Jamais aphorisme ne pourra mieux s'appliquer qu'aux États de la Belgique. O Belges! si en secouant le joug de l'Autriche vous avez voulu être libres et conséquemment heureux, ouvrez les yeux et n'en croyez pas si facilement ceux qui vous assurent que vous avez un cheval parce que vous tenez une bride. Regardez si le cheval est bien là, si vous avez réellement la Joyeuse entrée, quand il n'y a plus d'entrée; si, en un mot, vous jouissez d'une liberté solide qu'on ne puisse éluder. Un vieillard expirant vous donne ces conseils salutaires; et si vous en profitez, il mourra content. »

III

EXTRAITS D'UNE BROCHURE INTITULÉE :

LA QUINZIÈME LEÇON DU SUPPLÉMENT AU CATÉCHISME DE MALINES

De la secre connue sous le nom de vonckisme.

- D. Quelle est la secte dont parle monseigneur notre archevêque dans son mandement de carême donné le 21 janvier 1790?
 - R. La secte qu'on connaît sous le nom de vonckisme.
 - D. D'où tient cette secte son nom?
- R. D'un certain Vonck, avocat à Bruxelles, qui était parvenu à se faire chef de ce parti et à le diriger.
 - D. En quoi consiste le vonckisme?

- R. En ce qu'on ose soutenir et qu'on s'efforce de persuader au peuple que lorsque le souverain est dépouillé de sa souveraineté les droits de la souveraineté appartiennent non aux États de chaque province, mais à la nation entière.
 - D. A qui doit donc alors appartenir la souveraineté?
- R. Indubitablement aux États de chaque province, et non pas à la nation.
 - D. Le peuple en est donc exclu?
- R. Point du tout, les États sont les représentants légitimes de tout le peuple.
 - D. De quels ordres sont composés les États en Brabant?
- R. Des abbés, des nobles, et du premier bourgmestre et premier pensionnaire des villes de Louvain, Bruxelles et Anvers.
 - D. Ces messieurs seront donc les souverains?
 - R. Ils seront comme représentants légitimes de toute la nation.
- D. Le peuple des moindres villes et franchises, celui du plat-pays, par qui est-il représenté?
- R. Il n'a pas d'autres représentants que lesdits trois bourgmestres et trois pensionnaires; aussi n'en a-t-il pas besoin.
 - D. Pourquoi n'en a-t-il pas besoin?
- R. Parce qu'il doit se laisser conduire et qu'on doit présumer qu'il est trop stupide pour juger de ses propres intérêts; il doit se fier sur les dits bourgmestres. En outre, les moindres villes, franchises et le plat-pays ne contribuent pas suffisamment dans les charges publiques pour avoir leurs représentants dans les États.
- D. Quelle proportion y a-t-il entre la contribution des chefs-villes et celle desdites autres places?
- R. Quand la ville de Louvain paye 19 florins, son quartier doit payer 81; lorsque la ville de Bruxelles donne 48, son quartier donne 52, et quand la ville d'Anvers contribue pour 30, son quartier doit payer 70.
- D. Puisque 81 sont plus que 19, 52 plus que 48, et 70 plus que 30, ces moindres villes, franchises et plat-pays contribuent donc plus que les chefs-villes?
- R. Oui, toutes ces places ensemble, mais ceci n'est pas une raison suffisante pour leur accorder des représentants dans les séances des États, puisqu'il sera toujours vrai que chacune des chefs-villes con-

tribue plus que chacune des moindres, chacune des franchises et chaque village.

- D. Mais chacune de ces places ensemble contribuant plus que chacune des trois chefs-villes, par quelle raison n'accorde-t-on point à ces places, prises collectivement, des représentants qui prennent séance aux États?
- R. C'est un mystère d'État; on doit croire ce que nous avons déjà dit, que les habitants de ces moindres places sont trop grossiers ou trop stupides, et qu'ils seraient méprisés et hués par nos seigneurs les abbés et gens de la noblesse. D'ailleurs il doit suffire que ceci est conforme à l'irrévocable Constitution de Brabant.
- D. Mais si la nation disait de ne plus vouloir ces représentants, qu'elle veut avoir et choisir des autres?
- R. La nation n'a pas droit de révoquer sa commission, puisque les dits représentants sont les représentants légitimes, les représentants nés de toute la nation.
- D. Tous les vonckistes sont-ils prédestinés à la damnation éternelle?
- R. Oui, même jusqu'à la quatrième génération inclusivement, et par cette raison, c'est une œuvre méritoire de les massacrer, puisqu'en les tuant on les empêche de faire des enfants prédestinés à la damnation éternelle; c'est ce qu'un très pieux récollet a prêché ouvertement dans l'église desdits frères, le 4 octobre 1790, jour de la fête de saint François.
- D. Comment peut le susdit frère récollet connaître les jugements secrets de Dieu?

IV

INSTITUTION ET RÈGLES

D'UNE ASSOCIATION PATRIOTIQUE SOUS L'EMBLÈME PRO PATRIA (Voy. p. 165.)

Il est convenu entre quelques-uns des principaux patriotes d'instituer de nouveau une association, sous la dénomination de Société patriotique ou Association pro patriâ, à l'imitation de celle connue sous le titre de pro aris et focis. On prie en conséquence tout vrai patriote de faire et d'observer ce qui suit : 1° Soumettez-vous pour le bien-être de la patrie aux résolutions de la société et à votre enrôleur; 2° tâchez d'enrôler vos amis; 3° que chaque enrôlé enrôle 6, 7, 10 autres ou davantage; ceux-ci enrôleront de même et ainsi successivement; 4° formez pour chaque personne enrôlée un billet d'engagement de la grandeur d'une carte à jouer, avec l'inscription que présente la figure ci-dessous :

Je soussigné promets et jure d'être fidèle à la patrie, de la secourir, et de garder le secret que mon enrôleur m'enjoindra.

G.

est reçu au nom de la patrie par moi comme enrôleur.

W.

à

5° prêtez le serment exprimé dans cette figure entre les mains de votre enrôleur; 6° l'enrôlé posera son nom à l'endroit marqué G. et l'enrôleur le sien à l'endroit marqué W.; l'un et l'autre signeront avec un nom de guerre arbitraire et adoptif; 7° la ville ou village où réside l'enrôlé sera marqué à l'endroit de la préposition à; 8° que chaque enrôleur prenne avec lui le billet de son enrôlé, le fasse passer à son enrôleur, celui-ci au sien, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'à la fin tous les billets parviennent dans les mains des chefs. Par là on pourra connaître les forces respectives de l'association dans

toutes les villes et villages, et les employer avec fruit; 9° connaissez, annotez et retenez bien les noms propres et adoptés de vos enrôleurs et de vos enrôlés, ainsi que leur demeure, afin d'éviter des erreurs dans la communication des ordres ou autrement; 10° faites passer avec la plus grande célérité les ordres et les billets; 11º faites partir pour le lieu de résidence de la société tous les vrais et bien intentionnés patriotes dont les affaires, la situation et le zèle le permettront; on y aura soin d'eux, en attendant qu'on ait pris les arrangements convenables pour exécuter la même chose en d'autres endroits des Pays-Bas et sur les frontières, comme on le fera connaître par la suite. On assignera d'autres places de résidence à ceux qui n'y voudraient pas longtemps séjourner; 12° tâchez de former des partisans, surtout parmi les volontaires dans toutes les villes, fûtes-vous obligé, pour en saisir l'occasion, de vous ranger sous les drapeaux de H. Van der Noot, d'assister à la promenade de son portrait ou autrement; sans cependant tremper dans aucune profanation ou mauvais traitement de son prochain; 13° ne cédez cette feuille qu'à celui qui se propose d'enrôler, et seulement après qu'il aura prononcé entre vos mains le serment exigé; 14º il vous sera permis de faire usage, à la coutume des francs-macons, de certains signes qu'on aura soin de vous indiquer; 15° transmettez promptement le rapport de toute trahison, espionnage ou autres ruses et machinations contre l'association soit par lettres closes adressées à la société Pro patriâ, ou de vive voix à votre enrôleur; 16° tâchez d'étendre ou de propager autant que possible votre enrôlement dans l'armée belgique, non moins parmi les soldats que parmi les officiers. sans détourner pour cela qui que ce soit du service, encourageant au contraire tout le monde à combattre vaillamment pour la patrie; 17º instruisez vos amis dans les principes du droit du peuple et de la vraie liberté, et donnez-leur des notions sur l'établissement d'une vraie république; 18° si quelque membre de cette association était poursuivi, arrêté, maltraité, ou endommagé à ce sujet, la société s'engage d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour le défendre et le délivrer; elle prend même sur elle de répondre à tout, d'indemniser les membres, et de venger l'injure à lui faite par telle voie ouverte et cachée, dont elle trouvera convenir de faire usage »

V

RÈGLEMENT MILITAIRE

ARRÈTÉ LE 2 JUIN 1790 PAR LES DÉPUTÉS DU CONGRÈS SOUVERAIN AUPRÈS DE L'ARMÉE

(Voy. p. 160.)

I. Tout manque de subordination envers son supérieur de la part du soldat, soit en murmurant, soit en refusant de marcher au poste qu'on lui assigne, doit être puni, soit en le mettant aux fers, soit en lui faisant donner des coups de plat de sabre. Si l'opposition était formelle et dégénérait en résistance, l'officier doit le faire arrêter, et il passera par les verges ou recevra cent coups de plat de sabre. — II. Tout soldat qui menacera, soit de parole, soit par des voies de fait, son supérieur, sera puni de mort sans autre forme de procès, et l'officier ne sera pas repris s'il le tuait sur la place. -III. Toute mutinerie, tout cri séditieux tendant à troubler la tranquillité et l'ordre de la troupe sera puni de mort. — IV. Tout soldat qui désertera de son poste devant l'ennemi sera puni de mort : ceux qui quitteront leur poste dans l'intérieur de l'armée ou dans le camp et déserteront de leur drapeau pour aller en arrière passeront par les verges ou recevront cent coups de plat de sabre. - V. Tout soldat, dans quelque cas qu'il ait déserté, qui emploiera les armes soit contre une garde ou patrouille, civile ou militaire, pour se soustraire à être arrêté, sera puni de mort. - VI. Tout soldat qui fuira lâchement devant l'ennemi et jettera ses armes, s'il n'est point blessé, sera puni de mort; si c'était une troupe entière qui commît une telle lâcheté, elle sera décimée. — VII. Tout soldat qui sera surpris en maraude et qui aura volé des vivres ou autres effets, recevra cent coups de plat de sabre à la tête du camp et sera chassé comme infâme et, selon la gravité du cas, marqué d'un fer rouge. — VIII. Tout soldat qui, étant en faction soit à l'armée, soit en garnison, quittera son poste ou s'y endormira recevra cent coups de plat de sabre. - IX. Tout homme qui s'absentera de son corps ou de sa compagnie sans une permission

et passe légale de ses supérieurs sera regardé comme déserteur. — X. Tout officier qui, dans un combat, abandonnera sa troupe, et lui donnera par là l'exemple de la lâcheté, sera puni de mort. — XI. Tout officier qui manquera par des voies de fait à ses supérieurs sera déclaré infâme et puni de mort. — XII. Tout officier qui s'absentera de l'armée sans la permission de ses supérieurs, quand ce n'est point en présence de l'ennemi, sera puni par la perte de son état et rayé du tableau. — XIII. Les officiers qui seront convaincus d'avoir excité quelque sédition dans l'armée et fomenté par des propos la mutinerie et le désordre seront punis de mort. — XIV. Ceux qui auront entendu tenir de tels propos et ne les auront pas dénoncés dans l'espace de vingt-quatre heures seront regardés comme fauteurs et complices, et par conséquent encourront la même peine, etc., etc.

VI

NOTE

SUR L'ENTREVUE DE DOUAI (Voy. p. 467.)

Nous lisons dans les Mémoires de Vonck que lorsque les démocrates arrivèrent à Douai le comte Cornet de Grez leur fit immédiatement connaître que le Congrès avait demandé à l'Assemblée nationale de France, ou plutôt aux notabilités de cette Assemblée, l'envoi de trois ou quatre régiments d'infanterie et d'un régiment de cavalerie. Les notabilités de l'Assemblée nationale étaient disposées à accorder leur appui aux Belges, pourvu que l'on établît dans les Pays-Bas un ordre de choses fondé sur la liberté et sur une réconciliation avec les démocrates. Van Eupen et le comte de Thiennes avaient donc été envoyés à Douai pour conclure un accommodement. Dans l'entrevue qui eut lieu ensuite entre les députés du Congrès et les chefs de l'opinion démocratique la convention suivante, évidemment dictée par

les notabilités de l'Assemblée nationale de France (1), fut proposée: 1° Le général Van der Mersch devait être rendu à la liberté et recevoir une pension de 15,000 florins; 2° il devait reprendre le commandement de l'armée avec trois généraux français sous ses ordres; 3° on établirait un bon système de police et de justice, sous la direction de personnes impartiales qui auraient même à cet égard la prépondérance sur le conseil de Brabant; 4° tous les vonckistes devaient être rappelés; 5° l'organisation du Brabant devait être modifiée dans un sens démocratique; 6° quand toutes ces conditions auraient été remplies, la France fournirait tous les secours dont on avait besoin.

Van Eupen déclara, sur sa parole d'honneur, que, s'il n'obtenait pas la ratification de cette convention, il quitterait le Congrès et même le pays; il ajouta qu'il avait toujours vu que cela ne pouvait pas aller ainsi; que Van der Noot et sa famille, ainsi que les doyens de Bruxelles lui suscitaient beaucoup d'embarras, mais qu'il triompherait avec l'appui du tiers-état des villes de Louvain et d'Anvers, dont il faisait ce qu'il voulait, enfin qu'il était sûr de réussir.

(Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 139.)

VII

CONSPIRATION DÉMOCRATIQUE DANS LE HAINAUT

C'est aussi dans les Mémoires de Vonck que l'on trouve des détails curieux sur la dernière tentative des vonckistes : " L'entreprise sur la Flandre ayant échoué, dit-il, et comme il ne fallait plus espérer non plus une réconciliation, plusieurs d'entre nous-furent d'avis qu'il fallait le plus tôt possible organiser une nouvelle entreprise, avant que le peuple ne fût complètement abusé. La situation de la province

⁽¹⁾ M. Borgnet pense que c'était M. le comte de Thiennes, envoyé à Paris par le Congrès, qui avait rapporté les propositions faites au nom de l'Assemblée nationale de France. Histoire des Belges, etc., t. l, p. 143.

de Hainaut parut alors assez favorable pour tenter quelque chose de ce côté. Les démocrates de Mons ne cessaient de nous envoyer des émissaires pour nous inviter à prendre cette détermination. Ils nous assuraient qu'ils pouvaient compter sur la majeure partie des volontaires et des soldats de la garnison, ils nous promettaient conséquemment l'appui de toute la ville, pourvu que nous pussions rassembler quelques forces au dehors pour ne pas les exposer seuls à toute la puissance du Congrès et des États. Nous résolûmes enfin de les écouter et de nous préparer. Nous fûmes assez heureux pour trouver quelqu'un qui voulût bien avancer de l'argent, et nous commençâmes par répandre une proclamation sur les frontières du Hainaut et de la Flandre. Cette proclamation était destinée à faire connaître nos véritables sentiments, qui n'étaient ni pour ni contre le roi Léopold, mais uniquement pour le peuple, et surtout à gagner les districts dévoués au Roi. Nous travaillâmes aussi tant que nous pûmes l'intérieur du pays et l'armée patriotique. Mais comme plusieurs de notre parti, qui se trouvaient à Paris et ailleurs, combattaient nos desseins auprès des membres de l'Assemblée nationale et des municipalités des villes, nous éprouvâmes donc beauccup de résistance en France même. D'un autre côté, nous avions aussi pour adversaires la plus grande partie des réfugiés royalistes, qui se trouvaient partout sur les frontières, ainsi que les émissaires de la république belge, dont le principal était le comte de Robertsart, de Mons. Il en résulta que trois des nôtres ayant été envoyés du côté de l'armée et de Givet, deux furent pris et emprisonnés pour quelque temps. Le sieur De Miert, Montois, en qui nous avions beaucoup de confiance, fut trahi et emprisonné; on nous soutira ensuite de l'argent au moment où nous en avions le plus besoin. Cependant nous obtînmes encore quelque argent par l'entremise du sieur Guzman : mais les continuelles alarmes dans lesquelles nous étions en France, l'arrestation d'un des nôtres à Valenciennes et d'un autre à Quesnoy, le déplacement de plusieurs de nos officiers, et enfin l'emprisonnement du sieur Guzman à Douai, dont les vues d'ailleurs n'étaient pas conformes aux nôtres, toutes ces causes ont rendu inutiles nos travaux si pénibles et si désagréables. »

(Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 146.)

VIII

LISTE

DES DÉPUTÉS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES QUI ONT ASSISTÉ AUX SÉANCES DU CONGRÈS RENFORCÉ DU 23 AU 28 AOUT 1790

Brabant.

- MM. 1. L'évêque d'Anvers.
 - 2. L'abbé de Tongerloo.
 - 3. L'abbé de Saint-Michel.
 - 4. Le marquis de Wemmel.
 - 5. Le baron de Peuthy.
 - 6. Le comte de Lannoy.
 - 7. Le comte de Coloma.
 - 8. Le comte de Nassau.
 - 9. Le comte de Limminghe.
 - 10. Van der Noot de Wanninck.
 - 11. Smeesters.
 - 12. Beeckman.
 - 13. Le comte de Baillet.
 - 14. A. F. Rieyns.
 - 15. Philippi.
 - 16. Santels.
 - 17. J. J. Moris.
 - 18. G. Culens.
 - 19. H. J. Goffin.
 - 20. J. Bom.

Limbourg.

- 21. L'abbé de Rolduc.
- 22. De la Saulx de Sainte-Marie.

Gueldre.

23. Syben.

Flandre orientale.

- MM. 24. L'abbé de Saint-Pierre, de Gand.
 - 25. Le chanoine Petit, de Gand.
 - 26. De Pauw, chanoine et président du séminaire de Bruges.
 - 27. Le comte d'Hane de Leeuwerghem.
 - 28. Rohaert, pensionnaire de la ville de Gand.
 - 29. De Deurwaerder, pensionnaire de Bruges.
 - 30. Del Rio, de la châtellenie du Vieux-Bourg.
 - 31. Rapsaet, de la châtellenie d'Audenarde.
 - 32. De Smet, du pays d'Alost.
 - 33. Van den Berghen, de la châtellenie de Bornhem.

Flandre occidentale.

- 34. L'abbé de Saint-Jean-au-Mont.
- 35. Van der Stichele de Maubus.
- 36. F. Van der Meersch, conseiller pensionnaire de la salle et châtellenie d'Ypres.
- 37. De Langhe.
- 38. Ghesquière.
- 39. De Moucheron de Wytschaete.

Hainaut.

- 40. Benoît Alavoine, abbé de Saint-Denis.
- 41. De Bousies, vicomte de Rouveroy.
- 42. Gendebien, pensionnaire de la ville de Mons.
- 43. Delattre.
- 44. Visbecque.
- 45. De Meuldre, chanoine de Soignies.
- 46. Le comte de Mérode-Westerloo.
- 47. Le marquis de Chasteler de Moulbais.
- 48. Auquier, pensionnaire de la ville de Mons.
- 49. De Marbais.
- 50. Du Rieux.

Namur.

51. L'abbé de Waulsort.

- MM. 52. L'abbé de Floreffe.
 - 53. De Neverlée de Baulet.
 - 54. De Baillet.
 - 55. Le baron d'Anvaing.
 - 56. Lecocq.
 - 57. Petitjean de Prez.
 - 58. De Cauwer.
 - 59. L'abbé de Boneffe.

Tournai.

- 60. Le marquis d'Ennetières.
- 61. Cornet Dezan.
- 62. Van der Gracht.
- 63. Bonaventure.
- 64. Levasseur.
- 65. Van Haesendonck.
- 66. Mourcou.
- 67. Vinchent.

Tournaisis.

- 68. De Nieuport.
- 69. Vranx du Quesnoy.
- 70. Macau.

Malines.

- 71. Nélis.
- 72. Van den Branden.
- 73. Lambrechts.
- 74. Melckebeek.
- 75. B. Permisaen.
- 76. Scheppers.

(Documents politiques et diplomatiques, p. 303.)

IX

DISPOSITIONS D'UN RÈGLEMENT

ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS, LE 1et SEPTEMBRE 1790, SUR LA PROPOSITION DE L'ABBÉ DE TONGERLOO, AUMÔNIER GÉNÉRAL DES TROUPES BELGIQUES

Tous les militaires, catholiques romains, officiers et soldats sont obligés, sous peine d'amende et d'arrêts, d'assister tous les dimanches et fêtes au sacrifice de la messe.

Tous propos, railleries ou badinages impies et indécents contre la religion, l'Église catholique, ses ministres, seront punis sans égard au respect humain, et sans aucune considération particulière, avec la plus grande sévérité.

Tous les trois mois au moins, l'aumônier de chaque corps ou régiment devra faire parvenir au Congrès, par le canal de celui que l'aumônier général aura nommé à cette fin, le rapport, par lettre close, de tout ce qu'il jugera nécessaire pour le bien de la religion, des bonnes mœurs, de même qu'un témoignage de la conduite et mœurs des officiers.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

VAN DER MERSCH (François), né à Menin le 10 février 1734, appartenait à une famille rentière de cette ville, très aimée et respectée dans le pays. Il épousa Émérence Tettling, issue d'une famille irlandaise qui s'était réfugiée dans les Pays-Bas pour se soustraire aux persécutions exercées contre les catholiques. Van der Mersch, revenu en Belgique, après la restauration du pouvoir impérial, retourna dans son manoir de Dadizeele; ses ressources étaient alors

fort restreintes, car non seulement on avait retenu le traitement qui lui avait été promis par le comité de Breda, mais il avait sacrifié sa propre fortune pour soutenir les troupes nationales. Cependant, au bout de quelques mois, Van der Mersch abandonna de nouveau sa patrie pour la France. « Sa réputation militaire lui attira, de la part des réfugiés liégeois et hollandais, dit M. Borgnet, l'offre de se mettre à leur tête pour chasser l'évêque (Hoensbroeck), puis le stathouder; il refusa. Plus tard, ses amis, qui l'engageaient à se joindre à eux, ne furent pas plus heureux dans leurs sollicitations... Décidé à ne plus rien faire pour son ingrate patrie, il n'avait qu'un souci : obtenir les arrérages de sa solde et une indemnité pour les mauvais traitements qu'il avait subis de la part du Congrès. Le gouvernement de Bruxelles, qui, s'exagérant son importance, le croyait préoccupé d'un nouveau plan de campagne et le voyait avec terreur sous l'influence de Vonck et de Walckiers, chercha à lui faire quitter Lille, et à le détacher des révolutionnaires envers lesquels on le croyait engagé. Des agents secrets lui adressèrent des lettres anonymes où on le menacait de la colère des Français qui l'accusaient, lui mandait-on, de s'être vendu au parti aristocratique. La ruse fit effet. Van der Mersch manifesta le désir d'obtenir un sauf-conduit, qu'on s'empressa de lui accorder... " Van der Mersch mourut à Dadizeele le 14 septembre 1792. Il fut enterré dans le cimetière de ce village, devant la grande porte de l'église.

VAN DER NOOT (Henri), né à Bruxelles le 7 janvier 1731, était fils de Nicolas-François Van der Noot, seigneur de Vrechem, de Kelfs et de Gobbelschroy, qui avait obtenu la charge d'amman de Bruxelles. Van der Noot ne revint définitivement à Bruxelles qu'en 1797; déjà oublié de ses contemporains, il se condamna à la retraite et ne quitta presque plus sa maison de campagne de Stroombeeck, où il mourut le 13 janvier 1827, à l'âge de 96 ans.

VAN EUPEN (PIERRE-JEAN-SIMON), né à Anvers le 12 novembre 1744, fit de brillantes études à l'Université de Louvain, prit le grade de licencié en théologie, et fut successivement professeur au séminaire épiscopal d'Anvers, curé du village de Cumptich, chanoine

gradué de l'église de Notre-Dame d'Anvers en 1775; doyen rural du district d'Anvers, censeur ecclésiastique de la librairie et pénitencier en 1776. Van Eupen, réfugié en Hollande après le retour des Autrichiens, ne rentra dans son pays qu'en 1794, lors de la seconde invasion française. Les conventionnels le firent arrêter comme ôtage et il fut successivement détenu à Lille, à Paris et à Bicètre. Il sortit de cette dernière prison en 1795, se retira de nouveau en Hollande, et mourut le 14 mai 1804, à Zuutphaas, près d'Utrecht, où il exerçait les fonctions de curé.

VONCK (Jean-François)...

Dans l'église de Baerdegem, petit village de l'arrondissement de Termonde, se trouve une pierre tumulaire consacrée à la mémoire de Vonck et de sa famille. L'épitaphe, rédigée en langue flamande, contient de précieux renseignements.

Traduction.

Sépulture du sieur Jean-François Vonck, fils de feu Jean et d'Élisabeth Van Nuffel, en sa vie célèbre avocat au conseil souverain de Brabant, pratiquant à Bruxelles, licencié en l'un et l'autre droit, proclamé le second de la première ligne à l'Université de Louvain, né à Baerdegem, le 29 novembre 1743, et décédé en la ville de Lille le le le décembre 1792, fondateur de bourses; délaissant pour uniques héritiers son frère, le révérend prêtre Jérôme Benoît Vonck, doyen de chrétienté, décédé en la commune de Lombeke, le 27 mai 1808, et sa sœur dame Anne-Marguerite Vonck, rentière, habitant en la commune de Wieze, veuve en premières noces de feu Pierre Collier, et ayant eu pour second époux feu Jacques-Hiduard-Joseph Mortgat, décédé sans postérité en ladite commune de Wieze, le 29 mai 1829.

Et

De feu leur tante maternelle demoiselle Marianne Van Nuffel, fille de feu Jean et de Marie Verhasselt, en sa vie béguine au Béguinage de Termonde, et décédée à Bruxelles en la maison de son neveu, le sieur Jean-François Vonck, le 19 décembre 1788, fondatrice de bourses.

Ledit sieur *Jean-François Vonck*, victime de la révolution brabançonne de 1789, se réfugia à Lille, lors de l'invasion des Autrichiens dans les Pays-Bas.

Après sa mort on grava son portrait avec l'inscription suivante:

Son nom souvent a fait pâlir la tyrannie,
Fier de sa propre estime, il a fui la grandeur;
Trop heureux s'il eût pu répandre en sa patrie
Les vertus et la paix qui régnaient dans son cœur.
Qu'il vive au temple de mémoire,
Couvert d'une éternelle gloire.

R. I. P.

(Messager des sciences historiques, t. VIII.)

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES BELGES

(DEPUIS LE 48 DÉCEMBRE 4789 JUSQU'AU 20 FÉVRIER 4790)

Pourquoi les révolutions de 1790 et de 1830 ont eu des résultats différents. - Vues opposées des partisans de Vonck et de Van der Noot. — Nuances du parti progressif. - Les assemblées provinciales s'emparent de l'autorité souveraine. - Réserves des États de Hainaut et de Flandre. — Les États généraux se réunissent à Bruxelles. — Traité d'union du 11 janvier 1790. — Négociations avec les cabinets de Berlin et de La Haye; politique hardie de M. de Hertzberg; circonspection de la Hollande et de l'Angleterre. — Tentatives des insurgés belges auprès de Louis XVI déférées à l'Assemblée constituante. - Convention de Berlin du 9 janvier. - Agents de la Belgique auprès des puissances étrangères; agents des puissances étrangères en Belgique. - Van der Mersch entre dans le Luxembourg; défaite de Nassogne; l'armée reprend ses positions sur la Meuse. — Plaintes adressées par Van der Mersch aux États généraux. — Capitulation de la citadelle d'Anvers. — L'Empereur accepte les propositions communiquées au général Ferraris. - Lettre du prince de Kaunitz à l'archevêque de Malines. - Tentative des gouverneurs généraux pour amener un accommodement. — Correspondance entre M. de Cobenzl et l'archevêque de Malines; bref de Pie VI. - Situation de l'Autriche; campagne de 4789 contre les Turcs; mécontentement des Hongrois; concessions de Joseph II. - Les Belges veulent conserver leur indépendance. — Commencement de la lutte entre les statistes ou conservateurs et les progressistes ou vonckistes. - Égoïsme des privilégiés. -Détails sur le parti de Vonck. - Le duc d'Ursel et les princes d'Arenberg. - Le prince de Ligne. - Pamphlets. - Les conservateurs tentent vainement de gagner Vonck. — Intervention du clergé pour assurer la domination des conservateurs. — Adresse colportée dans le Brabant en faveur des États. — Voyage de Van der Mersch à Bruxelles. — Admission de Schoenfeld, officier prussien, au service de la Belgique. - Détails sur l'organisation de l'armée. - Altercation entre Van der Noot et Van der Mersch. - Le duc d'Arenberg est élu chef des cinq serments de Bruxelles. - Mandement de l'archevêque de Malines pour le carême de 1790; il signale les novateurs comme des ennemis de la religion. — Organisation du Congrès, dépositaire du pouvoir exécutif de l'Union. — Mort de Joseph II . . . 5

CHAPITRE II

PROSCRIPTION DES VONCKISTES

(DEPUIS LE 20 FÉVRIER JUSQU'AU 43 AVRIL 4790)

Léopold, grand-duc de Toscane, succède à Joseph II. - Le comte de Cobenzl notifie aux États des provinces belges la mort de l'Empereur. - Propositions de Léopold transmises aux États par Albert et Marie-Christine; elles sont rejetées. - Nouvelle tentative de la Prusse pour faire appuyer ses projets par le cabinet de Saint-James; dénonciation contre les intrigues de la France en Belgique. — Détails sur l'intervention du cabinet de Versailles et de Lafayette dans les troubles de la Belgique. — Propositions du ministère français brutalement repoussées par Van der Noot et Van Eupen. — Travaux des États généraux et du Congrès. — Souscriptions patriotiques. — M. Cornet de Grez. — Rétablissement de l'Université de Louvain. — Réponse du Congrès aux États de Gueldre qui inclinaient pour un accommodement avec Léopold. - Le Congrès recommande l'union. - Lettre écrite de Berlin par M. de Jarry, agent des démocrates. — Société patriotique. — Les Considérations impartiales de Vonck; réponse de Feller. - Journée du 25 février à Bruxelles; complot dirigé par des émissaires français. — Déclaration de Van der Noot et de Van Eupen sur la souveraineté du peuple. - Les volontaires de Bruxelles soutiennent énergiquement les principes de Vonck. - Journée du 9 mars; générosité du duc d'Ursel. - Indécision des vonckistes. - Projets et manœuvres des statistes pour vaincre leurs adversaires. - Adresse présentée le 15 mars aux États de Brabant par Vonck et ses principaux partisans. — Fureur des statistes; un appel direct est fait à la populace. — Les signataires de l'adresse sont proscrits. - Pillages du 16, du 17 et du 18 mars. -Polémique entre les vonckistes et les conservateurs. — Motion de La Fayette dans l'Assemblée constituante de France. — Les événements de Bruxelles excitent l'indignation des officiers de l'armée de la Meuse; situation de cette armée. — Van der Mersch veut donner sa démission; opposition de ses officiers. — Les députés du Congrès à Namur sont arrêtés. — Vœux de l'armée. — Déclaration des États généraux. - Vonck, le duc d'Ursel et le comte de La Marck arrivent à Namur. - Le comité des officiers appuie l'adresse du 15 mars. - L'armée d'Anvers, sous Schoenfeld, se dirige vers Namur. — Indécision de Van der Mersch et de Vonck. — Les corps de Van der Mersch et de Schoenfeld en présence. — Conférence de Flawinne; convention verbale. - La populace de Namur se soulève contre Van der Mersch. -Vonck se réfugie sur le territoire français. - Van der Mersch, mandé à Bruxelles,

CHAPITRE III

L'ENTREVUE DE DOUAI

(DEPUIS LE MOIS D'AVRIL JUSQU'AU MOIS DE JUIN)

Popularité de Van der Noot. — Circulaire du Congrès contre les progressistes. — Vues

CHAPITRE IV

LE CONGRÈS DE REICHENBACH

(DEPUIS LE 26 FÉVRIER JUSQU'AU 27 JUILLET)

CHAPITRE V

LA COLLACE DE GAND

(DEPUIS LE 46 JUIN JUSQU'AU 25 AOUT)

Efforts du gouvernement belge pour raffermir sa domination. — Manifestations populaires. — Les États de Flandre et la bande infernale. — Organisation démocratique arrêtée par la collace de Gand; opposition des États; émeute; triomphe de la collace. — Les États de Flandre veulent faire transférer le duc d'Ursel à Bruxelles; il est délivré par les volontaires de Gand; sa protestation au sujet des traitements barbares qu'il a éprouvés. — Réorganisation du département général de la guerre. — Ordonnance des États de Brabant contre les bandes infernales. — Situation de l'armée; succès obtenus par la colonne de Kæhler; désastres de l'aile gauche. — Les Autrichiens se rendent maîtres du Limbourg. — Dumouriez vient en Belgique; ses

CHAPITRE VI

LA CROISADE

(DEPUIS LE 23 AOUT JUSQU'AU 20 OCTOBRE)

Première session extraordinaire du Congrès; système adopté pour s'opposer aux préliminaires de Reichenbach. - Levée en masse des villageois. - Séparation du Congrès et des États généraux; attributions des deux assemblées. — Note de M. de Hertzberg; il fait connaître ce qui s'est passé entre lui et Van der Noot en 1789 et engage les Belges à se soumettre. - Dispositions de la France et de l'Angleterre. - Les ministres de la triple alliance à La Haye; insinuation verbale remise à M. le comte de Nassau. - Les villageois sont envoyés à l'armée. - Déroute du 22 septembre. - Beau fait d'armes de la colonne de Bouvignes. - L'armée cesse les opérations offensives. - Deuxième session extraordinaire du Congrès; il refuse l'offre d'un armistice. — MM. de Mérode et Rapsaet portent la réponse du Congrès à La Haye; leurs conférences avec les ministres. - Van der Noot et Van Eupen demandent l'avis des généraux sur la proposition d'un armistice; ils opinent pour l'acceptation. — Exaltation du peuple de Bruxelles; il est contraire à toute suspension d'armes. — Horrible assassinat de Guillaume Van Krieken. — La terreur règne dans Bruxelles. — Troisième session extraordinaire du Congrès; protestation en faveur des démocrates. — Le Congrès refuse de nouveau l'armistice.

CHAPITRE VII

LES CONFÉRENCES DE LA HAYE

(DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE JUSQU'AU 24 NOVEMBRE)

Léopold est élu empereur d'Allemagne; son couronnement à Francfort. — Déclaration du 14 octobre contenant les intentions de l'Empereur à l'égard des Belges. — Le

comte de Mercy-Argenteau arrive à La Haye; première conférence avec les médiateurs. - Ultimatum des médiateurs remis à l'agent du Congrès belge. - La déclaration de Francfort est brûlée à Bruxelles. - Agitation des partis; protestations en faveur de Van der Mersch; il est transféré à Louvain. - Proclamation belliqueuse de Van der Noot. - Séances du Congrès renforcé des 13, 14, 15 et 16 novembre. — Réponse du Congrès à l'ultimatum des médiateurs : elle est portée à La Haye par une nouvelle députation. - Efforts du gouvernement pour ranimer l'enthousiasme de la nation. — Découragement général. — Conférence d'Andoy entre les députés du Congrès et les officiers supérieurs de l'armée; la plupart de ceux-ci veulent se soumettre aux ordres des puissances étrangères. - Schoenfeld lui-même adresse sa démission au Congrès. — Les députés envoyés par le Congrès à La Haye font connaître les résultats de leur mission; le comte de Mercy est inflexible; il refuse à son tour tout armistice; protestation des médiateurs. -Terrible position du Congrès de Bruxelles; il prend enfin le parti de nommer l'archiduc Charles d'Autriche grand-duc héréditaire de la Belgique. — Des députés partent immédiatement pour notifier ce décret au maréchal Bender. 261

CHAPITRE VIII

RETOUR DES AUTRICHIENS

(DEPUIS LE 21 NOVEMBRE JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE)

L'armée autrichienne passe la Meuse. - Schoenfeld se replie sur Namur. - Le maréchal Bender refuse de recevoir les députés du Congrès chargés de lui notifier la nomination de l'archiduc Charles. — Capitulation de Namur. — Les colonnes de Scheenfeld et de Koehler se dirigent sur Bruxelles. — Le Congrès voudrait prolonger la résistance; il flétrit la capitulation de Namur. — Des députés sont envoyés auprès de Schænfeld pour lui demander sa démission. - Marche de Koehler sur Mons; il est mandé à Bruxelles. — M. de Mercy refuse aussi de reconnaître l'élection de l'archiduc Charles. - Les Autrichiens sont aux portes de Bruxelles; sommation adressée aux États de Brabant. - Koehler donne son avis. - Exaspération du peuple; dissolution du Congrès; fuite des chefs du gouvernement. - Koehler donne un nouvel avis aux États de Brabant. - Entrée des Autrichiens à Bruxelles. -Soumission des autres villes. — Koehler conduit les débris de l'armée patriotique à Gand, licencie ses troupes et s'embarque pour l'Angleterre. - Soumission de la Flandre. — Délivrance de Van der Mersch et des autres détenus politiques. — Pacification de la principauté de Liège et de la Hongrie. - Suite des conférences de La Haye; protestation des médiateurs contre l'inflexibilité du comte de Mercy; justification de l'ambassadeur impérial ; ses instructions au maréchal Bender. — Traité de La Haye du 10 décembre. — Léopold n'ayant pas voulu ratifier la clause relative aux privilèges, les trois Cours alliées retirent leur garantie. . . .

CONCLUSION

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA DOMINATION AUTRICHIENNE EN BELGIQUE (1791-1794)

Les États provinciaux envoient des députés à La Haye pour porter au comte de Mercy leur soumission tardive. - Le comte de Mercy arrive à Bruxelles ; il semble d'abord vouloir favoriser le parti démocratique. — Il écrit à Vonck; réponse de celui-ci; il refuse de rentrer en Belgique. - Van der Mersch revient à Bruxelles; honneurs qui lui sont rendus. - Système de bascule imposé au comte de Mercy par le cabinet de Vienne. - Réinstallation du conseil de Brabant; émeutes à Bruxelles; réaction contre les statistes. - Influence de l'opinion démocratique; Société des amis du bien public. - Retour des gouverneurs généraux ; rancune de Marie-Christine contre les anciens partisans de Van der Noot. - M. de Mercy est remplacé comme ministre plénipotentiaire par le comte de Metternich. — Inauguration de Léopold. — Mécontentement des deux partis; irritation générale contre le gouvernement impérial. -Les statistes aussi bien que les démocrates désirent l'intervention de la France pour renyerser la domination autrichienne. - Déclaration de guerre de Louis XVI contre l'Autriche. — Plan de Dumouriez. — Bataille de Jemmapes; conquête de la Belgique par les Français; leur domination oppressive et spoliatrice. - Les Autrichiens, rentrés dans les Pays Bas après la bataille de Neerwinden, sont de nouveau vaincus à Fleurus et perdent définitivement la Belgique.

APPENDICE

I. —	Liste des	signataires	de I	adress	e pre	esente	e aux	k Eta	ts de	Bra	ban	t le
	15 mars 1	790										335
и. —	Justification	du vonckis	me.									336
Ш. —	Extrait d'un	e brochure	intitu	lée : <i>L</i>	a quii	ızième	e leçor	ı du s	upplé	ment	au e	caté-
	chisme de	Malines .									` .	339
IV. —	Institution	et règles	d'une	asso	ciation	n pati	riotiqu	e so	us l'e	mblè	me	Pro
	patriâ .											342
V. —	Règlement	milit <mark>a</mark> ire arr	êté le	2 juin	1790	par l	es dép	utés	du Co	ngrè	S S0	uve-
	rain aupr	ès de l'armé	э	• •								344
VI. —	Note sur l'e	entrevue de	Dou	i								345
VII. —	Conspiratio	n démocrati	que d	ans le l	Haina	ut .						346
/Ш. —	Liste des d	éputés ordi	naires	s et ex	traord	linaire	s qui	ont a	ssisté	aux	séai	nces
	du Congr	ès renforcé d	lu 23	au 28 a	oût 17	190 .						348
IX. —	Règlement	religieux po	ur l'a	rmée.								351
Х. —	Notices biog	graphiques.										351



INT. ARGH.



